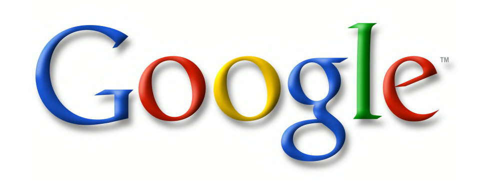
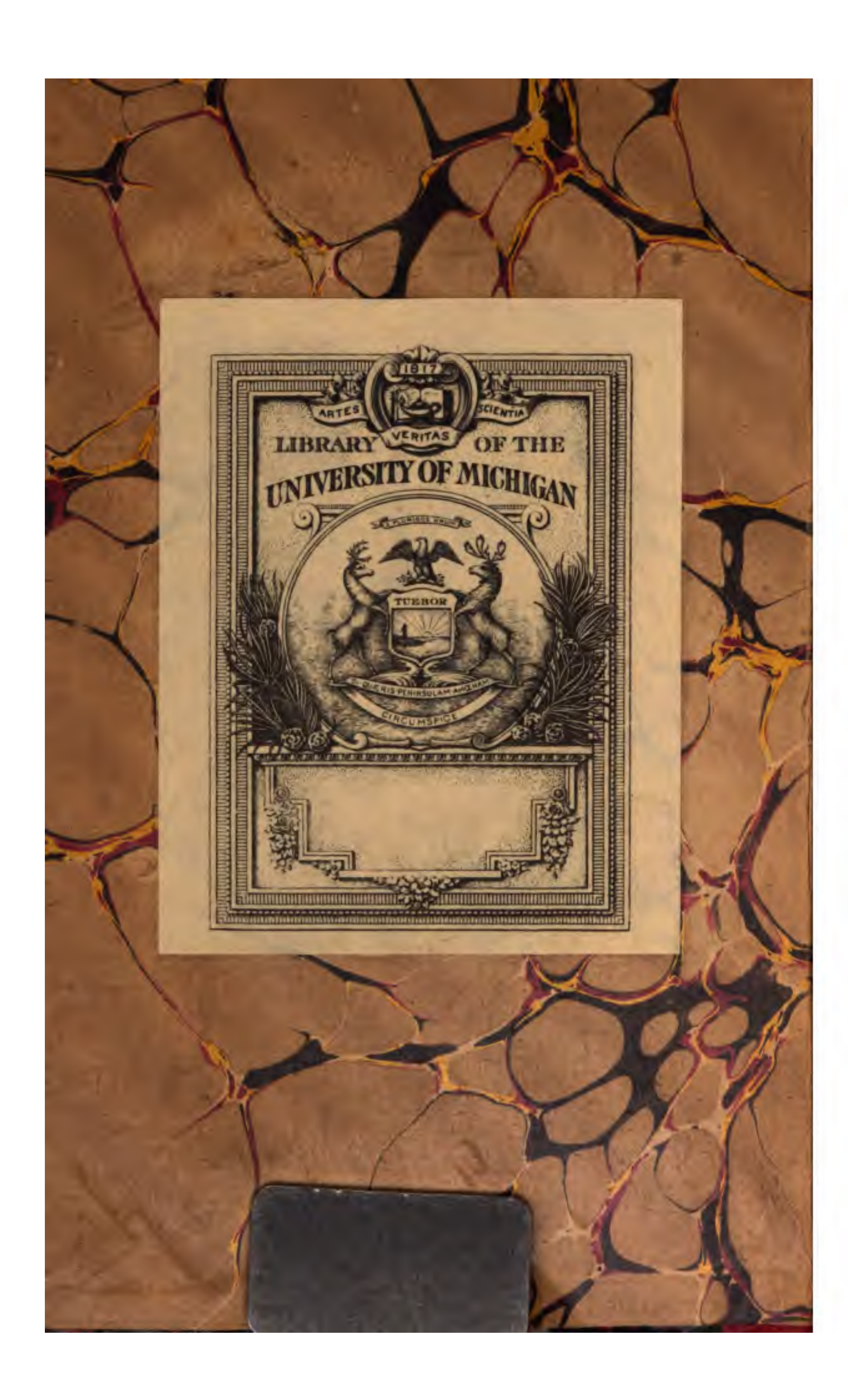
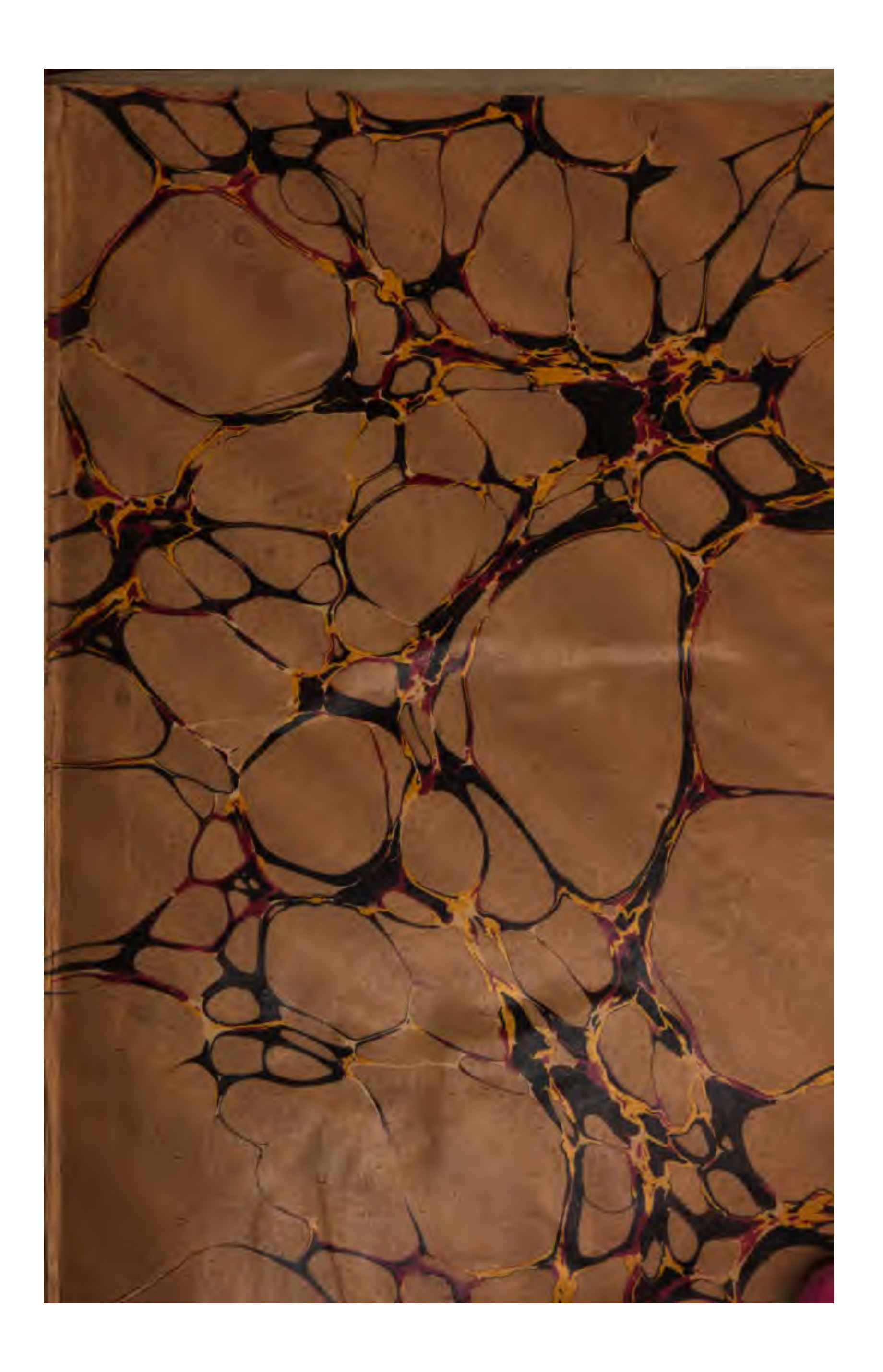
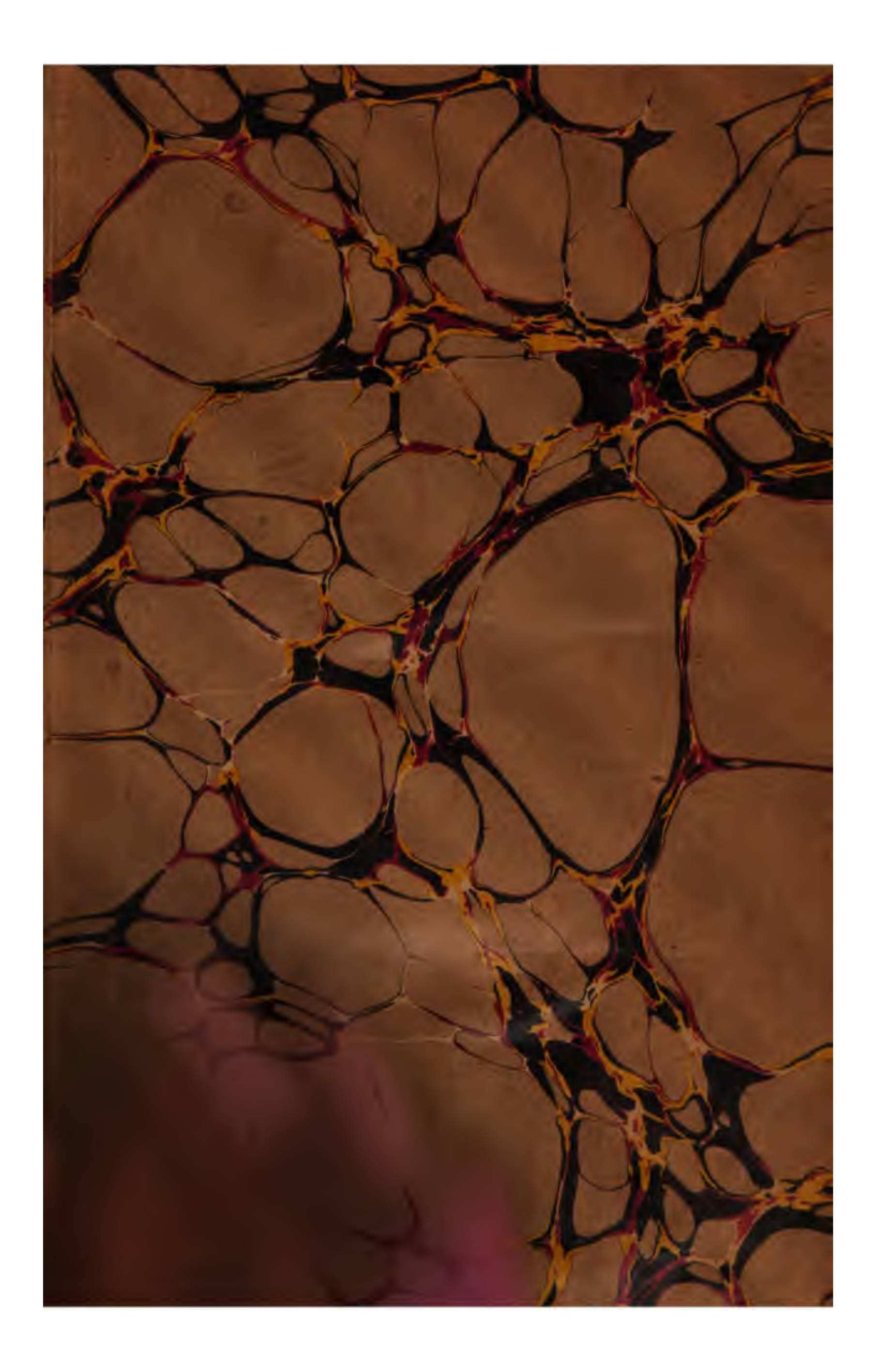



BUHR A
a39015 01808674 7b


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



à mon ancien camarade et ami A. de Bonneville

souvenir affectueux

L. de la Saussaye

HISTOIRE

DE LA VILLE DE BLOIS

» L'histoire de la contrée, de la province, de la ville
» natale, est la seule où notre âme s'attache par un inté-
» rêt patriotique : les autres peuvent nous sembler cu-
» rieuses, instructives, dignes d'admiration ; mais elles ne
» touchent point de cette manière. »

Aug. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France.*

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE BLOIS

PAR

Jean François de Paule Louis

L. DE LA SAUSSAYE

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

(INSTITUT DE FRANCE)



BLOIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

PARIS

DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 13

M DCCC XLVI

Le travail que je publie aujourd'hui n'est pas celui pour lequel depuis quinze ans j'amasse des matériaux, dont la mise en œuvre exigera plus de loisirs que je n'en ai à ma disposition maintenant. Il doit être considéré comme un extrait du livre que je prépare sur le Blésois tout entier et dans lequel je renfermerai, j'espère, tout ce que peuvent réclamer les personnes curieuses de connaître l'histoire de leur pays jusque dans ses moindres détails. J'ai cherché, toutefois, dans celui-ci, à ne laisser passer rien d'important, surtout pour les faits relatifs à l'histoire de France, afin de le rendre d'un intérêt plus général. Dans l'autre, ce sera principalement l'intérêt de localité que je tenterai de satisfaire.

Blois, 7 mars 1846.

I

Description de la ville de Blois.

Aucune des villes dont le beau fleuve de Loire baigne les murailles, n'offre un aspect plus pittoresque que la ville de Blois. Bâtie en amphithéâtre sur une côte escarpée, elle étale aux yeux toutes ses parures : en bas, l'hôtel-de-ville, le collége, l'hôtel-Dieu, les quais et leurs blanches maisons sur lesquelles se détachent les hautes nefs de l'église Saint-Laumer, noircies par le temps et la flamme des huguenots ; au-dessus, le château, si célèbre dans l'histoire, l'église des Jésuites, au pignon traditionnel ; tout en haut, le donjon des anciens seigneurs de Beauvoir, la cathédrale, l'évêché et ses jardins suspendus.

Elle est traversée, dans sa longueur, par trois grandes voies de communication, placées aussi par étages : le fleuve, les levées et le chemin de fer. Une

1

pyramide, haute de 18 mètres, s'élève sur le pont de Blois, dont la forme, peu usitée, répond à la disposition amphithéâtrale de la ville, répétée par les eaux pures du fleuve qui coule à ses pieds.

Cette disposition, tout à l'avantage de l'aspect extérieur, perd son prestige quand on pénètre dans les rues étroites et tortueuses de la vieille cité, quand on gravit les rampes et les escaliers qui relient les quartiers hauts aux quartiers bas [1]. Si, du moins, ces anciens quartiers, maintenant sombres et tristes, étaient encore égayés par la vue des curieuses maisons de bois, des splendides hôtels de pierre, où le caprice des maîtres architectes du Moyen-Age et de la Renaissance avait élevé ces originales façades à *pignon sur rue*, que l'on y admirait naguères.....; mais la Révolution et le mauvais goût de l'Empire et de la Restauration les ont successivement détruites. La rue Saint-Lubin renferme plusieurs de ces vieilles maisons à sculptures fantastiques du XV[e] siècle, et on trouve encore, çà et là, quelques débris des édifices du style plus correct de la Renaissance dans les hôtels qui portent les noms historiques d'Amboise [2], de Guise [3], d'Aumale [4], de Cheverny [5],

1 Montez à travers Blois cet escalier de rues
Que n'inonde jamais la Loire au temps des crues.
(V. Hugo, Feuilles d'Automne, II)

2 Place du Château, n° 3.

3 Rue Chemonton, n° 8.

4 Rue Puits-Châtel, n° 5.

5 Rue Saint-Martin, n° 18.

et de l'avocat Denis Du Pont, rédacteur de la Coutume de Blois[1]; l'hôtel de Florimond Robertet d'Alluye[2], construit sous Louis XII et François 1er, est le plus remarquable de tous.

Il reste peu de chose des anciennes fortifications; les portes gothiques ont été détruites, un amas de glaces a renversé, en 1716, le vieux pont du XIIe siècle, avec sa chapelle, sa pyramide, ses bastilles, ses maisons de bois et ses moulins. La Révolution a démoli un grand nombre d'établissements religieux et d'églises, dont les flèches pointues rompaient l'uniformité des lignes et se détachaient des groupes de maisons de même que les peupliers dans les massifs des bois.

La cathédrale, dont l'origine, comme église, remonte au VIe siècle, ne date, comme siége épiscopal, que de la fin du XVIIe, et sa construction peut être regardée comme un modèle de mauvais goût et un exemple curieux de faux gothique. La tour du clocher, plus ancienne, et d'un assez beau style, quoiqu'un peu lourd, porte la date du XVIe siècle. Sa partie inférieure accuse la fin du XIIe.

Le cachet de noblesse, de force et de majesté qui distingue le règne du *grand roi* se retrouve, autant que le demandait l'importance de la localité, dans le palais épiscopal, bâti à côté de la cathédrale. Rien de plus Louis XIV que ses jardins en terrasses, ses

[1] Grande-Rue (autrefois rue Porte-Chartraine), n° 85.

[2] Rue Saint-Honoré, n° 6.

allées de marronniers et de tilleuls, d'où se déroule un magnifique point de vue sur la ville et le val de la Loire.

Saint-Laumer, ancienne église abbatiale de Bénédictins, devenue église paroissiale de Saint-Nicolas depuis la ruine de celle-ci, à la Révolution, a été bâtie pendant les XIIe et XIIIe siècles. Les belles colonnes pseudo-corinthiennes du chœur, l'élévation des voûtes, et surtout la coupole, en font un édifice digne de l'étude et de l'admiration des antiquaires.

La tour de Beauvoir, donjon du XIIe siècle, n'a de remarquable que son ancienneté. Ce débris d'un vieux manoir acquis par les comtes de Blois, en 1256, a été joint par eux aux fortifications de la ville, et fait partie aujourd'hui des prisons.

L'importance du château de Blois, sous le rapport de l'art, égale l'intérêt que lui ont légué les événements de l'histoire. L'architecture du XIIIe siècle y est encore représentée par la colonnade de la salle des États; le XIVe a vu s'élever la galerie des ducs d'Orléans, aïeux de Louis XII, et le bon roi a fait construire la façade orientale, où l'heureux mélange de la brique et de la pierre, l'originalité de l'ensemble, la délicatesse et la naïveté des détails laissent l'œil et le goût indécis entre cette construction et celle qui l'avoisine, due au roi François Ier. Celle-ci, riche de tout ce que l'art avait emprunté à la Renaissance italienne, sans répudier, pour cela, l'ancien style français, mérite cependant plus d'intérêt. La façade du nord offre une belle ordonnance de gale-

ries superposées, accompagnées de pilastres brodés d'arabesques, et enrichies de balcons circulaires, à pendentifs de la plus riche ornementation. La façade du côté de la cour a peut-être un peu de lourdeur, mais elle se distingue par son magnifique escalier extérieur, à jour, qui est certainement une des pièces capitales de l'architecture de la Renaissance. Gaston d'Orléans, exilé à Blois, fit construire le quatrième corps de logis, sur les dessins de François Mansard; le célèbre architecte lui a donné toute la grandeur et la majesté des édifices de l'époque. Le duc d'Orléans avait l'intention de reconstruire en entier le château dans le même style; mais la mort, l'arrêtant dans ses projets, a conservé à la France cet assemblage pittoresque d'édifices de quatre grandes époques de l'art qui forme le château de Blois. Abandonné, mutilé, déshonoré par les malheurs des temps et l'incurie des administrations, nous devons espérer de le voir reparaître un jour, revêtu de tous ses ornements, grâce au goût qui s'est réveillé si vivement de nos jours, pour tous les monuments de l'art et de l'histoire. Le nom du savant artiste auquel est due la restauration de la Sainte-Chapelle, promet au château de Blois la restitution la plus complète et la plus satisfaisante de toutes ses splendeurs architecturales.

Le faubourg de Vienne, sur la rive gauche de la Loire, n'offre de remarquable que son église, d'abord simple chapelle, dédiée à saint Antoine-des-Bois. Devenue paroisse, elle a été restaurée par Anne de Bretagne, qui fit élever le portail et commencer la tour

des cloches. Catherine de Médicis y fit aussi quelques augmentations. Près du portail méridional, une chapelle seigneuriale et une tourelle qui la joint sont deux jolis édifices du XVI[e] siècle.

Blois renferme, dans la ville basse, un grand nombre de fontaines, parmi lesquelles se distingue celle construite par Louis XII, sur la place qui porte son nom. Isolée maintenant d'un massif de maisons auquel elle était appuyée, elle doit être restaurée et replacée de la même manière, en application sur un des côtés de la place.

Un monument curieux, mais assez grossier, est l'aqueduc, prétendu romain, qui recueille, pour alimenter ces fontaines, les eaux provenant des infiltrations des plateaux qui dominent la ville de Blois. Ces différents travaux ont fait dire au bon historien de Saint-Laumer que Blois était *magnifique en aqueducs et glorieux en fontaines*[1].

Je ne parlerai pas des nouveaux édifices publics; laids, mesquins et incomplets, ils sont tout ce que leur permettent d'être la parcimonie des conseils généraux et municipaux, et le système des adjudications au rabais.

D'immenses prairies, des terres fertiles, de riches vignobles, trois grandes forêts, des villages populeux,

[1] Histoire de l'abb. de S.-Laumer, f° 121, verso. V. aussi un mém. du D[r] Desbrosses sur les aqueducs et fontaines de Blois, au t. II, p. 3 et suiv. des Mém. de la Soc. acad. de cette ville.

de beaux châteaux entourent la ville de Blois, qui, par sa position pittoresque, la magnificence de ses anciens édifices, la beauté de son territoire, est tout-à-fait digne d'être placée à l'entrée de ce riant pays appelé le *Jardin de la France.* Aussi le médecin Bernier, notre premier historien, inscrivait-il glorieusement en tête de son livre :

NVLLVS IN ORBE LOCVS BLÆSIS PRÆLVCET AMOENIS [1].

Les Blésois ne semblent pas indignes, non plus, de leur ancienne réputation de courtoisie, de belles manières et de bon langage qu'y avait naturalisés le séjour habituel de la cour. Quant aux mœurs douces et polies, à la bonté du cœur et aux qualités de l'esprit, ils n'ont pas à en tirer vanité, ce sont des produits du sol :

La terra molle e lieta e dilettosa
Simili a se gli abitator produce [2].

[1] Aucun lieu, dans le monde, n'est aussi délicieux que Blois. Parodie du vers d'Horace :

Nullus in orbe sinus Baïs prælucet amœnis.
(*Epist.*, I, 1.)

[2] Les habitants de ce climat doux, heureux et riant tiennent leurs qualités du sol natal (Tasso, *Gerus. lib.*, cant. I, ott. 62).

II

Origines de Blois.

Nos anciennes villes, dont l'origine se perd dans la nuit des âges, se vantent ordinairement, comme d'un titre d'honneur, d'avoir été fondées par les conquérants de la Gaule. Blois adopta aussi ce genre d'illustration et le savant jurisconsulte Du Pont, notre compatriote, donne, comme une chose positive et non contestée de son temps, que notre ville fut bâtie par les soldats de Jules César, pendant qu'ils y tenaient leurs quartiers d'hiver [1]. Nous croyons que les Blésois doivent se montrer plus fiers d'être les descendants de ces anciens Carnutes qui opposèrent une si glorieuse résistance à l'invasion romaine, et tentè-

[1] Pontan. *in consuet. Blesens.*, tit. III, p. 129, édit. Goussanville.

rent le plus noble effort qui fut fait pour le maintien de l'indépendance des Gaules. Nous chercherons donc, de préférence, à établir, sinon par les documents historiques contemporains qui manquent entièrement, au moins par de puissantes conjectures, que la ville de Blois dut ses commencements aux Gaulois, nos ancêtres.

Les noms mêmes de notre pays et de notre ville appartiennent à leur langue : *Bleiz*, *Blaiz*, signifient *loup* dans plusieurs de ses dialectes qui subsistent encore [1]; le plus ancien emblême de la ville de Blois était un loup [2]; lorsque les villes se blasonnèrent il orna l'écusson de la nôtre, et quand Louis d'Orléans, comte de Blois, voulut le remplacer par la fleur-de-lis royale, le loup fut conservé pour l'un des supports [3]. En raison de cet emblême, les Blésois étaient

[1] Armor., *Bleiz*, Gaël., *Blaiz*. C'est de là qu'est venu aussi le mot *blaireau*, petit loup.

[2] Le Maire, Histoire et antiquitez de la ville et duché d'Orléans, p. 153, édit. in-f°.

[3] Le comte de Blois donna, pour l'autre support, le porc-épic qui était son emblême particulier, et, de son côté, il mit, sans doute par échange, au nombre de ses emblêmes, le loup de Blois. Cela expliquerait naturellement un fait qui a paru singulier à M. Aimé Champollion. « On » peut conclure, dit-il, de la description des divers objets » d'art et de goût ayant appartenu au duc Louis, que le loup » était, pour le duc d'Orléans, l'animal de sa prédilection et » un symbole aujourd'hui difficile à interpréter. On retrouve

*

appelés, dans les dictons populaires, les *loups de Blois*, comme on disait des Berrichons, par un motif analogue, les *moutons du Berri* [1].

Si les noms donnés à Blois et au Blésois, et l'ancien emblême du pays semblent indiquer un *pays de loups*, on conviendra que cela pouvait fort bien s'appliquer à une contrée qui n'était alors qu'une vaste forêt, car chacun sait que c'était la condition de la Beauce entière. Aussi croyons-nous qu'il y a une grande affinité entre le nom du Blésois, *pagus Blesensis*, et celui de la Beauce (que l'on écrivait *Beausse*), *Belsia*, le même que *Blesia*, par une transposition de lettres fort commune dans toutes les langues [2].

Des inductions, fondées sur l'analogie de position de diverses localités gauloises, nous portent à penser que, de même que l'île de la Cité fut le premier emplacement occupé par les Parisiens, de même ce fut dans l'ancienne île de Vienne que les Blésois eurent leurs premières demeures. Le nom de Vienne est aussi tout gaulois et signifie *rivière*, nom qui, par un curieux rapprochement, est maintenant celui que

» habituellement le loup dans les bijoux, les tapisseries et » les livres commandés par ce prince. C'est un peu abuser » du droit d'interpréter que de trouver dans ce signe em- » blématique un rapport entre les mots *lupus* et Louis. » (Louis et Charles, ducs d'Orléans, p. 283.)

[1] Bourges, porte d'azur à trois moutons d'argent.

[2] Cf. Aucher-Éloi, Annuaire de Loir-et-Cher, 1825, p. 39.

porte le territoire de ce faubourg de Blois, tandis que le faubourg lui-même a retenu l'appellation primitive dont la seconde n'est que la traduction. On voit encore qu'aucun nom n'était plus convenable à une localité située, comme on dit encore à présent à Blois, *en Rivière*[1].

De très anciens monuments historiques font mention de l'île de Vienne, *insula Evenna*[2], et il n'y a pas un temps immémorial que le bras principal de la Loire, réuni depuis à celui qui traverse la ville, passait sous les Ponts-Chartrains et Saint-Michel, de l'autre côté de Vienne, habitude à laquelle il revient parfois, dans les grandes crues, malgré tous les travaux de l'art. On reconnaît encore aujourd'hui les limites

[1] Voici les origines gauloises du nom de Vienne. Armor. *Even, Avon* ou *Afôn*, rivière (les radicaux ne subsistent plus isolément dans l'Armoricain, mais se retrouvent en composition dans un grand nombre de mots de ce dialecte); Gall. *Avon*, rac. *Aw-an*, mot à mot, liquide élément; Gaël. *Abhainn* (prononc. *Avainn), rac. Abh-an;* Irl. *Abhann;* Corn. *Auan;* Ile de Man, *Afôn*. Les Galls de la Haute-Écosse écrivent quelquefois *Amhain*, ce qui rapproche davantage du latin, *Amnis*, et du sanskrit, *Apnas*, cette famille de mots qu'on rencontre dans beaucoup de langues avec la même signification. De là, le nom de Vienne, commun à tant de rivières ou de localités situées sur des rivières, et les nombreux noms de lieu dans lesquels ses radicaux se trouvent en composition (Cf. Armstrong, *Gaël. diction.*).

[2] *Sti. Eusicii vita* ...

occidentales de l'île, dans le nom et la maison d'Aigrefins (*Aiguefins* dans les vieux titres), *Aquæfines*, et dans celui du bourg de Chailles, qui se trouvait alors plus près des grèves, des cailloux du fleuve, ou des *chailles*, comme on disait anciennement [1].

Blois possède un monument qui peut très bien remonter à l'époque gauloise : nous voulons parler de l'énorme *tumulus*, connu sous le nom de *Butte des Capucins*, à cause du voisinage de l'ancien couvent de Saint-François. Fournier, compilateur de Bernier, a voulu lui donner une origine récente qui se trouve suffisamment contredite par des titres du XVI[e] siècle, où elle est appelée la Butte-du-Pommier-de-Pin[2]. Nous regardons

[1] A Blois, le peuple dit encore des *chailloux* et des *cailles* pour désigner les cailloux roulés que l'on trouve sur les grèves de la Loire. Dans le Poitou et ailleurs on a conservé le mot *chailles*.

[2] Fournier raconte que, pendant une famine qui affligeait le Blésois, Gaston employa les pauvres à élever ce monticule qu'il nommèrent *Butte de la Bienfaisance*, nom qu'elle ne garda pas long-temps (Essais sur Blois, p. 65). Il paraît que Gaston fit seulement exhausser la Butte des Capucins par des terres provenant du déblaiement de la rue Bourreau ; il y planta l'orme qu'on y voit maintenant, et à l'ombrage duquel on peut contempler un magnifique panorama formé par la ville de Blois, la Loire, les prairies et les coteaux qui l'entourent. Victor Hugo a chanté la Butte des Capucins, qu'il a placée au midi, quoiqu'elle soit à l'ouest de la ville, et il a pris l'orme pour un noyer ; les

plus volontiers ce monument comme un autel ou haut-lieu consacré par les rites de la religion gauloise.

Les Romains, après la conquête de la Gaule, s'y établirent militairement et y formèrent de ces camps à demeure, appelés *castra stativa*, ou simplement *castrum*, qui étaient entourés de murailles, garnis de tours, et se multiplièrent beaucoup à l'époque du Bas-Empire. Il est présumable que l'importance de sa position en fit établir un de ce genre à Blois, qui était peut-être, dès l'époque gauloise, un lieu de passage entre le pays des Carnutes et celui des Bituriges. Il en devint un certainement alors, comme l'indiquent les voies antiques qui le traversaient et suivaient la direction des ponts Chartrains et Saint-Michel. Si ces ponts ne sont pas romains, comme le veut la tradition, ils ont au moins succédé à d'autres ponts, de bois probablement, qui devaient leur origine aux Romains.

Le camp à demeure occupait vraisemblablement toute l'étendue d'un mamelon isolé du coteau de la Loire par la tranchée des *Fossés-du-Château* et par le ravin dans lequel passe l'Arou, ruisseau que les déboisements

poëtes n'y regardent pas de si près.

> . . . . et sorti de la ville, au midi,
> Cherchez un tertre vert, circulaire, arrondi,
> Que surmonte un grand arbre, un noyer, ce me semble,
> Comme au cimier d'un casque une plume qui tremble.
>
> (Feuilles d'Automne, II.)

ont presque tari; mais qui devait toujours rouler de l'eau quand la forêt de Blois couvrait la plus grande partie du Blésois sur la rive droite de la Loire. Le bras le plus faible du fleuve, qui n'était pas encore contenu par des digues, protégeait le côté méridional. Ce système de castramétation, sur un plateau triangulaire, formé par une tranchée et par le confluent de deux rivières, était très suivi par les Romains, et les bords de la Loire en offrent beaucoup d'exemples.

Des bourgs se formaient bientôt à l'abri de ces camps à demeure par les gens qui venaient trafiquer avec la garnison, et trouvaient dans la forteresse un lieu de refuge et de défense contre les bandes de Barbares qui parcouraient sans cesse les Gaules. Telle fut l'origine de beaucoup de nos villes; le nom de *castrum* s'appliquait alors, comme cela eut lieu pour Blois, la ville tout entière, et celui de *castellum* désignait la forteresse. Un tombeau gallo-romain, des médailles impériales et quelques autres objets d'antiquité, découverts dans le faubourg du Foix, nous portent à croire que la bourgade de l'époque romaine était située sur l'emplacement de ce faubourg [1].

Toutefois, les plus anciens monuments qui nous aient transmis le nom de Blois sont des monnaies d'or frappées sous la dynastie mérovingienne. Elles

[1] Voy., dans Montfaucon et D. Martin, la description et les dessins du tombeau (Antiquité expliquée, t. V, part. II, p. 190, et Religion des Gaulois, t. II, p. 264). Voy. aussi Mém. de la Soc. Acad. de Blois, t. I, p. 323-327.

offrent, d'un côté, une croix et la légende BLESO CASTRO, de l'autre, une tête et le nom de l'officier monétaire qui présida à la fabrication. Comme elles ne portent pas de nom de prince, leur date précise ne saurait être connue ; mais la meilleure preuve que le *castrum* de Blois doit son origine aux Romains, c'est qu'il existait à l'époque mérovingienne pendant laquelle on ne construisit point de nouvelles forteresses, si ce n'est aux frontières.

Aucun des historiens qui sont venus jusqu'à nous n'a parlé de Blois avant l'auteur anonyme de la vie de Louis-le-Débonnaire ; il lui donne le nom de *Castrum Blesense*, dans le récit de l'entrevue qui eut lieu non loin de ses murs, en 834, entre l'empereur et son fils Lothaire [1]. Blois était alors le chef-lieu d'un *pagus* de la cité des Carnutes, nommé *pagus Blesensis* dans un diplôme de Charlemagne, de l'année 800 [2].

Déjà Grégoire de Tours avait fait mention des comtes ou gouverneurs du Blésois, à l'occasion d'une querelle entre différentes populations de l'Orléanais et du pays chartrain, vers l'année 584 [3]. Mais l'histoire ne donne le nom d'aucun de ces comtes avant Guillaume, dont elle raconte la mort, en 834, dans la guerre entre Louis-le-Débonnaire et Lothaire [4].

A cette époque, l'hérédité des bénéfices était de-

[1] *Vita Lud. Pii, ap.* D. Bouquet, t. VI, p. 70, D.
[2] *Carol. Magn. diplom., ap.* D. Bouquet, t. V, p. 766, A.
[3] Greg. Turon., *op.* D. Bouquet, II, 294, C.
[4] *Vit. Lud. Pii, ap.* D. Bouquet, t. VI, p. 116, D.

venue un fait, sinon un droit reconnu; Eudes, fils de Guillaume, lui succéda, et celui-ci eut pour héritier le célèbre Robert-le-Fort, son plus proche parent en ligne collatérale. Le second fils de Robert-le-Fort, Robert II, gouverna après lui le Blésois, se fit couronner roi des Français en 922, et mourut l'année d'après de la main de Charles-le-Simple, son compétiteur[1]. En lui finit la première dynastie des comtes de Blois.

Sous le gouvernement de ces princes, les Normands ravagèrent deux fois le Blésois; en 854 ils brûlèrent sa capitale[2], qui n'était probablement alors qu'une réunion de cabanes de bois; la forteresse, bâtie en pierres, échappa à l'incendie.

En 874, il servit de refuge aux moines de l'abbaye de Curbion, qui fuyaient devant les Normands, et apportaient avec eux les reliques de saint Laumer leur patron. Ils furent reçus par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît qui s'y trouvaient déjà établis et desservaient une chapelle consacrée à saint Calais[3].

Cependant, les aggrégations de maisons s'étaient multipliées au pied de la forteresse, et, au X[e] siècle, une ville s'était formée par la réunion de trois bourgs qui, en s'étendant, avaient fini par se toucher.

Le plus ancien devait être, d'après ce que nous di-

[1] Frodoard., *ap.* D. Bouquet, VIII, 178, D, et 179, C.

[2] *Annal. Bertin.*, *ap.* D. Bouq., t. VII, p. 70, D.

[3] *S. Launom. vita msta*, f° 7. — Hist. mste. de l'abb. de Saint-Laumer, f° 39.

sions tout à l'heure, le bourg du Foix, *de Fisco*, ainsi nommé parce qu'il faisait partie du *fisc* ou du domaine royal. Sur le coteau situé au-dessus du bourg du Foix on voyait déjà, sans doute, l'église de Saint-Nicolas, qui passait pour la plus ancienne de la ville; elle a été détruite à la Révolution [1].

Le second des trois bourgs, où était une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, s'appelait Saint-Jean-en-Grève, *S. Johannes de Arena*, parce qu'il se trouvait placé sur le bord de la Loire, dont les levées n'existaient pas encore dans cet endroit [2]. La partie du bourg Saint-Jean qui s'était étendue sur le coteau, et que l'on appelait le *Haut-Bourg*, possédait, dès le temps de Grégoire de Tours, une petite église, dédiée à saint Pierre. La renommée d'un miracle arrivé dans ce lieu, quand le corps de saint Solemne, évêque de Chartres, fut retrouvé à Maillé et transporté à Chartres, fit mettre l'église Saint-Pierre sous l'invocation de saint Solemne [3].

Le troisième bourg enfin, s'appelait le Bourg-Moyen, *Burgus-Medius*, à cause de sa position entre les deux autres [4]. Celui-ci fut, dans la suite, entouré par des murailles qui le réunirent à la forteresse et renfermèrent la ville proprement dite, dont les bourgs du

[1] Bernier, Hist. de Blois, p. 69.

[2] *Chartul. Blesense et Launom.*, passim.

[3] Greg. Turon., *De glor. confess.*, col. 912 et 1399 de l'éd. Ruinart.

[4] *Chart. Bles. et Launom.*, passim.

Foix et Saint-Jean devinrent les faubourgs. Des inductions assez puissantes permettent de croire qu'il y avait, dès le VII[e] siècle, dans le Bourg-Moyen, une abbaye sous l'invocation de Notre-Dame; cette abbaye a subsisté jusqu'à la Révolution[1]. L'église dédiée à saint Lubin, évêque de Chartres au VI[e] siècle, appartenait aussi à ce bourg, et une de ses rues en a gardé le nom.

Le Bourg-Neuf, faubourg situé dans la ville haute, au-delà de la Porte-Chartraine, était dans toute sa nouveauté vers la fin du XII[e] siècle, comme nous l'apprend une charte de l'année 1190[2].

Quant à celui de Vienne, on ne le considérait point alors comme faisant partie de la ville. Il était, ainsi qu'on l'a vu plus haut[3], situé dans une île formée par deux bras de la Loire, réunis depuis en un seul, à l'époque de la reconstruction du pont de Blois. Vienne eut des seigneurs particuliers jusqu'à Henri IV, qui le joignit au domaine de Blois, par échange avec d'autres fiefs[4]. On n'a aucun document antérieur au XV[e] siècle sur l'église paroissiale de Vienne qui, sous le nom de Saint-Antoine-des-Bois, était alors une chapelle, dont l'origine était peut-être fort ancienne;

[1] Cf. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 478, et *Annal. O. S. B., ad ann.* 696; *Gall. Christ.*, t. VIII, *col.* 1350 et 1389.

[2] *Dedi etiam eis in censu* BURGI NOVI ÆDIFICATI... (*Chartul. Launom.*, p. 55).

[3] Voy. p. 11 et 12.

[4] Bernier, Hist. de Blois, p. 70.

le légendaire du IX[e] siècle, auteur de la Vie de saint Eusice, parle d'un miracle arrivé chez un *prêtre* de l'île de Vienne [1].

Trois rois de la race carlovingienne frappèrent monnaie à Blois : Charles-le-Chauve, Louis-le-Bègue et Eudes [2]. L'atelier monétaire passa ensuite aux comtes de la seconde dynastie, ainsi que les autres droits régaliens, à l'époque où l'hérédité des bénéfices fut constituée à Blois au profit de Thibault-le-Tricheur, ou le *Vieux*, chef de cette deuxième dynastie.

[1] *S. Eusicii, vita msta,* et *Labb. nov. bibl.*, II, 665.

[2] Cf. Rev. num. 1838, p. 343 et suiv. ; Fougères et Conbrouse, Monnaies de la 2[e] race, p. 10, 12 et 14, la pl. I et les n[os] 504 et 390 des autres planches.

III

Blois sous les deux premières races des comtes héréditaires.

On ne sait pas bien à quel titre Thibault-le-Tricheur obtint le comté de Blois, et si ce fut à l'aide d'une de ces *tricheries* qui lui valurent son surnom, car, à une époque où l'hérédité des bénéfices était devenue un droit non contesté, le comté aurait dû échoir à Hugues-le-Grand, frère de Robert II, mort sans enfants. Thibault tenait, du reste, de très près à la première dynastie, puisqu'il était fils de Thibault, comte de Tours, et de Richilde, sœur de Robert-le-Fort[1]. Quoi qu'il en soit, il était possesseur du comté de Blois dès 924,

[1] Art de vérifier les dates, t. II, p. 612 de l'éd. in-f°.

comme le prouve la charte par laquelle le roi Raoul, *à sa prière*, accorda aux moines de Saint-Laumer l'église de Saint-Lubin, située au-dessous du château de Blois, et le faubourg du Foix, avec ses habitants qui étaient serfs de condition. Cette donation était faite pour aider les moines à construire leur église [1].

Thibault-le-Tricheur fut un des types les plus complets des hauts barons de l'époque. Brave, entreprenant, avide, trompeur et pillard, sa vie se dépensa en guerres continuelles qui le tinrent presque toujours éloigné de son comté. Tuteur infidèle de son neveu, fils d'Alain-Barbe-Torte, duc de Bretagne, dont les fiançailles avec Gerberge, sœur de Thibault, avaient eu lieu à Blois, en 943, il s'appropria de grosses sommes, dont une partie servit à construire le donjon de son château [2].

Sous le gouvernement des successeurs de Thibault, les chartes et les chroniques contiennent peu de faits relatifs à notre histoire locale, et je n'en trouve que deux à recueillir pendant près d'un siècle : la fondation, vers l'an 1000, de l'église collégiale de Saint-Sauveur, dans la basse-cour du château, par douze prêtres séculiers, qui réunirent leurs biens pour vivre régulièrement [3], et la mention, à la fin du XIe siècle,

[1] *Chartul. Launom.*, p. 6.—Hist. mste. de l'abb. de Saint-Laumer, f° 12.

[2] *Chron. Namnet.*, *ap.* D. Bouquet, t. VII, p. 277, A, B, C.

[3] V. Bernier, Hist. de Blois, p. 32.

d'une *chambre autorisée de la connoissance et de la reddition des comptes du domaine de Blois* [1].

Le terroir blésois adoucit les mœurs de la race de Thibault-le-Tricheur; les comtes de Blois exercèrent généralement le pouvoir d'une manière paternelle. Thibaut V, qui fut appelé par ses sujets *le Bon*, leur fit la remise de beaucoup de redevances féodales et leur accorda un grand nombre de priviléges. Il en donna un, entre autres, aux chanoines de Saint-Sauveur, par lequel il se démettait en leur faveur de tous ses droits féodaux pendant les trois jours qui suivaient celui de l'Ascension. Ce privilége exorbitant, que l'on appelait *la comté*, subsista dans presque toutes ses clauses, notamment dans l'administration de la justice, jusqu'à la Révolution [2]. La piété et la charité de Thibault-le-Bon méritent surtout d'être louées pour les fondations qu'il fit à l'Hôtel-Dieu de Blois, dont l'existence est déjà constatée par un titre daté de l'an 1122 [3].

Vers la fin du XII[e] siècle, il est aussi question d'un autre établissement de charité, consacré aux lépreux, et sous l'invocation ordinaire de saint Lazare [4].

Les premières libertés des Blésois datent du règne de Louis, fils de Thibault-le-Bon. Par une charte donnée solennellement à Blois, en 1196, le comte Louis affranchit les habitants de la ville qui étaient

[1] Bernier, Hist. de Blois, p. 29.
[2] Coutume de Blois, édit. Fourré, p. 39 et suiv.
[3] Bernier, Hist. de Blois, p. 54.
[4] *Ibid.*, p. 65.

serfs de condition, et changea le droit de la taille en celui de cinq sols par chaque maison [1].

Le clergé, qui n'avait pas les mêmes intérêts que les comtes de Blois, les imitait le plus tard possible dans leurs concessions, comme on aura plusieurs fois l'occasion de le voir. Les moines de Saint-Laumer n'affranchirent que vers 1224 les habitants du faubourg du Foix, moyennant 2,000 livres [2].

Thibault VI, dit le Jeune, fils et successeur de Louis, donna, à l'exemple de son père et de son aïeul, de grandes marques d'affection aux Blésois [3]. Etant mort sans enfants, Marguerite, fille aînée de Thibault-le-Bon, lui succéda ; elle avait épousé Gauthier d'Avesnes, et mourut en 1230. En elle finit la dynastie des comtes de Blois de la maison de Champagne.

Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, qui avait épousé Marie, fille de Gauthier d'Avesnes et de Marguerite, devint le chef de la troisième dynastie.

Le droit de battre monnaie était un des droits régaliens qu'usurpèrent les barons de France quand l'hé-

[1] Bernier, Preuves de l'Histoire de Blois, p. xxvj. — Cet impôt s'appelait le *faitage*, de *fastigium*. Ce mot, qui signifie proprement le faîte d'une maison, se prenait pour la maison elle-même, comme dans la loi salique le mot *culmen*, comble.

[2] Hist. mste. de l'abb. de S.-Laumer, f° 50, *verso*. Cette somme répondait à environ 38,000 fr. de notre monnaie.

[3] Bernier, Hist. de Blois, p. 307. — Archives municipales de Blois, fonds Joursanvault, n° 4.

rédité des bénéfices fut complètement établie, et il y a tout lieu de croire que les puissants comtes de Champagne ne furent pas des derniers à s'en emparer. Toutefois, il est impossible de préciser l'époque à laquelle la monnaie de Blois commença de paraître, le nom d'aucun des comtes de la première dynastie ne se trouvant inscrit sur les pièces venues jusqu'à nous. L'un des côtés représente la croix, commune à toutes les monnaies du temps, et la légende BLESIS CASTRO, l'autre un symbole bizarre sans légende [1].

Les comtes de Blois de la maison de Châtillon, au contraire, inscrivirent leur nom sur la monnaie blésoise, depuis Jean de Châtillon, fils de Hugues, jusqu'à Gui Ier, qui vendit son droit de monnoyage à Philippe de Valois, en 1328, époque à laquelle il devenait impossible aux barons de continuer leurs monnaies particulières en concurrence avec la monnaie royale. On voit encore à Blois, dans la rue des *Trois-Clefs*, l'ancien hôtel des monnaies des comtes de Châtillon : il est connu sous le nom de la *Tour-d'Argent*, qui rappelle son origine [2].

En 1256, Jean de Châtillon, fils de Marie d'Avesnes, fonda à Blois le couvent des Cordeliers, qui fut successivement orné et augmenté par les différents comtes, successeurs de Jean [3].

[1] Cf. E. Cartier, Recherches sur les monnaies au type chartrain ; dans la Rev. Numismat. 1845, p. 122 et suiv.

[2] Cf. E. Cartier, *ibid.*, et, dans la Revue Numismatique, le frontispice du Ier volume qui représente la Tour d'argent.

[3] Bernier, Hist. de Blois, p. 57.

Ce fut aussi Jean de Châtillon qui, en 1274, établit à Blois les Jacobins, ou frères prêcheurs, sur l'emplacement d'une église paroissiale de Saint-Gervais [1]. Le réfectoire passait pour l'un des plus beaux de l'ordre; les députés du clergé s'y réunirent pendant les États de 1588.

La commune de Blois se constitua très probablement sous les Châtillon ; mais on n'a trouvé jusqu'ici aucun document qui permette d'en fixer l'époque d'une manière précise. Dans une belle charte de confirmation de priviléges, donnée le 15 juillet 1345, par Louis Ier de Châtillon, aux manants et habitants de Blois, assemblés aux halles, on voit que Blois était une de ces villes qui, sans être encore érigées en communes, avaient reçu de leurs seigneurs certaines franchises et certains priviléges [2]. Parmi les bourgeois notables, cités en tête de la pièce, figure un Jean de Morvillier, dont la postérité fut illustrée par le garde des sceaux de Henri III [3], et un Macé de Villebresme dont les descendants brillèrent comme poètes à la cour de Charles d'Orléans et à celle de Louis XII.

[1] Archives départementales, liasse des Jacobins, n° 2.

[2] Charte originale, de mon cabinet.

Au style architectural des halles de Blois, qui vont être démolies, il est aisé de voir que ce sont bien celles où furent proclamées les anciennes franchises communales de notre ville.

[3] J'ai trouvé un Thibaud de Morvillier dans une charte de 1283 (Archiv. dép., liasse des Jacobins, n° 14).

En 1379, l'existence d'une commune est clairement signalée dans une contestation entre le comte et les habitants de Blois, au sujet de la garde des clefs de la ville. Par transaction, hômologuée en parlement, il fut convenu que les clefs seraient remises entre les mains d'un capitaine à la nomination des comtes de Blois [1].

De tous les princes de la maison de Châtillon, Gui II fut le seul qui habita le Blésois de préférence à ses autres possessions. Au commencement de l'année 1387, Jeanne d'Armagnac, duchesse de Berri, accompagnée de sa belle-fille, Catherine de France, vint visiter le comte et la comtesse de Châtillon et la jeune Marie de Berri, qui avait épousé l'année précédente Louis de Châtillon, fils du comte Gui. La duchesse et sa fille passèrent trois jours au château, et *si furent recueillies,* dit Froissart, *bien gracieusement et puissamment, car le comte Gui le savoit bien faire.* Le célèbre historien se trouvait lui-même près du comte de Blois dont il était le chapelain, et à la sollicitation duquel il écrivit ses immortelles chroniques [2].

Blois, l'année suivante, fut le témoin d'un fait important dans la politique de l'époque. Les anciennes querelles entre la France et la Bretagne étaient sur le point de recommencer; Charles VI avait pris parti pour Olivier de Clisson contre Jean de Montfort, et avait fait signifier à celui-ci de venir s'excuser de sa conduite déloyale envers le connétable. Le duc Jean,

[1] Inventaire ms. des titres de la commune de Blois.

[2] Froissart, t. III, ch. cvi.

loin de répondre aux sommations du roi, faisait de grands préparatifs de guerre ; l'Angleterre et le roi de Navarre, beau-frère de Montfort, se disposaient à le soutenir. Les ducs de Bourgogne et de Berri, qui gouvernaient, comme on sait, sous le nom de Charles VI, envoyèrent le sire de Coucy à Montfort pour lui offrir leur médiation auprès du roi, en engageant le duc, s'il ne voulait pas aller le trouver à Paris, de venir au moins jusqu'à Blois, où ils se rendraient également, pour avoir une entrevue avec lui. Le sire de Coucy, l'un des plus habiles diplomates de l'époque, réussit parfaitement dans ses démarches. Le duc de Bretagne arriva bientôt à Blois, où il logea chez un chanoine de Saint-Sauveur, dans la basse-cour du château. Les ducs de Berri et de Bourgogne étaient déjà descendus au château même : « Là, dit » Froissart, furent les seigneurs en parlement en- » semble, et firent les deux ducs au duc de Bretaigne » bonne chère et induisirent grand amour » On passa cinq à six jours en festins et réjouissances ; pendant ce temps les ducs de Berri et de Bourgogne conduisirent si bien leurs négociations , que Montfort se décida à les suivre à Paris, à rendre hommage au roi, et à soumettre sa cause au parlement [1].

L'an 1391, Louis de Châtillon, fils unique de Gui, mourut sans laisser de postérité ; le vieux comte, n'espérant plus avoir d'enfants, et étant accablé de dettes, le roi, aidé du sire de Coucy, *grand contracteur,*

[1] Froissart, t. III, ch. CXII et CXIV.

selon l'expression de Froissart, obtint de Gui de vendre, au détriment de ses héritiers, son comté au duc d'Orléans, qui avait à faire l'emploi de la riche dot de Valentine de Milan. Gui se réserva la jouissance du comté de Blois pendant sa vie, et reçut deux mille couronnes d'or[1].

Nous n'aurions pas complètement tracé l'esquisse historique que nous avons entreprise si nous ne faisions connaître, à mesure que nous avançons, le mouvement de la science, des lettres, de l'art, de l'intelligence en un mot, dans notre ville.

Le Blésois n'ayant commencé à acquérir de l'importance qu'après être devenu l'un de ces petits États qui, à la fin du X[e] siècle, composèrent la France féodale, nous ne devons pas nous étonner de n'avoir vu briller sur Blois, avant cette époque, aucun de ces rares éclairs du savoir qui sillonnèrent les ténèbres épaisses de la monarchie franque.

Au XI[e] siècle, tandis que la noblesse dépensait toute son énergie en courses aventureuses et en guerres continuelles, le clergé, recruté parmi le peuple, trouvait à l'abri des cloîtres les loisirs nécessaires pour étudier les sciences et les lettres, dont le dépôt s'y

[1] Archives du royaume, Mémorial de la chambre des comptes de Blois, S[on] L., 28[e] série, f[o] 46 et suiv. — Froissart, t. IV, ch. XXXIV. — La couronne, ou écu d'or, de cette époque, passait pour 22 s. 6 den., et vaudrait aujourd'hui 12 fr. Les 200,000 écus équivalent donc à 2 millions 400 mille francs.

conservait religieusement depuis la chûte de la civilisation romaine. Les bénédictins de Saint-Laumer furent les restaurateurs de la science et de l'art à Blois, et pendant qu'ils élevaient le chœur admirable de leur église, leur école, ouverte à tous, devenait justement célèbre. C'est là que se formèrent les illustrations blésoises qui fleurirent dans le siècle suivant : Pierre de Blois, Guillaume son frère, un autre Pierre, qui professa les lettres avec éclat, Vital, auteur d'une *Aulularia*, attribuée à Plaute, Ernaud de Blois, et plusieurs autres. La plupart de leurs ouvrages, à l'exception de ceux du célèbre archidiacre de Bath, ne sont pas parvenus jusqu'à nous et ne sont connus que par les éloges de leurs contemporains[1].

A la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, les lettres font un temps d'arrêt. Le peuple tout entier a marché à la croisade, les couvents mêmes ont fourni des combattants ; il ne sort plus des écoles que des soldats de la foi. On sait que les seuls fruits durables de ces expéditions furent ceux que l'on recueillit au profit des sciences et des lettres. La langue et les idées s'affranchirent des entraves de l'ancien monde romain; la littérature, comme la langue, devint nationale. Robert de Blois acquit alors une célébrité méritée, dans la poësie didactique et dans toutes ces compositions variées auxquelles on a donné le nom générique de *Fabliaux*.

Les guerres de rivalité entre la France et l'Angle-

[1] Hist. littér. de la France, aux XIe et XIIe siècles.

*

terre, qui remplirent une grande partie du XIVe siècle et la première moitié du siècle suivant furent cause de la décadence des sciences, des lettres et des arts en France, et de leur anéantissement complet dans le Blésois, que sa position centrale et le rempart naturel de la Loire ont destiné à être constamment le foyer de toute résistance à une guerre d'invasion, et qui, à cette époque, était serré, presque de toutes parts, entre les possessions anglaises. Ravagé aussi par les bandes indisciplinées que les rois et les seigneurs avaient alors à leur solde, le Blésois fut réduit à la plus profonde misère, et, dans les courts intervalles de tranquillité que laissèrent ces guerres désastreuses, le petit nombre d'écrivains qu'il produisit ne laissa aucune œuvre digne d'être citée.

IV

Blois sous les ducs d'Orléans.

Le comte Gui étant mort en 1397, Louis d'Orléans, frère de Charles VI, entra en possession du Blésois, et devint le chef de la quatrième dynastie de ses comtes. Il fit son entrée solennelle à Blois le 31 août 1403 [1].

Le duc d'Orléans était un prince lettré comme le roi Charles V, son père ; comme lui il aimait les savants et les livres, et il plaça au château de Blois une bibliothèque destinée à devenir célèbre. Valentine de Milan, la femme la plus accomplie de l'époque, partageait les goûts littéraires de son mari ; dans les séjours trop rares qu'ils firent à Blois ils amenèrent avec eux plusieurs des écrivains mar-

[1] Archives Joursanvault, n° 823.

quants dont ils encourageaient les travaux, auxquels ils prenaient part eux-mêmes. Christine de Pisan, Eustache Deschamps et Gilles Malet accompagnèrent sans doute le duc et la duchesse dans notre ville; le célèbre bibliothécaire de Charles VI se chargeait du soin d'arranger les livres du duc d'Orléans[1].

Après l'assassinat du duc, exécuté en 1407, par les ordres de Jean de Bourgogne, Valentine de Milan, ayant sollicité en vain la punition du meurtrier, vint, avec ses enfants, ensevelir son désespoir et ses ennuis au château de Blois. Ce fut alors qu'ella adopta l'emblême, devenu célèbre, de la *chantepleure* (arrosoir) entre deux S, initiales de *soupir* et de *souci*, et la mélancolique devise : *Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien*, que l'on voyait répétée sur les murs tendus de noir de ses appartements[2].

Valentine, du fond de sa retraite, ne cessait de demander justice; elle alla à Paris renouveler ses plaintes, et revint à Blois sans avoir réussi dans ses démarches. Alors sa douleur et le triomphe du coupable la réduisirent à un si profond désespoir qu'elle n'y put survivre. Une année après la mort du duc d'Orléans, la malheureuse princesse succombait à l'âge de trente-huit ans. « Le quatriesme jour de dé» cembre, dit Juvénal des Ursins, mourut de cour-

[1] Cf. Aimé Champollion, Louis et Charles d'Orléans, ch. XIII.

[2] Brantôme, Dames illustres. — Cl. Paradin, Devises héroïques, p. 55.

» roux et de deuil la duchesse d'Orléans. C'estoit » grande pitié d'ouir avant sa mort ses regrets et » complaintes, et piteusement regrettoit ses enfants » et un bastard nommé Jean [le célèbre bâtard » d'Orléans], lequel elle voyoit volontiers, en disant. » qu'il lui avoit esté emblé [volé], et qu'il n'y avoit » aucun de ses enfants qui fust si bien taillé pour ven- » ger la mort de son père[1]. »

Malgré la paix jurée, par force à la vérité, à Chartres, en 1409, entre le duc de Bourgogne et les enfants d'Orléans, ceux-ci continuèrent de résider à Blois, et ne paraissaient pas à la cour, attendant une occasion favorable de tirer vengeance du meurtre de leur père. Cette occasion ne tarda pas à s'offrir.

Charles, chef de la famille d'Orléans, devenu veuf d'Isabelle de France, morte à Blois, la même année 1409, se remaria l'an 1410 à Bonne, fille du comte d'Armagnac, et petite-fille, par sa mère, de la duchesse de Berri. La nouvelle alliance du duc Charles lui valut deux puissants auxiliaires, auxquels se joignit le duc de Bretagne, qui venait de se déclarer contre Jean-Sans-Peur, et ce fut le signal d'une guerre atroce entre les deux factions qui déchiraient le royaume depuis le commencement du XV[e] siècle. Une foule de malheurs vinrent tomber de nouveau sur la France, chaque parti appelant à son aide les Anglais qui vendaient leur appui au plus offrant, dans des marchés

[1] Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 197 de l'éd. Denis Godefroy.

coupables dont le prix se composait d'un plus ou moins grand nombre de nos provinces. Quand un sentiment tardif de nationalité se réveilla chez les princes français, il n'était plus temps d'arrêter l'invasion anglaise. Le duc d'Orléans fut pris en 1415 à la funeste bataille d'Azincourt, et expia, par vingt-cinq années de captivité, la faute qu'il avait commise en appelant l'étranger à son secours.

Pendant cette captivité, Charles se réhabilite dans l'histoire ; ses sujets tiennent pour le parti français, tandis que Philippe-le-Bon, animé de la même pensée qui avait jeté le duc d'Orléans dans le parti anglais, vend la France à Henri V par le honteux traité de Troyes.

Vers la fin de l'année 1420, le comte de Vertus, frère de Charles d'Orléans, mourut à Blois. Il était chargé de l'administration du comté, et le duc Charles communiquait régulièrement avec lui, malgré sa captivité, comme le prouvent un grand nombre de ses chartes, relatives au Blésois et datées d'Angleterre [1]. Le bâtard d'Orléans, remplaça le comte de Vertus.

Le 5 août 1421, le Dauphin-Régent, qui venait de lever le siége de Chartres, datait de Blois des lettres portant ordre aux nobles *de se rendre en avant et assembler les autres le plus qu'on pourroit*, sous peine de perdre leur noblesse, de voir leurs maisons rasées et leurs biens confisqués [2].

[1] Archives municipales, fonds Joursanvault, *passim*.

[2] Recueil général des anciennes lois françaises, par Isambert, t. VIII, p. 655.

En 1424, Jeanne, fille de Charles d'Orléans et d'Isabelle de France, épousa à Blois le duc d'Alençon, Jean II[1].

Cependant les troupes anglaises continuaient d'envahir le territoire français ; le Maine et une partie de la Beauce étaient occupés. Dès 1427, on craignait tellement pour la ville de Blois, que les chartes, livres, tapisseries et autres objets précieux renfermés dans le château furent envoyés à la Rochelle. L'inventaire des livres de la bibliothèque du duc d'Orléans, contenait les titres et la description sommaire de quatre-vingts ouvrages [2].

On sait tous les désastres de la fin de l'année 1428. Orléans, alors une des principales villes du royaume, et le boulevard des armées françaises retirées sur la rive gauche de la Loire, était assiégé ; Chartres, Meung, Baugenci, toutes les forteresses de la Beauce, sauf Marchenoir, étaient au pouvoir de l'ennemi, qui venait même de prendre pied sur l'autre rive de la Loire par la prise de la Ferté-Hubert ; Blois était devenue ville frontière, quand Jeanne d'Arc vint se mettre à la tête de la petite armée qui allait tenter le dernier effort pour le maintien de l'indépendance nationale.

[1] Chronique mste. citée par la Clergerie, Hist. des comtés du Perche et d'Alençon, p. 318.

[2] Arch. Joursanv., n° 130 et 850. — Leroux de Lincy, La bibliothèque de Ch. d'Orléans à son château de Blois, en 1427.

Au commencement d'avril 1429, le duc d'Alençon était venu à Blois préparer un convoi de vivres et devait essayer de le faire entrer dans Orléans avec la Pucelle. Le maréchal de Boussac, l'amiral de Culant, le sire de Gaucourt, La Hire, Xaintrailles et tous les principaux capitaines de Charles VII arrivaient successivement, sur la nouvelle de la venue de Jeanne-d'Arc et sur la renommée de toutes les choses merveilleuses que l'on racontait d'elle. Renaud de Chartres, archevêque de Reims, se trouvait aussi à Blois avec un grand nombre de prêtres et de moines des abbayes voisines, fuyant devant les Anglais. La ville était encombrée d'hommes d'armes, de gens d'église et d'une foule de soldats et de peuple.

Vers la fin d'avril, Jeanne d'Arc fit son entrée à Blois, aux acclamations de toute cette multitude. Elle y resta trois jours à attendre des renforts. Pendant ce temps, *ses voix* lui dirent : *Prends l'étendard, de par le roi du Ciel*. Elle fit aussitôt faire un étendard blanc, semé de fleurs-de-lis, où d'un côté était écrit : IHESVS-MARIA, et de l'autre était représenté le Sauveur des hommes, assis sur un trône de nuées, et ayant à droite et à gauche deux anges en adoration; l'un d'eux portait une tige de lis. L'étendard fut béni solennellement, dans l'église de Saint-Sauveur, par l'archevêque de Reims. Elle fit faire aussi une bannière pour les prêtres qui devaient l'accompagner dans son expédition. Sur cette bannière, le Christ était représenté sur la croix [1].

[1] Chronique de la Pucelle, éd. Godefroy, p. 508. — Jour-

Jeanne envoya ensuite, par un héraut, aux chefs anglais qui commandaient devant Orléans, une lettre qu'elle avait dictée elle-même à Poitiers. Elle y sommait le roi d'Angleterre de rendre à la Pucelle les clefs des bonnes villes qu'il avait *enforcées*. Elle venait, disait-elle, « de par le roy du Ciel, corps pour » corps, les bouter hors de France... si vous ne lui » faites raison, ajoutait-elle, croyez fermement que le » roy du Ciel lui envoyera plus de forces à elle et à ses » bonnes gens d'armes, que ne scauriez avoir à cent » assauts. Entre vous, archers, compaignons d'armes » gentils et vaillants, qui estes devant Orléans, allez » vous en en vostre pays, de par Dieu; et si ne le faites » ainsi donnez-vous de garde de la Pucelle, et qu'il » vous souvienne de vos dommaiges. Ne prenez mie » vostre opinion que vous tiendrez France du roy du » Ciel, le fils saincte Marie; mais la tiendra le roy » Charles, vray héritier, et à qui Dieu l'a donnée, » qui entrera à Paris en belle compaignie. Si vous ne » croyez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle, en » quelque lieu que vous trouverons nous férirons de» dans à horions, et si verrez lesquels auront meilleur » droict de Dieu ou de vous, etc. [1]. » Il faudrait citer tout entière cette admirable lettre!

nal du siége d'Orléans. — Procès de la Pucelle, p. 10, 92, 129 de l'éd. Buchon. — Déposition des témoins, p. 314 et 345 du t. III des Notices des Mss.

[1] Chron. de la Pucelle, p. 508. — Procès de la Pucelle, déposition de Dunois, p. 354 du t. III des Notices des Mss.

Tous les jours Jeanne faisait faire à Blois des processions sous la conduite de frère Pasquerel, son aumônier, qui était suivi des prêtres de la ville, des gens de guerre et de tout le peuple, chantant des hymnes et des cantiques. Jeanne était au milieu d'eux, priant avec une grande ferveur, et se jetant continuellement à genoux. Elle engageait les hommes d'armes à ne plus jurer et maugréer, à renvoyer les *fillettes* qu'ils menaient avec eux, à se confesser et à se préparer, par une conduite sainte et régulière, à obtenir l'assistance du Ciel dans l'entreprise qui allait être tentée. Ces moyens, tout puissants à une époque où, malgré les habitudes de désordres, fruit de l'état de guerres continuelles, les croyances religieuses avaient conservé de profondes racines dans les cœurs, agissaient fortement sur les troupes. Elles étaient arrivées au plus haut degré d'exaltation quand on se mit en marche pour Orléans.

C'était le 28 avril. Frère Pasquerel ouvrait la marche, portant la sainte bannière et entouré d'un bataillon de prêtres qui chantaient le *Veni Creator*. Jeanne avait fait confesser tous les hommes d'armes avant de partir, et elle avait communié devant eux à Saint-Sauveur, en grande cérémonie. Elle était armée tout en blanc, *sauf la teste,* et montée sur un coursier noir. A sa suite marchaient : son frère, armé aussi en blanc, ses deux hérauts d'armes, Guyenne et Ambleville, son écuyer, plusieurs pages et les cinq lances qui formaient son escorte ordinaire. Sa petite armée ne comptait pas plus de six mille hommes ; mais l'exal-

tation religieuse et l'enthousiasme militaire qui animaient ces derniers débris des armées françaises les rendait capables des plus grandes choses. La levée du siége d'Orléans, et le sacre du roi à Reims, les deux objets de la mission de Jeanne, n'étaient plus un sujet de doute[1]. L'issue de la campagne justifia cette confiance.

L'an 1431, la ville et le château de Blois furent mis sous le commandement du premier homme de guerre de l'époque, le célèbre bâtard d'Orléans. C'est à Hampthill que son frère Charles signa les lettres qui lui conféraient cette charge, pour laquelle il touchait deux cents livres de gages[2].

On voit que, malgré sa captivité, Charles trouvait le moyen de veiller à l'administration et au gouvernement de ses domaines, et prenait par conséquent part à la défense de la cause nationale, qui n'avait même commencé à prendre une tournure favorable que dans son propre duché, sous la direction de ses officiers.

Philippe-Antoine de Vertus, bâtard du comte de Vertus, venu, pendant l'année 1436, résider au château de Blois, pour s'y employer au service du duc

[1] Chartier. — Berry. — Chronique de la Pucelle. — Procès de la Pucelle. — Monstrelet. — Journal d'un bourgeois de Paris. — Lettre de Gui de Laval, dans l'Histoire mste. de l'abb. de Celles-sur-Cher, etc.

[2] Arch. Jours., nos 132 et 3187. La valeur moyenne de la livre peut être évaluée, sous Charles VII, à 5 fr. 68 c. Les 200 livres représentaient donc 1136 fr. environ.

d'Orléans, son oncle, y reçut l'année d'après le bon roi René qui sortait des prisons du duc de Bourgogne. Il s'en allait visiter Charles VII, alors à Tours, revoir son duché d'Anjou et sa comté de Provence, sans trop s'inquiéter des royaumes de Naples et de Sicile, dont il venait d'hériter, et dont il ne chercha à s'assurer la possession que l'année suivante, entreprise qui devait échouer, du reste, comme toutes celles de cet excellent prince [1].

En 1438, la maison de Bourgogne partageant le désir général de voir terminer les dissentions qui nuisaient si fort au rétablissement des affaires du royaume, cherchait les moyens de se rapprocher à la fois de la cour de Charles VII et de la maison d'Orléans. Le mariage entre Charles, fils de Philippe-le-Bon, et Catherine de France, avait été arrêté dès 1435, à la paix d'Arras. Il fut enfin signé et conclu à Blois par le roi et par le sire de Crèvecœur, ambassadeur de Philippe, le 30 septembre 1438, dans le château même de celui qui était naguère le plus implacable ennemi de la maison de Bourgogne [2].

Cependant de nombreux ferments de discorde subsistaient toujours et faisaient évanouir tous les projets pour le maintien de la paix intérieure. On venait de publier les belles ordonnances de 1439, destinées à donner une organisation régulière à l'armée; mais ce n'était pas une chose facile de déterminer les chefs

[1] Arch. Joursanvault, nos 548, 5179 et 3186.

[2] Recueil diplomatique de Dumont, t. 1, p. 58.

des anciennes compagnies à renoncer aux habitudes de violences et de pillage, que rappelle d'une manière si énergique le nom d'*écorcheurs* qu'ils ne rougissaient pas de se donner eux-mêmes, et ils se souciaient peu de licencier leurs troupes dans l'espoir incertain d'être replacés par le roi capitaines des compagnies régulières qui allaient être formées. L'accroissement de la puissance royale qui devait résulter de l'exécution des ordonnances ne pouvait convenir non plus aux grands vassaux de la couronne. Aussi, les princes du sang eux-mêmes se mirent-ils à la tête de la révolte, connue sous le nom de *Praguerie*, qui s'organisa à Blois sous les auspices du duc de Bourbon, du duc d'Alençon et du comte de Dunois. Le bâtard de Bourbon et le sire de Chabannes, deux des plus célèbres chefs d'*écorcheurs*, vinrent, suivis de leurs compagnies, y rejoindre les conjurés ; le dauphin, qui devait être Louis XI, consentit à être le chef des mécontents[1].

Sur ces entrefaites, le connétable de Richemont, venant de quitter Angers, où se trouvait la cour, pour aller dans son gouvernement de l'Ile-de-France, passa par Blois. S'étant rendu sans défiance au château, il y trouva réunis Dunois, Bourbon, Vendôme et Chabannes. Ceux-ci cherchèrent, par des paroles irritantes et même par des menaces, à faire perdre patience au connétable et à engager une querelle avec lui, de manière à trouver l'occasion de s'empa-

[1] Monstrelet, à l'année 1439. — Vie de Chabannes.

rer de sa personne. Mais Richemont, en homme sage et habile, sut si bien se contenir, qu'ils n'osèrent l'arrêter.

Cependant les nouvelles de la révolte étaient arrivées au roi, et il avait dépêché en toute hâte Gaucourt et Xaintrailles vers Richemont, qu'ils joignirent à Baugenci et ramenèrent avec eux, tandis que Charles VII venait au-devant de lui jusqu'à Amboise. Le connétable passa encore par Blois, mais cette fois ce fut dans un bateau et à la faveur de la nuit[1].

La Praguerie, comme on sait, faite uniquement dans l'intérêt des grands, ne trouva aucun appui dans le peuple, en faveur duquel avaient été faites les ordonnances, et le roi, qui depuis quelque temps s'était réveillé de sa longue apathie, parvint promptement à se rendre maître de la révolte.

Le besoin de la réconciliation entre les partis se manifestait de tous les côtés, et un exemple remarquable en fut offert par les deux plus puissantes familles françaises : l'année 1440 vit le duc de Bourgogne solliciter et obtenir la mise en liberté du chef de la maison d'Orléans, qui, devenu veuf, pendant sa captivité, de Bonne d'Armagnac, sa seconde femme, épousa, pour sceller la paix des deux familles, Marie de Clèves, mère de Philippe-le-Bon, et élevée à sa cour.

Le duc d'Orléans avait mis à profit les loisirs de l'exil : il avait ajouté à la valeur militaire du guer-

[1] Mém. du connétable de Richemont, p. 776 de l'éd. de Godefroy.

rier les talents du politique, le savoir de l'homme lettré, l'esprit et l'amabilité du poète. C'était, sans contredit le prince le plus accompli de son temps. Sa réputation bien connue, sa longue captivité, et la part qu'il avait prise aux négociations pour la paix, le firent accueilir à son arrivée sur le sol de France avec des transports d'enthousiasme. Son voyage fut un véritable triomphe jusqu'à Blois où il se rendit directement. « Là et ailleurs, partout où il passa, dit Saint-
» Gelais, le peuple en estoit aussi resjoui que si c'eust
» esté un ange qui fust descendu du ciel[1]. »

Charles dès-lors se mêla peu des affaires publiques, et ne songea qu'à jouir des charmes d'une existence paisible. Il quittait peu le séjour de Blois où il vivait entouré d'une cour brillante et polie, occupé de l'administration de ses immenses domaines, de l'embellissement de son château, et surtout de la culture des lettres, qui avaient apporté de si douces consolations aux ennuis de sa captivité[2].

Ce dut être au château de Blois que Charles d'Orléans, un des premiers jours du premier printemps qu'il revoyait en France, arrêtant ses yeux sur le magnifique paysage qu'il découvrait de sa royale demeure, et savourant les beautés de la nature avec la sensi-

[1] Monstrelet, an 1440. — St. Gelais, p. 25 de l'éd. de Godefroy.

[2] Aimé Champollion, Louis et Charles, ducs d'Orléans, p. 351 et suiv.

bilité du captif dont la prison vient de s'ouvrir, composa ce délicieux rondel :

Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de bourderie,
De souleil luysant cler et beau.

Il n'y a beste ne oiseau,
Qu'en son jargon ne chante ou crie :
Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

Rivière, fontaine et ruisseau
Portent, en livrée jolie,
Gouttes d'argent d'orfavrerie,
Chacun s'abille de nouveau ;
Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye[1].

La ballade suivante n'a pu être écrite ailleurs qu'au château de Blois ; M. Aimé Champollion pense même que cette charmante pièce est la première que Charles d'Orléans composa après son retour[2].

En tirant d'Orléans à Blois,
L'autre jour par eau venoye ;
Si rencontray, par plusieurs fois,
Vaisseaulx, ainsi que je passoye,
Qui singloient leur droitte voye
Et aloient légiérement,
Pour ce qu'eurent, comme veoye[3],
A plaisir et à gré le vent.

[1] Poésies de Ch. d'Orléans, éd. Guichard, p. 423.
[2] Louis et Charles, ducs d'Orléans, p. 337.
[3] Comme je vis.

Mon cueur, penser et moy, nous trois,
Les regardasmes à grand joye,
Et dist mon cueur, à basse vois,
Voulentiers en ce point seroye;
De confort [1] la voille tendroye,
Si je cuidoye [2] seurement
Avoir, ainsi que je vouldroye,
A plaisir et à gré le vent.

Mais je trouve, le plus des mois,
L'eau de fortune si quoye [3],
Quant au bateau du monde vois
Que, s'avirons d'espoir n'avoye [4],
Souvent en chemin demourroye,
En trop grand ennuy longuement;
Pour néant en vain attendroye
A plaisir et à gré le vent.

Les nefz dont cy devant parloye
Montoient et je descendoye;
Contre les vagues de tourment,
Quant il lui plaira, Dieu m'envoye
A plaisir et à gré le vent [5]!

Les goûts poétiques du duc Charles étaient partagés par son illustre compagne et par les officiers de sa maison, choisis presque tous parmi ses émules ou

[1] De consolation.
[2] Si je pensais.
[3] Si calme.
[4] Que si les avirons d'espoir je n'avais.
[5] Poésies de Ch. d'Orléans, *ibid.*, p. 161.

ses rivaux en poésie. C'étaient : Astezan, secrétaire du prince, Boucicault, Philippe de Boulainvilliers, Jean et Simon Cailleau, Guillaume et Jean Cadier, Benoît d'Amiens, Garencières, Guyot Pot, Gilles des Ourmes, Tignonville, Vaillant, Redet, et d'autres trouvères, parmi lesquels figurait avec honneur le Blésois Guillaume de Villebresme, secrétaire de la duchesse d'Orléans.

La cour de Blois devint une école de beau langage, une sorte d'académie, dont les leçons formèrent Villon qui enleva, bien à tort, au duc d'Orléans l'honneur d'être regardé comme le père de la poésie française. Le roi de Sicile, le duc de Nevers, les comtes d'Alençon et d'Étampes vinrent s'essayer dans les luttes d'esprit qui avaient lieu à Blois sous la présidence du duc Charles, et dont il fournissait lui-même les textes [1].

La bibliothèque de Blois fut augmentée notablement par un nombre de manuscrits, assez considérable pour l'époque, qui avaient été rapportés d'Angleterre par le duc d'Orléans et provenaient, pour la plupart, de l'ancien dépôt enlevé de la tour du Louvre par le duc de Bedford. Charles, comme on le pense bien, ne négligea rien pour enrichir sa collection après son retour en France [2].

[1] Introduction à l'éd. des poésies de Ch. d'Orléans, par M. J. M. Guichard.—Notice historique sur Ch. d'Orléans, en tête de l'éd. de ses poésies donnée par M. A. Champollion.

[2] Voir la notice des ouvrages acquis par Ch. d'Orléans,

Le château de Blois n'avait été jusqu'alors qu'une formidable place forte, munie de tous les moyens de défense exigés par l'état de guerre continuel où se trouvait le pays. Sous Charles d'Orléans, ami éclairé des arts comme des lettres, le château prit une vie nouvelle ; les affaires de la France ayant complètement changé de face, l'état de sécurité et de prospérité où l'on se trouvait alors permettait de remplacer les donjons féodaux par des demeures élégantes où les moyens de défense, sans être complètement omis, disparaissaient presque sous le luxe de l'ornementation [1].

Mais tandis que le duc d'Orléans transformait l'ancienne forteresse de Blois en un château riche de toute la somptuosité architecturale qui, venue de l'Italie, commençait à se faire jour en France, il n'oublia pas les habitants de sa ville de Blois, et voulut les faire participer aux progrès du bien-être qui s'introduisait dans toutes les habitudes de la vie. Pour les encourager à bâtir des demeures plus commodes et plus élégantes, il leur permit de couper dans sa forêt de Blois, qui venait alors jusqu'aux portes de la

n[os] 847 à 852 des archiv. Joursanvault, et Leroux de Lincy, La bibliothèque de Ch. d'Orléans.

[1] Sauf une portion de galerie, destinée à réunir les deux ailes de l'orient et de l'occident, toutes les constructions de Charles d'Orléans ont été remplacées par celles de ses successeurs.

ville, tout le bois nécessaire à ces constructions, *aimant mieux,* disait-il, *loger des hommes que des bestes* [1]. La ville fut presque entièrement rebâtie, et ce fut l'origine de ces jolies maisons de bois dont il reste encore quelques pittoresques débris.

Inspiré par les sentiments généreux de son maître, Jean de Saveuse, chambellan du duc d'Orléans et bailli de Blois, dotait les Blésois d'un hôtel-de-ville. Cet hôtel, acquis pour le prix de trois cents écus de Jeanne et de Catherine de Beauvilliers, subsiste encore, mais complètement défiguré par différentes constructions et démolitions. La date et les conditions de la donation de Jean de Saveuse sont consignées dans une inscription lapidaire placée au pignon qui regarde la rue de la Foulerie ; c'est tout ce qui reste de la décoration de l'édifice primitif ; encore les armoiries du donateur, sculptées au-dessus de l'inscription, et l'inscription elle-même, ont-elles été mutilées à la Révolution. Voici la copie de ce qu'on lit sur ce petit monument :

Lan mil CCCCLIX, noble home Jehan de Saveuse escuier cnseil^{r} et premier chabella de hault et puissant pnce moss^{r} le duc d'Orls et de Milan et son gouvnne^{r} et bally de ceste vile de Blois po^{r} la bone amor quil avoit aux hitants de ceste ville leur dnna [et octroia]

[1] Bernier.

ceste maiso a la charge dune messe du saint esprit a estre celebree cquun lundi de lan en la chapelle de St Fiacre sur le pnt de Blois duql escuier les armes sot cidesus. Priez Dieu por lui.

Avant la donation de Jean de Saveuse, les assemblées communales avaient lieu dans différents édifiees de la ville, et particulièrement dans le beau réfectoire des Jacobins [1].

En 1462, se passa au château de Blois un événement qui remplit de joie la famille d'Orléans, et dont la France eut aussi à se réjouir un jour. Le duc Charles, qui n'avait pas eu d'enfants de ses deux premiers mariages, vit enfin naître un fils de sa troisième épouse, Marie de Clèves. Ce fils devait être Louis XII [2].

Dès l'année 1464, Louis XI négociait à Blois, par l'entremise de Jean de Rochechouart, le mariage de ce fils avec Jeanne de France qui venait de naître. Le roi, tourmenté, pendant tout le cours de son règne, par les entreprises des princes du sang, avait résolu de bonne heure, comme on voit, cette alliance avec le premier d'entre eux [3]. Ce projet de mariage, rédigé à Blois, réfute assez l'opinion de plusieurs historiens

[1] Regist. municip. de la ville de Blois.

[2] St.-Gelais, p. 29.

[3] Preuves des mémoires de Commines.

qui prétendent que Louis XI l'avait désiré, dans la prévoyance que l'état d'infirmité de sa fille ne lui permettrait pas d'avoir d'enfants.

Le duc Charles survécut peu à cet événement. Vers la fin de la même année 1464, Louis XI, voulant régler ses différends avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, fit convoquer à Tours les princes du sang et les gens de son conseil. Le duc d'Orléans, ayant voulu intercéder en faveur du duc de Bretagne, déplut au roi, qui le traita d'une manière si dure et si injuste, *sans avoir regard,* dit Seyssel, *à la majesté de sa vieillesse,* que le bon prince, qui avait hérité de la sensibilité de sa mère Valentine, succomba deux jours après au ressentiment qu'il en éprouva. Son corps fut ramené à Blois, et les funérailles eurent lieu dans l'église de Saint-Sauveur[1].

[1] Cf. Seyssel, Loüenges du bon roy Louis XII, éd. de Théod. Godefroy, p. 84. — Saint-Gelais, p. 30.

V

Séjours de Louis XII et d'Anne de Bretagne à Blois.

Saint-Gelais nous a laissé le plus naïf et le plus gracieux tableau de l'éducation que reçut Louis d'Orléans au château de Blois; nous ne pouvons résister à en mettre la plus grande partie sous les yeux de nos lecteurs.

« La bonne madame d'Orléans nourrit le jeune » duc son fils si doulcement que il n'eust esté possible » mieulx. Et quand il eust l'aage de six à sept ans, » elle le feit apprendre les lettres, où tellement il » profita qu'il y appert, car je croy qu'il en est peu » ou nuls de son estat, ny de beaucoup moindre, » qui soient si grands historiens qu'il est, ne mieulx » entendans de toutes choses de quoi on parle de- » vant lui. Et quand il fut plus avant en son aage, » elle le feit instruire et endoctriner par saiges et

» vertueux gentilshommes le plus dont elle pouvoit
» finer, lesquels lui monstroient toutes choses ver-
» tueuses et honnestes. Il alloit aux champs et à la
» chasse, pour s'accoustumer a chevaucher, et sçeut
» tant de tous ces deduicts qu'en peu de temps il en
» eust tenu l'escholle à tous autres. Et quand il vint
» en l'aage de seize à dix-sept ans, c'estoit le meilleur
» saulteur, lucteur et joueur de paulme que on sçeut
» trouver; bon archer, et qui plus est, le meilleur che-
» vaucheur..... et le plus adroict homme d'armes
» que l'on sçeut veoir... Et est à noter qu'en tous ses
» jeux et esbatements de jeunesse il estoit plus doulx,
» gracieux et benin que le plus petit de la compai-
» gnée. Et n'y en avoit nul qui tant craignist de faire
» quelque chose qui despleust ou ennuyast à quelque
» pauvre gentilhomme que ce fust..... [1]»

En 1483, il commença de figurer dans les affaires du royaume et se trouva dès lors, comme premier prince du sang, le chef du parti des seigneurs français qui disputaient à Anne de Beaujeu le gouvernement du jeune roi Charles VIII.

Ce fut à Blois qu'il organisa la révolte armée et qu'il parvint, par ses intrigues, à faire revivre, telle qu'elle était composée à la fin du règne de Louis XI, la ligue que ce monarque avait continuellement combattue. Mais l'habileté d'Anne de Beaujeu déjoua toujours les menées de son rival, soit par les négociations, soit par les armes, et le parti d'Orléans

[1] Saint-Gelais, p. 31 et 32 de l'édit. Théod. Godefroy.

finit par être anéanti, comme on sait, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le 27 juillet 1488. Le duc y fut pris et traîné ensuite de prison en prison pendant trois années. Sa délivrance, par le roi lui-même, fut le premier signe de son émancipation des mains de la dame de Beaujeu [1].

Désormais attaché à Charles VIII et lié à toutes les guerres et entreprises de son règne, Louis ne reparaît à Blois qu'à l'occasion d'un espèce de disgrace de la part du roi qui, devenu vieux avant l'âge et ayant perdu tous ses enfants, commençait, disait-on, à voir d'un mauvais œil son successeur [2].

Peu de temps après, le 7 avril 1498, des messagers venaient de nuit annoncer au duc d'Orléans la mort imprévue de Charles VIII à Amboise. Le lendemain Louis partit pour cette ville, où il ne resta qu'un jour pour ordonner les obsèques du feu roi [3].

A son retour à Blois, il reçut les députations du parlement de Paris, les envoyés des villes de France, le duc de Bourbon et les autres grands seigneurs du royaume. Parmi eux se trouvait le célèbre historien

[1] Cf. le Mémoire de Lancelot, dans le recueil de l'Acad. des Inscrip., t. VIII, p. 716. et suiv. — D. Lobineau, Preuves de l'Hist. de Bretagne, col. 1420 et suiv. — Rapin Thoiras, liv. XIII et XIV. — Saint-Gelais, p. 55, 56, 67 et 70. — Guillaume de Jaligny, p. 12, 14 et 18 du recueil de D. Godefroy, et Preuves, p. 505.

[2] Saint-Gelais, p. 104.

[3] Saint-Gelais, p. 106 et 107.

Philippe de Commines qui, dans ses immortels mémoires, vante beaucoup la manière habile et sage dont le duc d'Orléans prit possession de la couronne, en ne changeant rien aux faveurs, pensions, charges et emplois accordés par son prédécesseur, et en n'exerçant aucune vengeance contre ses ennemis. C'est à Blois que fut proféré le mot célèbre de Louis XII à la Trémoille : *Ce n'est pas au roi de France à venger les injures faites au duc d'Orléans* [1].

Le convoi de Charles VIII, qui avait été ordonné avec une magnificence sans exemple jusqu'alors, arriva vers le 21 avril à Blois, d'où le roi était parti le 17 pour aller se faire sacrer à Reims. Le convoi s'arrêta un jour, pendant lequel le corps fut déposé à l'église de Saint-Sauveur [2].

Ce fut peut-être en mémoire de son avènement à la couronne dans sa ville natale, que, par lettres patentes du mois de novembre 1498, Louis XII accorda aux habitants de Blois l'exemption des tailles, aides, subsides, solde de francs archers, huitième du vin qu'ils vendaient de leur cru, etc., etc., priviléges confirmés par tous les rois ses successeurs [3].

Louis XII, dont la conduite dans sa jeunesse avait été loin de justifier ses vues ambitieuses, étonnait

[1] Commines, l. VIII, ch. 15. — Mém. de la Trémoille, p. 215 de l'édit. D. Godefroy.

[2] Preuves du recueil de D. Godefroy sur l'hist. de Charles VIII, p. 747 et suiv.

[3] Registres municipaux de la ville de Blois.

l'Europe, depuis son avènement, par l'habileté de son administration et surtout par son désir ardent et sincère de faire le bonheur de son peuple. Au commencement de l'année 1499, il convoqua au château de Blois une assemblée de notables pour travailler avec lui à réformer la justice et l'administration générale du royaume. Le résultat de cette réunion fut la fameuse ordonnance, en 162 articles, connue sous le nom d'*Ordonnance de Blois*. Tous les rouages du gouvernement y sont passés en revue, les abus du système judiciaire y sont réformés, les libertés de l'église gallicane garanties, et quoique diverses parties relatives à la procédure, telles que l'information secrète et la torture, y soient conservées, cette ordonnance est néanmoins si supérieure à tout ce qu'on avait fait jusque-là que sa promulgation fut accueillie avec le plus grand enthousiasme[1].

Le 25 avril 1499, Louis XII signait à Blois un traité d'alliance avec la république de Venise et partait pour tenter, comme l'avait fait son père, de recouvrer le Milanais qu'il regardait comme l'héritage de Valentine son aïeule. Une de ces pestes si communes au moyen-âge régnait alors à Blois, la reine Anne de Bretagne alla s'établir au château de Romorantin, où elle resta jusqu'au retour de Louis XII, qui eut lieu vers la fin de l'année[2].

[1] Isambert, Anciennes Lois françaises, t. XI, p. 323-379.
[2] Saint-Gelais, p. 145 et 153.

Dans les courts intervalles de repos que lui laissaient ses campagnes d'Italie, le roi séjournait habituellement à Blois. Il y arrivait, vers la fin d'octobre 1501, quand le malheureux Frédéric d'Aragon, chassé de son royaume, vint implorer sa pitié ; le roi assigna cinquante mille livres de rente, sur le duché d'Anjou, au souverain qu'il venait de détrôner, à la condition qu'il ne sortirait pas de France, et il déguisa sous le nom de garde d'honneur une escorte chargée de le surveiller [1].

Pendant un séjour du roi à Lyon, un projet de mariage entre le fils de l'archiduc Philippe d'Autriche, le jeune prince Charles, qui fut Charles-Quint, et la princesse Claude de France, enfant encore au berceau, avait été arrêté. On était convenu en outre que le fils à naître de Louis XII, ou tout autre qui pourrait lui succéder, épouserait une fille de l'archiduc [2]. L'archiduc lui-même se disposait alors à se rendre en Espagne, avec son épouse Jeanne de Castille, pour visiter Ferdinand et Isabelle et se faire connaître au peuple qu'il devait gouverner un jour. Louis XII saisit avec empressement l'occasion d'une entrevue avec le père de son futur gendre, et il fit inviter l'archiduc à faire son voyage par terre et à traverser la France.

Louis XII l'attendit à son château de Blois, qu'il

[1] Chron. de Jean d'Auton, t. II, p. 10.

[2] J. d'Auton, t. I, p. 323. — Recueil de Dumont, t. IV, I[re] partie, p. 16. — Molinet, t. XLVII, de la coll. Buchon, p. 150.

faisait construire, dit Jean d'Auton, ***tout de neuf, et tant somptueux que bien sembloit œuvre de roy***. La façade orientale, qui subsiste encore, venait d'être terminée. Ses délicieuses dentelures de pierre se détachaient, d'une éblouissante blancheur, sur un fond brillant de briques vermeilles ; les figurines apparaissaient dans toute la délicatesse de leur ciselure, dans toute la naïveté de leurs poses ; une pluie de fleurs-de-lis et d'hermines, sculptées ou peintes, inondait l'édifice ; l'or, la pourpre et l'azur rayonnaient sur les vitraux et jusques sur les plombs des combles ; au-dessus de toutes les portes, le porc-épic dressait ses longues épines, ***pacifiques pour l'humble, terribles pour le superbe*** [1] ; au-dessus du porche, sous le dais de pierre aux mille festons, s'élevait la statue équestre du bon roi, représenté jeune et beau, noble et gracieux, comme il était alors.

L'intérieur de l'édifice n'était pas moins magnifiquement décoré : de riches tapisseries à fleurs, à em-

[1] Le distique suivant accompagnait les porcs-épics sculptés au-dessus des portes du château :

Spicula sunt humili pax hæc, sed bella superbo ;
Et vita ex nostro vulnere nexque venit

« Ces dards sont pacifiques pour l'humble, mais terribles » pour le superbe : la vie comme la mort naît de notre » blessure. »

C'était une allusion à la clémence et à la valeur du roi, et une autre peut-être à l'une des qualités fabuleuses que l'on attribuait au porc-épic.

blêmes, ou à personnages, garnissaient les murailles; d'épais tapis doublaient les planchers; les manteaux de cheminée étaient couverts d'écussons, de tableaux et de sentences; les solives brillaient d'élégantes peintures; des meubles sculptés avec la plus grande délicatesse, des lits couverts d'étoffes tissées d'or et de soie ornaient les appartements. Et, comme pour rappeler la salutaire pensée de la mort, au milieu de tout ce qui pouvait rendre la vie désirable, on voyait peinte, sur la muraille du portique, la grande page philosophique, si à la mode alors, la célèbre danse Macabre. Là se trouvaient représentées des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, que la mort touchait, les unes après les autres, de sa faulx, et forçait de la suivre à un branle immense, où tous les rangs étaient confondus, et où il n'y avait d'autre pouvoir reconnu que le sien.

Le bon roi Louis était fier de sa riche demeure et se préparait à y recevoir ses illustres hôtes avec la magnificence qu'il savait déployer dans l'occasion, tout économe qu'il fût d'ordinaire. Personne, au surplus, ne pouvait lui reprocher ces splendeurs d'un jour : malgré l'épuisement du trésor à la mort de Charles VIII, et malgré la guerre d'Italie, il avait réorganisé les finances, tout en diminuant l'impôt, et il avait pu faire la remise des 300,000 francs d'or qu'il était d'usage de payer aux rois pour leur *joyeux avènement* à la couronne [1].

[1] Mém. de la Trémoille, ch. X. — Saint-Gelais, p. 122, 143, 151. — Seyssel, p. 13, édit. Th. Godefroy.

Ce fut le 7 décembre que l'archiduc et l'archiduchesse d'Autriche arrivèrent à Blois, accompagnés des plus hauts personnages de la cour de France que le roi avait envoyés audevant d'eux. L'archiduchesse était sur une haquenée harnachée de velours cramoisi ; la duchesse de Vendôme, qui était allée, de la part du roi, recevoir Jeanne de Castille à la frontière, la suivait avec toutes ses femmes, sur des haquenées harnachées en velours noir. Les chevaux des chariots, des litières et des personnes de la suite étaient au nombre de plus de six cents. On avait éclairé la ville par des torches, parce qu'il commençait à faire nuit, et les archers et les Suisses de la garde du roi, rangés en haie depuis l'entrée de la basse-cour du château jusqu'à la chambre du roi, tenaient tous à la main des torches allumées. L'archiduc descendit de cheval à l'entrée du porche et s'avança entre les haies d'archers et de Suisses ; mais la foule avait tellement envahi les avenues du château et le château lui-même que l'archiduchesse ne put arriver en même temps que son époux.

La salle où se tenait Louis XII était richement tendue : devant la cheminée, sur un *grand tapis velu* était posée la *chaire* où le roi était assis ; auprès de lui se tenaient le comte d'Angoulême, qui fut François Ier, le cardinal-légat et M. de Brienne. Nous prendrons une partie du récit de l'entrevue des deux princes, dans la relation laissée par un écrivain qui en fut témoin, probablement un des héraults d'armes de France dont l'une des fonctions consistait, comme on

sait, à tenir registre des cérémonies de la cour.

« A l'entrée d'icelle salle, l'archiduc osta son bon-
» net, et dit M. de Brienne au roy : *Sire, voilà monsieur*
» *l'archiduc.* Et le roy en souriant respondit : *Voilà un*
» *beau prince.* L'archiduc fit jusques à trois honneurs
» [revérences] avant qu'arriver au roy. Au commen-
» cement que l'archiduc entra dans la salle, le roy se
» leva et commença à marcher vers ledit archiduc à
» petits pas; au second honneur que fit ce prince, le
» roy s'avança et osta son bonnet, et au troisième
» honneur le roy l'embrassa, puis parlèrent quelques
» mots assez bas; ensuite le roy remit son bonnet, le
» dit archiduc resta tousjours la teste nuë, sur quoi le
» roy le pressa beaucoup de se couvrir; mais il respon-
» dit qu'il estoit en son devoir, ils se remirent là-
» dessus encore à parler ensemble. »

L'archiduchesse, parvenue enfin à la porte du châ-
teau, y fut reçue par la duchesse de Nevers, mademoi-
selle de Montpensier, madame de Rohan et un grand
nombre de femmes de la reine qui la conduisirent à
l'appartement de Louis XII. « A l'entrée il lui fut de-
» mandé à haute voix si elle baiseroit le roi, de quoi
» elle demanda congé à l'évesque de Cordoue, qui lui
» respondit qu'ouy[1]... Elle entra en la salle et dès que le

[1] Le salut se faisait en donnant un baiser sur la bouche. L'archiduchesse avait fait connaître que la coutume d'Espagne n'était point que les femmes saluassent ainsi les hommes, et *qu'elle ne baiseroit que le roi* (Cérémon. franç., t. II, p. 714). Elle fit, comme on va voir, une autre ex-

» roy sceut qu'elle venoit, il laissa l'archiduc et il vint
» audevant d'elle jusqu'à l'huys [la porte], tellement
» qu'elle n'eust le loisir que de luy faire deux hon-
» neurs, qu'elle fit bien bas, et la baisa le roy la teste
» nuë, puis la prit par le bras, la mit au-dessus de luy
» [lui donna la droite] et la mena le long de la salle
» jusques au lieu où estoit sa chaire, où il trouva l'ar-
» chiduc et monseigneur d'Angoulesme, lequel l'ar-
» chiduchesse baisa. »

Peu après, Jeanne se dirigea vers les appartements de la reine ; mais la foule, que le bon roi Louis XII ne se souciait point d'éloigner de lui, était toujours si grande que l'archiduchesse eut beaucoup de peine à y arriver. Je laisse le chroniqueur continuer son récit que j'abrége seulement par quelques coupures.

« La reyne estoit assise en sa chaire, devant la che-
» minée, sous le dosselet [le manteau en étoffe], ayant
» auprès d'elle le prince d'Orange et autres grands
» personnages, qui seraient longs à raconter. Dès que
» la reyne apperçut l'archiduchesse, elle se leva de-
» bout, et ladite dame lui fit l'honneur seulement en
» pliant le genoüil ; madame de Bourbon qui la tenoit
» par le bras le fit jusques à terre et acheva ses deux
» honneurs un peu plus bas. La reyne ne marcha au-
» devant d'elle que deux ou trois pas, puis la baisa en
» lui faisant très bonne chère et grand accueil, lui
» donnant à entendre qu'elle estoit très aise de sa

ception en faveur du jeune comte d'Angoulême, qui n'avait pas encore sept ans.

» venuë..... Au bout du tapis, sur quoy estoit la chaire » de la reyne, estoient mesdames les duchesse d'Alen- » çon et comtesse d'Angoulesme, et un peu plus der- » rière estoient madamoiselle de Foix et la comtesse » de Dunois. Tout au long de la parroy de la salle » estoient toutes femmes. L'archiduchesse baisa les » quatre dames dessus nommées et non pas les autres » femmes, parceque madame de Bourbon l'en empes- » cha, car elle n'eust jamais fait. De là elle passa par » devant la reyne, en luy faisant derechef l'honneur, » et se retira en son logis... A l'huys de la salle, de- » vant sa chambre, elle trouva madame Claude que » portait la fille de madame de Tournon... laquelle » dame Claude estoit accompagnée de madame d'An- » goulesme, madamoiselle Anne d'Alençon et de la » duchesse de Valentinois, et après cela madame de » Tournon, avec quatre ou cinq femmes de grande » apparence. Et après ce, y avoit vingt ou vingt- » quatre petites filles, dont la plus âgée n'avoit que » treize ans, avec une damoiselle qui les gouvernoit. » La petite madame Claude se prit si fort à crier que » l'on ne luy dit point pour lors le dieu-gard, et ne » fut fait là aucune honneur ; mais fut portée la petite » dame en sa chambre. »

Madame de Vendôme conduisit ensuite l'archidu-chesse dans tous les appartements du château pour lui en faire admirer la distribution et la décoration. Ici notre chroniqueur donne une description extrême-ment curieuse de ces appartements; mais ces détails appartiennent plus à l'histoire du château qu'à celle

de la ville de Blois et ont déjà trouvé leur place ailleurs[1]. Je remarquerai seulement qu'une chambre tendue de velours cramoisi brodé des lettres K et A couronnées, initiales de *Karolus* et d'*Anna*, devait être la chambre royale du temps de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, et qu'une autre conservait encore une tenture de damas gris et couleur souci, semée de S de velours noir brodés, souvenirs de la triste Valentine de Milan. Les S, selon Brantôme, signifiaient que *Souvent Seule Se Soucioit* et *Soupiroit*[2].

Le chroniqueur anonyme qui nous sert depuis quelques instants de guide, véritable Dangeau de l'époque, occupé seulement du cérémonial de la cour, déclare que pendant les cinq jours que passèrent à Blois l'archiduc et l'archiduchesse d'Autriche, *il ne se fit chose de mémoire*. Les offices de Saint-Sauveur, dit-il, prirent la plus grande partie du lendemain de l'arrivée, jour de la Bonne-Dame de décembre ; les jours suivants le temps était si mauvais qu'il n'y eut pas moyen de donner de fête au dehors. Le roi et l'archiduc essayèrent, par deux fois, de la chasse à l'oiseau; mais la pluie les empêcha d'y prendre plaisir. On passait le temps à se visiter, on donnait de *grands et magnifiques festins* au château; le soir, après souper, on dansait pendant trois heures ; après quoi chacun prenait congé, *avec de forts grands adieux et révérences, et*

[1] Voir mon Histoire du château de Blois, p. 74 et suiv. de l'édit. in-4°, et 147 et suiv. de l'édit. in-18.

[2] Brantôme, Discours sur Catherine de Médicis.

cinq journées se passèrent, en tels compliments. « Sa Ma-
» jesté prenait grand plaisir à voir l'archiduc et à
» l'entretenir de discours beaux et grands, et l'archi-
» duc, de sa part, estant fort gracieux, ne manquoit
» en rien de son devoir. La reyne et l'archiduchesse
» s'entrevirent souvent, ainsi que leurs dames et da-
» moiselles, tant le long du jour que aux soirs, ès
» danses ordinaires qui se faisoient, puis estant reti-
» rées estoient servies de confitures très excellentes
» et magnifiques [1]. »

Quoi qu'en dise notre auteur, il se fit *chose digne de mémoire* pendant le séjour de l'archiduc. Un traité signé à Blois, le 13 décembre 1501, par les deux princes, nous apprend que toutes les questions relatives à la politique avec l'Autriche avaient été discutées entre eux, et que ce fut là, sans doute, le sujet des discours *beaux et grands* de Louis XII [2].

Le dimanche, 12 décembre, le roi et l'archiduc avaient entendu la messe qui fut célébrée dans la chapelle de Saint-Calais, par l'archevêque de Cambrai, et avaient juré sur le *corpus Domini* (l'hostie consacrée), le roi en son nom, et l'archiduc au nom de son père, la paix *entre les deux grands rois des Romains et de France* [3].

Le lundi, après le dîner, l'archiduc et l'archiduchesse se disposèrent à partir et prirent congé de

[1] Le Cérémonial françois, t. II, p. 727 à 735.
[2] Dumont, t. IV, part. 1re, p. 17.
[3] Molinet, ch. CCCXV.

Louis XII, qui les avait, dit Jean d'Auton, *doucement accueillis, amiablement reçus et triomphalement traités* [1].

Peu après le départ de l'archiduc d'Autriche, arriva au château un envoyé de Ladislas, roi de Hongrie, avec mission de voir mesdames Germaine et Anne de Foix, l'une nièce du roi, l'autre cousine de la reine, et d'en rapporter les portraits. Des négociations pour le mariage de l'une d'elles avaient été entamées l'année précédente par des ambassadeurs que Louis XII avait chargés de conclure un traité d'alliance avec ce monarque. Le roi procura à l'envoyé, dit Jean d'Auton, *la vue desdites damoiselles et les pourtraictures d'icelles prises sur le vif.* Mais le roi de Hongrie se trouva fort embarrassé, en présence de *beautés tant singulières,* quand les portraits lui furent remis; *à la fois l'une lui duisoit et puis s'arrestoit à l'autre.* A la fin, pourtant, il se décida pour Anne de Foix, et l'envoya épouser à Blois par procuration. Elle quitta le château au mois de mai suivant. Ce mariage et ce départ causèrent grand déplaisir au comte de Dunois, fils du grand bâtard, qui éprouvait pour Anne un vif amour et avait fait, pour obtenir sa main, d'inutiles démarches auprès du roi [2].

Pendant le mois d'avril 1502, Louis XII avait eu à Blois une entrevue avec le roi de Navarre, sur laquelle nous manquons de détails, et où les deux souverains resserrèrent leurs liens politiques. Il

[1] T. II, p. 77.
[2] Saint-Gelais, p. 165.

conduisit ensuite la reine à Lyon et passa en Italie [1].

Il était de retour à Blois, au mois de mars 1503, lorsque l'archiduc traversa de nouveau la France en revenant des états de son père. Louis XII était allé au-devant de lui jusqu'à Lyon, et y avait signé un traité destiné à rétablir, avec Ferdinand-le-Catholique, la paix qui avait été troublée par les entreprises des Espagnols dans le royaume de Naples. Des ordres furent expédiés de part et d'autre pour suspendre les hostilités; ceux du roi furent seuls exécutés. Philippe revint à Blois avec Louis XII, et ce fut là qu'il apprit que ses injonctions avaient été méprisées par les généraux espagnols, qui avaient reçu d'autres ordres de Ferdinand et d'Isabelle. Philippe, honteux et irrité de ce manque de foi, jura qu'il ne quitterait pas Blois avant d'avoir reçu la ratification du traité qu'il venait de conclure en leur nom. Les souverains catholiques cherchaient à gagner du temps; le royaume de Naples était en leur pouvoir et ils désiraient le garder, se plaignant que l'archiduc avait dépassé leurs pouvoirs, et ils envoyèrent des ambassadeurs à Blois pour faire des propositions nouvelles; mais ceux-ci furent forcés, sur les vives instances du roi et de l'archiduc, d'avouer qu'ils ne pouvaient ratifier le traité de Lyon. Louis les congédia avec colère, en leur adressant de vifs reproches sur la conduite déloyale de leurs maîtres [2].

[1] Jean d'Auton, t. II, p. 78, 82, 106 et 107.

[2] *Ibid.*, p. 105.

Les trois armées que Louis XII, irrité, leva pour tirer vengeance de la perfidie des Espagnols, lui coûtèrent beaucoup et ne produisirent aucun résultat. L'Espagne conserva les Deux-Siciles par la trêve de trois ans, conclue à Lyon le 25 février 1504.

Le 22 septembre de la même année fut signé, au château de Blois, un traité célèbre entre Louis XII et les ambassadeurs d'Autriche. Les clauses de ce traité, si elles étaient venues à exécution, auraient été funestes à la France. Premièrement, la paix était rétablie avec Maximilien et avec son fils, l'archiduc Philippe, qui prenait le titre de roi de Castille et de Léon, et l'investiture du duché de Milan était accordée à Louis XII, pour la somme de deux cent mille francs; en retour, Louis confirmait et promettait de soutenir tous les droits féodaux que l'empereur prétendait exercer sur l'Italie ; on stipulait de nouveau le mariage de la princesse Claude avec le fils de l'archiduc. En second lieu, le roi et l'empereur promettaient d'attaquer, sous quatre mois, la république de Venise, et de se partager ses états; clause aussi injuste qu'impolitique de la part de Louis XII, car d'un côté la république était son alliée, et de l'autre il enlevait à la France les barrières indépendantes qui la séparaient de l'Autriche, puisqu'il était stipulé qu'à défaut d'héritiers mâles, la part de Louis XII, ainsi que le duché de Milan, reviendrait au fils de Maximilien. Troisièmement, en raison du mariage de Claude de France avec Charles de Luxembourg, le duché de Bourgogne, les comtés d'Auxonne, d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Sein e

étaient restitués à Charles, comme héritier des ducs de Bourgogne, et Louis XII transportait à sa fille les duchés de Milan, de Gênes et de Bretagne, et les comtés d'Asti et de Blois. Ainsi se préparait un futur démembrement de la France [1].

On a cherché à excuser ce manque d'intelligence et de droiture de la part de Louis XII, par l'état habituel de maladie où il était alors, par les idées politiques du temps, mises en faveur par Louis XI, et qui consistaient à tromper tout le monde, et aussi par les intérêts particuliers de la reine à laquelle il avait donné pouvoir pour négocier le mariage de la princesse Claude. Ayant perdu les deux fils qu'elle avait eus de Louis XII, les jours du roi étant menacés, Anne voulait faire de la fille qui lui restait une souveraine plus puissante que le comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne de France, et Charles de Luxembourg était assurément le plus grand parti de l'époque [2].

Cependant le roi recouvra la santé. Son rétablissement fut signalé par un de ces actes de justice qui lui étaient ordinaires dans l'administration de son royaume. Il ordonna une recherche sévère des malversations dont les gens de finances s'étaient rendus coupables dans les fournitures et dans les paiements des

[1] Rymer, t. II, p. 8 et 12. — Recueil de Dumont, t. IV, part. I, p. 36 et 55, et part. II, p. 58.

[2] Sismondi, Histoire des Français, t. XV, ch. xxx, p. 429-433.

troupes qui avaient fait la campagne d'Italie. Plusieurs d'entre eux furent arrêtés à Blois, privés de leurs biens et condamnés à différentes peines ; mais le roi ne voulut autoriser aucune sentence de mort. Un clerc de finance fut sauvé en se réfugiant chez les Jacobins, qui possédaient, à ce qu'il paraît, un droit d'asyle que le roi n'osa violer, quoiqu'il eût fait enlever un autre clerc retiré dans la célèbre abbaye de Saint-Martin de Tours. Il est vrai que celui-ci fut, après le procès, restitué à l'église [1].

On transporta, vers cette époque, aux Célestins de Paris, lieu de sépulture de la famille d'Orléans, le corps du duc Charles, qui était resté à Saint-Sauveur [2].

Louis XII, alors à Paris, y retomba malade, et les médecins lui ayant conseillé le changement d'air, il revint à Blois ; mais une rechute plus grave mit ses jours en danger. Il reçut les sacrements de l'église et fit son testament, en présence de messire Gui de Rochefort, son chancelier, et de Florimond Robertet, secrétaire des finances. Le pape ordonna des processions générales en déclarant : « que tous confès et repentants qui prieroient Dieu pour le roi et » sa santé gagneroient les grands pardons comme en » l'an du jubilé. » Le cardinal d'Amboise fit un pélerinage à Notre-Dame de Cléri, le sire de la Trémoille voua son maître à Notre-Dame de Liesse et promit

[1] Jean d'Auton, t. III, p. 98 et suiv.
[2] Jean d'Auton, *ibid.*, p. 113.

d'y aller à pied. Le roi se voua lui-même à la Sainte-Hostie de Dijon, il lui envoya sa couronne et il *faisoit tout son possible*, dit Saint-Gelais, *pour mettre Dieu de son côté*. La reine ne quittait pas la chambre de Louis XII, lui prodiguant les soins les plus empressés et donnant les témoignages de la plus vive douleur. « Ce seroit chose incroyable, ajoute Saint-Gelais, » d'escrire ny raconter les plainctes qui se faisoient » partout le royaume de France, pour le regret que » chascun avoit du mal de son bon roy. On eust veu » et jour et nuict à Blois, à Amboise et à Tours, et » partout ailleurs, hommes et femmes aller tous nuds » par les églises et aux saincts lieux, afin d'impétrer » envers la divine clémence, grâce de santé et de » convalescence à celuy que l'on avoit si très grand » peur de perdre, comme s'il eust été père d'un chas- » cun. Et ne fault révoquer en doubte que la prière » de tant de bonnes gens et du peuple, lequel si très » humblement en faisoit à Dieu supplications et re- » queste, tant en procession générale qu'aultre- » ment, ne fut cause d'encliner la divine grâce à luy » donner santé, car nulle aide humaine ne l'eust » sceu faire [1]. »

Le roi, rétabli contre toute espérance, parut vouloir rompre les engagements du traité de Blois qui avaient causé en France une douleur universelle. Il avait compris la faute qu'il avait commise et son testa-

[1] Jean d'Auton, t. III, p. 115 et suiv. — Saint-Gelais, p. 175 et 176.

ment en offre la meilleure preuve. Dans cet acte, il revient à la véritable politique qu'il convenait de suivre, dans l'intérêt du royaume, en recommandant le mariage de sa fille unique avec l'héritier présomptif de la couronne, François de Valois, comte d'Angoulême [1].

L'Angleterre, apprenant ce changement dans la politique de la cour de France, envoya le duc de Sommerset à Blois, en ambassade extraordinaire, pour proposer le mariage de Henri VII avec Marguerite d'Angoulême. Louis XII, en ayant référé à son conseil, il fut décidé d'un commun accord que cette alliance devait être refusée, comme offrant les mêmes dangers pour la France que celle avec la maison d'Autriche, si le roi mourait sans enfants mâles, et si le duc de Valois ne donnait pas non plus d'héritiers à la couronne [2].

On saisit avec empressement, pour se brouiller avec l'Autriche, le prétexte d'une insulte faite en Flandre par les officiers de justice de Philippe à un sergent royal; le roi envoya le comte de Nevers en demander réparation. Philippe, de son côté, députa cinq de ses conseillers à Blois, en les chargeant de conserver à tout prix les bonnes relations qu'il avait avec la cour de France [3].

[1] Testament de Louis XII, dans le recueil d'Isambert, t. XI, p. 444.

[2] Jean d'Auton, t. III, p. 138 et 139.

[3] Saint-Gelais, p. 178.— Lettres de Louis XII, t. I, p. 7-15.

Les conseillers de Philippe s'aperçurent bientôt que les gens de Louis XII, chargés de discuter avec eux, avaient l'intention de rompre les amicales relations des deux cours. En effet, pendant la durée même des négociations, le roi avait contracté secrètement une alliance avec Ferdinand-le-Catholique, devenu veuf, et qui voulait dépouiller de ses états son gendre Philippe. Par un traité signé au château de Blois, le 12 octobre, Louis avait accordé à Ferdinand la main de Germaine de Foix, sa nièce, en lui abandonnant ses prétendus droits à la couronne de Naples, moyennant une rente de cent mille ducats pendant dix ans[1].

Au commencement de l'année 1506, un combat à outrance fut demandé entre Maugiron, gentilhomme de la Bretagne, et un autre gentilhomme du même pays, en raison d'une accusation d'adultère, portée sans preuves, contre une dame bretonne, par le seigneur de Maugiron. Le combat devait avoir lieu à cheval, selon l'usage entre gentilshommes, sous les yeux mêmes de Louis XII. Toute la noblesse des environs s'était rendue à Blois pour y assister, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs de la Bretagne. Mais le roi, dont le caractère doux et l'esprit éclairé se refusaient à permettre l'accomplissement d'une coutume aussi barbare, déclara vouloir prendre au-

[1] Lettres de Louis XII, t. I, p. 15 et 32. — Rymer, t. II, p. 15. — Dumont, t. II, part. I, p. 72. — Jean d'Auton, t. III, p. 139.

paravant l'avis de son conseil. Le résultat de la délibération fait un égal honneur au roi et à ses conseillers. Il fut décidé que : Combien que tels combats estoient réputés avoir force de justice, en l'absence de preuves; toutefois, selon les lois, estoient réprouvés, et par nul prince catholique ne desvoient estre permis, *car en telles choses est vu Dieu, contre son divin commandement, être tenté, pour ce qu'il est vraisemblable que le plus fort submarche le plus débile*[1].

Le roi resta pendant l'hiver à Blois, et là, dit Jean d'Auton, « passa tout doulcement la saison du caresme, et puis très dévotement célébra la joyeuse » feste de Pasques, la reyne avec luy et madame » Claude, leur fille, laquelle estoit en l'aage de sept à » huict ans, très belle et moult bien enseignée. Et se » passa le temps en joye et plaisir, car le roy estoit » très sain et en bon poinct, et tous ses pays heureux » en paix et plantureux en biens[2]. »

Louis XII se rendit vers le mois de mai à Tours, où devait avoir lieu la convocation des États-Généraux, qu'il avait provoquée sans doute pour se faire relever d'une manière honorable de ses engagements envers Philippe d'Autriche. En effet, d'après le vœu des députés, huit jours après l'ouverture des États, eurent lieu les fiançailles du duc de Valois et de Claude de France[3].

[1] Jean d'Auton, t. III, p. 145.

[2] *Ibid.*, p. 146, 151 et 152.

[3] Saint-Gelais, p. 181 et suiv. — Relation des ambassadeurs d'Autriche, dans les lettres de Louis XII, t. I, p. 44.

Au printemps de l'année **1507**, Louis XII partit pour soumettre la ville de Gênes, révoltée contre les Français. La campagne terminée, il revint vers le mois de septembre à son château de Blois et y resta jusqu'à la fin de l'hiver [1]. Nous manquons de renseignements sur sa vie politique et administrative pendant ce séjour.

Durant l'hiver de l'année **1509**, se célébrèrent à Blois les noces de Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, avec Anne d'Alençon, à l'occasion desquelles il y eut des fêtes magnifiques, mais sur lesquelles nous avons peu de détails. Fleuranges nous rapporte seulement qu'en « un tournois qui feust faict » en la grande cour du chasteau de Blois, devant le » donjon du dict chasteau, feust jousté les premiers » jours au grand appareil, et les autres jours hors » lice, à l'espée et à la barrière, qui feust chose fort » belle à veoir..... [2] »

Au repas de noces, Louis XII, si l'on en croit Seyssel, insulta publiquement l'ambassadeur et la république de Venise à laquelle il allait déclarer la guerre, aux termes des conventions de la *Ligue de Cambrai*. Lorsque l'ambassadeur s'approcha de la table royale, où étaient déjà assis les ambassadeurs d'Écosse et d'Aragon, il lui fut dit qu'il n'y avait point de place pour lui [3]. La république de Venise, insultée

[1] Saint-Gelais, p. 339.

[2] Mém. de Fleuranges, ch. v.

[3] Cl. de Seyssel, p. 282 du Recueil de Th. Godefroy.

dans la personne de son ambassadeur, fut peu de temps après battue, au combat d'Agnadel, par le roi lui-même.

Au retour de la campagne contre les Vénitiens, Louis XII maria, le 2 décembre de l'année 1509, Charles, duc d'Alençon, dernier rejeton de cette branche royale, avec Marguerite d'Angoulême. La cérémonie eut lieu à Saint-Sauveur; le roi conduisit et ramena la mariée. Le dîner eut lieu ensuite dans la grande salle du château. Outre la table royale, où se tenaient les princes et princesses et les ambassadeurs des souverains étrangers, la salle était remplie d'autres tables pour les seigneurs, gentilshommes, dames et damoiselles de la cour. Le roi mangea seul, dans ses appartements, selon l'étiquette en usage; la table royale était présidée par la reine. Il n'y avait de couverts que d'un seul côté. La reine, la mariée et la douairière de Bourbon étaient servies en vaisselle d'or, ainsi que les ambassadeurs; les autres convives avaient de la vaisselle d'argent. Pendant le repas, la reine remit aux hérauts et trompettes un grand vase d'argent doré, rempli de monnaie, pour être jetée au peuple, en criant : *Largesse*[1] !

On dansa après le dîner, et on alla voir ensuite les joûtes. Le comte d'Angoulême, qui n'avait encore que seize ans, était le *tenant*. Il était accompagné du duc de Nemours, du comte de Foix et de quatre gentils-

[1] Saint-Gelais, p. 221 et suiv. — Lettres de Louis XII, t. I, p. 106 et suiv.

hommes qui *tenaient le pas à tous venants*. Les joûtes durèrent trois jours ; les prix furent donnés par les dames. Ce fut à l'une des fenêtres du vieil hôtel d'Amboise que le roi vint se placer pour regarder les passes d'armes [1].

Une des ordonnances les plus importantes du règne de Louis XII, et celle qui fit faire, sans contredit, le plus de progrès à la législation du royaume, fut rendue à Blois, le 21 janvier 1510. Le roi voulut que toutes les Coutumes du royaume fussent discutées en assemblée des Trois-États de chaque bailliage, ou sénéchaussée, rédigées et mises par écrit, pour lui être ensuite remises. Elles étaient alors examinées par des commissaires royaux, et publiées officiellement, pour être désormais regardées comme lois et servir de preuve en justice, sur la citation du texte [2]. Cette sage mesure ne put recevoir que lentement son exécution, et la rédaction de la Coutume de la ville qui avait vu naître l'ordonnance ne fut terminée qu'en 1522.

Le célèbre Machiavel passa une partie de l'année 1510 à Blois et prit part aux conférences diplomatiques qui eurent lieu au château, comme ambassadeur de la république florentine, alliée de Louis XII. Machiavel était déjà venu à Blois neuf ans plus tôt, éga-

[1] Relation des ambassadeurs d'Autriche, *ibid.*, p. 208. — Saint-Gelais, p. 223.

[2] Recueil d'Isambert, t. XI, p. 560.

lement chargé des pouvoirs de son gouvernement[1].

Une seconde fille naquit à Louis XII, au château de Blois, le 25 octobre 1510. La jeune princesse reçut le nom de Renée, qu'elle devait illustrer un jour par son savoir et par la protection qu'elle accorda aux lettres[2].

Le 7 novembre 1510, fut signé au château de Blois, entre Maximilien, représenté par l'évêque de Gurck, son secrétaire intime, et Louis XII, un traité destiné à resserrer l'alliance des deux monarques, et dans lequel Maximilien s'engageait à faire tous ses efforts pour réunir un concile œcuménique, destiné à réformer l'Église dans la personne de son chef lui-même et dans celle de ses membres[3]. Louis XII, dans ce traité, donnait une marque éclatante de son ressentiment contre le pape Jules II, qui s'était séparé de la Ligue de Cambrai, et qui était devenu, en Italie, l'ennemi le plus dangereux des Français.

L'an 1511, on commença de grands travaux de réparation à l'aqueduc et aux fontaines de Blois, qui, après avoir été interrompus, ne furent terminés qu'en 1522[4]. Cette date de 1511 nous donne peut-être celle de la construction des *Grandes-Fontaines*, attribuée à Louis XII.

[1] *Machiav. Legaz.*, lettres écrites de Blois, le 29 juillet et le 2 septembre 1510.

[2] Saint-Gelais, p. 229 et 230. — D. Lobineau, Hist. de Bretagne, t. I, p. 832.

[3] Recueil de Dumont, t. IV, part. Ire, p. 132.

[4] Procès-verbaux mss. des travaux exécutés aux fontaines de Blois depuis 1511 jusqu'en 1738.

Vers le mois d'avril 1511, le roi partit pour Lyon, afin de diriger plus facilement les affaires d'Italie, qui avaient pris une tournure très défavorable depuis que le pape s'était mis à la tête de la ligue italienne et lançait ses excommunications contre Louis XII et ceux qui servaient sa cause.

Pendant les séjours qu'Anne de Bretagne faisait seule au château de Blois, elle avait auprès d'elle plusieurs beaux esprits qui s'occupaient, pour la distraire, à composer de petits poèmes sur la guerre d'Italie, les conquêtes du roi, la douleur de la reine pendant son absence. Ces poèmes étaient en forme d'épîtres, et plusieurs d'entre elles sont adressées par Anne de Bretagne au roi, son époux. Louis XII avait aussi avec lui des poètes, chargés de chanter ses triomphes, qui rédigeaient également des lettres en vers, en réponse à celles de la reine [1].

Si ces différentes poésies, dont le poète à la mode, Fausto Andrelini, de Forli, le Blésois, Macé de Villebresme, et Jean d'Auton, historiographe du roi, étaient les principaux auteurs, ne sont pas remarquables sous le rapport de l'invention et du style, elles devaient apporter néanmoins beaucoup de charme à la vie de château que menait la reine Anne à Blois, et nous donnent une idée avantageuse des goûts littéraires de cette princesse [2].

[1] Montfaucon, Monum. de la monarchie françoise, t. IV, p. 107 et suiv.

[2] Cf. notre Hist. du château de Blois, p. 175 et suiv. de l'éd. in-18, et p. 90 et suiv. de l'éd. in-4°.

Ce fut probablement aussi pendant les absences de Louis XII que la reine Anne s'amusa à faire construire le joli petit édifice de briques que l'on voit encore dans la partie des jardins du château qu'elle affectionnait le plus. Cette prédilection de la reine pour le petit jardin, ou *jardin bas,* lui fit donner le nom de *jardin de la reine.* Le jardin haut, ou *jardin du roi,* est celui qui est construit en terrasses et auquel on allait par un pont couvert jeté entre lui et le château.

L'année 1512 vit la ligue formée par le pape, fortifiée de l'accession de Henri VIII, qui espérait profiter des conjonctures fâcheuses où se trouvait la France pour reconquérir la Guienne. Le 22 avril, le roi d'armes d'Angleterre vint à Blois porter à Louis XII la déclaration de guerre de son souverain. Le roi chercha vainement à conjurer l'orage[1].

Le 16 juin de la même année, fut promulguée à Blois une bulle du concile schismatique réuni à Pise par Louis XII et Maximilien. Par cette bulle, le souverain pontife était suspendu de la papauté et ajourné pour venir expliquer sa conduite. Jules répondait à ce concile par un autre beaucoup plus nombreux, réuni à Saint-Jean-de-Latran : Maximilien y déclarait qu'il était étranger à celui de Pise, et le royaume de France était mis en interdit[2].

[1] Dumont, t. IV, part. Ire, p. 137. — Rymer, t. XIII, p. 310. — Lettres de Louis XII, t. III, p. 236, 241 et suiv.

[2] Recueil d'Isambert, t. XI, p. 631.

Le 17 juillet, Louis XII signa au château de Blois un traité d'alliance entre la France et le roi de Navarre ; ce qui n'empêcha pas celui-ci d'être dépouillé entièrement de ses états avant la fin de l'année, par Ferdinand-le-Catholique[1].

Au commencement de l'année 1513, l'Europe presque entière était liguée contre Louis XII. La situation critique dans laquelle il se trouvait l'engagea à faire des tentatives de réconciliation auprès de Ferdinand et de Maximilien. Les instigations du premier de ces monarques, et le penchant naturel de la reine Anne pour le second, l'avaient engagée à protéger vivement des négociations qui furent entamées au château de Blois, pour un mariage entre sa seconde fille, Renée de France, et le duc Charles d'Autriche. Cette alliance devait être un gage de paix et d'union durable avec Maximilien ; mais ce dernier, se rappelant la manière dont il avait été trompé dans ses espérances à l'occasion du mariage projeté entre ce même Charles et la fille aînée de Louis XII, exigea que la jeune princesse lui fût confiée jusqu'à la célébration des noces. La reine ne voulut point se séparer de sa fille, et les négociations furent rompues. On doit croire d'ailleurs qu'elles n'avaient été entreprises par Anne de Bretagne que pour en revenir à son projet favori, qu'elle n'abandonna qu'avec la vie, le mariage de la

[1] Dumont, t. IV, part. I, p. 147. — Mariana, *Hist. de Espag.*, ch. XI à XV.

princesse Claude de France avec le duc Charles[1].

Les démarches faites auprès des souverains de l'Espagne et de l'Autriche étant demeurées sans succès, Louis XII chercha à se rapprocher de son ancienne alliée, la république de Venise, qu'il avait pourtant si maltraitée, mais qui avait encore plus à se plaindre de ses nouveaux protecteurs. Une réconciliation entre le roi et les Vénitiens eut lieu à Blois, par les soins du sénateur André Gritti, fait prisonnier à Brescia, l'année précédente. Le 24 mars, on signa au château un traité par lequel les Vénitiens s'engagèrent à aider Louis XII dans la conquête du Milanais[2].

La première de nos lois relatives à la librairie fut rendue à Blois le 9 avril 1513. Louis XII donna cette loi à la demande de l'Université de Paris, « en considération, dit-il, du grand bien qui est advenu en » nostre royaume, au moyen de l'art et science d'im- » pression, l'invention de laquelle semble estre plus » divine qu'humaine : laquelle, grâce à Dieu, a esté in- » ventée et trouvée de nostre temps par le moyen des- » dits libraires, par laquelle nostre saincte foy catho- » lique à esté grandement augmentée et corroborée, » la justice mieux entendue et administrée, et le di- » vin service plus honorablement et curieusement » faict, dict et célébré. » Les libraires, relieurs, enlumineurs et écrivains jurés de l'université, alors au

[1] Guicciardini, l. XI. — Mém. de Fleuranges, p. 154 de la collect. publiée en 1786.

[2] Saint-Gelais, p. 384. — Guicciardini, l. XI.

nombre de trente[1], se trouvaient dispensés par cette loi de l'impôt de guerre qui venait d'être mis sur Paris, ainsi que de toutes tailles, aides, gabelles, etc., imposées ou à imposer par le roi et ses successeurs, pour quelque cause que ce fût ou pût être. Et aussi de tous guets de ville et gardes des portes, fors en cas d'éminent péril. Les livres étaient exempts de tous péages, traverses, entrées et issues de villes, etc.[2]. Les souverains se sont montrés depuis moins bienveillants envers la presse ; mais celle-ci le leur a bien rendu.

La preuve la plus éloquente de l'amour de Louis XII pour les livres est la riche collection bibliographique qu'il forma au château de Blois, et qui compose encore aujourd'hui la partie la plus précieuse des manuscrits de la Bibliothèque Royale. A peine monté sur le trône, Louis XII avait joint aux livres de son père et de son aïeul, Louis et Charles d'Orléans, tous ceux qu'avaient amassés les rois ses prédécesseurs. Ses conquêtes dans le Milanais l'ayant rendu possesseur de la bibliothèque formée à Pavie par les Visconti et les Sforce, le mirent à même de réunir les richesses bibliographiques du nord de l'Italie à celles du midi, enlevées au roi de Naples par Charles VIII. Lorsque, plus tard, il y eut ajouté les manuscrits du célèbre Pétrarque et la riche collection de la Gruthuse, la

[1] Vingt-quatre libraires, deux relieurs, deux enlumineurs et deux écrivains (loi citée).

[2] Recueil d'Isambert, t. XI, p. 642 et suiv.

bibliothèque de Blois devint, au dire des savants, l'admiration de toute l'Europe[1].

Le roi, à l'exemple de son père, Charles d'Orléans, n'avait pas moins de goût pour les arts que pour les lettres ; la magnifique galerie qu'il fit faire au château de Blois en est le plus brillant témoignage.

On comprend qu'avec de telles ressources pour l'étude, de semblables modèles pour l'art et les encouragements d'une cour éclairée, l'esprit blésois se trouva merveilleusement préparé pour la grande révolution littéraire et artistique qui devait s'accomplir dans le XVI[e] siècle, et à laquelle nos compatriotes prirent une honorable part.

Peu après la publication de la loi sur la librairie, Louis XII, très souffrant de la goutte, se fit transporter en litière à Amiens, afin d'être plus près des Anglais qui venaient de débarquer sur les côtes de l'Artois. Au mois de juin suivant, la bataille de Novare ruinait encore une fois ses affaires en Italie ; on sait les autres désastres qui suivirent la campagne du Milanais. Le roi, à son retour de Picardie, théâtre de ses dernières défaites, trouva à Blois un nouveau sujet d'affliction ; Anne de Bretagne, depuis long-temps atteinte d'une maladie qu'elle avait regardée comme une punition de la guerre contre le chef de l'Église, était dans un état de souffrance si grand que sa mort était regardée comme prochaine.

[1] Mém. histor. sur la Biblioth. du Roi, t. I, du catalogue imprimé, p. viij.

Malgré sa situation désespérée, Anne poursuivait toujours ses projets d'alliance avec l'Autriche; le 15 novembre 1513, elle fit consentir le roi à abandonner ses droits sur Milan, Gênes et Asti à Renée, sa seconde fille, pour qu'elle les portât en dot à celui des deux archiducs que leur aïeul, Ferdinand d'Aragon, lui choisirait pour époux [1]. On ne peut douter que la reine n'eût en vue le plus jeune des deux et qu'elle ne conservât toujours l'espoir de marier la princesse Claude à l'aîné. Fleuranges rapporte qu'Anne de Bretagne, dans les derniers jours de sa vie, le fit appeler près d'elle « pour quelque menée qu'elle vouloit faire » avec le roi de Castille et toute la maison d'Autriche, » car elle avoit le cœur merveilleusement affectionné » né à faire plaisir à ceste maison de Bourgogne [2]. »

Le 2 janvier 1514, la reine eut une attaque très violente de la maladie à laquelle elle succomba peu de jours après.

Anne de Bretagne, par son mérite et par sa beauté, avait su fixer l'inconstance première de Louis XII dans ses affections. *Il l'avoit si tant aimée,* dit Seyssel, *qu'il avoit déposé en elle tous ses plaisirs et toutes ses délices* [3]. Aussi lui donna-t-il à sa mort les témoignages d'une affliction profonde. Il voulut porter le deuil en noir, contre l'usage, et il resta trois jours enfermé dans son cabinet, sans voir personne; il chassa de la

[1] Recueil de Dumont, t. IV, part. I, p. 12 et 13.
[2] Mém. de Fleuranges, p. 154, édition de 1786.
[3] Page 101 du recueil de Th. Godefroy.

cour tous les *violons, comédiens et bateleurs*, et défendit que nul *ne parlast à luy s'il n'estait vestu de drap noir* [1].

Des funérailles d'une grande magnificence furent ordonnées par Louis XII. Le roi d'armes, Bretagne, en a laissé une relation fort circonstanciée, dont plusieurs copies, ornées de très belles miniatures, furent offertes par lui aux principaux personnages de la cour [2].

Le corps de la reine resta pendant huit jours déposé sur un lit de parade et revêtu de ses ornements royaux. Le lundi soir, 16 janvier, lorsqu'il fut enlevé pour être mis dans le cercueil, on remarqua avec étonnement que les traits du visage n'avaient éprouvé aucune altération, et chacun disait : « Que pour avoir » tant aimé et servi Dieu pendant sa vie, Dieu lui » préservoit sa beauté des outrages de la mort. »

Le lendemain mardi, la salle fut tendue de noir et on cacha le cercueil dans le lit de parade qui fut couvert d'un drap de velours noir chargé d'une croix blanche. Il y resta jusqu'au vendredi, 3 février, jour

[1] Mém. de Fleuranges, p. 154. — Mém. de Bayard, ch. LVIII. — Additions à Monstrelet, f° 248, du t. III, de l'édit. de 1572.

[2] La bibliothèque royale possède six de ces copies ; la plus belle, n° 9309, est dédiée à Louise de Savoye. Th. Godefroy a imprimé cette relation, à l'exception des pièces de vers qu'elle renferme, dans le Cérémonial de France in-4°, p. 96 à 146.

où il fut transporté en grande pompe à Saint-Sauveur, vers deux heures du soir. Arrivé dans l'église, on le mit sous une chapelle ardente, autour de laquelle brûlaient deux mille cierges. Le cardinal de Bayeux célébra le service, et le lendemain, samedi, on chanta trois grandes messes; la première fut dite par l'évêque de Paris, la seconde par celui de Limoges, la troisième par le cardinal de Bayeux, assisté de quatre prélats portant la crosse et la mitre. Les messes achevées, maître Parny, confesseur du roi, prononça l'oraison funèbre d'Anne de Bretagne. Il commença son discours par la généalogie de la reine qu'il fit descendre de Brutus, petit-fils d'Ascagne et de Lavinie et fondateur du royaume de Bretagne. Malheureusement le temps lui manqua pour traiter ce point aussi longuement qu'il le désirait; *mais bien y revint,* dit Bretagne, *à Paris et à Saint-Denys.* Il continua ensuite sur ce texte, que la reine ayant vécu trente-sept ans, il lui appartenait trente-sept éloges de trente-sept vertus différentes, et il termina en dressant un charriot d'honneur, environné de ces trente-sept vertus pour la porter en paradis.

On annonça à son de trompe le départ du cortége pour Saint-Denis. Dans les rues où il devait passer, il y avait, à chaque maison, une torche allumée, à laquelle était attaché un écusson aux armes de la reine. Au moment du départ on entendait des cris et des gémissements de tous côtés; on plaignait vivement cette bonne reine, enlevée si jeune au monde, et l'on accusait les médecins de sa mort. « La pitié

» fut grande, dit Bretagne, quand vint à partir hors » de la grande basse-cour et que l'on emmenoit ladite » dame, car plusieurs seigneurs, dames et officiers » qui là demeuroient autour de la personne du roy et » de Mesdames, non contens de pleurer et de lar- » moyer, mais à hault cry, plains de désolacion, rai- » sonnant contre fortune et criant que leur souveraine » dame et maistresse leur avoit esté ostée en si briefz » jours et en son jeune aage, disoient que elle estoit » morte sayne et que médecins avoient fait de leur » royne faulx jugement, et estoit de chascun l'oppi- » nion que chassez devoient estre [1].

La mort d'Anne de Bretagne est le dernier événement historique arrivé à Blois, sous le règne de Louis XII. Des motifs politiques déterminèrent le roi à contracter un nouveau mariage qui devait le conduire promptement au tombeau. Le bon prince avait changé toutes ses habitudes pour plaire à sa jeune épouse; il ne revint plus à Blois, et mourut le 1er janvier 1515, loin de son château qu'il aimait tant, loin du pays qui l'avait vu naître, et aux mœurs franches, douces et généreuses duquel il dut peut-être les belles qualités qui lui méritèrent le surnom de ***Père-du-Peuple***.

[1] Commémoration et advertissement de la mort de madame Anne, deux fois royne de France, etc., par Bretaigne, son premier hérault d'armes.

—

VI

Blois, depuis François Ier jusqu'à Charles IX.

—

François Ier n'avait nullement hérité des goûts sédentaires et royalement bourgeois de son prédécesseur, et l'inconstance de son caractère le portait sans cesse à des changements de résidence, comme à des changements d'amour. Les séjours qu'il fit à Blois eurent lieu à de longs intervalles et furent seulement de quelques semaines ; soit en se rendant à ses armées d'Italie, soit au retour de ses campagnes.

Cependant l'affection et l'intérêt que Blois avait inspirés à Louis XII revivaient tout entiers dans le cœur de Claude de France. Née dans le Blésois, Claude n'avait jamais voulu quitter les lieux où elle avait reçu le jour ; une touchante conformité de caractère, doux et paisible, l'attachait aux habitants ; car simple et bonne comme son père, elle aimait le

Blésois aux mêmes titres que Louis XII l'avait aimé. Il est glorieux pour Blois de pouvoir rappeler ce double attachement de l'un de nos meilleurs rois et d'une des princesses des plus regrettées du peuple.

François Ier, pour répondre, sans doute, aux sentiments de la reine sa femme lui avait laissé, en 1516, l'administration du comté de Blois qui avait fait partie de sa dot [1].

La part des rois et des princes est si grande dans l'histoire de notre France centrale, que les annales du tiers-état n'ont pu trouver place dans les récits des chroniqueurs. On l'a vu; jusqu'à présent notre histoire de Blois est plutôt celle du château et de ses seigneurs que celle de la ville et de ses bourgeois. Pour reconstruire l'histoire de la commune dans les temps anciens, nous n'avons même pas la ressource des registres municipaux; la date peu éloignée à laquelle commencent ces registres semble indiquer d'ailleurs que notre municipalité était de si petite importance qu'elle avait attaché jusque là peu d'intérêt à la conservation du souvenir de ses délibérations. Le seul registre de compte, antérieur à 1789, conservé dans les archives de la ville de Blois, est de l'année 1518. La série complète des procès-verbaux des assemblées communales commence à 1565. A l'aide de ces documents, nous pourrons, seulement à partir du XVIe siècle, fournir quelques renseignements sur la vie municipale

[1] Bernier, Hist. de Blois, p. 449.

de notre cité, vie très douce, très calme, mais très débile, et presque voisine de la mort, sous l'administration toute royale qui dominait dans notre province. Cette administration, du reste, s'exerçait paternellement, hâtons-nous de le dire, et les Blésois n'eurent pas plus à se plaindre des rois de France que des comtes de Blois leurs prédécesseurs.

Nous voyons, par notre livre de comptes de 1518, qu'avec des revenus aussi bornés qu'étaient ceux de la ville de Blois, elle ne pouvait vraiment pas faire grandement figure. Ces revenus s'élevaient alors à 2,649 livres 12 sous, et la dépense, dont les derniers chapitres manquent dans le registre, était de 2,940 livres 4 sous 9 deniers. L'équilibre ne pouvait donc s'établir; en outre, la ville ne manquait pas de dettes, et elle inspirait si peu de confiance aux bourgeois qui lui avaient prêté de l'argent, qu'ils en réclamaient avec instances le remboursement.

Parmi les causes qui avaient obéré la caisse municipale, figuraient les dépenses pour la réparation des fontaines de la ville, pour les obsèques d'Anne de Bretagne, et pour l'entrée du roi et de la reine régnants. Afin de parer à ces embarras financiers, on profita du renouvellement des fermages du grenier à sel et de la dîme du vin débité dans la ville, en donnant pour condition aux fermiers de payer 2,300 livres d'avance; on voit plus loin qu'ils manquèrent à leurs engagements.

Les recettes consistaient principalement dans ces

deux fermages, qui ne s'élevaient pas à 1,000 livres. La ville percevait aussi quelques petites rentes perpétuelles, des loyers de tours de ville et de maisons sur le pont de Blois, les impositions foraines, le péage des ponts, pour l'entretien de ces édifices, des chaussées et des pavages. Il y avait un revenu spécial de 4 livres tournois, assigné par le roi sur la gabelle de Blois, pour le *soustènement et entretesnement* de la fontaine de l'Arcis. Ce devait être une fondation de Louis XII, qui l'avait rebâtie comme nous le disions tout-à-l'heure [1].

Outre les dépenses ordinaires, en réparations de bâtiments, de ponts ou de rues, on remarque que la ville faisait perpétuellement des offrandes de vin aux personnages marquants qui séjournaient dans ses murs. Ainsi, en 1518, elle en fit porter au confesseur du roi (deux fois par jour), à M. de la Trémoille, à M. le grand-escuyer, à M. le capitaine de Pontbriant, (deux fois par jour des pots de 12 pintes), au duc d'Urbin, quand il passa pour aller à Amboise voir M. le dauphin, aux gentilshommes qui vinrent au-devant de lui, et à ceux qui vinrent peu de temps après au-de-

[1] Le premier titre où j'aie trouvé une mention de cette fontaine est de 1293 ; mais elle devait être plus ancienne. Elle tirait son nom, comme la rue des *Arcis* à Paris, de l'aqueduc, *arcus*, qui lui apportait ses caux. Depuis sa reconstruction et son augmentation par Louis XII, on l'appela successivement la *Grant-Fontaine* et la *Fontaine Louis XII*.

vant du duc de Calabre, au duc lui-même, à Messeigneurs les quatre présidents de Paris, qui allaient à Amboise *parler au roy touchant la pragmatique,* etc.

La reine et différentes maisons religieuses avaient un droit sur le septrage de la ville[1], qui figure au compte des dépenses pour 531 livres 9 sous 7 deniers. Il avait été voté, en assemblée générale, une somme de 600 livres pour contribuer aux dépenses de la guerre.

Les affaires de la commune étaient administrées par quatre officiers municipaux qui portaient le titre d'*élus* ou *échevins*, et qui étaient nommés dans l'assemblée générale annuelle des notables de la ville. Ils recevaient 100 sous de *gages*, et le receveur municipal, nommé également par la même assemblée, recevait 30 livres; ses fonctions lui étaient conférées pour deux ans[2].

La rareté des documents relatifs à l'histoire du tiers-état blésois nous fera pardonner, nous l'espérons, de raconter, encore avec quelques détails, les circonstances qui accompagnèrent la promulgation de la Coutume de Blois.

Par lettres-patentes du 26 février 1522, François Ier envoya à Blois deux commissaires pris dans le parlement de Paris, pour assembler les trois-états du bailliage, leur donner à discuter la rédaction des coutu-

[1] Droit de mesurage perçu sur chaque setier de grains vendu aux halles.

[2] Registre des comptes de la ville de Blois, pour l'année 1518.

mes locales qui avait été faite par une commission préparatoire, composée de quatre notables blésois. Denis du Pont, célèbre jurisconsulte de la ville, et l'un des quatre commissaires, en avait été le principal rédacteur. La convocation des gens des trois-états n'était pas une vaine formalité; car les commissaires royaux avaient mission d'employer, comme moyens coercitifs, savoir : à l'égard des gens d'église, la prise et saisie de leur temporel; pour les laïcs, la prise et saisie de leurs biens, meubles et immeubles.

Le 15 avril 1523, l'assemblée était donc, comme on doit croire, en nombre recommandable dans le réfectoire des Jacobins de Blois, lieu ordinaire des grandes réunions administratives et communales : tous les noms des comparants sont inscrits au procès-verbal dressé par Jean Papin, greffier du bailliage, et l'un des aïeux du grand Papin. Denis du Pont y figure en qualité de *conseil* de la ville. Parmi les noms des *comparants*, nous en trouvons encore plusieurs autres appartenant à des familles blésoises dont les souvenirs se rattachent aux annales historiques ou littéraires de notre ville, tels que : messire Raoul Hurault, seigneur de Cheverni et Court-sur-Loire; Denis Hurault, seigneur de Saint Denis et capitaine de Blois; Jean de Villebresme, seigneur de Fougères; maître Jean Bazin, fondé de pouvoir de Madame, mère du roi, à cause de sa châtellenie de Romorantin, et maître Jean Boudet, notaire et secrétaire du roi. Un fait de statistique assez remarquable, c'est que parmi les *manans et habitans* de la ville qui com-

parurent *en leur privé nom*, se trouvèrent neuf avocats et onze procureurs, ce qui témoigne plus, sans doute, de l'obscurité de la législation que du nombre et de l'importance des affaires qui devaient se traiter à Blois en 1523.

Chacun des comparants commença par prêter serment de « bien et loyaument desposer du faict desdites » coustumes et de signaler les choses qu'ils verroient » et recognoistroient estre utiles et proffitables ou dom- » mageables au bien et utilité du pays. » Puis on procéda à la lecture des articles, au nombre de 275. Un petit nombre d'entre eux soulevèrent des discussions plus ou moins animées, et ces discussions n'étaient pas toujours terminées par un vote de majorité. Lorsque celui des trois ordres par qui l'article avait été *discordé* persistait dans son opposition, les commissaires donnaient acte du point litigieux, et renvoyaient les parties à se pourvoir devant le parlement de Paris pour y être souverainement jugées [1].

Ce fut sur l'article 109 que s'engagea le débat le plus sérieux, et à cette occasion du Pont montra ce *vehemens amor*, comme il l'appelle dans son commentaire sur la Coutume de Blois, dont il brûlait pour ses compatriotes, *quo in cives, mei sane amantissimos, ardebam*. L'article 109 se trouve au titre *Des cens*, redevances féodales, en argent ou en grains, dues annuellement par les héritages roturiers au seigneur dont ils relevaient. Cette redevance était ordinairement ac-

[1] Procès-verbal ms. de la Coutume de Blois.

compagnée de charges accessoires ; dans certaines parties du comté de Blois, et à Blois même, l'usage s'était introduit de payer au seigneur, à chaque mutation entre-vifs, ou par décès, des biens tenus à cens, un droit énorme de douze pour cent de leur valeur. Ce droit exorbitant, appelé *cens à cher prix,* était consacré définitivement par l'article 109 comme cens coutumier.

Lorsque cet article, qui n'avait pas dû être inséré dans le projet sans opposition de la part de du Pont, fut mis en discussion dans l'assemblée, les gens du tiers réclamèrent vivement, et du Pont s'opposa de toutes ses forces à l'adoption de cette *grosse charge et servitude,* qu'il appelait énergiquement *jus strangulativum.* Mais les adversaires étaient puissants ; car ce n'étaient rien moins que les abbés et couvents de Saint-Laumer, Bourg-Moyen, Marmoutier, et le chapitre de Saint-Sauveur. Les comtes de Blois et les rois de France avaient successivement fait remise de tous leurs droits sur le *cens à cher prix* ; le clergé persistait à peu près seul à les conserver. Vainement, pour concilier tous les intérêts, les commissaires proposèrent aux seigneurs de censive le rachat à prix d'argent d'un droit qui était un obstacle à l'embellissement de la ville, car la plupart des maisons tombaient de vétusté, leurs propriétaires ne voulant pas les rebâtir ou les réparer, dans la crainte d'en augmenter la valeur pour les mutations. Tout fut inutile ; les praticiens consultés déclarèrent la coutume être telle que le contenait ledit article. Les commissaires

se crurent donc obligés d'ordonner qu'elle demeurerait, sans préjudice de l'opposition des gens du tiers-état. La promulgation des Coutumes fut faite solennellement par les deux commissaires, séance tenante, le 28 avril 1523. Le 24 septembre de l'année suivante, elles paraissaient imprimées à Paris par Anthoine et Nicolas Les Couteaulx, *pour Messeigneurs les eschevins de la ville de Bloys.*

Le droit féodal y occupe seul 135 articles, et il n'en reste que 240 pour tout le surplus des matières législatives; mais on sait que pour tout ce qui n'était pas compris dans les coutumes, on s'en référait aux ordonnances, et surtout au droit romain.

Cependant du Pont, au nom de la ville de Blois, recourut au parlement de la décision des commissaires; le procès était grave; il dura douze ans, et du Pont en soutint seul le fardeau. Enfin la lutte fut couronnée d'une victoire complète : un arrêt du mois de juin 1535 statua contre les couvents et chapitre cités plus haut, principaux détenteurs de censive, que le *cens à cher prix* ne pourrait être perçu que lorsqu'il serait fondé en titre, et nullement comme cens coutumier [1].

Le 20 juillet 1524, la reine Claude était morte au château de Blois, à l'âge de vingt-cinq ans, et son corps

[1] Cf. Coutume de Blois;— *Dyon. Pontanus in Consuet. Blesens.*;— Notice sur Denys du Pont, par M. Leroux, dans les Mém. de la Soc. Acad. de Blois, t. II.

avait été porté à Saint-Denis [1]. Le droit héréditaire, qu'elle tenait de sa mère, au comté de Blois, échut à son fils, Henri de France, depuis Henri II.

François I[er] était alors sur le point d'entrer en Italie, quand il apprit la mort de la reine. Il revint au château de Blois, et pendant le séjour qu'il y fit, il s'occupa de réprimer le désordre qui régnait dans l'administration des finances. Le 28 décembre 1524, il signa une ordonnance par laquelle il établissait un contrôle plus régulier entre les différents comptables et faisait diriger sur Blois tous les fonds perçus dans les provinces. Il mettait des bornes à ses dépenses personnelles, en ordonnant que les présents qu'il faisait ne fussent acquittés qu'à la fin de l'année, et par conséquent après toutes les autres dépenses [2].

Ce fut dans le château de Blois que l'on réunit les sommes stipulées pour la rançon du roi par le traité de Madrid.

Depuis la construction de Chambord, les faits relatifs au séjour de François I[er] dans notre ville deviennent de plus en plus rares. Cependant il existe, contre les protestants, une ordonnance dont la cause mérite d'être signalée. Quelques religionnaires, dont le zèle irréfléchi et le fanatisme justifièrent souvent les mesures rigoureuses dont ils étaient l'objet, firent imprimer plusieurs articles injurieux contre la messe.

[1] Brantôme, Dames illustres. — Bernier, Hist. de Blois, p. 431.

[2] Recueil d'Isambert, t. XII, p. 222 à 227.

Ces articles furent placardés dans tous les carrefours de Paris, et on poussa même l'audace jusqu'à en afficher un à la porte de la chambre à coucher du roi, alors au château de Blois. L'ordonnance porte la date de l'année 1534 [1].

En 1536, le roi signa à Blois le contrat de mariage de Magdeleine de France, sa fille, avec Jacques V, roi d'Écosse [2]. Cet événement avait, pour toute l'Europe, un grand intérêt politique, car Henri VIII offrait à Jacques sa fille Marie, Charles-Quint lui offrait cette même princesse qui était sa nièce, et les trois monarques formaient ainsi une alliance dont cette union eut été la garantie. Le dévouement de Jacques pour la France conserva à François Ier, aux portes même de l'Angleterre, un allié bien important dans un moment où son crédit se perdait de jour en jour.

Charles Quint passa par Blois lorsqu'il traversa la France en 1539, comme le prouve un petit poème sur le voyage de l'empereur, par Claude Chappuis, valet de chambre de François Ier. On y lit ces mauvais vers :

> Bloys, noble ville, à sa joyeuse entrée
> Triomphanment a esté accoustrée,
> Ne délaissant un seul poinct en arrière,
> Pour luy monstrer affection entière [3].

[1] Isambert, *ibid.* — Th. de Bèze, Hist. ecclés., l. I, p. 15.

[2] Traités de paix et d'alliance, t. II, p. 205.

[3] Mém. de Du Bellay, pièces justif., édit. 1753, t. VI, p. 409.

Malgré les intervalles considérables que mettait François Ier dans ses différentes apparitions à Blois, le château lui doit pourtant cette belle partie connue sous le nom d'*aile de François Ier*. La date précise de cette construction n'est pas connue, mais on peut croire, d'après une pièce relative au paiement de l'intendant des travaux, que le roi commença d'y faire travailler dès les premiers temps de son règne [1]. Le côté qui regarde l'église des Jésuites fut bâti plus tard, comme on le voit aux raccords des deux constructions, et au style de la seconde qui est bien plus italien que celui de l'autre.

Au mois de mai 1544, on commença de reconstruire la tour de l'église de Saint-Solenne, comme l'indique l'inscription suivante gravée sur la première assise de la nouvelle tour, établie sur le soubassement du vieux clocher du XIIe siècle.

LE 7 DE MAY FVT COMECE

A REDIFIER CESTE PNTE [2]

1544

[1] Quittance, du 5 juillet 1516, de Raymon Phelippeaux, « commis par le roy à tenir le compte et faire le payement des bastiments, édiffices et réparacions que ledit » seigneur fait faire en son chastel de Blois. » (Archiv. municip., fonds Joursanvault.)

[2] Présente [tour].

Cependant la faveur royale qui, du château de Blois, était allée à celui de Chambord, s'était ensuite reportée à Fontainebleau. La prédilection de François Ier pour cette dernière résidence, qui lui faisait dire quand il s'y rendait : *Je m'en vais chez moi*, l'engagea sans doute à y transporter, en 1544, la belle bibliothèque de Louis XII. D'après l'inventaire dressé par Mellin de Saint-Gelais, bibliothécaire du roi, la collection se composait de 1,890 volumes, dont 109 seulement étaient imprimés. Trente-huit manuscrits grecs avaient été apportés à Blois par le célèbre Jean Lascaris [1].

Sous le règne de Henri II, notre histoire locale ne présente aucun fait remarquable. Si l'on en croit Henri Estienne, l'entrée du roi à Blois fut signalée par des réjouissances où les courtisans poussèrent le cynisme jusqu'à promener dans les rues de la ville des filles entièrement nues montées sur des bœufs [2].

Quelques édits, destinés à subvenir aux besoins de la guerre et à remplir les coffres épuisés du roi, furent datés de Blois, dans l'année 1552. L'un d'eux créa les dix-sept grandes divisions du royaume en *généralités* [3]. Si ces mesures eurent pour résultat important de rendre plus facile et plus régulière la comptabilité des finances, l'esprit de fiscalité qui les avait dirigées se voyait assez clairement par la créa-

[1] Catalogue de la Biblioth. royale, t. I, p. IX.

[2] Henri Estienne, Apolog. pour Hérod., éd. 1735, p. 151.

[3] Isambert, *ibid.*, t. XIII, p. 236.

tion d'un grand nombre d'offices nouveaux dont la vente pourvoyait à la détresse du trésor.

En 1556, Henri II jura à Blois, entre les mains du comte de Lallain, envoyé de Charles-Quint, la trève de cinq ans, dite *Paix de Vaucelles*, entre lui, l'empereur et Philippe II, son fils. L'Empire, épuisé dans sa lutte contre la France, lui laissait la jouissance de toutes ses conquêtes, et ce fut le dernier acte politique de Charles-Quint; il abdiqua même avant la signature du traité[1].

L'an 1559, Catherine de Médicis fit représenter au château de Blois la Sophonisbe du Trissin, traduite en prose avec des chœurs, par Mellin de Saint-Gelais. La reine avait fait de grandes dépenses pour la mise en scène ; mais la pièce eut peu de succès[2]. C'était au surplus la première tragédie régulière en prose qui paraissait sur le théâtre.

C'est à Henri II que se termine l'histoire du *comté* de Blois. N'étant que prince du sang, il en avait hérité, comme nous l'avons dit, de Claude de France, sa mère, et en montant sur le trône il le réunit à la couronne.

Après la mort de Henri II, en 1559, la cour se rendit à Blois. Le château fut témoin d'un des premiers succès des Guise dans leurs tentatives pour

[1] De Thou, Hist. univ., t. III, liv. XVII, p. 14 de l'édit. de Londres, 1734. — Traités de paix, t. IV, 3e partie p. 84.

[2] Brantôme, Discours sur la reine Catherine.

s'emparer de l'autorité royale. Le vieux connétable de Montmorency, qu'Henri II appelait son *ami* et son *compère*, fut disgracié. Il était grand maître de la maison du roi, et le duc de Guise désirait vivement cette charge qui le rapprochait de la personne d'un prince enfant et maladif. Catherine n'avait jamais pardonné au connétable sa remarque indiscrète, que de tous les enfants de Henri II, un seul ressemblait à son père, Diane, sa fille naturelle; elle n'avait pas osé l'attaquer ouvertement du vivant de son époux, et sa haine secondait les Guise. Le connétable, forcé d'abandonner sa charge, envoya à Blois sa démission par son fils, auquel Henri II avait assuré la survivance; mais le duc de Guise en fut immédiatement revêtu, et le duc de Montmorency reçut le titre de maréchal de France honoraire [1].

Depuis le règne de Henri II, les persécutions religieuses avaient acquis une grande extension, et la haine contre ceux de la religion réformée était souvent le mobile des actes du gouvernement. Aussi voyons-nous, dans l'année 1559, plusieurs déclarations de François II, datées de Blois, portant commission d'informer contre ceux qui favorisaient les *sacramentaires et autres entachés d'hérésie* [2].

On sait que notre ville avait été choisie par La Renaudie pour le lieu où devait éclater la conjuration

[1] De Thou, *ibid.*, l. XXIII.

[2] Mém. de Condé, édit. in-4°, t. I, p. 310. — Fontanon, Recueil d'ordonnances, t. IV, p. 260.

qui valut à Amboise une triste célébrité. Au mois de février 1560, La Renaudie avait soumis au prince de Condé qui était à Blois, avec le roi, le plan de la conjuration, dont le prince, dit Castelnau, *trouva la conclusion bonne*. Le 15 mars, les conjurés devaient se réunir dans la ville et aux environs; mais l'avocat Avenelles, à qui La Renaudie avait cru pouvoir confier les projets des conjurés, en fit avertir les Guise [1].

Le pauvre roi, en apprenant l'existence de la conspiration, ne sut qu'éclater en sanglots : *Qu'ai-je fait à mon peuple*, s'écria-t-il, *qui m'en veut tant à mal!* Puis, après des plaintes et des reproches dictés par la crainte et la faiblesse, il accusa publiquement le duc de Guise et le cardinal de Lorraine de le rendre odieux à ses sujets. Mais les Guise avaient combiné leur plan de défense. Par leurs ordres, la cour se transporte à Amboise; le rendez-vous des protestants est manqué et des mesures sont prises pour les faire tomber dans leurs propres filets [2]. On sait le résultat de cette résolution décisive; la conjuration avorta; les Guise furent sauvés.

[1] Journal de Bruslard. — Castelnau, I, 16, éd. in-f°.

[2] Le Laboureur, Addit. à Castelnau, t. I, p. 520 de l'éd. in-f°. — Castelnau, t. I, ch. VIII, p. 17.

VII

Blois sous Charles IX.

Au commencement du règne de Charles IX, le parti protestant avait fait de grands progrès à Blois et se crut assez fort pour y tenter un coup de main en faveur de la réforme. A l'exemple de leurs coreligionnaires de plusieurs autres villes de France, les protestants blésois s'emparèrent de vive force d'une église catholique pour y exercer publiquement leur culte; c'était celle de Saint-Solenne, la plus voisine du lieu habituel de leurs réunions, dont le nom de la rue du *Prêche* a conservé le souvenir. A la nouvelle des désordres qui avaient été la suite de cette entreprise, et pour venir au secours du bailli et des échevins de la ville qui se trouvaient dans l'impuissance de les réprimer, la reine-mère envoya

M. de Chemault, l'un des grands officiers de la maison du jeune roi. En pacificateur habile, M. de Chemault parvint à faire restituer l'église au culte catholique, sans coup férir, en flattant les protestants de l'espoir prochain d'une réconciliation complète entre les deux religions, qui devait être le résultat des conférences ouvertes à Poissi[1].

Le *Colloque de Poissi* ne tînt pas les promesses de M. de Chemault, et le premier séjour de Charles IX à Blois, dans le mois de février de l'année 1562, fut signalé par des actes de rigueur et des mesures de précaution hostile contre *ceux de la religion*. Alors, il est vrai, les partis n'avaient plus à se ménager; la guerre était déclarée. Une lettre du roi au parlement de Paris enjoignait de faire saisir les biens des rebelles, afin de subvenir avec les deniers qui en proviendraient aux dépenses occasionnées par les troubles. Des instructions données aux baillis et sénéchaux ordonnaient à tous ceux qui avaient besoin de voyager pour leurs affaires de prendre un certificat du roi ou de ses officiers. Enfin, quelque temps après, Charles IX publia une ordonnance pour l'aliénation des biens de l'Église, attendu le *pressant besoin d'argent pour remettre les rebelles à la raison*[2].

Bientôt, le massacre de Vassi devient le signal de la première guerre civile; la cour quitte Blois pour

[1] Pièces mstes. relatives à la mission de M. de Chemault.

[2] Mém. de Condé, t. IV, p. 218-230, 235 et suiv.

... ou, et, de là, à Paris; les villes
... leurs portes aux armées du prince
... protestant devient tout-puissant à
... qui, de courte durée, fut cruel-
... scènes d'horreur qui suivi-
... par des bandes indiscipli-
... La place
... recevoir des
... orter les
... le pont
... hors

Sur ces entrefaites, la cour qui était de nouveau revenue à Blois, reçut la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise, par Poltrot. La reine-mère écrivit aussitôt au cardinal de Lorraine, pour lui apprendre *le malheureux inconvénient advenu à son frère*. Cette lettre, publiée dans les Mémoires de Condé avec l'orthographe italienne de la reine, se terminait ainsi : « Encore que l'on m'ayé asseuré que le coup de votre » frere n'est mortel, si ese [est-ce] que je souis si » troublée que je ne sé que je souis. Mes je vous » asseure bien que je meteré tout set que j'é au monde » et de crédist et de puisanse pour m'an vanger, et » souis seuré que Dieu me le pardonnera.

» Vostre bonne cousine, CATERINE[1]. »

Elle écrivait en même temps au connétable de Montmorency pour lui faire part de l'intention du roi, de donner la charge de grand-maître au fils du duc de Guise, si celui-ci venait à mourir de sa blessure[2]. C'est en effet à Blois que fut signée la nomination d'Henri de Guise à la survivance de la charge de son père.

La mort du duc de Guise jeta la cour dans des embarras effrayants. La guerre civile désolait le royaume, et le conseil du roi ne voyait plus aucun chef pour la terminer. La haine de la reine-mère pour le connétable, la crainte de donner trop de puissance

[1] Mém. de Condé, t. IV, p. 133, 240 et suiv. — Le Laboureur, Addit. à Castelnau, l. IV, ch. 10.

[2] Mém. de Condé, *ibid.*, p. 273.

au prince de Condé, lui suggérèrent l'idée honteuse d'appeler en France un prince étranger. Elle écrivit de Blois au duc de Wurtemberg, pour l'engager à venir prendre l'administration générale du royaume, avec un pouvoir absolu[1].

On négociait cependant pour la cessation des hostilités, et la reine chercha à se rapprocher du prince de Condé[2]. Celui-ci, après avoir vainement pratiqué de se sauver de sa prison, avait été remis en liberté sur parole, et de Blois il faisait de fréquents voyages auprès de Coligny, pour le déterminer à prendre part aux conférences. L'amiral, qui était devenu, depuis la captivité du prince de Condé, le vrai chef des protestants, s'y refusa longtemps, espérant profiter, dans l'intérêt de sa cause, de l'extrémité où se trouvaient les affaires des catholiques.

Mais déjà le prince de Condé, que les espérances prodiguées à son ambition et les séductions voluptueuses de la cour rendaient plus traitable, avait arrêté tous les préliminaires d'un traité. L'absence seule de Coligny pouvant en retarder la conclusion définitive, l'amiral consentit enfin à se rendre à Blois[3]. C'était au mois de mars 1563.

L'accueil le plus brillant l'attendait. Catherine, qui connaissait tout le prix et toute l'influence d'une flatterie habile, voulut célébrer comme une fête l'arrivée

[1] De Thou, l. xxxiv, p. 529.

[2] De Thou, *ibid.* — Castelnau, l. iv, ch. 12.

[3] Castelnau, *ibid.*

de l'amiral. *A chaque entrevue c'estoit fêtes, chières et contentemens ;* enfin la paix fut signée.

Les principaux articles du traité portaient que le roi permettait aux seigneurs, ayant haute justice et fiefs de haubert, l'exercice libre et public de leur religion dans toute l'étendue de leurs seigneuries; qu'un prêche serait accordé dans chaque bailliage et sénéchaussée ; qu'en les ville et prévôté de Paris il ne se ferait aucun exercice de la religion réformée [1].

Faut-il juger de la sincérité de Catherine par ce passage d'une lettre écrite de Blois, à cette occasion, par l'ambassadeur d'Espagne : « Il y a grande mur- » muration de cest appoinctement entre les catholi- » ques.... Le sieur don Francis est party pour s'en » retourner en Espaigne. La royne lui a donné grand » espoir que tout cecy se rabilleroit, et qu'il failloit » reculler pour mieulx saulter [2]. » Catherine songeait-elle dès-lors aux projets qu'elle réalisa plus tard?

La paix n'était, au fond, acceptée par personne, Coligny reprochait au prince de Condé de n'avoir garanti que la noblesse, les catholiques se croyaient souillés en tolérant l'hérésie, et au commencement de 1564, M. de Chemault reparaissait à Blois pour réprimer de nouveaux troubles. C'étaient les protestants qui se plaignaient cette fois des *excès* des catho-

[1] Mém. de Condé, t. II, p. 142 et suiv. — Castelnau, l. IV, ch. 12.

[2] Lettre de l'ambassadeur d'Espagne, Chantonney, dans les Mémoires de Condé, t. II, p. 144.

liques ; mais les moyens de persuasion ne pouvaient plus réussir comme en 1561, et ce fut à grand renfort d'*argoulets* que M. de Chemault accomplit sa mission. Deux séditieux furent pendus et l'un d'eux eut le poing coupé avant l'exécution [1].

Par une singularité, digne de remarque, tandis que la réforme faisait des progrès rapides dans la ville de Blois et dans le Blésois, elle ne pouvait réussir à pénétrer dans le faubourg de Vienne. Nous avons déjà signalé ailleurs ce fait, en le regardant comme un témoignage de la ténacité particulière aux populations d'origine gauloise, telle que nous supposions celle de ce faubourg [2]. Sa juridiction seigneuriale distincte de celle de la ville, sa position insulaire qui portait ses habitants vers les occupations exclusives de la navigation et de la pêche, en les éloignant du contact avec les races d'origines diverses qui, depuis les Romains, avaient laissé des traces de leur passage dans la ville de Blois, favorisaient la persistance des habitudes et des croyances anciennes. Cette différence de mœurs entre les habitants du faubourg de Vienne et ceux de la ville était encore patente à l'époque de notre historien

[1] Pièces mstes. relatives à la mission de M. de Chemault à Blois pour pacifier les troubles de religion. — Je dois la communication de ces pièces, qui sont aux archives départementales du Cher, à l'obligeance de M. le baron de Girardot, de Bourges.

[2] Cf. notre Essai sur l'origine de la ville de Blois, au t. I des Mém. de la soc. acad. de Blois, p. 316 et 357.

Bernier, qui écrivait vers la fin du XVII[e] siècle, et peut-être n'est-elle pas encore entièrement effacée, de notre temps où tout s'efface[1].

A la fin de 1565, Charles IX termina à Blois le voyage que sa mère lui avait fait entreprendre dans le royaume, d'après les conseils du chancelier de l'Hospital. Ce voyage avait duré deux ans. Le roi, peu après son retour, envoya des lettres de convocation pour l'assemblée des notables, dont la réunion devait avoir lieu à Moulins, et il partit, pour aller présider cette assemblée, au commencement de 1566[2].

Nous sommes arrivés à l'époque à laquelle remontent les plus anciens registres des délibérations de la commune de Blois. Nous devons faire connaître, à l'aide de ces documents, l'organisation de notre commune,

[1] Voici deux exemples récents de l'attachement des habitants de Vienne pour la religion de leurs pères : Pendant l'interruption de plusieurs années, apportée après 1830, dans la sortie processionnelle du Saint-Sacrement, les processions de la Fête-Dieu ne continuèrent pas moins d'avoir lieu extérieurement dans le faubourg de Vienne. En 1843, quand il fut question d'abattre l'obélisque du pont, qui supporte une croix, et de le remplacer par la statue du *protestant* Papin, ce fut du faubourg de Vienne que partit la pétition adressée par la ville de Blois au ministre, pour demander la conservation du monument qui, dans le langage populaire, n'est désigné que sous le nom de la *Croix-du-Pont*.

[2] La Popelinière, l. x, p. 382. — De Thou, l. xxxix.

car on sait qu'autrefois chacune d'elles avait ses statuts particuliers, qui ressemblaient fort peu quelquefois à ceux des villes les plus voisines.

Nous avons déjà vu que l'administration de la commune de Blois était confiée à quatre échevins qui étaient nommés dans l'assemblée générale des notables habitants, convoquée le 28 décembre de chaque année. Les nouveaux officiers commençaient l'exercice de leurs fonctions le 1er janvier suivant, et le continuaient pendant deux ans; leur élection était soumise à l'approbation du roi. Des quatre échevins, deux entraient et sortaient ensemble; ainsi, chaque année il y avait une élection de deux échevins seulement. La présidence appartenait au bailli ou à son lieutenant-général. Les votes étaient oraux, et chacun pouvait les motiver. Les électeurs ne prêtaient aucun serment; mais les élus juraient en pleine assemblée *de bien et fidellement remplir le debvoir de leur charge,* formule plus raisonnable que celle de notre serment politique.

Une analyse du procès-verbal des premières élections consignées aux registres des délibérations de la commune de Blois nous offrira une peinture fidèle de cet acte important de la vie municipale de notre cité, au XVIe siècle [1].

[1] Le registre des comptes municipaux de 1518 contient le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 décembre 1517, présidée par Jacques Hurault, seigneur de Vueil et de Vibraye, bailli et gouverneur de Blois. Mais j'ai pensé

Le 28 décembre 1566, l'ordonnance du bailli de Blois pour la convocation de l'assemblée générale fut publiée, *à son de trompe et cri public,* dans les carrefours et faubourgs de la ville. Le 28, comparurent, en la maison commune, pardevant Jacques Viart, gouverneur et bailli de Blois, à savoir, pour le clergé : le grand-prieur de l'abbaye de Saint-Laumer et le grand-prieur de l'abbaye de Bourg-Moyen, ayant charge chacun pour les autres religieux de leur abbaye ; pour la noblesse : quatre gentilshommes, en leur nom personnel et non comme délégués de leur ordre ; les officiers royaux, les quatre échevins confondus parmi eux ; puis les bourgeois. Le procès-verbal énumère huit officiers royaux, et après avoir donné les noms de dix-sept des bourgeois, il ajoute : « et plusieurs » autres bourgeois, manans et habitans de la dite » ville et faubourgs. »

Vincent Guignard, avocat et conseil de la commune, prit la parole le premier, au nom des deux échevins sortants, et exprima leur vote en faveur de leurs successeurs, le seigneur Florimond Robertet d'Alluye et Denys Gilles. Le premier des deux n'était rien moins que *secrétaire d'état*, c'est-à-dire ministre du roi; le second était un simple marchand de la ville. Après cette présentation des deux candidats des échevins par l'organe de l'avocat de la commune, tous les assistants opinèrent successivement et à haute voix, suivant

qu'il valait mieux partir de l'époque où s'ouvrent les registres des délibérations du corps municipal.

l'ordre dans lequel ils étaient énumérés. Les élus, Robertet et Chauvet, maître des comptes, obtinrent la presque unanimité des suffrages. Le procès-verbal est terminé ainsi : « Suivant l'advis desdits » assistants seront faictes remonstrances à Sa Ma- » jesté, affin de permettre aux habitans de Bloys » d'eslire, ainsy qu'on le faisoyt d'ancienneté, en » ladicte charge d'eschevins, tous officiers et gens » de justice dignes et capables, nonobstant l'édict, » auquel pour ce regart il plaira à Sa Majesté voulloir » desroger. »

En effet, l'édit de 1547 excluait de l'échevinage tous les officiers royaux. Les villes continuaient-elles de les nommer pour faire leur cour au pouvoir, ou voulaient-elles faire preuve en cela de la liberté de suffrages dans leurs élections? La première raison semble la plus probable, car il était de l'intérêt bien entendu de la commune d'avoir des protecteurs auprès de la puissance royale.

La même assemblée qui nommait les échevins choisissait aussi le receveur municipal, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et les commissaires de police dont les fonctions ont cessé d'être électives.

La commune n'était ni moins endettée ni moins embarrassée pour faire face à ses affaires qu'en 1518, quoique son revenu se fût élevé à 4,000 livres[1]. Les

[1] Eu égard à la différence dans la valeur du marc d'argent, le revenu de 1518 serait représenté aujourd'hui par 11,965 fr. 80 c., et celui de 1566 par 13,597 fr. 50 c.

échevins avaient été obligés de s'engager personnellement pour obtenir une somme de 3,000 livres, destinée à payer la compagnie du comte de Villars qui tenait garnison dans la ville. Les fonctions municipales étaient alors fort onéreuses, et il n'était pas rare de voir les élus décliner les honneurs de la magistrature.

En 1567, les troubles toujours croissants nécessitèrent des mesures extraordinaires de police et l'organisation d'une *milice citoyenne,* comme on dit aujourd'hui. Voici quelques détails sur l'organisation de cette milice.

La ville était divisée en six quartiers répondant à chacune des six principales portes, savoir : la porte Neuve (appelée plus tard porte Bastille), la porte du Pont, la porte Chartraine, la porte Saint-Jean, la porte du Foix et la porte Côté. Les habitants de chaque quartier formaient une compagnie subdivisée en six escouades.

L'obligation du service personnel commençait à dix-huit ans. Les absents, les malades ou vieillards étaient tenus d'envoyer des sujets valides à leur place ; les veuves elles-mêmes et les vieilles filles n'étaient point exemptes de fournir des remplaçants. Chaque compagnie était commandée par un capitaine ayant sous ses ordres un lieutenant et un *enseigne* (sous-lieutenant). Les *bas-officiers* étaient divisés en sergents, caporaux et *anspessades* (grade inférieur à celui de caporal).

Les officiers étaient élus dans une assemblée géné-

rale semblable à celle qui nommait les échevins et autres officiers municipaux. Les sous-officiers étaient au choix du capitaine. Toutes ces fonctions duraient indéfiniment ; les renouvellements étaient fondés sur les décès et les empêchements, ou la mauvaise volonté des titulaires.

Les officiers de la milice, comme ceux du corps municipal, prêtaient entre les mains du lieutenant-général le serment pur et simple *de bien remplir leur charge.* Les fonctions de capitaine, lieutenant, enseigne et caporal étaient gratuites ; les sergents avaient 8 sous par jour, les tambours 10 sous [1].

Les efforts de la milice bourgeoise et de la garnison soldée ne purent empêcher, en 1568, le 12 février, la ville de Blois d'ouvrir, par capitulation, ses portes à une troupe de protestants gascons et provençaux, commandés par le capitaine Bouchard, dont le manque de parole donna lieu dans le Blésois au proverbe : *la foi de Bouchard.* En effet, malgré la promesse jurée d'épargner la ville et les habitants, sa compagnie mit tout à feu et à sang, pilla les maisons, ruina les églises et renversa les monuments qu'elles renfermaient. Il y eut des scènes de violence, de meurtre et de pillage, dont le récit, fait par les contemporains, remplit d'horreur. Les religieux du couvent des Cordeliers furent massacrés, coupés par morceaux et jetés dans un puits que l'on

[1] Registres municipaux. — Articles de M. Dupré, dans le *Journal de Loir-et-Cher,* 1842, n° 55, et 1843, n° 79.

voit encore dans une maison bâtie sur l'emplacement de l'ancien jardin du couvent [1]. Une inscription commémorative de cet événement, et qui était autrefois dans le cloître, a été retrouvée dans ses ruines, en 1805, et placée dans une muraille vis-à-vis du puits. Voici la copie de cette inscription; la dernière ligne est malheureusement effacée en plusieurs endroits, nous ne sommes pas sûr de l'avoir bien restituée.

D. O. M.

IMMANI PORTENTOSOQUE HÆRESEOS
MONSTRO, PER TOTAM FERE GALLIAM
OLIM GRASSANTE, ALTARIA ET SACRAS
FUNDITUS NOSTRAS ÆDES PROFLIGĀ-
DO, TANDEM SCELESTISSIMI ET NEFARIJ
HOMINES, COENOBIVM HOC FRANCIS-
CANUM IRA FURENTES TRUCULENTER
INGRESSI, PROBOSQUE VIROS, COPIOSO
SATIS NUMERO, VTIQUE RELIGIOSOS,
AC INGENTI VIRTUTE SCIENTIA ET
PIETATE CONSPICUOS, OBVIAM NACTI,
DIRE FRUSTATIM DISSECANTES, PUTEI
HUIUS IN ALVUM PRÆCIPITES, IN DOMI-
NI IESU CONTEMPTUM ET CRUCIS, SÆ-
VITER DEDERUNT, SICQUE FLUCTUAN-
TES, PROFUSO SANGUINE, AQUARUM
VNDA VELUT ALTERO BAPTISMATE

[1] Mémoires mss. sur les sépultures des Cordeliers, f° 1.

COELITUS LUSTRATOS, AC DIVINO AMORIS CURRU DE TYRANNIDE VICTORES, AD IMMORTALITATIS GLORIÆ TROPHEVM DEVS OPTIMUS MAXIMUS. In cujus conspectu Mors prætiosa sanctorum, euectos mire sublimauit. Anno 1578 [1].

Monumentum hoc apponi curauit R[ev.] adm.[p]ater Fran[ciscan. v.d. Octobris] Anno 16...

Dans le pillage de l'abbaye de Saint-Laumer, dont la morale, au dire de son historien, était alors fort relâchée, on fut témoin d'un affreux scandale. Le prieur et les religieux se joignirent aux pillards et emportèrent leur part du butin fait dans le monastère [2].

[1] Quoique l'inscription et les Mém. des sépultures des Cordeliers, d'après l'inscription, donnent la date 1578, il ne peut être douteux que cet événement se rapporte à la prise de Blois, en 1568, par le capitaine Bouchard (Cf. Bernier, p. 37).

La maison où se voient à présent le puits et l'inscription est située dans la rue des Rouillis, n° 25. Elle appartenait, en 1805, à M. le comte de Salaberry, à qui l'on doit la conservation de l'inscription; M. de Bagieu en est aujourd'hui propriétaire.

[2] « Je ne m'estonne plus si nostre Dieu envoya tant d'afflic- » tions et calamitez sur le monastère de Blois: les religieux

On doit, nous le pensons, rapporter aux circonstances de la prise et du sac de la ville de Blois, en 1568, les traces de balles et de boulets que l'on remarque à la tour de Saint-Solenne et au pignon d'une maison du XVe siècle, située en face, qui appartint jadis à la famille du célèbre Papin. Ce sont les souvenirs du siége particulier que durent soutenir alors les catholiques réfugiés dans l'église.

Après la paix de Saint-Germain, qui mit fin à la troisième guerre de religion, on cherchait tous les moyens de guérir les maux sans nombre dont la France avait été si long-temps affligée. Parmi les édits donnés à Blois, par Charles IX, pendant ses différents séjours dans notre ville, nous remarquerons ceux du mois d'octobre 1571, qui déclarèrent insaisissables les bestiaux et outils servant au labourage, et accordaient trois années de *surséance* aux laboureurs pour payer leurs dettes. Ces édits tendaient, comme on le voit, à réparer les désastres causés à l'agriculture par les guerres civiles [1].

Nous arrivons à cette époque odieuse du règne de Charles IX que signala le massacre de la Saint-Barthélemi. La plupart des faits politiques qui le précédèrent, ou même le préparèrent si l'on croit à la pré-

» vivoient avec si peu de sentiment de leur devoir, qu'ils » méritèrent estre visitez avec les rigueurs que je vais » dire. » (Fr. Noël Mars, Hist. mste. du royal monastère de Saint-Laumer de Blois, p. 71.)

[1] Rec. d'Isambert, t. XIV, p. 238, 240.

méditation de cet horrible forfait, se passèrent à Blois.

Selon les historiens qui supposent la préméditation de la Saint-Barthélemi, le projet en avait été conçu pendant le séjour de la cour à Bayonne, à la suite des conférences avec le duc d'Albe, dès 1566. Soit qu'il fut, en 1571, définitivement arrêté dans l'esprit de Catherine de Médicis et de ses conseillers, soit que l'on songeât, de bonne foi, à opérer, par tous les moyens possibles, un rapprochement avec les chefs protestants, afin d'arriver à une paix sincère, on n'épargna rien alors pour attirer à la cour les principaux d'entre eux. Biron fut député à la Rochelle, auprès de la reine de Navarre et de Coligny, pour proposer le mariage du jeune roi de Navarre avec Marguerite de Valois. Il était en même temps chargé de confier à Coligny le projet de Charles IX, de déclarer la guerre au roi d'Espagne et de l'attaquer en Flandre, en donnant à l'amiral le commandement de son armée. Mais pour avoir moyen, dit Sully, de communiquer en particulier avec les réformés, le roi se rendit à Blois sur la fin de l'été 1571. La reine, sa mère, l'avait suivi avec les ducs d'Anjou et d'Alençon, et la princesse Marguerite de Valois [1].

La cour se livra d'abord à toutes sortes de plaisirs et de fêtes, destinés, disent les historiens protestants, à cacher les épouvantables projets qui se tramaient au

[1] Œconom. royales, t. I, p. 8 de l'éd. aux V verts. — Mém. de Cheverny, t. I, p. 34 de l'éd. à la sphère.

soin du conseil royal. Marguerite de Valois, que ses amours avec le duc de Guise et sa grande beauté rendaient déjà célèbre, était la reine de ces fêtes brillantes. Ce fut alors qu'elle inspira à Brantôme cette admiration que l'expansif écrivain fait connaître d'une si délicieuse façon dans le portrait qu'il nous a laissé de cette belle et galante princesse. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les pages qu'il lui a consacrées, dans toute leur originale prolixité.

« Les empereurs romains de jadis, dit-il, pour » plaire au peuple et leur donner plaisir, leur exhi- » boient des jeux et des combats parmi leurs théâtres ; » mais pour donner plaisir au peuple de France, et » gagner son amitié, il ne faudroit que leur représen- » ter et faire voir souvent cette royne Marguerite pour » lui plaire et resjouir de la contemplation d'un si » divin visage, qu'elle ne cachoit guère d'un masque » comme toutes les autres dames de nostre cour, car, » la plus part du temps, elle alloit le visage descouvert. » Et un jour de Pasques-Fleuries, à Blois, estant en- » core Madame et sœur du roy (mais lors se traictoit » son mariage), je la vis paroistre à la proces- » sion, si belle que rien au monde de si beau n'eut » su se faire voir, car oultre la beauté de son » visage et de sa belle grandeur de corps, elle » estoit très superbement parée et vestue. Son beau vi- » sage blanc, qui ressembloit au ciel, en sa plus » grande et blanche sérénité, estoit orné par la teste » de si grande quantité de grosses perles et riches » pierreries, et surtout de diamans brillans, mis en

» forme d'estoiles, qu'on eût dit que le naturel du vi-
» sage, et l'artifice des estoiles et pierreries conten-
» doient avec le ciel, quand il estoit bien estoilé, pour
» en tirer la forme. Son beau corps, avec sa riche et
» haute taille, estoit vestu de drap d'or frisé, le plus
» beau et le plus riche qui se fût jamais vu en France,
» et c'estoit un présent qu'avoit fait le Grand-Seigneur
» à M. de Grandchamp, à son départ de Constantinople,
» vers lequel il estoit ambassadeur....... Luy venu en
» France...... le redonna à Madame, sœur du roy,
» qui en fit faire une robe, qui pour la première fois
» s'en para ce jour-là, et lui séoit très bien, car aussy
» de grandeur à grandeur il n'y a que la main.
» Et la porta tout le jour, bien qu'elle pesast extrême-
» ment; mais sa belle, riche et forte taille la suppor-
» ta très bien..... Ce n'est pas tout, car estant en pro-
» cession, marchant à son grand rang, le visage tout
» descouvert pour ne priver le monde, en une si
» bonne feste, de sa belle lumière, parut encore plus
» belle, en tenant et portant en la main sa palme
» (comme font nos roynes de tout tems), d'une royalle
» majesté, d'une grâce moitié altière et moitié douce,
» et d'une façon peu commune, mais si différente de
» toutes les autres, que qui ne l'eût jamais vue ni cog-
» nue eût bien dit : Voilà une princesse qui, en tout,
» va pardessus le commun de toutes les autres du
» monde........ Et vous jure qu'à cette procession,
» tous nous autres courtisans, y perdîmes nos dé-
» votions, car nous y vaquasmes pour contempler
» cette divine princesse et nous y ravir plus qu'au

» service divin, et si ne pensions pourtant faire faulte » ni péché, car qui contemple et admire une divi- » nité en terre, celle du ciel ne s'en tient offensée, » puis qu'elle la fait telle[1]. »

Cependant les négociations du sieur de Biron n'avaient pu réussir à dissiper, parmi les protestants, les défiances que leur inspiraient encore les démarches de la cour. Ils avaient cru devoir y répondre en députant vers le roi Téligny, Briquemault, Beauvais et quelques autres personnages marquants de leur parti, pour protester au nom de tous ceux de la religion *de leurs loyautés et servitudes*[2].

Des séductions de tout genre furent mises en œuvre auprès des envoyés. Leur séjour à Blois ne fut qu'une série de fêtes ; on s'emparait des plus âgés, en flattant leur ambition ; on séduisait les plus jeunes par l'attrait des plaisirs, et on endormait les uns et les autres par de perfides caresses. Enivrés de l'accueil qu'ils avaient reçus, ils durent être, auprès de la cour protestante de La Rochelle, les partisans les plus ardents du rapprochement désiré par les catholiques.

[1] Brantôme, Discours sur la royne Marguerite. — Quand on vient de lire ce délicieux portrait, on est tenté de reconnaître un témoignage autographe de l'admiration de Brantôme dans ces mots tracés plusieurs fois sur les murs des appartements royaux du château de Blois :

Vive la noble royne Marguerite, ceste belle lumière du monde.

[2] Sully, *ibid.*, p. 2.

Afin de profiter, dans l'intérêt de ses projets, du retour de Téligny à La Rochelle, la reine-mère faisait solliciter le comte Louis de Nassau de se rendre secrètement à Blois, pour s'entendre avec Charles IX, sur les projets de guerre avec l'Espagne.

Le comte de Nassau quitta donc La Rochelle, accompagné de Lanoue et de Francourt, chancelier de la reine de Navarre. Ils arrivèrent la nuit en *habits déguisés* [1].

Charles IX mit en œuvre, dans les conférences secrètes qu'il eut avec lui, et dont l'écho devait se faire entendre à La Rochelle, toutes les leçons de dissimulation qu'il avait reçues de Catherine. Il maudit hautement l'influence que sa mère exerçait sur les affaires publiques, et feignit des intentions bien arrêtées de gouverner désormais son royaume par lui-même et sur un plan tout différent de celui qui avait été suivi jusqu'alors. Il développa ensuite ses projets de guerre contre le roi d'Espagne, et voulait même que le comte de Nassau partît de suite pour en faire les préparatifs. Quant aux plans de la campagne, il fallait la présence de l'amiral pour les arrêter, car c'était à lui que le commandement de l'armée devait être remis. On régla aussi les conditions du mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Navarre [2].

Mais il fallait auprès des protestants de La Rochelle

[1] Sully, *ibid.*, p. 8. — Vie de Lanoue, par Moyse Amirault, p. 66.

[2] Davila, t. I, p. 393.

une démarche plus ostensible et, en quelque sorte, plus officielle. Charles IX choisit donc pour son ambassadeur un homme dont les intentions ne pouvaient être suspectes à l'amiral. Ce fut le maréchal de Cossé, un vieil et fidèle ami de Coligny. Il était porteur d'une ordonnance par laquelle le roi autorisait l'amiral à conserver avec lui, à la cour même, cinquante gentilshommes armés [1].

Flatté dans ses désirs de voir un terme mis enfin à la guerre civile, et dans son ambition de commander une armée contre des ennemis qui ne devaient plus être des Français; déterminé aussi par l'espoir de profiter de la faveur du roi, dans l'intérêt de son parti, l'amiral se décide à quitter La Rochelle. Poussé, peut-être, suivant la belle expression du grave Pasquier, *par ce merveilleux et espouvantable jugement de Dieu qui court contre nous*, il arrive à Blois [2].

Charles IX reçut Coligny avec les plus vives démonstrations de bienveillance et d'amitié, il protesta qu'il regardait comme le jour le plus beau de sa vie celui où l'arrivée de l'amiral assurait la paix et la tranquillité du royaume. *Enfin, mon père, nous vous tenons*, disait-il, *et vous ne nous échapperez plus, quand même vous le voudriez* [3].

[1] De Thou, t. VI, liv. L, p. 278 et 327, édit. de Londres.

[2] Œuvres de Pasquier, t. II, p. 134; lettre à l'avocat Loysel.

[3] Sully, *ibid.*, p. 8. — De Thou, l. L, p. 278. — La Popelinière, t. II, f° 21. — Davila, t. I, p. 379.

Peu de temps après son arrivée, Coligny reçut du trésor royal cent mille livres en dédommagement des pertes qu'il avait faites dans les dernières guerres. Téligny, son gendre, partageait avec lui les faveurs du roi; tout ce qu'il y avait de grâces à la cour était pour les gentilshommes de la suite de l'amiral. Charles IX répétait souvent qu'il l'*estimoit un des grands hommes de guerre de son tems, et qu'il avoit regret de ne l'avoir bien connu* [1].

Et tandis qu'on endormait ainsi, dans une trompeuse et cruelle sécurité, celui qu'en arrière on appelait *le vieux renard de La Rochelle*, le roi, la reine-mère, le duc d'Anjou, le garde des sceaux, Birague, et plusieurs autres, si l'on en croit l'historien de Thou, se réunissaient en conseil et discutaient les moyens d'exécuter le complot contre les protestants. Le duc de Guise faisait partie des conjurés et discutait ces questions, dans les appartements mêmes où, seize ans plus tard, il devait tomber aussi victime d'un autre complot royal [2]. Tous les moyens présentés reposaient sur les jeux et les fêtes auxquels devaient donner lieu les noces du roi de Navarre avec la sœur du roi.

Les négociations pour le mariage s'étaient poursuivies, depuis l'arrivée d'une partie des seigneurs protestants, avec tout le succès désiré par Charles IX. Mais rien ne pouvait se terminer sans la présence de

[1] Sully, *ibid.*

[2] De Thou, t. VI, p. 327.

la reine de Navarre. Jeanne d'Albret quitta aussi La Rochelle pour se rendre à Blois.

Cependant ces projets d'union d'un prince hérétique avec la sœur du roi de France avaient ému la cour de Rome. Le pape députa vers Charles IX le cardinal Alexandrin, son neveu, chargé de lui demander d'entrer dans la ligue sacrée contre *le Turc*, et de rompre les projets de mariage de sa sœur avec le roi de Navarre pour la donner au roi de Portugal [1]. Charles IX repoussa les projets d'alliance contre les Turcs en exposant la division qui désolait son royaume, et la détresse de ses finances. Il répondit, en outre, qu'il ne pouvait rien changer dans ses projets à l'égard de sa sœur, et que de son mariage avec le chef des protestants dépendait la paix publique et la tranquillité du royaume. Sur l'insistance du cardinal il ajouta: « Que ne puis-je, mon père, vous expliquer ce que je » sais. Mais prenez patience, le pape connoîtra mes » intentions, et verra bien que ce mariage a lieu dans » l'intérêt de la religion et pour l'extirpation de l'hé- » résie. » Prenant ensuite la main du cardinal, il voulut y mettre une bague, en lui disant: « recevez ce » gage de la parole que je vous donne de ma sou- » mission inviolable au Saint-Siége, et de l'exécution » prompte du projet que j'ai formé contre les héréti-

[1] De Thou, *ibid.*, p. 331. — Stratagème de Charles IX, par Capi-Lupi, p. 26 de la traduct. fr., édit. 1584. — Adriani, p. 904.

» ques et les impies. » Alexandrin refusa la bague et dit qu'il se confiait à la parole du roi [1].

Jeanne d'Albret fit à Blois une entrée royale; elle était environnée d'un nombreux et brillant cortége, où l'on distinguait le comte de Nassau, dont les sollicitations l'avaient entraînée à une démarche que sa prévoyance habituelle lui faisait regarder comme dangereuse; car elle ne partagea jamais entièrement cette sécurité fatale où Coligny, ainsi que les *plus sages et considératifs*, selon l'expression de Sully, s'endormait depuis son arrivée à la cour.

L'accueil qu'elle reçut fut celui qu'on fait à une reine, à une parente, à une amie. Le roi ne cessa de lui prodiguer les noms les plus affectueux; il l'appela sa *grande tante, son tout, sa mieux aimée.* Mais le soir en se retirant, dit l'Étoile, historien d'une autorité assez douteuse il est vrai, le roi dit à la reine-mère, en riant: « Et puis, Madame, que vous en semble, » ne joue-je pas bien mon rollet?—Ouy, lui respon- » dit-elle, mais ce n'est rien qui ne continue. —Lais- » sez-moi faire seulement, dit le roy, et vous verrez » que je les mettray au filet [2]. »

Jeanne d'Albret aurait voulu présider seule au réglement du contrat de son fils; mais elle rencontrait chaque jour, malgré les démonstrations de respect et d'affection dont elle était l'objet, quelques difficultés

[1] D'Aubigné, t. II, liv. I, p. 7. — Caténa, Vie de Pie V.

[2] Mém. de l'Estoile, t. I, p. 43 et suiv. de l'édit. de 1744. — De Thou, liv. L, p. 533 et suiv.

suscitées par la reine Catherine. Celle-ci exigeait, par exemple, que les noces eussent lieu à Paris, tandis que Jeanne d'Albret, redoutant avec raison la haine que les habitants de la capitale portaient aux protestants, voulait qu'elles fussent faites à Blois

C'est sous l'influence de ces contrariétés qu'elle écrivit au jeune roi de Navarre une lettre devenue célèbre, où, après avoir parlé des ennuis qu'elle éprouve, elle juge d'une manière si sévère et si vraie la cour de France sous Charles IX.

«...Madame [Marguerite de Valois] est belle et bien
» avisée et de bonne grâce, mais nourrie en la plus
» maudite et corrompue compagnie qui fut jamais;
» car je n'en voy point qui ne s'en sente. Vostre cou-
» sine la marquise [l'épouse du jeune prince de
» Condé] est tellement changée qu'il n'y a apparence
» de religion en elle; sinon d'autant qu'elle ne va
» point à la messe. Au reste de sa façon de vivre,
» horsmis l'idolastrie, elle fait comme les papistes,
» et ma sœur la princesse [de Condé] encore pis.

» Le porteur vous dira, mon fils, comme le roy
» s'émancipe. C'est pitié. Je ne voudrois pour chose
» du monde que vous fussiez ici pour y demeurer.
» Voilà pourquoy je désire vous marier, et que vous
» et vostre femme vous vous retiriez de cette corrup-
» tion; car encore que je la croyois bien grande, je
» la trouve encore davantage. Ce ne sont pas les
» hommes icy qui prient les femmes, ce sont les fem-
» mes qui prient les hommes. Si vous y estiez, vous

» n'y échapperiez jamais sans une grande grâce de » Dieu. »

Ici ; la bonne reine craignant d'affliger son fils par des réflexions aussi sévères, change de propos et cherche à montrer dans sa lettre une gaîté qui n'était pas dans son cœur : « Je vous envoye, dit-elle, un bouquet » pour mettre sur l'oreille, puisque vous êtes à ven- » dre, et des boutons pour un bonnet. Les hommes » portent à cette heure force pierreries... » Mais bientôt, ses pressentiments reprenant le dessus, elle termine ainsi : « Mon fils, vous avez bien jugé par » mes premiers discours que l'on ne tasche qu'à » vous séparer de Dieu et de moy. Vous en jugerez » autant par ces derniers, et de la peine en quoy je » suis pour vous. Je vous prie prier bien Dieu, car » vous avez bien besoin en tout tems, et mesme en » celuy-cy, qu'il vous assiste ; et je l'en prie, et qu'il » vous donne, mon fils, ce que vous désirez. — De » Bloys, ce 8 de mars ; de par vostre bonne mère et » meilleure amie,

» JEANNE[1]. »

Enfin les pourparlers et les négociations durent se terminer au gré de Catherine de Médicis. Jeanne d'Albret autorisa son fils à venir la rejoindre. Le jeune roi de Navarre fit son entrée à Blois, accompagné du prince de Condé, son cousin-germain, du

[1] Le Laboureur sur Castelnau, t. I, p. 859 de l'édit. in-f°.

comte de La Rochefoucault et de plus de cinq cents gentilshommes protestants. Ce fut une occasion nouvelle de fêtes et de jeux au milieu desquels Charles IX faisait, disait-il, *comme son fauconnier et surveilloit ses oiseaux* [1].

Le 11 avril les articles du contrat de mariage furent arrêtés et signés, et les fiançailles célébrées à la chapelle de Saint-Calais. Laissant son fils aux enivrements et aux séductions de la cour, Jeanne d'Albret partit de Blois le 15 mai suivant et se rendit à Paris pour faire les préparatifs nécessaires à la célébration des noces. On sait qu'elle y mourut un mois après son arrivée. L'histoire laisse encore indécise la question de savoir si sa mort fut une suite de la fatigue et des peines qu'elle prit, ou si le poison de l'italien Renée, parfumeur de la reine Catherine de Médicis, ne fit pas de la reine de Navarre la première victime du drame horrible qui se joua dans le courant du mois d'août suivant.

Les projets de vengeance et d'extermination contre les protestants ne faisaient point perdre de vue à Catherine de Médecis ses idées d'ambition et ses espérances de donner un trône à chacun de ses fils. Ce fut pendant son séjour à Blois qu'elle dirigea ses premières démarches pour appeler le duc d'Anjou à la succession du vieux Sigismond-Auguste, roi de Pologne. On sait le succès dont fut couronnée la diplomatie de l'évêque de Valence, Monluc; nous nous con-

[1] De Thou, l. LI, p. 334. — Davila, t. I, p. 401.

tenterons de rappeler ici qu'il fut habilement secondé par un de nos compatriotes, Jean Bazin [1].

Dès l'année 1571, il avait été question du mariage du même duc d'Anjou avec Elisabeth d'Angleterre. Mais les négociations avaient tellement traîné en longueur que de la part de la reine d'Angleterre, du moins, il est permis de supposer qu'il n'y eut jamais une intention arrêtée de les mener à fin. Ce mariage était plutôt un prétexte qui servait dans ce moment les intérêts de la politique anglaise [2].

Néanmoins les négociations aboutirent à un traité de paix et d'alliance qui fut signé à Blois le 29 avril 1572 [3]. Ce traité assurait à Elisabeth des avantages considérables pour le commerce de l'Angleterre et lui laissait à l'égard de la malheureuse Marie Stuart une complète liberté de conduite. Les avantages de la cour de France reposaient, pour le présent, sur les gages de sécurité offerts aux protestants par cette alliance à une princesse de la religion, et pour l'avenir, sur les éventualités de la guerre projetée contre l'Espagne.

Quelque temps après la signature du traité, Charles IX en jura l'observation en présence du comte de

[1] Mém. de Choisnin, l. I et II, *passim*. — Bernier, Histoire de Blois, p. 506. — De Thou, l. LIII, p. 448.

[2] Rapin de Thoyras, t. VII, p. 324.

[3] Traités de paix et d'alliance, t. V, p. 211 et suiv. — De Thou, l. LI, p. 334. — Rapin de Thoyras, *ibid.*, p. 341.

Lincoln, qui arriva à Blois, comme ambassadeur extraordinaire, avec une suite magnifique [1].

Le roi avait daté du 26 avril, la commission donnée au duc de Montmorency, aux sieurs de Foix et de la Mothe-Fénélon, ses ambassadeurs, pour aller recevoir en son nom le serment de la reine d'Angleterre. Cette commission portait pouvoir de proposer à Elisabeth le mariage du duc d'Alençon avec elle [2]. Il n'est pas permis de douter que la reine d'Angleterre qui refusa la main de Philippe II, roi d'Espagne, de Charles IX, roi de France, et du duc d'Anjou, n'eut jamais la pensée de partager, avec un prince étranger, la puissance dont elle se montra si constamment jalouse. Cependant elle écouta ces propositions d'une nouvelle alliance, et s'y montra d'abord si favorable qu'un contrat de mariage fut réglé, et qu'on dut croire un moment cette union irrévocablement conclue [3].

Les événements de la Saint-Barthélemi rompirent toutes les négociations. Nous ignorons quelles conséquences eut à Blois cette malheureuse journée; les délibérations communales, pour 1572, man-

[1] Camden, Histoire de la royne Élisabeth, deuxième partie, p. 551.

[2] Le Laboureur sur Castelnau, t. I, p. 651. — Lettre de Smith, écrite de Blois, le 22 mars 1572, dans les Mém. de Nevers, t. I, p. 534.

[3] Le Laboureur, *ibid.*, p. 650. — Mém. de Tavannes, l. XXVII, p. 207. — Robertson, *History of Scotland*, t. II, p. 31, édit. de 1781.

quent dans la collection des registres municipaux.

Les négociations de mariage furent reprises plus tard, mais sans résultat. Du haut de la vieille tour du Foix, les astrologues avaient promis un trône à chacun des fils de Catherine de Médicis; la Providence en avait autrement disposé [1].

[1] Au-dessus de la porte de l'observatoire, construit au château de Blois, sur la tour du Foix, par Catherine de Médicis, on lit ces mots tracés du temps de la reine : VRANIÆ SACRVM, *consacré à Uranie*. En avant du petit édifice, et sur la plate-forme de la tour, est encore la table de pierre destinée à porter les instruments d'astrologie.

VII

Premiers États de Blois.

Sous le règne de Henri III, Blois n'offre aucun souvenir intéressant avant la convocation des États-Généraux de 1576.

Les lettres du roi, en date du 16 août, pour la réunion des trois ordres de notre bailliage, furent publiées dans la ville de Blois et les faubourgs *à son de trompe et à cri public*. Pour procéder aux opérations préparatoires, les notables étaient invités à se trouver à l'Hôtel-de-Ville le 28 août, mais les Blésois montrèrent une très grande tiédeur dans l'exercice de leurs droits électoraux ; l'assemblée ne se trouva pas en nombre suffisant pour délibérer. Il fallut la remettre au lendemain, et grâce à une menace de dix livres d'amende, tout se passa dans les formes légales. On nomma douze commissaires chargés de re-

cueillir les *doléances* des habitants, et on fixa le délai de quinze jours, pendant lequel chacun pouvait remettre ses observations écrites à l'un des commissaires, s'il n'aimait mieux les glisser dans un coffre placé à la maison de ville, *au couvercle duquel il y auroit fente à passer seulement le papier*, et dont les échevins auraient la clef.

Le 1er octobre les trois ordres se réunirent dans la grande salle du Palais-de-Justice, sous la présidence du lieutenant-général, Simon Riollé. On fit l'appel de tous ceux qui avaient le droit de se trouver à l'assemblée; le greffier lut les lettres du roi, puis le lieutenant-général exposa le motif de la réunion, en exhortant les trois ordres à faire leurs choix respectifs, *toutes affections particulières postposées*. On se sépara ensuite. La noblesse, par un privilége spécial, demeura dans la salle du palais; le clergé se rendit au chapitre de Saint-Sauveur, et le tiers-état à l'Hôtel-de-Ville.

Sauf un chanoine de Saint-André de Châteaudun et un de la Ferté-Avrain, le clergé du chef-lieu était seul représenté; il comptait sept électeurs sur neuf. Le doyen de l'église du château, François Desmolins, fut élu.

Trente-sept gentilshommes composaient l'ordre de la noblesse. Le sieur d'Oucques, un des nobles protestants, ayant dit quelques mots des griefs de ceux de la réforme, les catholiques déclarèrent ne vouloir, en la présente assemblée, *parler en aucune manière du faict de la religion*, assurant d'ailleurs aux gentilshommes

protestants *qu'ils les tenoient pour leurs bons parens voisins et amis*. Mais les actes de l'assemblée ne répondirent pas à ces beaux sentiments. Deux praticiens et le sieur du Mesnil comparaissaient pour une vingtaine de nobles du Dunois. Du Mesnil, en qualité de gentilhomme, prétendit avoir seul procuration valable ; l'assemblée, dont la majorité était catholique, exclut les deux praticiens, et permit à Du Mesnil de voter, mais seulement en son nom personnel. Par ce moyen, presque tous les nobles religionnaires se trouvèrent éloignés. Du Mesnil, outré de cette décision, refusa de prendre part au vote. Sur 36 voix, le sieur d'Illiers, candidat catholique, en réunit 28 ; le sieur d'Oucques, candidat protestant, en eut 5, il y eut trois voix de perdues. Le sieur d'Oucques vota pour son antagoniste ; mais sous réserve de le révoquer, s'il proposait aux États quelque chose de contraire aux protestants. C'était le *mandat impératif*, aboli depuis l'assemblée de 89, ainsi que l'usage des cahiers qui en était la conséquence.

Sur 46 électeurs du tiers-état, Blois en comptait 29, parmi lesquels trois gentilshommes (la noblesse de la ville votait, comme dans les élections municipales, avec le tiers-état) ; chacun d'eux avait individuellement droit de suffrage, tandis que plusieurs mandataires, envoyés par d'autres villes du bailliage, n'avaient ensemble qu'une voix. Les envoyés des villes à l'assemblée qui devait nommer les députés aux États étaient élus par des colléges de notables, d'où les journaliers, laboureurs, ouvriers, gens de métier

et petits marchands étaient exclus, comme *personnes viles*. Ce n'était pas tout-à-fait, comme on voit, le *suffrage universel*, ainsi que quelques écrivains ont cru le reconnaître. Simon Riollé obtint l'unanimité des suffrages; l'avocat de la ville, Vincent Guignard, fut nommé pour le suppléer, en cas d'absence. Tous les votes eurent lieu à haute voix, selon l'usage. En votant, chaque député forain remit le cahier des doléances de sa localité.

Après l'élection, les commissaires conférèrent ces écrits avec ceux renfermés dans le coffre, et réduisirent le tout en un seul cahier, qui fut approuvé dans une autre assemblée et remis à Simon Riollé [1].

Une analyse complète de ce cahier ne serait pas le chapitre le moins intéressant de notre histoire locale, et nous regrettons que les bornes imposées à ces recherches ne nous permettent que d'en faire connaître quelques articles. Ces extraits suffiront néanmoins, nous l'espérons, pour donner un aperçu de l'état du pays et des institutions, des besoins de l'époque, et de l'esprit dans lequel les cahiers avaient été rédigés. On serait surpris du degré avancé auquel était parvenue l'éducation politique des Blésois, si on ne se rappelait la place importante occupée depuis près d'un siècle par la ville de Blois dans le gouvernement de la France.

Le premier chapitre est consacré à l'*Ordre ecclésiastique*.

[1] Registres municip. de la ville de Blois. — Art. de M. Dupré dans le *Journal de Loir-et-Cher*, 1843, n° 51.

On s'y occupe, tout d'abord, des moyens d'extirper l'hérésie, on recommande le maintien de l'*Édit d'union*, et on supplie le roi de convoquer, avec la permission du pape, un *bon et saint concile.*

On demande ensuite au roi :

Que le tiers des bénéfices des églises non ruinées par les guerres civiles soit destiné aux réparations des autres; que le droit de présence des chanoines absents, au lieu de profiter aux présents, soit employé auxdites réparations ; qu'aucun ne soit promu à la dignité de prêtre par d'autres que les évêques ; que les gens d'église qui commettent des délits *dont justice n'est aucunement faicte, obstant la longueur et négligence de la justice ecclésiastique*, soient justiciables des juges ordinaires, pour *crimes et scandalles publics ;* que les religieux et religieuses ne se fassent pas avant l'âge de vingt-un ans.

Recommander les visites épiscopales par les évêques ou archidiacres en personne; défendre de rien prendre pour l'administration des sacrements, les sépultures, etc. ; défendre aux gens d'église de trafiquer et prêter à intérêts.

Le roi est supplié de placer un évêque dans chaque bailliage, notamment dans celui de Blois ; de permettre l'aliénation des biens du clergé au moyen des baux à long terme; de diminuer les dîmes en raison du malheur des temps.

Le second chapitre concerne la noblesse.

« Les gens du tiers-estat recognoissent la no-
» blesse estre grandement recommandable quand

» elle se contient et reigle selon la vertu, laquelle » seulle leur doibt causer ceste qualité ou la leur » continuer par succession ; mais ils se plaignent de » plusieurs qui exercent sur eulx journellement une » tyrannie telle qu'elle leur est insupportable. Meur- » drir et assassyner le pauvre peuple leur est famil- » lier, sans que de ce il puisse avoir aulcune justice.» Ils supplient S. M. d'ordonner que les seigneurs justiciers soient justiciables eux-mêmes des juges royaux ; de faire défense aux gentilshommes de vexer ni *travailler aulcunement les pauvres gens;* d'empêcher l'usurpation de la qualité de noble ; et *toutes fois, la noblesse proceddant de vertu,* l'accorder aux personnes vertueuses qui paraîtront dignes de l'obtenir.

3. *Pour le faict des officiers et suitte de la court.*

Leur défendre de se faire loger par fourriers dans les maisons particulières, et leur ordonner de descendre aux hôtelleries ; empêcher les seigneurs, gentilshommes, capitaines de guerre et autres de ladite suite, de prendre chevaux et charrettes aux laboureurs, sous peine de la hart ; défendre aux sommeliers, boulangers, pourvoyeurs et autres, même aux officiers de la fauconnerie du roi, de prendre aucuns vins, foins, avoine, etc., sans payer.

Le préambule du quatrième chapitre, relatif aux *gens de guerre,* contient une peinture touchante des maux que le pays avait eu à souffrir des troupes indisciplinées qui figurèrent dans les guerres civiles du XVIe siècle. « Le pauvre peuple, y est-il dit, a esté » tant affligé ès dernières guerres par les insollances

» des cappitaines et soldatz, qu'il n'est besoing refres-
» chir la mémoire de ses misères pour faire condes-
» sendre Vostre Majesté à en avoir compassion ; les
» indignitez ayant esté telles que pour les meurdres,
» viollances, blasphêmes, forcementz et viollementz,
» comme au veu et sçeu d'un chacun, il ne se peult
» de mémoire d'homme dire de si grands ne rappor-
» ter ès histoires ou annalles de ce royaume..... »
Suivent de très bonnes *remontrances* pour la réorganisation des compagnies, leur distribution dans les bailliages, le choix des hommes, la nomination des chefs et le rétablissement de la discipline militaire.

Le cinquième chapitre, consacré aux *gens de justice*, est très étendu et fort remarquable. Voici les sommaires des principaux articles : Tenir la main à ce que la justice soit rendue équitablement à tous, et sans acception de personnes; établir l'inamovibilité des juges; faire rendre gratuitement la justice, en assignant de si bons gages aux juges qu'ils en puissent vivre honnêtement; pour diminuer le nombre des procès, supprimer les procureurs *qui sont la vraye source et nourrice d'iceulx;* abolir toutes les justices extraordinaires et toutes les justices particulières au-dessous de celles de châtellenies ; « pour retrancher
» la licence que prennent plusieurs de tuer, meur-
» drir, assassyner soubz l'espérance d'avoir grâce
» par le moyen des amys qu'ils ont , supplier
» Sa Majesté de n'accorder autre grâce que de
» justice, et défendre à M. le chancelier d'en sceller
» d'autres. »

Qu'il plaise à S. M. ne pas retenir en son conseil privé les causes qui ne regardent pas l'État ; que dans les condamnations à la mort civile ou naturelle il n'y ait pas confiscation des biens du condamné ; recommander aux princes, gentilshommes et grands seigneurs de bien faire administrer la justice dans leurs domaines, indication des moyens pour y arriver.

Obliger les notaires à prendre pour témoins de leurs actes autres que leurs clercs ou domestiques ; faire signer les parties ou dresser procès-verbal qu'elles ne savent écrire, sous peine de nullité ; ne pas instrumenter le dimanche ; permettre aux habitants des villes d'élire un échevin de robe longue.

Le chapitre est terminé par la demande de nommer, en assemblée générale de la commune de Blois, un juge particulier pour chef de la police de la ville, au lieu du prévôt. En marge du cahier est notée l'opposition faite par le prévôt en charge, attendu que la police appartient au roi.

6. *Pour le faict des marchands.*

Liberté d'exportation hors du royaume ; unité des poids, mesures et aunages.

7. *Tailles et subsides.*

Remettre les tailles aux taux qu'elles avaient du temps du feu roi Louis XII ; abolir tous autres impôts ; que, faute de payer l'impôt, on ne soit pas mis en prison ; que l'on ne puisse saisir, pour le paiement, les chevaux, bœufs et harnois des laboureurs ; qu'il ne soit levé aucun impôt sans le consentement des

États; procéder extraordinairement contre tous les inventeurs de nouveaux subsides; supprimer les intendants des finances comme pernicieux à l'État; garder et confirmer les priviléges de la ville de Blois; l'affranchir de l'impôt du septrage [1].

Le huitième et dernier chapitre est intitulé : *Pour l'acquist du roy;* il ne contient que très peu d'articles, parmi lesquels nous remarquons ces deux-ci : Que le domaine soit donné à ferme, et que tous les gens de finance soient tenus, à partir de l'époque du trépas de François Ier, de justifier de l'origine de leurs grands biens [2].

Les cahiers du clergé et de la noblesse de notre bailliage n'étant pas arrivés jusqu'à nous, nous manquons des moyens d'établir entre eux et ceux du tiers une comparaison qui nous eût offert sans doute plus d'un genre d'intérêt.

Quelques jours avant l'ouverture des États, Henri III se rendit au château de Blois, avec sa mère et le duc d'Anjou, son frère. Aucun député n'était encore arrivé, et on s'occupa, en les attendant, aux conseils privés qui se tinrent dans le cabinet du roi, des moyens à prendre pour diriger les délibérations et les votes des États. La convocation avait été demandée par les protestants qui espéraient, par leur union avec le parti des catholiques modérés ou des *politiques*, avoir la prédominance dans l'assemblée La

[1] V. plus haut, p. 92.

[2] Registres municip., à l'année 1576.

ligue, de son côté, sous la direction du duc de Guise, se préparait à proscrire des États-Généraux tous les protestants. Le roi aurait voulu être le pouvoir modérateur entre les partis; mais effrayé de l'effet que l'édit de paix appelé : *Paix de monsieur*, avait produit sur les catholiques, le conseil royal n'eut plus qu'un seul but, celui de faire proclamer par les représentants de la France qu'il ne devait plus y avoir qu'une seule religion dans le royaume [1].

Quand les députés furent arrivés, le lieu assigné pour les délibérations de chacun des trois ordres fut le même que pour les élections locales : le chapitre de Saint-Sauveur pour le clergé, le Palais pour la noblesse, et l'Hôtel-de-Ville pour le tiers [2].

Le 30 novembre, il y eut une procession solennelle où le roi assista avec toute sa cour. Pendant la messe qui fut dite ensuite à Saint-Sauveur, Guillaume Ruzé, évêque d'Angers, fit un sermon politique dans lequel il jeta d'abord l'anathème sur la religion nouvelle et lui attribua tous les maux de la France. Il attaqua ensuite vivement tous les corps de l'État; reprochant au roi de donner des bénéfices à des gens incapables, aux prélats de négliger leur troupeau, à la noblesse

[1] De Thou, t. VII, l. LXIII, p. 447 et suiv. — L'Estoile, t. I, p. 185.— Journal de Nevers, aux preuves de l'Estoile, t. III, p. 67.

[2] De Thou, *ibid.* — L'Estoile, t. III, p. 77. — Journal de G. de Taix, dans le Recueil de Camusat, f° 1.

de voler les dîmes des curés, et taxa le tiers-état d'usure et le compara au ver qui gâte le bois [1].

Le dimanche, 2 décembre, le roi et toute sa cour, réunis à Saint-Sauveur, et les députés des trois ordres à Saint-Nicolas, communièrent avec une grande solennité. Le jeudi, 6, eut lieu la séance d'ouverture. Entre dix et onze heures, après avoir entendu à Saint-Sauveur la messe du Saint-Esprit, tous les députés se rendirent dans la grande salle du château. Il y en eut cent quatre du clergé, soixante et douze de la noblesse et cent cinquante du tiers-état [2].

Vis-à-vis de la grande porte de la salle du château qui a conservé le nom de *Salle des États,* il y avait un échafaud au milieu duquel était un grand marche-pied. Au milieu de ce marche-pied, et sous un dais à dossier, s'élevait la *chaire* du roi, avec deux coussins pour les pieds, le tout couvert d'un grand drap de velours violet semé de fleurs-de-lis d'or. Au côté droit de cette chaire, sur le grand marche-pied, étaient la chaire de la reine-mère et le siége du duc d'Anjou; de l'autre côté, la chaire de la reine, femme du roi. Sur l'échafaud, mais plus bas que le marche-pied, se trouvaient, à droite et à gauche, deux bancs, l'un plus avancé vers le roi, pour les princes et ducs, et l'autre pour les pairs d'Église. On y voyait aussi une chaire sans dossier, couverte d'un drap de velours violet, semé de fleurs-de-lis d'or, pour le chancelier.

[1] Journal de G. de Taix, f° 5 et suiv.
[2] De Thou, t. VII, p. 488. — G. de Taix, f° 10.

Derrière le trône, était une barrière, au-delà de laquelle se tenaient les Deux-cents Gentilshommes de la garde, avec leurs haches ou becs de corbin. Au-dessus du dais, on avait ménagé une petite galerie pour les princesses. Au pied de l'échafaud, en face de la chaire du roi, était la table des quatre secrétaires d'état (ministres), couverte aussi d'un tapis de velours violet semé de fleurs-de-lis, et le dernier degré de l'échafaud leur servait de siége. De chaque côté de cette table, mais à une distance de deux pas, on avait placé deux bancs, l'un à droite, pour les conseillers de robe longue, l'autre à gauche, pour les chevaliers de l'ordre et conseillers de robe courte. Derrière les premiers, on avait rangé dix bancs en long, destinés aux députés de l'Église, aux archevêques et évêques, séant les premiers, aux religieux chefs d'ordre et autres, selon la préséance des lieux d'où ils étaient députés. Au bout de ces bancs, il y en avait cinq autres en large où devait s'asseoir le tiers-état, le prévôt des marchands de la ville de Paris en tête. A droite de l'échafaud, deux autres bancs étaient destinés, l'un aux évêques non députés, l'autre aux intendants des finances et trésoriers de l'épargne. De ce même côté, à l'extrémité et dans toute la largeur de la salle, on avait fait une galerie, soutenue par des piliers, destinée aux dames et aux gentilshommes. Au-dessous, devaient se tenir les gens de la cour. Derrière le banc des conseillers de robe courte et devant l'échafaud, il y avait douze bancs en long, les six premiers pour les députés de la noblesse, et les six autres pour ceux du tiers-état, qui

remplissaient encore trois bancs contre la muraille, de ce même côté. Au bout de ces bancs se trouvait une barrière, derrière laquelle on laissa entrer le *commun peuple*. Toute la salle était tendue d'une riche tapisserie à personnages, rehaussée de fil d'or; les colonnes étaient couvertes de velours violet, semé de fleurs-de-lis d'or; le haut de la salle était *enfoncé* de tapisseries, et l'échafaud couvert de tapis de pied.

Lorsque chaque député eut pris place : MM. de Chavigny et de Lansac, capitaines des Deux-cents Gentilshommes, et Larchant, capitaine des gardes, allèrent chercher le roi; celui-ci arriva par un petit escalier de bois qu'on avait fait construire le long du mur qui touchait à ses appartements [1]. Le roi avait au col le grand-cordon de l'ordre de Saint-Michel et deux huissiers de la chambre portaient leurs masses devant lui. Il était suivi de la reine sa mère et de la reine sa femme, de son frère le duc d'Anjou, de la reine de Navarre, du cardinal de Bourbon, des ducs de Nevers et d'Uzès, de trois pairs d'Église, du chancelier Birague, et de Biron, grand-maître de l'artillerie.

A l'arrivée du roi, toute l'assemblée se leva, en se découvrant. Ceux du tiers-état restèrent un genou en terre jusqu'à ce que le roi et les deux reines se fussent assis. Le roi commanda alors au chancelier de faire asseoir toute l'assemblée. Le sieur de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, se tenait aux

[1] Cet escalier historique a été démoli par le capitaine du génie chargé des travaux de casernement au château.

pieds du roi, et le sieur de Biron, sur le second degré de l'échafaud. Vis-à-vis du bureau des secrétaires d'état et près de la muraille, quatre héraults d'armes étaient à genoux, tête découverte. Aux deux côtés de la chaire du roi étaient les sieurs de Chavigny et de Lansac, tenant leurs haches, et entre eux, Larchant, capitaine des gardes. Derrière le trône et devant la barrière, se tenaient, la hallebarde en main, six archers du corps, revêtus de leurs casaques blanches, enrichies de broderies d'argent. Derrière la reine-mère on voyait le grand prieur, son chevalier d'honneur, et l'abbé de Vendôme. Le comte de Fiesque occupait la même place, derrière la reine, femme du roi, et le comte de Saint-Aignan derrière le duc d'Anjou [1]. Parmi les personnes de la cour on remarquait surtout Marguerite de Valois. Brantôme nous a encore laissé un souvenir précieux de l'effet que produisit la beauté de cette princesse sur toute l'assemblée.

« Je vis ceste belle grande reyne, dit-il, aux pre-
» miers Estats de Bloys, le jour que le roy fit son ha-
» rangue, vestue d'une robe orange et noir, mais le
» champ estoit noir, avec force clinquant, et son grand
» voyle de majesté, qu'estant assise en son rang elle
» se monstra si belle et si agréable que j'ouïs dire à
» plus de trois cens personnes de l'assemblée qu'ils
» s'estoient plus raviz de la contemplation d'une si di-
» vine beauté, qu'à l'ouïe des graves et beaux propos

[1] Estats-Généraux de France, p. 221 et suiv.

» du roy son frère, encore qu'il eut dict et harangué
» des mieulx [1]. »

Le roi prononça, en effet, un discours empreint d'une éloquence douce et persuasive, qui fit une vive impression sur l'assemblée. Il rappela d'abord le but de la convocation des États et les intentions dont chacun devait être animé pour parvenir à rendre le repos au royaume. Il fit un tableau touchant des misères de la France, en comparant la félicité du règne de son père et de son aïeul aux calamités qui affligeaient le sien, et dont il fit remonter l'origine aux longues minorités de ses frères, et la cause, aux impénétrables volontés de la providence. Il parla alors de l'administration de la reine-mère, en la remerciant de la conservation de son légitime héritage, et dit ensuite quelques mots du dévouement qu'il avait montré en combattant lui-même les ennemis de l'État, et en exposant sa personne à tous les hasards de la guerre. Quand il vint à peindre la situation misérable dans laquelle il avait trouvé le royaume, à son retour de Pologne, il rappela l'inutilité de ses efforts pour pacifier les troubles, l'obligation où il s'était vu de continuer la guerre, en multipliant les tributs et les charges sur son peuple. « Car je n'ay rien senty
» si grief, dit-il, ne qui m'ait pénétré si avant dans le
» cœur, que les oppressions et misères de mes
» pauvres sujets, la compassion desquels m'a souvent

[1] Brantôme, Dames illustres; Discours sur la reine Marguerite.

» esmeu à prier Dieu de me faire la grâce de me dé-
» livrer en brief de leurs maux, ou terminer en ceste
» fleur de mon aage, mon règne et ma vie, avec la
» réputation qui convient à un prince descendu par
» longue succession de tant de magnanimes roys,
» plustost que de me laisser envieillir entre les ca-
» lamitez de mes sujets, sans y pouvoir remédier, et
» que mon règne fust en la mémoire de la postérité,
» remarqué par exemple de règne malheureux. » Il parla de la paix comme du seul remède aux *maladies* du royaume : il engagea les États et à point faillir à cette mission et à consolider ce repos et cette tranquillité qu'il appelait de tous ses vœux. Il termina en prenant Dieu à témoin de ses bonnes intentions, et engagea sa parole royale de respecter, garder et entretenir inviolablement les réglements et ordonnances qui seraient faits.[1]

Après ce discours l'assemblée se leva pour saluer le roi. On était profondément ému, et des larmes, qu'on ne cherchait point à cacher, témoignaient de l'attendrissement général. Les catholiques exaltés oublièrent un moment leurs préventions haineuses ; les *politiques* et les protestants se disaient avec reconnaissance, que pas un mot ne les avait offensés ni blessés dans leurs opinions ou dans leur culte. Tous se réunissaient dans un même sentiment d'amour et d'enthousiasme pour le jeune monarque qui avait trouvé de si bonnes et si belles paroles en parlant de Dieu et de ses devoirs. Henri III avait mis une grâce et une dignité admirables à prononcer sa harangue ; sa voix était claire, et,

malgré l'étendue de la salle, sa parole nette et précise s'était fait entendre à tous les assistants [1].

Quand il se fut assis, le chancelier de Birague prit la parole pour faire connaître plus amplement la volonté du roi. En adressant d'abord à Sa Majesté l'exorde de son discours, il commença par démontrer les causes des *griéves maladies* qui désolaient le royaume. Puis en se tournant vers l'assemblée, il entreprit une longue dissertation sur l'origine de la convocation des États-Généraux, depuis Charles-Martel, Pépin et Charlemagne, jusqu'à Charles IX. Ensuite il adressa à chacun des trois ordres d'assez vives remontrances sur leurs devoirs, sur leurs torts, fit un pompeux éloge du gouvernement et de la régence de la reine-mère, parla de l'*estat piteux et misérable du mesnage du roy,* et supplia les États d'y avoir égard. Dans sa péroraison, il les invita à la paix et à la concorde [2].

Le discours du chancelier fut trouvé long, lourd et ennuyeux. Mais le tort le plus grand de sa harangue était de venir après celle du roi. Henri III avait exprimé des sentiments d'amour et de dévouement pour ses sujets : son chancelier, plus positif, avait parlé finances et deniers. Le clergé ne lui pardonna pas d'avoir fait entendre que le roi ne voulait pas être privé du droit de nomination aux bénéfices [3]. On fit aussitôt

[1] Estats de France, p. 227-234.

[2] *Ibid.*, 236.

[3] Journal de Taix, f° 12, *verso.*

courir dans la salle le quatrain suivant :

Tels sont les faicts des hommes que les dicts;
Le roy dit bien, d'autant qu'il sçait bien faire;
Son chancellier est bien tout le contraire,
Car il dit mal et fait encore pis [1].

Son discours fini, Birague alla prendre les ordres de Henri III; puis, s'étant assis, il fit savoir aux députés restés debout et la tête découverte qu'ils pouvaient se faire entendre.

Alors, d'Espinac, archevêque de Lyon, se leva et alla demander aux archevêques et évêques leur avis sur la réponse à faire au roi. Il fut chargé de remercier Sa Majesté; ce qu'il fit en quelques mots. Ensuite le sieur de Rochefort, député pour la noblesse du Berri, après avoir, avec tous ceux de la noblesse, fait une profonde révérence, rendit grâces pour les bonnes intentions que le jeune monarque venait de témoigner dans sa belle et *excellente* harangue, et protesta devant Dieu que toute la noblesse était prête, en signe de dévouement et d'obéissance, à exposer sa vie et ses biens pour le service de son souverain. Après le sieur de Rochefort, Luillier, prévôt des marchands de la ville de Paris et président du tiers, se plaça devant le roi, et demeurant, ainsi que tous les députés de cet ordre, un genou en terre, commença par vanter outre mesure l'éloquence du monarque,

[1] Mém. de l'Estoile, t. I, p. 190.

qu'il plaça au-dessus de Démosthènes et de Cicéron. Il le remercia ensuite de sa grande affection et charité paternelle pour ses enfants, entre lesquels ses très humbles sujets du pauvre et désolé tiers-état offraient tout ce qui leur restait de sang, de vie et de biens pour êtrè employé à son service.

Après ce discours, la cour quitta la salle, et l'assemblée se retira en protestant hautement des sentiments de bonheur et d'admiration qu'avait universellement produits le *beau dire* du roi [1].

Toutes ces assurances de dévouement durent faire espérer à Henri III qu'il pourrait facilement diriger les travaux et les résolutions des États; mais ces protestations, nées de l'enthousiasme d'un moment, n'eurent pas d'effet plus durable que l'éloquence et la pompe royale qui les avaient provoquées. Les préventions contre la personne et l'autorité du roi se réveillèrent au sein des réunions particulières, où dominait l'influence de la Ligue; aussi des résolutions inattendues furent adoptées tout d'abord.

Dès le lendemain de la séance d'ouverture, des commissaires, nommés par les trois ordres, s'étaient réunis au chapitre de l'église Saint-Sauveur, sous la présidence de l'archevêque de Lyon, pour rédiger, dans un cahier général, les prétentions, les demandes et les doléances des provinces. Ces commissaires eurent tout d'abord à prononcer sur cette question

[1] Estats de France, p. 221-259. — Journal de Taix, f° 14 et suiv. — Mém. de l'Estoile, *ibid.*

importante : à quels juges serait commise l'appréciation de leurs travaux? Les députés se considéreraient-ils comme législateurs, et leurs résolutions devaient-elles avoir, pour l'avenir, force de loi ; où, mandataires spéciaux, devaient-ils se borner à soumettre simplement au conseil du roi les souffrances et les besoins de leurs commettants? Ces questions, débattues dans plusieurs réunions, étaient envisagées avec de grandes diversités d'opinions, lorsque le 10 décembre, l'archevêque de Lyon, président de l'assemblée, donna lecture d'un projet de requête trouvé sur son bureau. L'auteur, qui ne se nommait pas, demandait trois choses : l'autorisation du roi et force de loi pour tout ce qui serait unanimement arrêté par les États ; dans les questions douteuses, le choix parmi les membres du conseil privé de juges non suspects ; réunion de douze députés de chaque ordre à ce nouveau conseil ainsi formé.

Cette audacieuse proposition ne tendait à rien moins qu'à investir de l'autorité législative un comité nommé par les États ; à faire entrer des juges étrangers dans le conseil du roi ; à éliminer ceux déjà choisis par le monarque. Appuyée par le clergé et la noblesse, cette requête fut combattue par le tiers-état, qui voulut la modifier en demandant que ces nouveaux conseillers eussent seulement voix consultative. Les deux premières chambres persistèrent dans leur résolution, et tout ce que le tiers put obtenir, ce fut que, dans les questions où l'un des trois ordres serait seul intéressé, les deux autres n'auraient

qu'une voix. On convint en outre de faire au roi la requête, non par écrit, mais verbalement, comme pour *sentir l'intérieur de Sa Majesté,* et sonder ses intentions [1].

Le 12, trente-six commissaires, douze de chaque ordre, furent introduits dans le cabinet de Henri III, qui avait avec lui la reine-mère, le duc d'Anjou, le cardinal de Bourbon et plusieurs autres membres de son conseil. L'archevêque de Lyon protesta, dans une *fort gentille et belle petite harangue,* que l'intention des États n'était point de toucher à la souveraineté du monarque; mais de ratifier aux yeux du pays, par la coopération de quelques députés, les décisions émanées du conseil royal.

Le roi ne témoigna aucune surprise, aucun mécontentement; mais il répondit que sur la première proposition, d'autoriser comme loi inviolable tout ce qui serait unanimement arrêté par les trois ordres, il ne voulait nullement se lier de promesse, ni déroger à son autorité pour la transférer aux États. Il ajouta cependant qu'il était tout disposé, en bon roi, à recevoir et à suivre, en tant que praticables, tous les avis qui lui seraient donnés, et il accorda la deuxième et la troisième proposition de la requête : *Combien,* dit-il, *qu'il n'y fut tenu, et que ce fut chose non accoustumée,* puis il congédia les députés [2].

[1] Recueil des Estats de France, p. 271. — De Thou, t. VI, p. 447 et suiv. — Journal de Taix, f[os] 14 à 19.

[2] Journal de Taix, f[o] 19.

Les demandes qu'on venait de lui faire, malgré la forme humble et vague dont elles avaient été revêtues, ne découvrirent pas moins à Henri III la réelle et puissante influence de la ligue organisée contre sa puissance et sa prérogative. Dans les discussions particulières on avait violemment attaqué tous les actes du conseil. Henri III fut effrayé de la lutte qui s'engageait, et cette crainte explique la facilité de ses concessions, la modération et la timidité de sa réponse.

En convoquant les État-Généraux, Henri III avait eu principalement pour but de faire annuler l'édit de pacification arraché par les circonstances difficiles où il se trouvait. Mais prévoyant que cette annulation équivaudrait à une déclaration de guerre, il devait chercher à obtenir des États les moyens d'organiser contre les protestants des forces capables de les soumettre[1]. Il ne réussit qu'à moitié dans ses projets. Sur l'initiative prise par la noblesse, les États insérèrent en tête de leurs cahiers un article portant que le roi ne souffrirait qu'une seule religion, et qu'on révoquerait tous les édits, tant de pacification que autres faits en faveur des protestants. Un seul membre du tiers-état, Bodin, député du Vermandois, auteur du livre de *la République*, avait protesté dans la discussion de son ordre, contre cette violation, qui était, disait-il, l'ouverture de la guerre civile, et il obtint cette insi-

[1] Journal du duc de Nevers, aux Preuves de l'Estoile, *passim*.

gnifiante modification : que le roi serait prié néanmoins d'employer *les meilleures et plus saintes voies et moyens que faire se pourrait.*

La prévision de Bodin se réalisa bientôt : pendant que le conseil royal et les catholiques se réjouissaient de la déclaration générale, le prince de Condé et le roi de Navarre protestèrent par l'organe de députés envoyés à Blois, contre cette violation des traités, et signalèrent par le ravage de quelques provinces du midi la reprise d'armes à laquelle on venait de les contraindre[1].

Par une contradiction qui dénote l'incapacité d'une assemblée aveuglée par ses préoccupations religieuses, Henri III ne put obtenir les moyens de conjurer les embarras auxquels la déclaration des États livrait le royaume. Les résolutions des trois ordres s'accordèrent pour recommander aux orateurs chargés de porter la parole à la seconde séance solennelle, fixée au 17 janvier, de ne s'engager à aucune promesse de fonds ou de secours, tout en insistant sur la suppression du culte réformé[2].

Cette séance royale eut lieu dans la même salle et avec toutes les cérémonies observées à la séance d'ouverture.

En face de la chaire royale on avait placé un petit

[1] La Popelinière, l. XLII, f° 330. — De Thou, t. VI, l. LXIII, p. 459.

[2] Estats-Gén. de France, p. 291. — Journal de Taix, f° 46.

pupitre couvert d'un tapis de velours violet semé de fleurs-de-lis d'or. C'était à ce pupitre que devaient se placer les orateurs des trois ordres. Sur le commandement du roi, l'archevêque de Lyon commença sa harangue. Il en prononça tout l'exorde à genoux, puis Henri III lui ordonna de se lever. Et comme tous ceux de l'église étaient debout, le chancelier leur dit, au nom du roi, de s'asseoir, et peu d'instants après, de se couvrir. Lorsque dans sa harangue, l'archevêque arrivait à adresser au roi quelque supplique, il faisait une très grande *révérence,* et en même temps tous ceux du clergé mettaient la main à leur bonnet, se levaient, fléchissaient la tête et ensuite se couvraient. Après avoir achevé sa harangue, l'orateur du clergé mit un genou en terre, puis alla reprendre sa place au banc des évêques. Le baron de Senecey parla ensuite pour la noblesse, avec les mêmes cérémonies; et après lui l'avocat Versoris, au nom du tiers-état. Versoris fut laissé à genoux *deux, voire trois fois* plus long-temps que les autres; puis quand le roi lui fit commander de se lever, il ne fut rien dit aux autres députés du tiers qui demeurèrent toujours debout et la tête nue. Quelques-uns cependant, moins timides, ou ayant plus conscience de leur dignité, s'assirent et se couvrirent, comme le clergé et la noblesse l'avaient fait. En se plaignant de ce que l'on n'eut pas laissé à leur ordre les mêmes priviléges qu'aux deux autres, ils rappelèrent qu'aux derniers États d'Orléans, on leur avait épargné toute distinction humiliante.

Les orateurs des trois ordres furent unanimes dans leur demande au roi, de ne permettre que la seule religion catholique, apostolique et romaine. Un fait remarquable prouvera toute l'influence des ligueurs dans l'assemblée : quand Versoris soumit son discours à l'approbation de son ordre, avant la séance générale, on avait insisté pour qu'en demandant l'unité du culte catholique, il réclamât néanmoins d'une manière positive le maintien de la paix. Mais l'avocat du tiers ne tint compte de cette recommandation. « Comme » pensionnaire, conseiller et factionnaire du duc de » Guise, dit l'Étoile, il corna la guerre contre les » huguenots et offrit au roi les biens, tripes et » boyaux, jusqu'à la dernière goutte du sang et jus- » qu'à la dernière maille du bien [1]. »

Dans une courte réponse, le roi remercia les trois ordres de leur unanimité sur la question religieuse, leur promit de faire droit à leurs remontrances et ordonna aux députés de ne pas se séparer qu'il n'eût lui-même répondu aux cahiers et dissous les États [2].

Henri III espérait profiter du temps que mettraient les députés à terminer ces cahiers pour obtenir leur concours au rétablissement de l'ordre dans les finances, et leur participation aux dépenses d'une guerre imminente ; mais les démarches faites en son nom, auprès des différents ordres, par ses ministres, n'a-

[1] L'Estoile, t. I, p. 197-99.

[2] Journal de Taix, f° 46 et suiv. — Estats de France, p. 294.

boutirent qu'à soulever des discussions qui révélaient une profonde défiance des intentions du roi. Dans toutes ces questions Henri III retrouvait la ligue, avec son esprit d'opposition systématique, qui entravait tous les projets, paralysait toute l'action de son autorité royale.

La ligue trop forte pour qu'il pût songer à la détruire, lui trop faible pour pouvoir la diriger, il préféra paraître lui donner sa sanction royale. Il se fit donc déclarer chef et protecteur de la sainte ligue, en signa l'acte d'association et le fit signer à tous les princes et seigneurs qui n'y étaient pas encore engagés. Outre l'espoir de dissiper, par cette manœuvre, les méfiances dont il était l'objet et d'empêcher la nomination d'un autre chef, Henri III pensait obtenir un changement dans la disposition des États sur la question des finances : cet espoir fut trompé.

Le clergé surtout se montrait d'autant moins traitable que sa grande fortune, évaluée au tiers des biens du royaume, devait l'exposer à des demandes plus considérables. Il manifesta son mauvais vouloir, dès les premières réunions, par un acte étrange d'omnipotence parlementaire à l'égard de son syndic, Mathurin de la Saussaye, évêque et député d'Orléans. Ce prélat, devenu suspect aux yeux de l'ordre, à cause de sa parenté avec le garde-des-sceaux, et surtout pour avoir été chargé d'une mission secrète auprès du Saint-Siége, touchant l'aliénation des biens du clergé, fut repoussé de la salle des délibérations, de l'accord una-

nime des membres de l'assemblée [1]. Tout ce que Henri III put obtenir du clergé, fut l'offre de solder quatre mille hommes de pied et mille chevaux, et seulement pendant la durée de la guerre.

Les députés de la noblesse offrirent de se battre, mais ne prétendirent parler chacun que pour soi, et sans vouloir engager les provinces qu'ils représentaient. Quant au tiers-état, pour toute réponse aux demandes d'argent qui lui étaient faites, il persistait à rappeler que, malgré les protestations de son orateur à le seconde séance solennelle, il n'avait jamais voulu la guerre, et qu'il ne se reconnaissait d'autre mission que de soumettre au roi les doléances des provinces, et non de lui faire des offres de services [2].

Les doléances formulées au nom de chaque bailliage furent confusément portées dans le cahier général de chaque ordre, et le 9 février ces cahiers furent présentés au roi, qui promit d'y donner telle réponse qu'il *s'assurait que tout le royaume en recevrait contentement* [3].

La promesse du roi rappela alors la proposition faite au commencement de la session, de faire admettre au conseil privé douze, ou tout au moins six dé-

[1] Journal de Taix, f° 14. — Math. de la Saussaye était fils de la sœur du garde-des-sceaux.

[2] Journal de Taix, f°s 53 à 60. — Journ. de Nevers, aux Preuves de l'Estoile, p. 153 à 158. — Estats-Gén. de France, p. 302 et suiv.

[3] Journal de Taix, f° 58.

putés de chaque ordre pour assister à l'examen du cahier. Mais prié de nommer douze de ses membres, le tiers-état, sur les observations de Bodin, s'y refusa formellement. Le député de Laon, le seul homme qui, dans toute cette réunion des représentants de la France, fit preuve de quelque rectitude et de quelque conséquence de vue et de conduite, s'appuyait pour faire abandonner cette résolution, sur le danger de voir *les États réduits au petit pied,* et sur la facilité qu'on aurait à dominer dix-huit ou trente-six députés, exposés aux influences toutes-puissantes de la présence du roi et du séjour de la cour. Le clergé et la noblesse se réunirent à l'avis du tiers [1].

Cependant la guerre civile s'organisait, chaque jour plus menaçante. Dans les premiers jours de janvier une députation avait été envoyée, par la cour et les États, vers les chefs des réformés, pour leur enjoindre de se soumettre à l'autorité des représentants de la France. Quelques membres de la députation revinrent dans le mois de février, porteurs de protestations contre les mesures prises, au mépris d'une paix écrite, par une assemblée à laquelle ils ne voulaient reconnaître aucun caractère de légalité, et qu'ils taxaient même de perturbatrice du repos public [2].

[1] Journ. de Taix, f° 61. — Des Estats de France, p. 324 et suiv.

[2] Estats de France, p. 330. — Davila, t. VI, p. 63. — De Thou, t. VI. l. LXIII, p. 474.

Consultés sur cette réponse, les États déclarèrent s'en tenir à leurs décisions. Henri III parut satisfait de cette nouvelle démonstration qui semblait impliquer pour les députés la promesse de subvenir aux nécessités d'une position qu'ils avaient faite. Aussi, le 20 février, les trois ordres furent convoqués dans la galerie du château attenant au cabinet du roi.

Quand il les reçut, Henri III avait auprès de lui sa mère, la reine sa femme, MM. de Guise, de Nevers, de Morvillier, de Cheverny, les quatre secrétaires d'état, les cardinaux de Bourbon, de Guise, d'Est, et d'autres seigneurs de la cour et du conseil. Il annonça d'abord son intention de prendre connaissance des cahiers, et recommanda aux députés de nommer, conformément à la requête faite à l'ouverture des États, douze, ou au moins six d'entre eux, pour assister à l'examen de ces cahiers, et dans le cas où ils s'y refuseraient, de ne pas se séparer avant d'avoir résolu les difficultés que l'examen de certaines questions devait infailliblement soulever. Il demanda ensuite que les trois états avisassent à voter des secours pour supporter les frais de la guerre. En parlant de la détresse des finances, il témoigna l'espoir que sa brave noblesse ne lui manquerait pas plus qu'elle n'avait manqué aux rois ses prédécesseurs, et que les deux autres ordres feraient également leur devoir. Il manifesta l'intention de vendre, de son côté, pour 300 mille livres de rente de biens de son domaine, et commanda aux députés de s'assembler pour répondre à ces demandes.

Des discussions fort orageuses s'élevèrent alors dans les trois chambres. Le tiers ne voulut point consentir à la nomination des commissaires, et réunit, comme nous l'avons dit les deux autres ordres à sa détermination. Sur la question des subsides, les trois ordres persistèrent avec opiniâtreté dans leurs premières résolutions. Quant à l'aliénation du domaine, l'Église et la noblesse y consentirent, comme à la mesure la moins onéreuse pour la France; mais le tiers refusa son adhésion, en alléguant que le domaine était chose inaliénable et n'appartenait pas au roi, mais au royaume. Le clergé et la noblesse réunirent en vain leurs efforts pour arracher au tiers son consentement. Il demeura inébranlable [1].

Ce double refus de l'aliénation du domaine et de la nomination des 36 commissaires pour l'examen des cahiers, fit perdre à Henri III tout espoir de parer aux embarras de ses affaires, et on peut croire qu'il se proposa, dès-lors, d'arriver à une nouvelle pacification. Il y était fortement engagé par la reine-mère, et l'arrivée de quelques autres membres de la députation envoyée auprès des protestants confirma le roi dans ses nouveaux projets [2]. En effet, le 28 février, le duc de Montpensier fit connaître aux trois ordres, assemblés dans l'église Saint-Sauveur, le résultat de

[1] Journal de Taix, f° 64, *verso*. — Estats de France, p. 339 et suiv.

[2] Journal de Nevers, aux Preuves de l'Estoile, t. III, p. 188 et 192.

sa négociation avec le roi de Navarre. Il déclara que ce prince lui avait paru tout disposé à abandonner plusieurs articles du dernier édit, et il supplia les députés de profiter de ces dispositions, pour arriver à la conclusion de la paix [1].

Après avoir délibéré, le clergé et la noblesse s'en référèrent au contenu de leurs cahiers. Le tiers protesta contre les intentions qui lui étaient prêtées de vouloir la guerre [2].

Dans ces circonstances, le roi tint un conseil nombreux. Il fut enjoint à chaque membre de ce conseil d'émettre et de motiver son avis sur le fait de la religion. Le duc et le cardinal de Guise, les ducs de Nevers, de Mayenne et tous les exaltés ligueurs insistèrent sur l'unité du culte catholique et l'extermination des huguenots; mais la reine-mère, les deux ministres blésois, Morvillier et Cheverny , Bellièvre et Villequier opinèrent pour la paix. Le roi parla le dernier, et en protestant de son attachement à la religion il ajouta que la détresse seule de son trône, à laquelle les États n'avaient pas voulu avoir égard, l'empêchait de suivre ses premiers projets de soutenir la guerre contre les huguenots [3]. On résolut aussi de renvoyer le duc de Montpensier vers le roi de Na-

[1] Journ. de Nevers, *ibid.* — Estats de France, p. 356 et suiv.

[2] Estats de France, p. 362 et suiv. — Journ. de Taix, f° 66 et suiv.

[3] Journ. de Nevers, p. 193 à 202.

varre, pour connaître les dernières dispositions de ce prince, relativement aux bases d'une paix nouvelle [1].

La dissolution des États eut lieu le 1er de mars. Les députés se séparèrent sans avoir pu ni voulu prendre aucune détermination fixe sur les grandes questions d'où dépendaient l'ordre et la prospérité dans le royaume. Par l'inconséquence de leur conduite, Henri III fut placé dans l'alternative d'une guerre, que le désordre de ses finances l'empêchait de soutenir, et celle d'une paix, qui le rendait odieux et suspect à la majorité de son peuple, représenté par cette ligue dont il s'était fait chef et protecteur.

En députant de nouveau Biron et Villeroi, secrétaires d'état, auprès du roi de Navarre, Henri III espérait arriver à obtenir une paix avantageusement établie par des stipulations nouvelles. Mais le prince de Condé et les ministres huguenots influents, malgré les dispositions pacifiques du roi de Navarre et du maréchal d'Amville, se refusèrent à toute espèce de traité qui ne reposerait pleinement sur les conditions du dernier édit. Le roi se résolut alors à la guerre, et malgré les faibles secours arrachés aux États, il put, avec l'assistance de la ligue, organiser deux armées, l'une contre les provinces au-delà de la Loire, l'autre contre celles en-deçà du fleuve, et une flotte pour bloquer La Rochelle par mer. Le duc d'Anjou partit de

[1] Journ. de Nevers, p. 207. — Davila, t. II, l. VI, p. 67.

Blois le 7 avril pour prendre le commandement de son corps d'armée[1].

Nous n'avons pas à dire les sanglants exploits de ce prince contre ses anciens confédérés. Les forces protestantes, partout désorganisées, n'opposèrent pas de résistance sérieuse. Henri III quitta Blois à la fin d'avril, pour aller à Poitiers, afin de se rapprocher du centre des négociations que Biron et Villeroi conduisirent avec un succès également désiré par les catholiques et les protestants. Le 17 septembre fut publié le sixième édit de paix[2].

Il nous reste à rappeler quelques événements qui se passèrent à Blois pendant la tenue des États de 1576. Leur importance est fort secondaire, à la vérité; mais la nature de notre travail ne nous permet pas de les passer sous silence. D'ailleurs ils contribueront à caractériser cette époque d'assassinats, de duels, de guets-apens, de folles fêtes, de plaisirs étranges, et ne seront pas alors sans quelque valeur pour l'étude et l'appréciation des mœurs et des habitudes de la cour de Henri III, pendant ses séjours à Blois.

Le 20 décembre 1576, le fils aîné du sieur de Saint-Sulpice se prend de dispute au jeu de palle-maille avec le vicomte de Tours, et l'outrage grièvement. Le soir ils vont au bal du château; à onze heures ils en sortent sans témoins ni seconds, suivis d'un seul la-

[1] Davila, t. II, l. VI, p. 69. — Journal de Nevers, p. 220.

[2] Davila, *ibid.*, p. 71. — La Popelinière, l. XLV, f° 385. — Recueil d'Isambert, t. XIV, p. 330.

quais portant une torche. Arrivé dans la basse-cour, et au moment d'en venir aux mains, Saint-Sulpice renvoie le laquais, qui lui appartenait, ne voulant pas donner à penser qu'il en eût tiré assistance contre son adversaire. Le combat s'engage dans l'obscurité, et Saint-Sulpice tombe en criant : Je suis mort. Son laquais accourt, prend l'épée de son maître, poursuit le vicomte de Tours qui s'enfuyait, et le blesse d'un coup à la tête. De Tours néanmoins gagne une maison, d'où il parvient plus tard à quitter la ville, pour éviter les effets de la colère du roi. Henri III affectionnait Saint-Sulpice, dont le père avait été gouverneur du duc d'Alençon, *et prit un tel despit de cette mort, qu'il ne bougea trois jours durant de sa chambre*. Il interrompit même les délibérations du clergé, en le faisant prier, par l'évêque d'Angers, d'assister, avec les princes, au convoi de Saint-Sulpice, *chose qui parut nouvelle à simple gentilhomme n'ayant charge* [1].

Le 29 janvier 1577, après un combat à la barrière, fait à *beaux flambeaux*, dans la salle des États, par le roi et les princes, un capitaine des archers de la garde, nommé Briague, fut tué par un soldat de sa compagnie, qui voulait se venger de quelques voies de fait. Ce soldat s'était caché au pied même des degrés d'où l'on descendait de la chambre du roi; et au moment où Briague passait avec d'autres officiers, il le frappe entre les deux épaules, laisse son épée dans le corps de sa victime, et parvient à s'échapper en

[1] Journ. de Taix, f° 24. — L'Estoile, t. I, p. 195.

criant qu'on vient de tuer son maître, et qu'il court chercher un chirurgien [1].

Les premiers comiques italiens qui parurent en France, les *Gelosi*, arrivèrent à Blois au mois de février suivant. Henri III les avait fait venir de Venise. La troupe entière tomba au pouvoir des protestants, et le roi fut obligé de payer sa rançon. Il lui assigna, pour donner ses représentations, la salle des États, en l'autorisant à prendre un *demi-teston* par personne[2]. Nous lisons dans les Mémoires de l'Étoile, que le roi se trouvait ordinairement aux représentations des *Gelosi* « habillé en femme, ouvrant son pourpoinct, descou-» vrant sa gorge, y portant un collier de perles, et » trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, » ainsi que le portoient les dames de la cour [3]. »

Si bien qu'en le voyant chacun estoit en peine,
S'il voyoit un roy-femme, ou bien un homme-reyne,

a dit d'Aubigné, avec sa rude franchise.

A la même époque, le prince Jean-Casimir envoya à Blois un ambassadeur, Pierre Beutrich, pour se plaindre de l'inexécution des articles du traité de Chastenai, touchant les conditions accordées aux reitres pour sortir du royaume. Voyant que Henri III ne pouvait faire droit aux demandes de son maître, Beutrich,

[1] Journ. de Taix, f° 52, *verso*. — L'Estoile, t. I, p. 197, et t. III, p. 153.

[2] Un franc, environ.

[3] L'Estoile, t. I, p. 202-204.

avec une franchise toute allemande, ne craignit pas de dire, en présence de la cour, qu'il rougirait de raconter les nombreuses promesses faites par le roi et auxquelles celui-ci avait manqué : que puisqu'il en était ainsi, il renonçait, de son plein gré, à toutes les assignations et concessions stipulées par le dernier édit, et qu'il ne demandait plus qu'une seule chose, une escorte pour quitter au plus vite la cour et le royaume. Henri III se fâcha fort de cette bravade; mais au milieu des embarras de sa position, il fut heureux sans doute de cette déclaration de l'envoyé de Casimir, car, disent les Mémoires de Nevers, *point ne fut demandé au docteur allemand s'il avoit le pouvoir de ce faire*[1].

Nous n'entreprendrons pas ici une fastidieuse nomenclature des ordonnances publiées à Blois pendant la durée des premiers États. Nous en rappellerons seulement une très remarquable eu égard aux considérations politiques qui l'inspirèrent. Elle accordait aux princes du sang la préséance sur les autres princes et sur les pairs de France. Henri III se préoccupant déjà des prétentions ambitieuses du duc de Guise, voulut, en réformant l'ancien usage, l'empêcher de marcher de pair avec les membres de la famille royale. Après avoir enregistré cette ordonnance, Christophe de Thou, premier président au parlement, s'écria que depuis l'avènement de Philippe de Valois

[1] Journ. de Nevers, p. 215 et 216. — De Thou, t. VI, p. 482.

à la couronne, il ne s'était rien fait de si utile pour la conservation de la loi salique [1].

Bien qu'elle n'eût rien voulu préjuger des affaires politiques d'un intérêt plus général, l'assemblée nationale de 1576 mérite une belle place dans notre histoire sociale, c'est sur les plaintes et les doléances contenues dans ses cahiers, que fut rendue, en 1579, la fameuse ordonnance en 363 articles, connue sous le nom d'*Édit de Blois,* qui établit plusieurs réglements sur l'administration de la justice et des finances, sur l'instruction publique, sur les offices de judicature, sur la noblesse et les gens de guerre, sur la perception des aides et des tailles, et enfin sur la police générale du royaume [2]. Plus d'un article de l'édit répond aux vœux exprimés dans les cahiers du tiers-état blésois.

[1] De Thou, l. LXIII, p. 463. — Recueil d'Isambert, t. XIV, p. 318. — On sait que l'on attribuait à la loi salique les dispositions relatives à l'hérédité de la couronne, quoiqu'elle ne mentionne rien qui s'y rapporte.

[2] Recueil d'Isambert, t. XIV, p. 380.

VIII

Seconds États de Blois.

Un seul fait signale la présence de la cour à Blois pendant l'intervalle de temps écoulé entre les États de 1576 et ceux de 1588, et ce fait est un crime. Triste effet de la fatalité qui préside ordinairement aux événements dont notre ville est le théâtre : les séjours royaux dans ses murs, depuis Charles IX, ne lui fournissent que des souvenirs de deuils particuliers ou de malheurs publics !

Le lundi, 4 mai 1581, Jean de Livarot et le marquis de Maignelais, après une querelle survenue au milieu d'un bal donné par le roi, conviennent de se battre le lendemain, sur les bords de la Loire. Ils s'y rendent, avec deux laquais sans armes. Livarot est tué; mais aussitôt, Maignelais, frappé par derrière,

tombe aussi, et meurt sur le corps de sa victime. Livarot, dans l'éventualité d'une défaite, avait ménagé sa vengeance aux dépens de son honneur, et pour ravir à son adversaire la gloire d'un triomphe, il avait donné ordre à son laquais de cacher une épée dans le sable, et d'en tuer Maignelais, si Maignelais était vainqueur. Le laquais fut pendu; mais *on s'étonna beaucoup* de cette déloyauté de Livarot, qui pour avoir déjà *bravement* tué le jeune Shomberg, dans le fameux combat des Mignons, s'était acquis par toute la cour si bonne réputation de loyal chevalier [1].

A la prière des habitants de Blois, le roi, par lettres patentes du mois de décembre 1581, leur accorda le droit d'établir un collége [2]. Ce collége fut bâti en face du château, à l'entrée du quartier de la Bretonnerie [3] et fut tenu par des régents laïcs.

Pendant trois années consécutives la ville de Blois fut désolée par une de ces épidémies si communes alors et connues sous le nom générique de *peste*. Les registres municipaux de 1581 à 1583 sont remplis de réglements concernant les mesures à prendre contre la maladie. Les principales consistaient à allumer de grands feux dans les carrefours, et à nettoyer les maisons et les rues dont la malpropreté entretenait

[1] Mém. de l'Estoile, t. 1, p. 315.

[2] Registres municipaux.

[3] On donne pour origine du nom de ce quartier le séjour qu'y firent les Bretons de la garde de la reine Anne de Bretagne.

et propageait la contagion. On avait recours, pour le lavage des rues, à un moyen particulier, qui était d'ouvrir à certains intervalles, à mesure que les eaux se renouvelaient, les écluses de l'étang de Pigelée, situé à la source de l'Arou, dont on rétablissait ainsi temporairement le cours. Les eaux stagnantes de ce ruisseau, qui traversait alors la ville à découvert et recevait les immondices des maisons situées le long de ses rives, devaient être une cause permanente de maladies épidémiques à Blois [1]. On obligeait les personnes atteintes de la contagion et celles qui avaient eu communication avec des pestiférés à porter à la main une baguette blanche quand elles allaient dans les rues. Le passage sur le pont de Blois leur était interdit et on avait organisé un service par eau pour transporter les malades pauvres du faubourg de Vienne à la maladrerie du *Sanitas*, située dans le faubourg Saint-Jean. Les échevins et le corps des barbiers-chirurgiens montrèrent un dévouement admirable dans les circonstances difficiles où se trouvait la ville de Blois.

L'année 1584, le vieil hôtel de Jean de Saveuse, qui menaçait ruine, subit une première restauration, comme le témoigne cette inscription placée dans l'un des murs de la cour de l'hôtel-de-ville :

[1] On voit encore aujourd'hui, près de la rue de la Serrurerie, une partie du lit de l'Arou qui n'est pas voûtée; on peut y prendre une idée exacte de la physionomie de l'un des quartiers de la ville basse, au moyen-âge.

POUR GARDER CEST HOSTEL DALLER EN PRECIPICE
ET TOVSIOVRS AVGMENTER SA DECORATION
LE DESSEIN PROIETTE DE CE NEVF EDIFICE
FVT MIS COMME LON VOIT EN EXECVTION

DV REGNE DE HENRY 3 ROY DE FRANCE ET DE POLOGNE ESTANS POVR LORS ESCHEVINS HONORABLES HOMMES VALENTIN BELOT GRENETIER DE SELLES ET DE VENDOSME S^R DE LA BUSSIERE [1] M^E IEHAN BOVCHIER CON^ER DV ROY LIEVTEN DES EAVX ET FORESTZ DV CONTE DE BLOYS FRANCOYS PELLETIER APOTIQVAIRE ET VALLET DE CHAMBRE ORD^E DV ROY ET IAQVES DESMARES S^R DES ROBERDIERES

1584

La même année, les *élus*, ou échevins, dotèrent le quartier de l'hôtel-de-ville de deux fontaines, celle de l'hôtel même et celle qui porte le nom de *fontaine des élus*, en souvenir de ses fondateurs [2]. Cette dernière était décorée d'une niche de pierre, sculptée avec beaucoup de délicatesse et renfermant une statue de la Vierge, patronne de la ville de Blois. La statue a été renversée et la niche mutilée à la Révolution [3].

Les Blésois dérogeaient rarement à leurs habitudes dans les élections municipales ; cependant, en reconnaissance d'éminents services rendus à la ville, on

[1] La famille Belot existe encore, et compte de nombreux et honorables représentants. M. Valentin Belot de Laleu en est aujourd'hui le chef. L'ancien hôtel Belot est situé rue des Papegaux, n° 10.

[2] Registres municip. — Procès-verbaux mss. des réparations faites aux fontaines de la ville de Blois.

[3] La rue où est située cette fontaine en a pris le nom, en échange de celui de l'*Echellerie* qu'elle portait auparavant.

les voyait quelquefois continuer en charge certains échevins pendant une année de plus. Il faut même dire que la demande de continuation était ordinairement faite au nom du roi, dans l'assemblée générale de fin d'année. Le dévouement montré par les officiers municipaux pendant la peste de 1583 leur avait mérité d'être conservés tous les quatre pour l'année 1584. Cette même année, les travaux publics qu'ils dirigèrent leur valurent une faveur semblable pour 1585.

Il paraît que ces honorables magistrats, dont l'inscription de l'hôtel-de-ville vient de nous faire connaître les noms, ne s'étaient pas rendus moins agréables à la cour qu'à la ville, et le roi désirait vivement les voir conserver plus longtemps encore leurs fonctions. Mais les Blésois, jaloux de leurs priviléges municipaux, résistèrent, cette fois, aux volontés de la cour, avec une sorte d'indépendance que leurs habitudes débonnaires ne permettaient guères de supposer. Une lettre du roi, motivée sur les bons services des échevins qui devaient sortir de charge, ordonnait de les continuer, en défendant de procéder à une nouvelle élection pour l'année suivante. Malgré cette injonction, l'assemblée générale se réunit comme à l'ordinaire, le 28 décembre 1585, et délibéra s'il fallait obéir à la lettre du roi. Une faible minorité opina pour la soumission; mais la plupart des membres se récrièrent vivement contre un acte qui attentait aux libertés de la ville. On accusa même les échevins d'avoir surpris la justice du roi, et d'avoir obtenu par brigue des lettres de continuation. Ceux-ci cherchèrent à se justifier, et

l'assemblée revenant aux allures timides et temporisatrices, qui ne sont peut-être pas aujourd'hui même étrangères au corps municipal blésois, se tira de la difficulté à l'aide d'un moyen terme. Elle consentit laisser les échevins en charge encore pendant une année; mais, pour ne pas déroger à ses usages, elle en nomma deux nouveaux, et décida qu'il serait fait au roi des remontrances, pour le prier de ne plus troubler la ville dans ses priviléges [1].

La ville de Blois fut de nouveau choisie pour l'assemblée des États-Généraux de 1588. Henri III espérait, au milieu d'un pays sans passions, et dans une ville dévouée, travailler plus à l'aise au rétablissement de ses affaires. Le 11 septembre, il arriva, escorté d'une nombreuse suite de gentilshommes, et s'occupa aussitôt du nouveau plan de conduite qu'il voulait suivre. Défiant comme les malheureux, changeant comme les faibles, il commença par éloigner de son conseil les hommes dont le dévouement lui paraissait moins acquis qu'à sa mère, à la ligue et au duc de Guise. Il fit signifier à Villeroi, à Bellièvre, Brulard, Pinard et Cheverny de ne pas reparaître à sa cour sans un ordre de sa part [2].

Deux nouveaux secrétaires d'état, seulement, furent choisis par le roi; Ruzé de Beaulieu et Révol : les

[1] Registres mun. de Blois.

[2] Palma Cayet, Chron. noven., p. 210. — De Thou, t. X, p. 370. — Pasquier, t. II. lett. I. — Mém. de Cheverny, t. I, p. 115 de l'édit. de La Haye.

sceaux furent donnés à François de Montholon, avocat-général au parlement de Paris, recommandable par sa droiture et sa science, mais resté jusqu'alors complétement éloigné des affaires.

Uue surprise universelle accueillit cette nomination d'hommes inconnus à la cour, ou que leur longue absence avait fait oublier. Montholon lui-même n'avait jamais vu le roi, et lorsqu'il se présenta pour la première fois devant Henri III, le trouvant avec Bellegarde et Longnac, il demanda lequel des trois était le roi, en le suppliant humblement de le vouloir excuser. Henri III lui répondit en souriant, qu'il ne le connaissait aussi que de réputation. « Ces mutations,
» écrivait Estienne Pasquier, si subites et inopinées,
» du hault en bas et du bas en hault, propres à la ville
» de Blois bastie sur une montaigne, apprestoient di-
» versement à gloser »[1].

L'étonnement général n'empêcha pas de voir pourtant le but où tendait le roi. Chacun put remarquer qu'il se disposait à gouverner désormais par lui-même. En s'entourant d'hommes d'une droiture et d'une probité incontestables, Henri III faisait taire toute réclamation des partis, tandis que l'incapacité administrative de ses ministres lui garantissait toute liberté dans l'action qu'il voulait imprimer au gouvernement. Les conséquences de cet acte habile n'avaient pas échappé au duc de Guise ; mais il les redoutait

[1] Pasquier, t. II, col. 338.

peu, parce qu'il se savait maître des États où les élections avaient établi la prédominance de la ligue.

Les députés cependant n'arrivaient qu'avec lenteur, et le roi, malgré son impatience, se vit forcé de remettre au 15 octobre la séance d'ouverture qui avait été fixée un mois plus tôt. Comme aux États de 1576, la noblesse se réunit au palais et le tiers à l'hôtel-de-ville; mais le clergé qui avait tenu alors ses séances à Saint-Sauveur, les tint cette fois aux Jacobins [1].

Les registres municipaux de la ville de Blois ne contiennent aucun renseignement sur les États de 1588.

Les députés du Blésois étaient tous des hommes dévoués au gouvernement du roi. Le clergé était représenté par le doyen de Saint-Sauveur, Me Perdoux, frère Jean Bourguignon, chanoine de Saint-Solenne. D'Illiers, seigneur de Chantemesle, et Simon Riollé y reparaissent pour la noblesse et le tiers-état; Jean Courtin, seigneur de Nanteuil, suppléant de Simon Riollé, fut le secrétaire du tiers [2].

Henri III se faisait amener dans son cabinet tous les députés, les uns après les autres, à mesure qu'ils arrivaient, afin de les *voir, ouïr et recongnoistre* [3]. Alors sans doute, bien des séductions furent mises en

[1] Estats de France, 2e partie, p. 70. — Estats-Gén., t. XIV, p. 237.

[2] Les familles Bourguignon, Perdoux et Courtin existent encore à Blois par les femmes.

[3] P. Mathieu, Hist. des derniers troubles, t. IV, fo 114.

œuvre; mais le malheureux monarque, sans argent et sans crédit, voyait avec désespoir la popularité du duc de Guise contreminer ses projets et tous les serviteurs ardents de la ligue se porter *en flotte* aux appartements de son rival, écoutant ses ordres et prêts à seconder ses projets.

Dans les réunions particulières, avant même la vérification générale des pouvoirs et la constitution définitive des chambres, le tiers-état, composé tout entier de ligueurs fanatisés, dirigeait ses attaques contre la prérogative royale. Il suppliait le roi de révoquer tous les édits constitutifs d'impôts ou de fisc nouveaux, depuis les États de 1576, et protestait contre le jugement que le conseil royal paraissait vouloir se réserver sur les élections contestées [1].

La nomination des bureaux ne contribua pas moins à éclairer Henri III sur l'esprit dont les chambres étaient animées. Cette nomination se fit le 3 octobre. Le cardinal de Guise fut porté à la présidence du clergé, le comte de Brissac à celle de la noblesse, et la Chapelle-Marteau à celle du tiers. C'étaient, dit Pasquier, les *plus authorisez de la ligue* [2].

L'élection des officiers des États, avait été mise sous l'invocation du Saint-Esprit, et la veille, on avait fait une procession solennelle, depuis l'église Saint-Sauveur jusqu'à la chapelle de Notre-Dame-des-Aides, au faubourg de Vienne. Les communautés des églises

[1] Recueil des Etats-Généraux, t. IV, p. 40 à 50.
[2] Œuvres de Pasquier, t. II, l. XIII, col. 359.

marchaient en tête ; après elles les députés du tiers, quatre à quatre ; ceux de la noblesse suivaient, puis ceux du clergé, et après eux venaient les abbés, les évêques et les cardinaux. Quatre chevaliers du Saint-Esprit tenaient le poêle, sous lequel l'archevêque d'Aix portait le Saint-Sacrement. Le roi suivait à pied, avec les princes et princesses [1].

La séance d'ouverture fut précédée de toutes les solennités religieuses, si belles et si splendides à une époque où l'*honneur de Dieu* était le sentiment qui dominait tous les partis et sur lequel reposaient toutes les opinions politiques. Henri III avait fait publier des jeûnes et abstinences, pendant trois jours entiers, pour *se préparer et disposer à recevoir le corpus Domini*. La cour communia, en grande pompe, dans l'église Saint-Sauveur, et les princes et seigneurs dans les diverses églises, tandis que les députés, réunis tous aux Jacobins, reçurent la communion des mains du cardinal de Bourbon.

C'était le 9 octobre. Dans les sept jours qui suivirent, le roi fut obligé d'échanger avec les États des communications qui témoignaient sans détour l'injurieuse défiance dont il était l'objet. On voulut exiger de lui qu'il renouvelât, à la première séance générale, le serment de garder, comme loi fondamentale du royaume, l'édit d'union avec la ligue. En vain il fit protester, dans les chambres, par l'organe de quelques membres de son conseil, contre cette mani-

[1] Estats de France, 2e partie, p. 70

festation; tout ce qu'il pût obtenir, ce fut de remettre à une autre séance que la séance d'ouverture cette nouvelle prestation de serment [1].

Enfin, le 16 octobre, tous les députés réunis dans la cour du château furent appelés dans la salle des États, avec les mêmes cérémonies qu'en 1576. La disposition de la salle était aussi à peu près la même. Ruzé de Beaulieu et Révol figuraient seuls à la table des secrétaires d'État.

Quatre cent onze députés furent successivement appelés et placés selon le rang de leurs provinces. Le clergé comptait cent trente-quatre membres, parmi lesquels quatre archevêques, vingt-un évêques et deux chefs d'ordre, tous vêtus de leurs rochets, surplis et camails; la noblesse, qui devait plus tard compter cent quatre-vingts représentants, n'en avait alors que quatre-vingt-seize. Le tiers n'avait que dix de ses membres en retard, et comptait cent quatre-vingt-un députés présents. La robe longue, le petit bonnet carré de ces derniers, et sur leur manteau la double croix blanche de la ligue, contrastaient avec la cape de velours, le chapeau à plumes et le riche et brillant attirail de ceux de la noblesse et de la cour [2].

Le duc de Guise fixait tous les regards. Il était assis devant l'estrade royale et sous le même dais qui la surmontait, le dos tourné au roi et la face vers le peu-

[1] Recueil des Estats-Gén., procès-verbal du tiers, p. 120 et suiv.

[2] Estats-Gén. de France, 2e partie, p. 69 et suiv.

ple. Il portait un habit de satin blanc, la cape retroussée à la bizarre, «perçant des yeux, dit Pierre Mathieu, toute » l'espesseur de l'assemblée, pour recognoistre et dis- » tinguer ses serviteurs, et d'un seul eslancement de » sa veue, les fortifier en l'espérance de l'advancement » de ses desseins, de sa fortune et de sa grandeur, » et leur dire sans parler : je vous voy. » Lorsque toute l'assemblée fut réunie, il se leva, et, suivi de deux gentilshommes et capitaines des gardes, il alla chercher le roi [1].

Henri III descendit par le petit escalier qui aboutissait à l'estrade du trône. *Il entra plein de majesté, portant son grand ordre au col* [2], et commença sa harangue, suivant le compte-rendu de la cérémonie, par un *grave choix de beaux mots.*

Après une invocation à Dieu et à son Saint-Esprit, il parla de la *désolation, foule et oppression* de son peuple, en déplorant de n'avoir pas été aussi bien secondé de tous comme il le fût de la reine sa mère. Il protesta ensuite de ses désirs d'arriver, avec l'aide des députés, à détruire les vices et les abus que le long espace de temps et la négligente observation des ordonnances, avaient laissé prendre pied dans le gouvernement. Après avoir fait l'éloge des États, et parlé de la monarchie, comme de la plus excellente forme de gouvernement, il fit allusion au renvoi de ses ministres, en paraissant attribuer à leur négligence

[1] Estats-Gén., *ibid.* — Pierre Mathieu, f° 117.

[2] L'ordre du Saint-Esprit, fondé en 1578.

une partie des maux auxquels la France était en proie.

Passant au fait de la religion, il protesta que l'honneur de Dieu lui était plus cher que la vie, et il exprima la crainte de voir tomber le royaume sous la domination d'un roi hérétique, *s'il advenoit que Dieu le défortunast tant que de ne lui point donner lignée!* Il vint alors à parler du saint édit d'union, en promettant d'en renouveler le serment dans la séance du mardi suivant, et d'en faire une des lois fondamentales du royaume.

Ensuite il ajouta: « Par mon sainct édit d'union, » toutes autres ligues, que sous mon autorité, ne se » doibvent souffrir; ni Dieu, ni le debvoir ne le per» mettant, car toutes ligues, associations, pratiques, » menées, intelligences, levées d'hommes et d'argent, » et réceptions d'icelles, tant dedans que dehors, » sont actes de roy, et, en toute monarchie bien or» donnée, crimes de lèze-majesté. Je veux bien, en » tesmoignant ma bonté accoustumée, mettre sous le » pied, pour ce regard, tout le passé; mais comme je » suis obligé, et vous tous, de conserver la dignité » royale, je déclare que je confirme dès à présent, » pour l'avenir, atteints et convaincus du même » crime de lèze-majesté, ceux de mes sujets qui ne » s'en départiront, ou y tremperont sans mon adveu. » Vous m'aiderez pour ce faire, car si je me le dois et » à mon royaume, vous me le devez, et à l'Estat que » vous représentez, et je vous en semonds devant le » Dieu vivant. »

Henri III parla ensuite de la question des finances,

en priant les États de pourvoir aux dettes du royaume, et promit de porter tel ordre et réglement en sa personne et en sa maison, « qu'ils devront servir de pa-
» tron et d'exemple à tout le reste du royaume. »

A la fin de sa harangue, le roi se montra plus humble, et fit une sorte de profession de foi fort curieuse, en promettant obéissance aux lois et réglements qui seraient arrêtés par les États. « Que s'il semble, dit-
» il, qu'en ce faisant, je me soumette trop volontaire-
» ment aux lois dont je suis l'auteur, et qui me dis-
» pensent elles-mêmes de leur empire, et que par ce
» moyen je rends la dignité royale auculnement plus
» bornée et limitée que mes prédécesseurs,......... il
» me suffira de répondre ce que dit ce roy à qui on
» remonstroit qu'il lairroit le royaume moindre à ses
» successeurs qu'il ne l'avoit reçu de ses pères, qui
» est, qu'il le leur lairroit aussi plus durable et plus
» asseuré. »

Alors il conjura les États de travailler au salut universel, dégagés de toute autre passion que de celle du bien public, et finit en les menaçant, s'ils en usaient autrement, de les ajourner « à comparoître au dernier
» jour devant le juge des juges, là où les intentions et
» les passions se verront à descouvert ; là, dit-il, où les
» masques des artifices et des dissimulations seront
» levez, pour recevoir la punition que vous encourrez
» de votre désobéissance envers vostre roy, et de
» vostre peu de générosité et loyauté envers son
» Estat [1]»

[1] Estats-Gén. de France, 2e partie, p. 81 à 95.

On avait attribué à Morvillier la harangue du roi aux États de 1576, l'abbé, depuis cardinal du Perron, passa pour être l'auteur de celle de 1588. Cependant, en comparant la faiblesse des autres orateurs, même les plus en réputation de l'époque, l'enflure et le ridicule de leurs discours, avec l'éloquence, l'adresse et le bon goût des harangues royales, on est tenté de laisser tout l'honneur de celles-ci à Henri III.

Si la noblesse et la dignité du roi séduisirent toute l'assemblée, la vigueur de ses paroles et les allusions qu'il n'avait pas cherché à ménager, causèrent au duc de Guise et aux représentants des seize, une agitation qui fut mal contenue.

Après le roi, le nouveau garde des sceaux, Montholon, prit la parole et commença un interminable discours, par une lourde amplification sur l'origine et les avantages des assemblées générales, depuis Salomon et les druides, jusqu'à Louis XII; il développa longuement les projets du roi d'extirper les vices et abus du royaume, et finit en exhortant les États à rester unis et à ne point *défaillir* à Dieu, au roi et au pays [1].

L'archevêque de Bourges répondit au nom du clergé. Il remercia le roi d'avoir fait entendre sa *douce et agréable voix et parole, ornée de la féconde éloquence d'Ulysse et des graves sentences de Nestor*. Le savant prélat trouva moyen de parler aussi d'Hercule, de Thésée, de Moïse et du grand capitaine Josué,

[1] Estats-Gén. de France, 2e partie, p. 99 à 121.

de Daniel, de Nabuchodonosor, de Cyrus et d'Artaxerce, de Démétrius, etc. Il montra les sujets du roi qui, après avoir levé les mains en haut, attendant la miséricorde de Dieu, ouvraient aujourd'hui les bras pour embrasser les jambes de Sa Majesté, et se livra sans mesure à un vain étalage d'érudition indigeste qui était, du reste, si fort à la mode alors, que de Thou lui-même parle avec une sorte de complaisance de l'*excellent* discours de l'archevêque [1].

M. de Beaufremont-Senecey adressa ensuite au roi son *remerciement* au nom de toute la noblesse, et, après lui, la Chapelle-Marteau au nom du tiers. Les discours de ces deux derniers contrastent par leur brièveté et leur clarté, avec les éternelles divagations de MM. de Bourges et de Montholon.

Cette séance, où l'*honneur de bien dire* avait encore été pour Henri III, laissa dans l'esprit du duc de Guise et de ses partisans, des préoccupations d'autant plus vives qu'ils apprirent la résolution du roi de livrer à l'impression sa harangue où toutes leurs manœuvres avaient été dévoilées avec franchise, et vigoureusement condamnées. Ils résolurent d'empêcher une publication aussi dangereuse pour leurs intérêts. Le cardinal de Guise députa donc vers Henri III un de ses dévoués partisans, d'Espinac, archevêque de Lyon. Ce prélat, homme résolu, ne craignit pas de demander au roi la suppression de toutes les par-

[1] Est. de France, *ibid.*, p. 124-137. — De Thou, t. X, l. XCII, p. 389.

ties de son discours qui paraissaient témoigner pour les défenseurs de la sainte ligue, des défiances, des ressentiments ou des menaces.

Henri III refusa d'abord avec énergie; mais d'Espinac lui ayant fait entrevoir que s'il persistait dans ses obstinations, tous les représentants de l'union, c'est-à-dire la grande majorité des députés, protesteraient par leur départ contre les paroles outrageantes prononcées contre la ligue, et la reine-mère ayant appuyé les sollicitations du prélat, Henri III consentit aux changements demandés.

L'imprimeur chez lequel le duc de Guise avait eu soin, même avant la requête confiée à d'Espinac, d'envoyer des gardes pour empêcher la sortie des exemplaires déjà tirés, reçut ordre de corriger tout ce qui avait été mis sous presse [1].

Cet événement peut donner une idée suffisante de la nature des exigences des *Lorrains* et la mesure de leur autorité à côté de celle du monarque.

Le 18 octobre, Henri III s'acquitta, quoique à re-

[1] L'Estoile, t. II, p. 130 de l'éd. 1744. — Œuvres d'Et. Pasquier, t. II, l. XIII, p. 359. — De Thou, t. X, p. 392. — Palma Cayet, p. 223 et suiv. — Nous avons cru devoir suivre ces différentes autorités. Cependant Davila, qui assistait aussi à la séance royale, prétend que Henri III ne consentit à faire aucun changement à son discours. « A la » vérité, dit-il, toutes ces paroles, dénuées du geste et du » jeu de l'action, n'eurent plus sur le papier la même force » qu'on y avait trouvée d'abord. » (V. t. II, p. 37.)

gret de la promesse qu'il avait faite de renouveler le serment de l'édit d'union en séance générale. Il le fit précéder d'une déclaration dans laquelle il faisait certaines réserves dans l'intérêt de sa prérogative royale, chaque jour menacée par cette ligue dont il jurait le maintien et assurait la puissance [1].

Après la déclaration du roi, lecture fut faite de l'édit d'union du 21 juillet 1588. Après quoi l'archevêque de Bourges prononça une harangue sur la gravité et la conséquence du serment qu'on allait faire, et s'y perdit, selon sa savante habitude, dans une foule de citations qu'on trouva d'une *élégance fort excellente* [2].

Henri III prit ensuite la parole et prêta le serment. Il fut répété avec acclamation par toute l'assemblée, les ecclésiastiques, en mettant les mains à la poitrine, et tous les autres en levant les mains au ciel.

Henri III voulut qu'on en dressât acte, pour servir de *mémoire perpétuelle d'un œuvre si solennel.* Il témoigna ensuite le désir de clore la séance, afin de *pourvoir à tous ses subjets sur leurs plaintes et doléances,* et promit de ne pas quitter la ville de Blois avant l'*entier parachèvement* de la tenue des États, ordonnant aussi à tous les assistants de remplir le même devoir. La séance fut levée au milieu des plus vifs applaudissements.

Le roi quitta la salle et se rendit en grande pompe, à l'église de Saint-Sauveur pour entendre le *Te Deum*.

[1] Estats de France, 2e partie, p. 139.

[2] Estats de France, 2e partie, p. 149.

Le peuple suivait en foule, aux cris de Vive le roi [1] ! Ce fut une démonstration générale qui paraissait attester une réconciliation, car Henri III, s'adressant à la Chapelle-Marteau, après la cérémonie du *Te Deum*, lui dit avec bienveillance : « qu'il oublioit pour le bien » commun des catholiques, l'offense grande des » Parisiens ; mais de prendre garde que Paris ne se » laissât aller à une rechute qui seroit mortelle et » irréparable [2]. »

Si on remarque une sorte de faiblesse et de timidité dans les concessions successivement arrachées au roi, depuis son arrivée à Blois, on reconnaîtra aussi un grand esprit de suite et une réelle habileté dans tous les actes de sa politique, à l'égard des Guise et de la ligue. Mou et indolent dans l'administration des affaires, Henri III ne manquait pas, quand il en était besoin, de coup-d'œil et de finesse, et il avait une habileté peu commune à se tirer d'une position difficile. C'étaient là, du reste, les seules qualités politiques des enfants et des élèves de Catherine de Médicis.

Les dernières démarches auxquelles le roi s'était résigné, lui donnaient le droit d'espérer, à son tour, quelques démonstrations qui témoignassent, de la part des députés, la même intention de sceller la réconciliation générale. Mais, comme aux États de 1576, les

[1] Estats de France, 2e partie, p. 161 à 164. — Palma Cayet, p. 229. — De Thou, t. X, p. 196. — Davila, t. II, p. 371.

[2] Pierre Mathieu, l. IV, f° 129.

premières opérations des trois chambres ne furent, au contraire, inspirées que par un sentiment de malveillance pour le monarque. Dans la chambre du tiers, on proposa d'abord de procéder par résolution, au lieu de soumettre à la sanction royale les décisions de l'ordre. Dans le clergé, on n'hésitait pas à demander qu'on ôtat au roi, malgré son titre de chef et protecteur de l'église gallicane, les nominations aux évêchés et aux abbayes, et d'autres droits encore de tout temps appartenant à la couronne. Ces diverses propositions furent, il est vrai rejetées; mais elle suffisaient pour faire connaître au roi l'esprit qui animait les États. La noblesse apportait plus de modération; néanmoins elle ne paraissait pas vouloir protester contre les mesures violentes soumises aux deux autres chambres [1].

Chaque jour le roi recevait quelque remontrance nouvelle. Rédigées par de furieux ligueurs, ces remontrances avaient toute l'allure des pamphlets politiques les plus violents. Ni les reproches, ni les menaces n'étaient ménagés au souverain. On ne craignait pas de le prévenir que le peuple catholique était *merveilleusement refroidi de l'amour qu'il portoit jadis, sur toute autre nation, à ses princes* [2].

De graves résolutions ne tardèrent pas à rendre plus manifestes le peu de respect des États pour la

[1] Œuvres d'Ét. Pasquier, t. II, l. XIII, lett. 3.

[2] Mém. de la Ligue, t. III, p. 101 à 111 — P. Mathieu, l. IV, f° 130.

majesté royale. Une requête adressée par les protestants pour réclamer des priviléges qui leur avaient été assurés par plusieurs édits, excita une agitation générale. Elle provoqua de la part du clergé, dans la séance du 4 novembre, une résolution unanime tendant à faire déclarer le roi de Navarre « hérétique, » relaps, criminel de lèze-majesté, indigne lui et sa » postérité de la succession et de tous droits au » royaume. » La noblesse et le tiers adoptèrent cette déclaration, et des commissaires furent députés à Henri III pour obtenir sa sanction royale.

Sans rejeter la proposition, Henri III demanda qu'avant de procéder juridiquement contre le roi de Navarre, on fit auprès de lui une dernière démarche, pour le sommer de rentrer dans le giron de l'église catholique. Il ajouta que cette tentative lui paraissait devoir être, il est vrai, sans résultat, mais qu'elle n'était pas moins nécessaire, pour conserver à l'égard du premier prince du sang, et dans une circonstance aussi grave, toutes les formes de la justice et de la raison.

Les commissaires furent congédiés, portant l'ordre de délibérer de nouveau sur cette affaire. Les exaltés ligueurs, sans égards pour les avis du roi, chargèrent la même députation de remettre au roi les mêmes conclusions. Henri III témoigna le regret de voir que ses intentions n'eussent pas été suivies, et répondit qu'il songerait à faire dresser la déclaration dans le sens désiré par les chambres [1].

[1] Mathieu, l. IV, f° 139 et suiv. — De Thou, t. X, p. 422 et suiv. — Davila, t. II, p. 378.

Il lui était difficile de ne pas attribuer au duc de Guise cette nouvelle manœuvre des États, et de ne pas y voir un moyen d'aplanir les voies qui pouvaient les conduire au trône. Malgré sa haine sincère des hérétiques, Henri ne voyait pas sans effroi cette atteinte publiquement portée à la loi fondamentale de succession à la couronne, il souffrait aussi cruellement de renoncer à l'idée d'une alliance avec le roi de Navarre, le seul homme dont les intérêts fussent assez semblables aux siens, pour lui servir un jour de défense et d'appui contre les tentatives des Guise.

Un événement inattendu, attribué encore aux machinations de ces derniers, vint compliquer la position déjà si difficile du malheureux monarque. Le duc de Savoie, profitant des désordres du royaume, venait de s'emparer du marquisat de Saluces, le dernier débris des anciennes possessions de la France en Italie. Quand la nouvelle en parvint à Blois, la noblesse fit éclater une vive indignation et déclara que le roi serait supplié de venger au plutôt l'injure faite à la couronne, demandant qu'on fit trève aux discussions intérieures.

L'élan imprimé par la noblesse fut tellement vif, que les deux autres ordres s'y laissèrent entraîner. Le duc de Guise, lui-même, dont les liaisons bien connues avec le duc de Savoie faisaient planer sur lui les plus justes soupçons, n'osa soulever aucune opposition. La guerre fut résolue; mais avant de la déclarer, le roi, avec cette circonspection, dont les circonstances lui faisaient une nécessité indispensa-

ble, envoya auprès du duc de Savoie Jean d'Angennes, pour l'engager à rendre les places dont il s'était emparé.

Si Henri III voyait dans toutes ces complications d'événements les conséquences des intrigues du duc de Guise et des ligueurs, ces derniers, de leur côté, en accusaient l'indolence du monarque, la faiblesse et l'incapacité de son conseil. Ils ne tardèrent pas même à répandre parmi le peuple, pour paralyser l'élan général, que ces prétendus griefs de la France contre le duc de Savoie n'étaient que le résultat d'une combinaison entre ce prince et Henri III, dans le but de diviser, sous le prétexte d'une guerre hors du royaume, les forces réservées contre les protestants [1].

Henri III, placé dans l'obligation d'une double guerre, vit avec douleur les États répondre à la demande de deux millions, pour armer contre les hérétiques, par un *tolle* général contre les *gens de finance, partisans, courtiers d'office et autres de même qualité,* en leur attribuant tout le désordre du trésor. Le duc de Guise trouva même, dans cette circonstance, une occasion d'augmenter sa popularité, en faisant décider par les États, qu'ils procéderaient avant tout à la recherche des moyens de soulager la misère du peuple.

Le 25 novembre les trois ordres, en corps, se rendirent au château pour demander le *retranchement et*

[1] P. Mathieu, l. IV, f° 134 - 137. — De Thou, t. X, l. XCII, p. 198 à 411. — Davila, t. II, p. 379 et suiv.

réduction de toutes tailles et impositions établies depuis 1576; mais seulement par forme de surséance et de provision, jusqu'à ce qu'il eût été voté d'autres ressources pour subvenir aux dépenses de guerre. Le roi répondit en peu de mots : *qu'il feroit tel droit sur les requestes qu'un chacun seroit content.* A ces mots quelqu'un fut assez osé pour dire tout haut : *que toutes ces paroles n'estoient que vent.* Au même instant le prévôt des marchands somma le monarque, de la manière la plus formelle, de donner tout de suite une réponse catégorique, *parce qu'autrement ils estoient tous résolus de retrouver le chemin de leurs maisons.* Henri III parut ne pas avoir entendu le premier propos, bien qu'il eût été ouï de tous, et répondit à la Chapelle-Marteau qu'il estimait les députés de ses provinces, « Tous trop » bons François, pour s'en vouloir retourner sans » avoir parachevé leur bon œuvre déjà si bien com- » mencé [1]. »

Dans les séances qui suivirent, le tiers-état résolut de provoquer les mesures les plus efficaces dans l'intérêt de la diminution de l'impôt. Henri III essaya alors de se créer, dans cette chambre, des partisans. Il faisait venir au château les membres les plus influents, causait familièrement avec eux sur la marche des affaires et sur ses projets de réforme, et, mêlant à ses demandes d'adroites promesses, il ne négligeait aucune de ces prévenances toutes puissantes de monarque à bourgeois.

[1] Journ. de Bernard, p. 47 à 58 — Estats de France, p. 175 et suiv. — Pasquier, t. II, col. 363.

« Le 27 novembre, dit Bernard, le roi eut envie de » voir M. Coussin et moi. Le sieur de Marle, vint nous » prendre et entrâmes dans la chambre du roi, lequel » nous trouvâmes seulement accompagné de M. de » Lyon et du président de Neuilly. Il nous com» mença à dire la volonté qu'il avoit de nous soula» ger; qu'il vouloit régler sa maison et la réduire au » petit pied; que s'il avoit trop de deux chapons, » qu'il n'en auroit qu'un, et qu'avant de partir il nous » promettoit très grand contentement. Mais que de » le contraindre à réduire les tailles au pied de 1576, » il estoit impossible que ce ne fut à la ruine de sa » maison et de son estat; qu'il considéroit la guerre » contre les hérétiques, où il vouloit hazarder sa per» sonne; qu'il estoit nécessaire d'avoir fonds pour ce » regard, et que ce n'estoit pas lui donner courage » de le faire, que de lui retrancher ses moyens..... » Son propos fini, le roi voulut que je parlasse, ce que » je fis longuement, aveo toute franchise et respect. » ....Il me fit l'honneur de m'entendre patiemment » et m'interrogea sur quelques sujets faciles à résou» dre.... Sur la fin de mon discours, il nous dit : Je » vois bien que nous tendons tous au même but; » mais nous y venons par divers chemins [1]. »

Après avoir ainsi cherché à se rendre favorables les députés du tiers, Henri III leur fit demander en son nom, par l'archevêque de Lyon, le partisan le plus dévoué de la ligue, de surseoir à la suppression

[1] Journ. de Bernard, p. 61 et suiv.

des tailles jusqu'à ce qu'on eut trouvé un expédient pour les remplacer. Mais la communication de l'archevêque fut mal accueillie, le tiers persista dans sa décision; le clergé et la noblesse se réunirent à lui.

Le roi se résolut à une dernière tentative auprès de Bernard et de quelques autres. Le mercredi, 30, il les fit venir dans son cabinet et leur dit qu'il voulait se plaindre à eux, comme à de bons et loyaux sujets de ce que ses bonnes volontés étaient méconnues : il parla encore du danger de la réduction des tailles, en disant que c'était vouloir perdre le roi et le royaume. Pendant cet entretien, Henri III achevait de s'habiller; il fit remarquer aux députés qu'il n'était pas *dépensier en habits, et qu'il en portoit un toujours trois mois* [1].

La justice de ces plaintes et de ces demandes du monarque ne fit aucune impression sur les États. Ils déclarèrent de nouveau leur résolution de suspendre leurs travaux, jusqu'à ce qu'on eût fait droit à leur requête. Henri III craignit que le départ des députés ne lui suscitât des embarras encore plus grands ; il céda.

Le 3 décembre, les trois ordres se réunirent dans sa chambre. L'archevêque de Bourges, orateur habituel de l'assemblée, porta encore la parole. Son discours est remarquable de modération et de convenance. Voulant excuser les États de l'importunité de leurs supplications, il rappela « que nostre Sauveur, appre-

[1] Journ. de Bernard, p. 66 et suiv.

» nant à ses disciples la façon et usage de la prière, » leur recommanda l'instante et plusieurs fois répétée » oraison à Dieu son père. » Le digne prélat supplia aussi le roi d'autoriser l'établissement d'une chambre de justice pour informer contre les malversations des mauvais ministres et gens de finances. Ce tribunal devait se composer de vingt-quatre juges, choisis par le roi dans les différents parlements du royaume, et par les États, entre les députés des trois ordres.

Henri III, avec cette noblesse de parole et cette bienveillance de langage qui lui étaient habituelles, répondit en protestant de son amour pour ses sujets. Puis il dit aux députés : *Je vous accorde vos requestes.* Alors chacun se prit à crier : Vive le roi! sans lui donner le temps de continuer. Le bruit cessé, il ajouta qu'il autorisait la diminution d'impôts demandée, à la charge par les États de pourvoir à l'entretien de sa maison, aux gages de ses officiers et aux exigences de la guerre. Cette promesse fut faite par acclamation, et les députés se retirèrent, en *grande joie et allégresse.* Cette remise des tailles déchargeait le peuple, tout d'un coup, de deux millions six cent soixante-six mille écus. Lorsque cette nouvelle se répandit, toutes les cloches de la ville furent mises en branle et des feux de joie partout allumés; c'était une ivresse générale [1]. Mais la popularité du roi ne s'en accrut pas. Les États, loin de se croire obligés à la reconnaissance, célébrèrent comme une victoire rem-

[1] De Thou, t. X, p. 435. — Pasquier, t. II, col. 363.

portée sur un tyran ce bienfait dû à la débonnaireté du monarque. Enhardis par ce succès, non-seulement ils ne cherchèrent pas à remplir les promesses d'argent faites au roi ; mais ils demandèrent la suppression de tous les trésoriers généraux.

Cependant quelque réforme que voulussent les députés, Henri III ne se lassait pas de demander de l'argent ; les huguenots prenaient des villes et ravageaient le pays, tandis que les armées catholiques étaient sans solde et sans moyens de guerre. Les États furent sommés de pourvoir à leurs besoins ; mais ils ne répondirent que par des refus ou des mesures insignifiantes. En vain Henri essaie-t-il de nouveau son influence personnelle, en mandant auprès de lui les membres les plus influents des chambres, en vain descend-il à d'humbles supplications et prie-t-il tous les députés *de ne se point roidir ainsi en toutes choses contre lui ;* il n'obtient que des refus et ne reçoit que des témoignages de mépris [1].

En effet, à ces embarras politiques suscités au roi, avec la brutalité de formes des grandes majorités et toute l'inconséquence systématique de l'esprit de parti, se joignaient des déboires plus cruels encore. Si la puissance du monarque était chaque jour méconnue, chaque jour aussi la dignité de l'homme était froissée. Tout ce que la haine peut amasser de calomnies, la passion d'injures, la critique de ridicules, était déversé sur Henri de Valois ; son nom donnait

[1] Journal de Bernard, p. 80.—Pasquier, l. XIII, lettre 3.

lieu à d'ignobles anagrammes ; ses goûts, ses habitudes, ses affections provoquaient les plus outrageantes satires. Les écrivains, dans leurs pamphlets, le poursuivaient lui et les siens d'invectives sanglantes ; dans leurs sermons, les prédicateurs excitaient le peuple à la sédition, et lui représentaient le roi comme un tyran et un suppôt du diable [1].

Cependant, à côté de cette autorité royale si abaissée, à côté de ce nom livré aux mépris, s'élevait une autre autorité, se popularisait un autre nom. Henri de Guise grandissait de tout l'avilissement où était tombé Henri de Valois. Logé au château, avec une foule de serviteurs et d'amis, qui criaient haut leur titre de *guisards*, il paraissait plus roi que le roi de France. Si Henri III s'abaissait à d'humiliantes démarches auprès des États de son royaume, s'il avait recours, vis-à-vis des bourgeois du tiers, à des prières et à des flatteries, il voyait dans son propre palais, le nom de Guise craint et vénéré, les ordres de Guise partout obéis, les appartements de Guise toujours remplis des principaux membres des États, hautains et insolents en présence du roi de France, courtisans dévoués auprès du *roi de Paris*. Chaque jour le duc expédiait des courriers *par devers un tas de mutins*, tandis qu'Henri III ne pouvait acheminer ses dépêches aux lieutenants de ses provinces ou aux commandants de ses armées, faute de cent écus pour gages

[1] Mém. de Nevers, t. II, p. 100. — Preuves de l'Estoile, t. III, p. 388. — Pasquier, t. II, lettre 3, col. 364.

des courriers. Dans ces mêmes États, rien ne se résolvait sans l'adhésion du duc de Guise; il imprimait une direction à tous les votes. Si la débonnaireté du monarque se témoignait par quelques concessions, la reconnaissance publique était pour Guise; mais aussi, tout puissant pour arracher quelque sacrifice au roi en faveur du peuple, Guise se disait sans autorité quand le roi le priait d'intervenir dans ses luttes perpétuelles avec les États[1].

Pour arriver à cette puissance, les Lorrains ne cherchaient pas des voies d'adresse et de dissimulation. Leur rivalité se manifestait au grand jour, en présence du monarque, comme en présence du peuple. Leur conduite privée témoignait l'absence de tout respect, comme leurs actes publics révélaient leurs vues ambitieuses. Ils ne désignaient le roi que par d'injurieuses dénominations, et la duchesse de Montpensier, au milieu des propos les plus violents, montrait à toute la cour les petits ciseaux d'or destinés à faire la tonsure de moine à *frère Henri de Valois*. S'il s'adressait au monarque, le duc de Guise parlait en maître qui veut être obéi, et de toutes les causes qui déterminèrent sa perte, ce ton de violence, ces airs de hauteur, en blessant l'orgueilleux et irritable Valois, ne furent pas les moins influentes.

Personne n'ignorait le but vers lequel s'avançait le duc de Guise. On parlait publiquement du projet qu'il formait de conduire Henri III à Paris, et de se

[1] Bernard, f° 67. — Pasquier, t. II, liv. XIII, lettre 3.

faire le Charles-Martel d'un nouveau Chilpéric. D'ailleurs, au milieu des dangers dont il était menacé, le roi avait des espions et quelques serviteurs fidèles qui l'avertissaient de tout ce qui se passait chez les deux frères Lorrains, dans le sein des États, et même à Paris dans les réunions des ligueurs. C'est ainsi que le maréchal d'Aumont lui avait rendu compte d'un entretien où Guise avait essayé de corrompre ce vieil ami du roi [1]. Le duc d'Épernon mandait à Henri III tous les détails des machinations du duc de Guise; et, ce qu'il y a de plus extraordinaire, le duc de Mayenne et le duc d'Aumale étaient au nombre de ses dénonciateurs. Plusieurs des Lorrains refusaient donc de s'associer aux projets révolutionnaires de leur aîné; soit jalousie de la grandeur à laquelle il aspirait, soit prestige de la majesté royale, ils avaient formé une autre faction, dont Mayenne était le chef, sorte de tiers-parti qui, fidèle toutefois à la ligue, ne voulait ni déchéance de Henri III, ni substitution de monarchie. La duchesse d'Aumale qui, dès le commencement de la ligue, s'était engagée à prévenir Henri III de tout ce qui se tramerait contre lui, venait de lui écrire le projet des ligueurs de s'emparer de sa personne et de le ramener dans la capitale. Chaque jour, en outre, le roi apprenait l'arrivée de nombreux adhérents des Guise, qui s'établissaient les uns à

[1] Mathieu, f° 143. —De Thou, t. X, p. 440.

l'hôtel du duc, les autres dans les villages aux environs de Blois [1].

Il ne s'agissait donc plus pour Henri III d'une lutte politique avec son adversaire. Dans cette lutte, la monarchie légitime était sans force devant l'usurpation. La question pour le roi était d'être ou de ne pas être. Il n'avait plus qu'à prévenir les coups qu'on allait lui porter ; la mort du duc de Guise fut résolue.

Mais le monarque avait la conscience de sa faiblesse et de son isolement. Il sentait la nécessité de trouver des confidents et de préparer silencieusement sa vengeance, sans détruire la sécurité naturelle de son ennemi. Depuis long-temps, la superstitieuse dévotion de Henri III, son humeur chaque jour plus sombre, son goût pour la solitude et pour les pratiques religieuses les plus exagérées et souvent les plus extravagantes, affectaient douloureusement les fidèles serviteurs de la monarchie, qui croyaient à la sincérité du prince. Les Guise et les ligueurs, de leur côté, en profitaient pour s'immiscer plus avant dans l'administration des affaires. Les habitudes toutes monacales du roi, en provoquant leurs continuelles moqueries, leur paraissaient un acheminement naturel à leur projet de donner le *froc à frère Henri de Valois*. Mais Henri III persistait dans son apparente inertie, afin de faire ser-

[1] De Thou, t. X, p. 442 et suiv. — Pasquier, t. II. col. 371. — Mém. baillé par le roi à M. de Maisse : aux mém. de l'Estoile, t. II, p. 511. — Mém. de Nevers, t. II, p. 63.

vir à ses desseins secrets cette vie de retraite et de pratiques pieuses qui semblait uniquement consacrée à faire taire les reproches de sa conscience. Il s'entoura de religieux de tous les ordres et fit même distribuer dans les combles du château de Blois, de petites cellules pour des frères capucins. Indifférent aux affaires publiques, il semblait vouloir en abandonner le soin à son cousin de Guise, avec lequel il avait juré, le 4 décembre, *sincère réconciliation et oubliance de toutes querelles et simultés passées*, dans une pieuse cérémonie où le monarque et le sujet avaient reçu la communion sainte des mains du légat du pape [1].

On était arrivé au 18 décembre, la reine-mère célébrait le mariage de Christine, fille du duc de Lorraine et sœur de la reine régnante, avec Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane. Charles, duc d'Angoulême, avait épousé la princesse, au nom du grand-duc, et la cérémonie s'était faite dans la chapelle du château, avec cette pompe et ce luxe pour lesquels Henri III ne se refusait jamais à satisfaire sa passion, quelles que fussent les préoccupations de son esprit, ou l'état de ses affaires. Après vêpres, il avait donné à Horace Ruccelai, que Médicis avait envoyé en ambassade extraordinaire pour régler les condi-

[1] Mém. de l'Estoile, t. II, p. 136. — Relations de Miron, aux Preuves de l'Estoile, t. III, p. 473.

tions de son mariage, un repas magnifique, où assistaient tous les autres ambassadeurs étrangers [1].

Le soir, la cour était réunie dans les appartements de la reine-mère. Henri III profita de ce moment, où toutes les pensées étaient tournées vers le plaisir, pour s'ouvrir à quelques amis sur les projets qu'il avait conçus. Il appelle dans son cabinet le maréchal d'Aumont, Nicolas et Louis d'Angennes, Beauvais Nangis et le colonel corse, Alphonse d'Ornano. « Il y a long-temps, leur dit-il, que je suis sous la tu-
» telle de messieurs de Guise. Je suis résolu d'en ti-
» rer raison, mais non par la voie ordinaire de jus-
» tice, car M. de Guise a tant de pouvoir dans ce lieu
» que si je lui faisois faire son procès, lui-même le fe-
» roit à ses juges. Je suis résolu de le faire tuer pré-
» sentement dans ma chambre; il est temps que je
» sois seul roi, qui a compagnon a maître [2].

Le maréchal d'Aumont opina pour qu'on le fit arrêter, juger et punir selon les lois comme criminel de lèse-majesté; mais Nicolas d'Angennes et les autres seigneurs combattirent ce projet qui n'offrait aucune garantie, ni dans son exécution ni dans ses résultats. Quels seraient, en effet, les juges, les geôliers et le bourreau d'un homme si haut placé que la puissance du souverain fléchissait devant la sienne? L'opinion du roi prévalut; on convint aussi de s'emparer du

[1] De Thou, t. X, l. XCII, p. 415. — Davila, t. II, l. IX, p. 339.

[2] Pasquier, *ibid.*

cardinal de Guise, du prince de Joinville, des ducs de Nemours et d'Elbœuf, et même du vieux cardinal de Bourbon [1].

L'exécution se présentait toutefois entourée de mille difficultés. Le duc de Guise était, il est vrai, sans défiance, mais non sans précautions; il ne sortait jamais qu'entouré d'un grand nombre de partisans et de gentilshommes, et c'était, en effet, le nombre et le dévouement des siens qui faisait sa confiance.

Henri III ne devait donc avoir d'autre but que celui d'isoler un instant le duc, de manière à le frapper loin de tout secours. Lorsque le duc de Guise se rendait chez le roi, sa suite envahissait la salle du conseil. Cette salle était contiguë à la chambre de Henri III; mais les jours de conseil, la porte en était fermée et gardée par des huissiers. Les pages et gentilshommes, formant la suite des seigneurs, se tenaient dans le grand escalier du château et sur la *Perche aux Bretons* [2], qui communiquait avec l'escalier par une galerie ex-

[1] De Thou, t. X, l. XCIII, p. 449 et suiv. — Davila, t. II, l. IX, p. 389 et suiv.

[2] La perche aux Bretons était une petite terrasse située à l'angle formé par les constructions de François Ier et des ducs d'Orléans, en face de la porte du château de Blois. Elle avait reçu ce nom de la reine Anne, parce que les Bretons de la garde avaient l'habitude de s'y tenir: *Voilà*, disait-elle, *mes Bretons, sur la perche, qui m'attendent*. (Cf. Brantôme, Dames illustres, Discours sur la reine Anne, et mon Histoire du château de Blois, éd. in-4°, pl. III.)

térieure. Cette circonstance fut le pivot sur lequel l'entreprise devait rouler.

Il s'agissait, avant tout, de trouver un brave serviteur, dont le cœur fût résolu, le bras fort, et le zèle aveugle. Henri III jeta les yeux sur Crillon, colonel de son régiment des gardes. Crillon haïssait le duc de Guise de tout l'attachement qu'il portait au roi; toutefois, en apprenant à quelle épreuve Henri voulait mettre son dévouement : « Sire, dit-il, je suis bon » serviteur de Votre Majesté; qu'elle m'ordonne de me » couper la gorge avec le duc de Guise, je suis prêt à » obéir; mais que je serve de bourreau et d'assassin, » c'est ce qui ne convient ni à un soldat, ni à un gen- « tilhomme [1]. » Cette franchise ne déplut pas au roi, mais le refus l'embarrassa, sans lui laisser toutefois d'inquiétudes; Crillon promit le secret. Henri s'adresse alors à Loignac, premier gentilhomme de la chambre. Loignac accepte, et répond des moyens d'exécution. C'était le 21 décembre; Henri fixa au vendredi 23, le jour de sa vengeance.

Tout ce qu'il y avait à la cour et aux États d'hommes éclairés, d'esprits froids, à qui les passions du moment n'inspiraient pas d'aveugles préventions, avaient déjà prononcé l'arrêt de Guise. *Quelques ames brusques disoient hautement qu'il méritoit un coup de balle*[2]. Aux yeux d'un grand nombre, tant d'entreprises am-

[1] Davila, t. II, l. IX, p. 390.

[2] Pasquier, II, t. coll. 369-371. — Relat. de Miron, aux Preuv. de l'Estoile, t. III, p. 478-481.

bitieuses voulaient une issue fatale, tant d'offenses publiques une vengeance exemplaire. On opposait involontairement à cette audace toujours croissante du Lorrain la patience extraordinaire de l'irritable Valois; et pour tous ceux qui, à cette époque d'intrigues, faisaient de la dissimulation une étude et une science, ce grand calme présageait un grand éclat[1].

Et puis, comme à l'approche des grandes catastrophes, de vagues pressentiments venaient agiter les esprits; les plus graves n'y pouvaient échapper. « L'almanach de Billy, écrivait sérieusement Pas-» quier, ne prognostiquoit rien de bon pour toute » l'année 1588, et moins encore au mois de décem-» bre. » Toutes les prédictions en effet étaient menaçantes. Le peuple s'attendait à voir se réaliser cette prophétie de Nostradamus :

Paris conjure un grand meurdre commettre,
Bloys luy fera sortir son plein effect.

Les amis de Guise commentaient, comme l'annonce fatale de quelque événement sinistre qui devait frapper la maison de Lorraine, ce quatrain des Centuries que la crédulité de l'époque rendait terrible :

En l'an qu'un œil en France regnera,
La cour sera en un bien fascheux trouble,
Le grand de Bloys son amy tuera;
Le regne mis en mal et doubte double.

[1] Pasquier, t. II, l. XIII, lettre 6, col. 369.

Mais Guise se disait le cœur trop haut placé pour ajouter foi à ces funestes prophéties. Il en riait et disait que tous ces vers d'almanach étaient à double entente et ne lui présentaient pas moins de sujets d'espérances que de motifs de craintes [1].

C'est en vain que sa famille, ses amis essaient de lui faire partager et leurs craintes raisonnées et leurs terreurs superstitieuses. Ceux-là qui lui conseillaient l'audace et la persévérance étaient les seuls écoutés. D'Espinac l'encourageait souvent dans une fatale obstination. Ce prélat avait la promesse du chapeau de cardinal, et la crainte de voir l'éloignement de son protecteur nuire à son élévation, lui inspirait ses funestes conseils. Le cœur généreux et fier du Balafré n'était que trop enclin à les suivre. Sa confiance reposait sur le double sentiment de sa puissance et de son mépris pour le caractère du roi. La veille de sa mort, en se mettant à table pour dîner, il trouva sous sa serviette un billet contenant ces mots : « Donnez-vous de garde, on est sur le point de vous » jouer un vilain tour. » Il se contenta pour réponse d'écrire au bas : *On n'oserait,* et jeta le billet sous la table [2].

Cependant Henri III se faisait oublier dans sa solitude. Il semblait, au milieu du plus complet isolement, vouloir s'effacer à tous les yeux. Tout entier à

[1] Pasquier, *ibid.*

[2] L'Estoile, t. II, p. 143. — De Thou, t. X, l. XCIII, p. 469.

ses austérités et à ses pieuses retraites, *il paroissoit à vue,* dit Miron, *presque privé de sentiment et de mouvement* [1]. Sa dévotion avait redoublé aux approches de Noël. L'emploi de ses journées, pendant cette sainte semaine, avait été réglé d'avance. Le vendredi, 28, le roi devait aller en pélerinage à Notre-Dame de Cléri. La veille, au soir, il fit prier le duc et le cardinal de Guise, l'archevêque de Lyon et quelques autres seigneurs de se trouver à six heures du matin à son cabinet, parce qu'il voulait, avant son départ, tenir conseil et expédier quelques affaires pressantes, de manière à n'être plus dérangé dans ses dévotions le reste de la semaine [2].

Loignac, comme nous l'avons dit, avait accepté par zèle la mission que Crillon avait refusée par honneur, et il avait fait agréer à Henri III les services de Larchant, l'un des capitaines des gardes. Celui-ci, de concert avec le roi, se rend le soir du 22 chez le duc de Guise, à la tête de quelques soldats de sa compagnie, et le supplie de vouloir bien appuyer, dans le

[1] Relation de Miron, aux Preuves de l'Estoile, t. III, p. 477 à 482.

[2] Pour bien se rendre compte des différentes circonstances de la catastrophe qui va suivre, il faut savoir que les appartements du roi renfermaient deux cabinets, placés aux deux extrémités de sa chambre à coucher : le *cabinet vieux*, à gauche du grand escalier extérieur, et ayant vue sur la cour, et le *cabinet neuf*, près de l'escalier intérieur, et regardant sur les jardins. Le conseil se tenait dans le vestibule de la chambre du roi.

conseil annoncé pour le lendemain, une requête de ses gens qui réclamaient l'arriéré de leur paie. Rentré vers les neuf heures chez le roi, Larchant reçoit ses dernières instructions. A minuit, Henri III se retire dans l'appartement de la reine, après avoir donné ordre à du Halde, son premier valet de chambre, de l'éveiller à quatre heures.

Quatre heures sonnent, du Halde heurte à la chambre de la reine. Louise de Piolans, première femme de chambre, vient au bruit, et demande qui est là : Dites au roi qu'il est quatre heures, répond du Halde. L'agitation de Henri III, pendant cette nuit d'inquiétude, l'avait tenu éveillé. « Piolans, dit-il, mes bottines, ma robe et mon bougeoir. » Il se lève, laissant la reine dans une grande perplexité, et va dans son cabinet neuf, où étaient dejà Bellegarde et du Halde. Loignac ne tarde pas à venir avec neuf des Quarante-Cinq ordinaires ; Henri III, pour s'assurer de ces derniers, les enferme dans les cellules qu'il avait fait construire pour les capucins. Lorsque les membres du conseil et les officiers de service furent arrivés, le roi fait descendre les Quarante-Cinq, par un escalier dérobé qui conduisait des combles du château au cabinet neuf, en leur recommandant de marcher doucement pour ne point réveiller la reine-mère, logée au-dessous. Il leur apprend alors le service qu'on exige de leur dévouement, leur promet de grandes récompenses, et leur demande s'ils sont prêts à servir sa vengeance. Tous le jurent. *Cap de Diou, Sire,* dit Sariac, *iou lou bous rendis mort!* Henri les poste avec Loi-

gnac dans sa chambre à coucher. Il commande en même temps à Nambu, huissier de la chambre, de ne laisser sortir ni entrer personne, que lui-même ne l'eût ordonné.

Henri III, dans son cabinet neuf, envoie le maréchal d'Aumont au conseil, pour le faire tenir, et s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon, aussitôt que le duc de Guise serait frappé. Bellegarde reçoit l'ordre, en même temps, d'amener dans l'oratoire les deux chapelains, Claude de Bullis et Étienne d'Orguyn, et de leur dire de prier Dieu, *que le roy peust venir à bout d'une expédition qu'il vouloit faire pour le repos de son royaume*. Ces dispositions faites, il fallait attendre l'arrivée des deux frères. Ce fut pour le roi un moment de cruelles incertitudes. Contre ses habitudes de nonchalance et d'apathie, il allait, il venait, et ne pouvait demeurer en place; parfois il se présentait à la porte de son cabinet, et exhortait les Ordinaires à se bien donner de garde de se laisser *endommager* par le duc de Guise : *Il est grand et puissant, j'en serois marry*, disait-il. On vint lui annoncer que le cardinal était au conseil ; mais le duc n'arrivait pas.

Guise qui logeait au château, dans le bâtiment de Louis XII, avait passé la nuit avec la belle madame de Sauves, marquise de Noirmoutier, qui, selon l'énergique expression de Le Laboureur, *allait coucher d'un parti chez l'autre*. Sous la double influence de l'amour et de l'ambition, il avait encore méprisé les avertissements qui lui furent donnés pendant cette nuit de plaisir et n'avait quitté sa maîtresse qu'à trois heu-

res du matin. Il était près de huit heures quand ses valets de chambre le réveillèrent en lui apprenant que le roi était prêt à partir. Il se lève à la hâte et sort pour se rendre au conseil.

Le temps était sombre et triste, une pluie froide tombait par torrents; « Le ciel, dit Pasquier, semblait pleurer les calamités qui alloient advenir. » Au pied du grand escalier, le duc de Guise rencontre Larchant, qui, à la tête de sa compagnie, lui présente la requête de ses gens, en suppliant le duc de leur permettre d'attendre ce qui serait décidé sur leur sort. Guise promet son appui, monte et entre dans la chambre du conseil.

Aussitôt Larchant dispose ses gardes en double haie sur les degrés du grand escalier, et selon les instructions reçues la veille, envoie son lieutenant et un exempt des gardes, avec vingt de ses hommes, à l'escalier du vieux cabinet du roi, d'où l'on descendait à la galerie des Cerfs qui conduisait aux jardins; douze autres gardes furent placés dans le cabinet même, afin de se jeter sur le duc quand il viendrait à hausser la portière pour y entrer. En même temps Crillon fait fermer toutes les portes du château.

Ce fut alors un moment d'appréhension générale. Ce supplément de forces, ces précautions inusitées, cet appareil militaire qui remplissait le château, jetèrent l'effroi parmi les serviteurs de Guise. Péricard, son secrétaire, lui envoie dans un mouchoir un billet contenant ces mots: *Monseigneur, sauvez-vous, ou vous êtes mort.* Mais le page chargé de porter ce mouchoir

à un huissier du conseil, est repoussé par les gardes.
Il n'y avait plus de salut pour le duc de Guise.

A son entrée dans la chambre du conseil, il trouve déjà réunis, le cardinal son frère, les cardinaux de Gondy et de Vendôme, les maréchaux d'Aumont et de Retz, Rambouillet, MM. de Marillac et Petremol, maîtres des requêtes, Marcel, intendant des finances et Fontenay, trésorier de l'épargne. Peu après, arrive l'archevêque de Lyon. Le duc de Guise prend place auprès du feu, en se plaignant du froid. Tout d'un coup, il devient pâle, et, soit pressentiment de la mort, soit terreur de son isolement, ou fatigue des excès de la nuit, il sentit son cœur défaillir. « Monsieur de Fontenay, dit-il au trésorier de l'épargne, » veuillez prier M. de Saint-Prix, de me monter des » confitures. » Saint-Prix, premier valet de chambre du roi, apporta des prunes de Brignoles; le duc en mangea et se trouva mieux. Ruzé de Beaulieu déposa, sur ces entrefaites, un état des différentes matières qui devaient se traiter au conseil. Petremol commençait la lecture d'un rapport sur les gabelles, lorsque Révol ouvrit la porte de la chambre du roi et dit à Guise que Sa Majesté le demandait dans son cabinet vieux. Le duc met quelques prunes dans son drageoir et jetant les autres sur la table : *Messieurs*, dit-il, *qui en veut se lève*. Puis il retrousse son manteau, et saluant l'assemblée avec sa grâce habituelle, il entre dans la chambre du roi. Nambu ferme aussitôt la porte derrière lui. Guise se trouve en présence des Quarante-Cinq ; il les salue en entrant ; les gardes s'inclinent

et accompagnent le duc comme par respect. Un d'eux lui marche sur le pied : était-ce le dernier avertissement d'un ami?

Guise traverse la chambre, et comme il s'approchait du passage qui conduisait au cabinet, inquiet de se voir suivi, il s'arrête, et prenant, par un geste d'hésitation, sa barbe avec la main droite, il se retourne à demi. En ce moment, Montséry, qui se trouvait près de la cheminée, le saisit au bras et lui porte à la gorge un coup de poignard. *Mes amis! mes amis! trahison!* s'écrie Guise. Aussitôt des Effrénats se jette à ses jambes et Sainte-Maline le frappe derrière la tête. Malgré ses blessures, Guise peut encore renverser un des assassins d'un coup du drageoir qu'il avait à la main, et bien qu'il eut son épée engagée dans son manteau et les jambes saisies, il ne laisse pas, tant il était fort, d'entraîner ses meurtriers d'un bout de la chambre à l'autre. Il marchait les bras tendus, les yeux éteints, la bouche ouverte, comme déjà mort. Poussé par Loignac, il tombe au pied du lit du roi, en criant : *Mon Dieu! miséricorde!* Ce furent ses dernières paroles [1].

Lorsqu'il apprend que c'en est fait de Guise, Henri III hausse la portière de son cabinet et après s'être assuré que son ennemi est bien mort, il sort pour contempler sa victime. Il lui donne un coup de

[1] De Thou, t. X, l. xciii, p. 470 et suiv.—Davila, t. III, p. 395. — Relation de Miron, aux Preuves de l'Estoile, t. III, p. 490. — Déposition de l'archevêque de Lyon, etc.

pied au visage, comme le duc de Guise en avait donné un à l'amiral de Coligny, le jour même de la Saint-Barthélemy. *Mon Dieu qu'il est grand,* s'écria-t-il, *il paraît encore plus grand mort que vivant;* et il le poussa de nouveau du pied. Il rentre ensuite et commande à Beaulieu de le visiter. On trouva autour du bras une chaîne d'or à laquelle était attachée une petite clef, sans doute quelque gage d'amour, et dans la *pochette des chausses,* une bourse contenant quelques pièces d'or, et un billet où étaient écrits, de la main du duc, ces mots : *Pour faire la guerre civile en France, il faut sept cent mille écus par mois.* En s'acquittant de cette triste fonction, Beaulieu croit remarquer quelque mouvement dans le corps de Guise : « Monsieur, lui » dit-il, cependant qu'il vous reste quelque peu de vie, » demandez pardon à Dieu et au roi[1]. » Mais, sans pouvoir parler, Guise jette un grand et profond soupir; c'était sa dernière lutte contre la mort et le dernier effort de cet homme puissant, qui périssait plein de vie et de force[2].

Le corps fut couvert d'un tapis sur lequel on mit une croix de paille, et fut traîné dans la garde-robe. Deux heures après, il était livré à Duplessis de Richelieu, prévôt de France, aïeul du cardinal, qui

[1] C'était le roi qui aurait dû demander pardon à Dieu et au duc de Guise, a dit M. de Châteaubriand. Les mots de Beaulieu indiquent quel était alors le sentiment des gens attachés à la royauté.

[2] Relation de Miron, p. 490 et suiv. — De Thou, t. X, p. 470.

n'épargna pas non plus les grands, dit M. de Châteaubriand; mais qui les fit mourir par la main du bourreau [1].

Au bruit qui se faisait dans la chambre du roi, tous les membres du conseil s'étaient levés. Le maréchal de Retz s'écria : *La France est perdue!* Le cardinal de Guise ne dit que ces mots *On tue mon frère!* et dans son effroi il se précipite vers la porte du grand escalier, tandis que d'Espinac, dans un mouvement de résolution et de dévouement, se jette à la porte de la chambre du roi pour prêter secours au malheureux Guise. Au même instant, le maréchal d'Aumont, mettant l'épée à la main, leur dit : *Ne bougez, Messieurs, le roi a affaire à vous!* Aussitôt la chambre se remplit d'archers et les prélats sont placés entre deux exempts des gardes. Quelques minutes après, la porte de la chambre s'ouvre, et Loignac vient dire que le duc de Guise était mort. Nambu appelle le cardinal de Vendôme et les autres membres du conseil, et comme ils entraient chez le roi : « Messieurs, leur dit d'Espinac, » faites savoir au roi que nous sommes ici, et qu'il » ordonne bientôt ce qu'il veut faire de nous! [2] »

En les voyant entrer dans sa chambre, Henri III leur dit, avec un ton d'autorité et de menace qu'on ne lui connaissait pas, qu'enfin il était roi, et qu'il entendait que tous apprissent à le respecter et à craindre désormais le châtiment qu'encourrait toute at-

[1] Études histor., t. III, p. 512 de l'édit. de 1835.

[2] Déposition de d'Espinac. — De Thou, t. X, p. 471.

teinte portée à son pouvoir. Après ces mots, il descendit chez la reine-mère.

Catherine était depuis longtemps au lit, tourmentée par la goutte. Elle avait entendu tout le bruit qui s'était fait dans l'appartement du roi, mais elle en ignorait la cause. Quelques moments auparavant, Péricard et d'autres serviteurs de Guise, agités par les cruels pressentiments que leur inspirait l'aspect inusité du château, avaient inutilement tenté de pénétrer jusque chez elle. En apprenant, de la bouche même de Henri III, la mort de Guise, elle fut frappée, dit l'historien de Thou, moins de frayeur que d'indignation de n'avoir pas été prévenue de cette entreprise. Elle demanda à son fils s'il avait prévu les suites de ce coup de hardiesse, et sur la réponse du roi qu'il avait pourvu à tout : *C'est bien coupé,* ajouta-t-elle, *mais il faut à présent coudre; activité et vigueur, voilà ce qu'il vous faut;* et elle retomba affaissée par la douleur et ses vives anxiétés [1].

Le roi sortit de l'appartement de sa mère pour aller entendre la messe dans la chapelle du château. Il avait auparavant chargé Revol d'annoncer à l'ambassadeur de Venise et au cardinal Morosini, la mort du duc de Guise, et de protester au légat du Saint-Père que cette exécution, commandée par les plus impérieuses circonstances, ne changerait rien aux projets de guerre contre les hérétiques [2]. Déjà des ordres

[1] Davila, t. II, p, 397. — De Thou, t. X, l. XCII, p. 472. — Déposition de Péricard.

[2] De Thou, *ibid.*, p. 473.

avaient été donnés pour s'assurer des ducs de Nevers et d'Elbeuf, de la duchesse de Nemours, mère du duc de Guise, et du prince de Joinville, son fils. Le président de Neuilly, Lachapelle-Marteau, Compans et plusieurs autres députés, hostiles au roi, furent arrêtés par Richelieu dans la chambre du tiers, et enfermés le lendemain dans une chambre haute, située au-dessus du grand escalier de Louis XII [1].

La suite des événements ne cessa dès-lors de faire voir que Henri III n'avait pas si bien pourvu à tout qu'il avait semblé le croire. Charles de Balzac, envoyé à Orléans pour y prendre le commandement de la citadelle, y trouva déjà renfermés Rossieux et quelques autres partisans de Guise qui avaient réussi à quitter Blois. Le duc de Mayenne, prévenu par l'ambassadeur d'Espagne, sortait par une des portes de Lyon, pendant que le colonel d'Ornano, chargé de l'arrêter, entrait par une autre.

Cependant le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon avaient été conduits dans la salle haute d'une des tours du château, appelée la Tour de Moulins. Ils y restèrent jusqu'à quatre heures, gardés à vus par quelques-uns des Ordinaires. On les fit alors descendre dans une salle située au-dessous et connue au

[1] De Thou, *ibid.*, p. 472. — Davila, t. II, p. 395. — Pasquier, l. XIII, lett. 5. — Dépositions de Compans et de Michel Marteau.

[2] De Thou, t. X, p. 474. — Pasquier, l. XIII, lett. 5. — Davila, t. II, p. 404.

jourd'hui sous le nom de *salle des oubliettes*. Sur les six heures du soir, on leur apporta de l'office du roi des œufs, du pain et du vin : ils mangèrent fort peu, le cardinal surtout, et avec beaucoup de défiance. Quelque temps après, ils firent demander à Larchant, qu'il leur fût permis d'avoir leurs bréviaires, leurs robes de nuit, et un lit pour se coucher. Bien que leur chambre fût pleine d'archers et de gardes, les deux prélats purent se communiquer, à voix basse, leurs émotions, et échanger quelques paroles de consolation. Ils dirent leurs vêpres et complies, se confessèrent l'un à l'autre, et vers les onze heures, se jetèrent sur un matelas qui leur avait été apporté de chez l'archevêque.

Le même soir, la mort du cardinal de Guise avait été résolue. Aux yeux de Henri, ce prélat avait d'abord paru inviolable sous la sauve-garde de sa triple dignité d'archevêque de Reims, de cardinal romain, et de président de l'ordre du clergé. Mais les scrupules du roi se dissipèrent devant la crainte de voir un homme aussi hardi et aussi vindicatif à la tête des affaires de la ligue.

Les instruments de ce nouveau meurtre furent plus difficiles à trouver. Larchant, La Bastide et quelques officiers des Quarante-Cinq se refusèrent à porter la main sur un prêtre, malgré toutes les menaces et les sollicitations du roi. Enfin le capitaine Du Guast se chargea de cette triste commission. Il détermina trois soldats de sa compagnie, Gosi, Châlons et Viollet, moyennant quatre cents écus, à tuer le cardinal.

Le samedi 24 décembre, sur les trois heures du matin, les deux prisonniers de la Tour de Moulins se réveillèrent et dirent leurs prières et leurs heures jusqu'à prime. A huit heures, La Fontaine, un des valets de chambre du roi, entra dans leur prison, tenant un flambeau à la main, Du Guast le suivait. » Monseigneur, dit celui-ci, en s'adressant au cardi» nal de Guise, le roi vous demande. — Nous de» mande-t-il tous deux, répond le cardinal? — Je » n'ai charge d'appeler que vous seul, reprend Du » Guast. » Et comme Guise sortait : « Monsieur, » pensez à Dieu, lui dit d'Espinac. » L'archevêque entendit ensuite un bruit éloigné. C'était son malheureux compagnon, que les soldats de Du Guast frappaient dans un petit passage, près de la chambre où les deux prélats avaient été renfermés [1].

Les corps des deux frères furent brûlés dans la chambre des combles, située au-dessus du grand escalier de Louis XII. Henri III ne se laissa point fléchir par les supplications de la duchesse de Nemours, et lui refusa le cadavre de ses fils. Il craignit que les restes des deux victimes ne fussent regardés par les ligueurs comme reliques de saints martyrs et ne devinssent un moyen puissant d'émouvoir et de soulever tout le royaume. Les cendres des Guise furent jetées dans la Loire [2]. Ainsi finirent les deux frères Lorrains;

[1] Dépositions de l'archevêque de Lyon, de Michel Marteau et d'Olphan du Guast. — De Thou, p. 478.

[2] Dépositions de Miron et de Michel Marteau. — De Thou, *ibid.*, p. 479. — Davila, t. II, p. 401.

ainsi finit le grand duc de Guise. Cet homme qui rêva le trône n'eut pas même une tombe !

Le coup d'État du 23 décembre avait renouvelé l'aspect de la cour. Henri III ne voyait autour de lui que des visages tremblants ou composés. « Les courtisans qui furent les plus frappés du coup que le roi » venait de porter, furent ceux, dit l'historien De » Thou, qui y applaudirent le plus lâchement. » Les plus sages et les plus dévoués au monarque prévirent toutes les difficultés qu'il lui restait encore à vaincre et ne cherchèrent pas à lui dissimuler leurs appréhensions. Mais après ces deux meurtres, que l'époque et les circonstances expliquent sans les justifier, Henri III crut avoir mis un terme à tous les dangers de sa position présente et conjuré tous les embarras à venir [1]. Sa vengeance satisfaite, il pardonna à d'Espinac et se contenta de le faire tenir dans une étroite prison. Il rendit la liberté à Brissac et à Boisdauphin, guisards et ligueurs zélés. Néanmoins il ordonna des informations contre le duc de Guise. Péricard, secrétaire du duc, et Bernardin de Codonic, son valet de chambre, furent arrêtés et interrogés ; Péricard avait eu le temps de brûler une partie des papiers de son maître. Cependant on sut par ceux qui furent trouvés, et par les dépositions mêmes des serviteurs de Guise, que le duc était en correspondance avec Philippe II et le duc de Savoie. Il ne fut pas douteux qu'il avait reçu de l'Espagne des sommes

[1] De Thou, t. X, p. 472 et suiv. — Davila, t. II, p. 396.

considérables, dont le chiffre fut évalué à près de deux millions de ducats [1].

Henri III ne fut pas longtemps à jouir des résultats qu'il se promettait d'un triomphe dont la cour avait été le témoin effrayé, ou le panégyriste servile, mais que la France entière se levait pour venger. En effet, de Paris et des provinces, les nouvelles les plus alarmantes arrivaient à Blois; partout on annonçait des soulèvements; c'était un déchaînement général des passions et des partis.

Dans ces effrayantes conjonctures, Henri III, au lieu d'organiser partout de vigoureuses attaques et de profiter du premier mouvement de trouble et d'hésitation pour concentrer ses forces, s'unir au roi de Navarre, son allié naturel, et marcher vers la capitale, perdit un temps précieux en rapports sans intérêt et sans but avec les États-Généraux. Il voulut les obliger à demander, dans leurs cahiers, une loi sur le crime de lèse-majesté, et l'autorisation de vendre tout l'ancien domaine de la couronne. Les trois ordres furent unanimes pour refuser ces demandes. Voyant ses efforts sans résultat, Henri III comprit qu'il aurait une lutte de moins à soutenir, s'il congédiait les députés. Il leur fit donc hâter la confection de leurs cahiers. Le 4 janvier, ces cahiers furent présentés par les trois chambres réunies, avec un *bref propos* de leurs présidents [2]. Le dimanche 15 eut lieu

[1] Davila, *ibid.* — De Thou, t. X, p. 479 et suiv.
[2] Journal de Bernard, p. 104.

la dernière séance générale, dans la salle des États. L'archevêque de Bourges et le comte de Brissac parlèrent chacun plus de trois heures ; leurs interminables discours empêchèrent le roi d'entendre Bernard, l'orateur du tiers.

La séance fut reprise le lundi 16, et Bernard prononça sa harangue, dans laquelle il fit un tableau fort remarquable de l'état de la France, ménageant avec adresse les conseils au roi, sans que celui-ci pût en être blessé, « car il dit haultement, ajoute Bernard, » que je luy avois dit ses véritez sans l'offenser. » Le roi, qui assistait à cette dernière séance comme à une fête, fit lire et jurer l'édit d'union et congédia l'assemblée, en l'assurant qu'il ne changerait jamais de manière de voir en tout ce qui regardait la religion [1].

A tous ces malheurs vint se joindre encore la mort de Catherine de Médicis. L'état de cette princesse était devenu plus alarmant depuis la catastrophe du 23 décembre. Frappée, dit-on, des reproches du vieux cardinal de Bourbon, prisonnier, qui l'accusa de l'avoir *conduit à la boucherie*, lui et ses neveux de Guise, elle était tombée en proie à une fièvre ardente et avait succombé le samedi, 5 janvier 1589, dans sa soixante et dixième année [2].

[1] Pasquier, l. XIII, lett. 7. — Journal de Bernard, p. 122-148. — De Thou, t. X, p. 503 et suiv.

[2] L'Estoile, t. II. p. 154. — Pasquier, l. XIII, lett. 8. — De Thou, t. X, p. 500.

Jamais existence aussi grande ne fut plus vite oubliée; le roi, au milieu de tous ses embarras, eut peu le temps de pleurer sa mère. « A Blois, dit l'Estoile, » où elle estoit adorée comme la Junon de la cour, » Catherine n'eut pas plustost rendu le dernier soupir » qu'on n'en fit non plus de compte que d'une chèvre » morte » [1]. Les circonstances ne permettant pas de transporter son corps à Saint-Denis, il fut déposé à Saint-Sauveur; mais n'ayant pu être bien embaumé, il répandit bientôt une telle odeur, qu'on fut obligé de l'enterrer en *pleine terre*, dans un lieu de l'église que nul signe ne faisait remarquer, et où les événements qui suivirent le laissèrent dans un long abandon. Plus tard, tous les meubles de la mère de Henri III furent vendus pour payer ses dettes. *O bon Dieu!* s'écrie Pasquier, en faisant remarquer ces tristes exemples de l'inconstance des choses humaines, *que grands et esmerveillables sont tes secrets* [2] !

Henri III, dans la position extrême de ses affaires, était bientôt passé d'un excès de joie et de bonheur, causé par la mort de ses deux ennemis, à une excessive défiance. Persuadé, non sans motif, que quelques fanatiques avaient conjuré sa mort, il avait choisi, parmi les Quarante-Cinq, huit gentilshommes dont il s'était assuré le dévouement par une forte augmentation de gages, et qui, jour et nuit, veillaient sur sa personne [3].

[1] L'Estoile, t. II, p. 159.
[2] Pasquier, l. XIII, lett. 8.
[3] Pasquier, l. XIII, lett. 9.

Tout l'espoir qui lui restait encore reposait sur ses prisonniers. Il n'en avait gardé que huit de tous ceux arrêtés par ses ordres, le 23 décembre. C'étaient : le cardinal de Bourbon, le jeune duc de Guise, les ducs d'Elbeuf et de Nemours, l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly, Marteau, prévôt des marchands de Paris, et un jeune abbé, nommé Cornac. Henri III espérait se servir d'eux pour arriver à une transaction avantageuse avec la ligue, en stipulant leur délivrance comme une condition d'un retour à l'ordre et à la soumission. Blois cessa bientôt de lui paraître une prison assez sûre ; il choisit le château d'Amboise, et crut se donner une double garantie de sécurité en confiant le commandement de cette place à Du Guast, le meurtrier du cardinal de Guise. La défiance du monarque l'empêcha de s'en remettre à personne du soin de conduire ses captifs ; il voulut les accompagner lui-même [1].

On avait préparé des bateaux sur la Loire, et tout était disposé pour le transport, mais dans la nuit, le duc de Nemours, ayant gagné deux de ses gardes, s'était évadé du château [2]. Henri III, furieux de cette nouvelle, se résout à arrêter la duchesse de Nemours, et la fait embarquer avec les autres prisonniers. Brantôme dit qu'au moment de quitter le château de Blois, elle se tourna vers la statue du roi Louis XII, son grand-père, et la contemplant, s'écria : « Si celui

[1] Pasquier, *ibid.*, lett. 10.

[2] Pasquier, *ibid.* — L'Estoile, t. II, p. 173 et 178.

» qui est là représenté estoit en vie, il ne permettroit » pas qu'on emmenast ainsi sa petite-fille prisonnière » et qu'on la traitast de cette sorte ! Possible, ajoute » Brantôme, que l'invocation de cette princesse put » servir à advancer la mort du roy qui l'avoit ainsy » oultragée. Une dame de grand cœur qui couve » une vindication est fort à craindre [1]. »

Ce fut un douloureux spectacle pour toute la cour, de voir un roi de France réduit au rôle humiliant de gardien et de conducteur de ses prisonniers. On dut même croire que Henri III avait choisi un prétexte pour quitter sans scandale la ville de Blois, que menaçait le duc de Mayenne, déjà maître d'Orléans. Mais après avoir remis les captifs aux mains de Du Guast, le roi, apprenant que le maréchal d'Aumont avait levé le siége d'Orléans, revint en grande hâte à Blois le surlendemain au soir.

A peine de retour. il eut la douleur de voir que toutes les précautions, prises avec tant de soin pour la conservation de ses prisonniers, allaient devenir inutiles. Du Guast, installé dans ses nouvelles fonctions, ne tarda pas à être circonvenu par la ligue, et bientôt des offres avantageuses lui furent faites. Il se laissa séduire avec d'autant plus de facilité, qu'il apprenait l'éloignement, chaque jour plus prononcé, du roi pour tous ceux qui avaient pris part au meurtre du 23 décembre. En effet, les événements, depuis

[1] Brantôme, Dames galantes, disc. VI, p. 331 de l'édit. de 1740.

cette époque, avaient été si fatals à Henri III, qu'il en était arrivé à les reprocher aux exécuteurs mêmes de ses ordres. Déjà Loignac avait été disgracié, et c'était à Amboise, auprès de Du Guast lui-même, qu'il avait cherché un refuge contre la haine du monarque[1].

La défection de Du Guast paraissait tellement imminente, et Henri III fut si alarmé de perdre ses précieux otages, qu'il se crut obligé de négocier avec lui, et de lui offrir trente mille écus pour obtenir la remise immédiate du cardinal de Bourbon, du prince de Joinville et du duc d'Elbeuf. On lui laissait la faculté de traiter avec la ligue pour la rançon de l'archevêque de Lyon et des autres prisonniers. Du Guast accepta, et le cardinal de Bourbon, qui déjà s'entendait traiter de roi, fut, avec les autres princes, conduit à Blois, sous bonne garde[2].

Au milieu de ces circonstances, chaque jour plus critiques, le roi, au lieu de se résoudre à un parti décisif et de suivre un plan définitivement tracé, publiait d'inutiles manifestes contre les ducs de Mayenne et d'Aumale. Dans un édit, daté des premiers jours de février, il faisait une énumération de tous les événements passés, et en rejetait les torts et les malheurs sur les projets de Guise, suivis par ses frères et par tous ceux qui avaient hérité de son ambition et de son audace[3].

[1] Pasquier, l. XIII, let. 10. — De Thou, t. X, 508 et suiv.
[2] De Thou, t. V, p. 510. — Pasquier, l. XIII. lett. 10.
[3] De Thou, t. X, p. 575. — Recueil d'Isambert, XIV, 6..

Cependant l'arrivée à Blois du comte de Soissons, qui venait de battre, dans le Maine, un parti de ligueurs, obligea le conseil royal à discuter un plan régulier d'opérations. On agita longtemps la question de savoir quelle ville Henri choisirait pour transporter la cour, le parlement et le conseil pendant toute la durée des troubles. Le duc de Nevers conseillait de se rapprocher de Lyon et des forces que Sancy devait amener de Suisse. Le comte de Soissons soutenait que ce serait une imprudence de s'éloigner de la barrière naturelle de la Loire, et que cette retraite serait regardée comme une fuite, dans un moment où il fallait payer d'audace pour attirer à soi la noblesse. Le comte concluait en engageant Henri III à se rendre à Tours, afin de se rapprocher du roi de Navarre et de contracter avec ce prince la seule alliance capable d'amener promptement la solution de toutes les difficultés [1].

La répugnance du roi, pour traiter avec un chef d'hérétiques, le fit longtemps hésiter. Pendant ce temps, Tours se souleva, et Souvré, gouverneur de la province, eut grande peine à réprimer la révolte. Il déclara à Henri qu'il ne pouvait répondre de conserver la ville contre de nouvelles tentatives, si la présence du monarque ne venait encourager les gens de bien et contenir les séditieux. Cette circonstance suffit pour déterminer le roi.

Avant de partir, il publia l'édit de translation du par-

[1] De Thou, t. X, p. 579 et suiv.

lement et de la chambre des comptes dans la ville de Rouen, et sur la fin de février, il partit, accompagné du cardinal de Bourbon, du duc d'Elbeuf et du prince de Joinville, ses prisonniers [1].

A dater de cette époque, les affaires de Henri III commencèrent à prendre une tournure plus favorable; son alliance avec le roi de Navarre semblait lui ouvrir les portes de Paris; déjà tout le littoral de la Loire avait été occupé par les troupes du Béarnais. Dans les premiers jours de mai, celui-ci adressait cette lettre à la belle Corisande d'Andouin :

« Mon ame, je vous escris de Blois, où il y a cinq » mois que l'on me condamnoit hérétique et indigne » de succéder à la couronne, et j'en suis, asteure, le » principal pilier... Voyés les œuvres de Dieu, avers » ceulx qui se sont tousiours fiés en luy! Car y avoit-» il rien qui eust tant apparance de force qu'un arrest » des Estats? Cependant j'en appelois devant celuy » qui peut tout, qui a reveu le procès, a cassé les » arrests des hommes, m'a remis en mon droict, et » crois que ce sera aux despens de mes ennemys. » Ceulx qui se fient en Dieu et le servent ne sont » jamais confus..... [2]»

Henri revit Blois, pour la dernière fois, dans les premiers jours de juin, en passant pour aller rejoindre le quartier général du roi de Navarre, alors à Baugenci [3].

[1] De Thou, t. X, p. 582. — Pasquier l. XIII, lett. II.

[2] Lettres de Henri IV, édit. B. de Xivrey, t. II, p. 187.

[3] De Thou, t. X, p. 660.

Au moment où l'union des deux rois pouvait faire espérer aux amis de la monarchie le rétablissement de l'ordre, le fanatisme, en éteignant la race des Valois, devait encore faire acheter à la France, par de cruelles années de guerre civile, les bienfaits du règne de Henri IV.

—

IX

Blois depuis Henri IV jusqu'à la révolution de 1789.

Le bailliage de Blois n'envoya point de députés aux États de la ligue, convoqués en décembre 1592 par le duc de Mayenne. Pendant que la réunion s'ouvrait bruyamment à Paris, la ville de Blois recevait dans ses murs le souverain légitime[1].

A l'avènement de la maison de Bourbon, l'importance historique de la ville de Blois commence à décroître. En parcourant les différentes phases de son existence, on peut s'expliquer sans peine les causes qui ont fixé ou appelé jusqu'ici dans ses murs la présence de nos rois, et celles qui devront les en

[1] Reg. municip., au 19 février 1593.

éloigner de plus en plus, jusqu'à ce que Blois soit abandonné par eux, sans retour.

Sous Charles VII, le Blésois devint le refuge de la monarchie, lorsqu'elle reculait, devant l'invasion étrangère, jusqu'à cette barrière naturelle formée par la Loire. Berceau de Louis XII, Blois offre à ce prince l'attrait si vif de la terre natale. Le caprice seul y appelle, à de longs intervalles, François Ier et Henri II; Fontainebleau, Saint-Germain, Chambord ont le privilége de cacher, dans leurs royales solitudes, une cour galante dont le goût pour les fêtes et les plaisirs fuyait le triste spectacle des souffrances du peuple et les importunes colères des grandes villes. Pendant les guerres religieuses du règne de François II et de Charles IX, les transactions si fréquentes avec les protestants, dont les forces occupaient tout le midi et l'ouest de la Loire, attirent souvent ces deux princes à Blois. Henri III y est également conduit par des motifs politiques : dans ses luttes avec la ligue et les Guise, le royalisme d'un pays calme, et étranger à l'association qui menaçait le trône, lui offrait plus de sécurité pour sa vie et plus de garantie pour ses projets. A dater du règne de Henri IV, la cour ne doit plus s'éloigner que rarement de la capitale; la possession de Paris avait fait la puissance de la ligue, elle avait fait le roi de Navarre roi de France. Lorsque le royaume est pacifié et la ligue détruite, le système de la centralisation prend naissance; le pouvoir se concentre sur un seul homme, le monarque; le siége du pouvoir sur un

seul point, la capitale. Paris va devenir la France, et bientôt le souverain pourra dire : *L'État, c'est moi !*

Avant de reprendre le récit des événements dont notre ville a été le théâtre, et auxquels nous ne trouvons pas d'importance historique depuis ce moment jusqu'au commmencement du XVII[e] siècle, rappelons les noms des Blésois dont la vie littéraire ou politique a jeté quelque éclat dans le siècle qui vient de s'écouler.

Nous avons déjà parlé de notre célèbre jurisconsulte, Denis Du Pont, et des droits imprescriptibles qu'il s'acquit à la reconnaissance de ses compatriotes par la rédaction de la Coutume de Blois, et par son opposition courageuse à la publication de l'article 109 [1]; son savant commentaire sur cette Coutume fut publié par son fils, héritier d'une partie des talents du père. Sébastien Garnier laissa une Henriade, dont Henri IV accepta la dédicace, poëme bien supérieur aux épopées ridicules du siècle suivant. Jean Dampierre *(Dampetrus)*, acquit beaucoup de réputation par ses poésies latines, dont quelques-unes, insérées dans les *Delitiæ poetarum Gallorum*, justifient les éloges des contemporains; il avait commencé par occuper un rang très distingué parmi les avocats du grand-conseil, et le bonhomme Bernier, notre historien, a dit de lui qu'il avait été assez heureux pour *allier les douze tables avec les neuf muses*. Jean du Temps *(Temporarius)*, dont l'existence, par une heureuse analogie

[1] Voy. plus haut, p. 95.

avec son nom, dura plus de cent ans, publia une chronologie latine et laissa, en manuscrit, un traité *De ponderibus et mensuris veterum*. Le chancelier de Cheverny écrivit ses mémoires, et Albert, greffier de la chambre des comptes de Blois, devint notre plus ancien historien de localité [1].

La pureté d'accent et le beau langage qui, au dire de Jean de Meung, ne se trouvaient de son temps, comme aujourd'hui, qu'à Paris, avaient suivi, dans le Blésois, les rois qui, depuis Louis XII, séjournaient souvent dans notre ville et dans les châteaux environnants. Les influences de la cour et des hommes éminents qu'elle entraînait à sa suite, agissaient puissamment sur l'esprit des Blésois et contribuaient à créer dans le pays des sujets distingués, non-seulement dans les lettres ou dans les arts, mais aussi dans l'administration et la politique. Nous pouvons ajouter aux noms qui ont brillé parmi nous au XVI[e] siècle : Michel Boudet, évêque, duc et pair de Langres, à qui fut dédiée la première édition des œuvres de Pierre de Blois; le célèbre cardinal Georges d'Amboise; Jacques Hurault, évêque d'Autun; Michel Gaillard, général des finances; Renée de France, fille de Louis XII, duchesse de Ferrare, protectrice éclairée des arts; Jean Bazin, résidant de France en Pologne, qui eut la plus grande part aux négociations secrètes de la reine Catherine pour faire échoir à son

[1] Le ms. d'Albert, cité dans Lelong, ne se retrouve plus.

fils, Henri de Valois, la couronne de Pologne; Claude Pinard, ministre des finances de Charles IX; Jean de Morvillier, garde des sceaux de France sous Henri III.

L'art architectural arriva chez nous à une grande perfection, pendant le XVI[e] siècle, par l'influence du séjour de la cour qui excitait les courtisans à acquérir des terres dans le Blésois, à bâtir des châteaux aux champs et des hôtels à la ville. Il s'était formé alors à Blois un si grand nombre d'architectes habiles, qu'il y eut beaucoup de plans proposés par eux pour la construction de Chambord[1]: nous croyons avoir démontré ailleurs qu'il fut l'œuvre de l'un d'eux[2].

La centralisation du gouvernement, qui prit naissance, comme nous le disions tout-à-l'heure, sous le roi Henri IV, rencontra parmi les grands du royaume, et dans les provinces dont elle menaçait les priviléges, une longue et vive opposition. Le mécontentement se manifestait surtout dans la Guyenne, la Provence, la Saintonge, l'Angoûmois et le Poitou, où les ducs de Bouillon, de Biron et d'Épernon avaient de nombreux vassaux et beaucoup de places fortes. Blois servait comme point intermédiaire entre Paris et les provinces insoumises. Henri IV fut obligé d'y faire un long séjour au commencement de 1602, lors-

[1] Cf. Bernier, p. 83.

[2] Cf. notre Notice sur Chambord, 4e édition, p. 26 et suiv.

qu'il se rendit en Poitou pour étouffer les troubles et les soulèvements qui menaçaient d'éclater.

Il avait mandé à Blois les ducs d'Épernon et de Bouillon, sur les projets desquels les bruits les plus menaçants lui étaient parvenus. Le premier, auquel il s'ouvrit d'abord, répondit qu'il avait, en effet, connaissance des mécontentements de quelques provinces et des desseins extravagants attribués à certains seigneurs; mais qu'il y était étranger, et qu'il ne quitterait le roi que lorsqu'il le verrait sans défiance et sans soupçons. Henri IV fut moins content du duc de Bouillon, qui exposa sans ménagements toutes les plaintes et tous les griefs du parti des réformés. Cependant il se confondit en protestations de fidélité, que le roi parut recevoir avec confiance.

Il se tint aussi, à la même époque, un conseil secret, où assistaient le comte de Soissons, Rosny, Cheverny, Villeroy et de Maisse. Il y fut question de s'assurer des deux seigneurs dont nous venons de parler, et du maréchal de Biron, sur lequel planaient, depuis un an, des soupçons de complot avec l'étranger et de conjuration contre l'État. Sur l'avis de Sully, on résolut d'attendre des preuves plus évidentes, avant de rien entreprendre contre des hommes puissants qu'une rigueur inopportune pouvait rendre redoutables, et que la clémence pouvait ramener[1].

Ce fut pendant le même séjour que Henri IV data

[1] Sully, Œconom. royales, t. II, p. 70 et suiv., de l'édit. aux V verts. — De Thou, t. XIV, p. 63.

de Blois, au mois d'avril, son premier édit sur les duels : les contrevenants étaient considérés comme criminels de lèse-majesté [1].

Jusqu'à la majorité de Louis XIII, l'histoire est muette sur le Blésois. Le 25 août 1614 le bailliage de Blois envoyait 115 votes à l'assemblée générale des trois ordres, réunie pour l'élection des députés aux États de Paris. Les formalités furent les mêmes qu'en 1576. Le nombre des paroisses qui envoyèrent des délégués à la réunion du tiers fut un peu plus considérable qu'aux autres élections; mais sur les 115 voix le chef-lieu seul en possédait 94. Quand les délégués forains votèrent, ils se plaignirent du privilége exorbitant du vote individuel dont jouissaient tous les notables Blésois, et demandèrent que ces 94 voix fussent réduites à une seule; mais leur réclamation ne fut pas accueillie.

Les procurations données par plusieurs assemblées d'habitants désignaient le candidat pour lequel devaient voter les mandataires. Sur les 115 votants, le lieutenant-général, Guillaume Ribier, candidat proposé, réunit 111 suffrages, et on lui adjoignit, sur sa demande, ce même Courtin, procureur du roi, déjà élu suppléant en 1588. Le clergé avait nommé pour son député l'évêque de Chartres, Philippe Hurault, fils cadet du chancelier Hurault de Cheverny [2]. Le

[1] Recueil d'Isambert, t. XV, p. 266.

[2] De toutes les familles nobles du Blésois, la famille Hurault est celle dont l'établissement dans le pays est le

député de la noblesse était François de Racine, seigneur de Villegomblain, grand bailli de Blois[1].

Ribier se fit remarquer par son indépendance, à l'occasion d'un différent sur la taxe des députés. Depuis quelques jours, ceux du tiers, n'ayant pu se faire rendre justice par le chancelier, sollicitaient une audience du roi. Le chancelier, qui faisait tous ses efforts pour les éloigner, survint au moment où ils pénétraient malgré lui dans le cabinet royal. Apercevant Ribier chargé de porter la parole pour le tiers, il le tire brusquement dans l'encoignure d'une fenêtre et lui dit assez haut pour qu'on pût l'entendre : « Vous » êtes lieutenant-général à Blois et officier du roi, » advisez bien ce que vous direz et prenez garde à » vous. » Cet avis n'ôta rien à Ribier de sa franchise en présence du roi ; car, continue le narrateur, témoin de cette scène : « M. Ribier, après avoir mis un » genouil en terre, se releva et dit beaucoup de choses » hardies et généreuses[2]. »

plus ancien. Elle y est représentée aujourd'hui par M. le marquis Paul Hurault de Vibraye, membre du conseil général de Loir-et-Cher, qui est rentré dans la possession du château de Cheverny, sorti de la famille peu après sa construction par Philippe Hurault, fils du chancelier.

[1] Reg. communaux de la ville de Blois, à l'année 1614. Ils contiennent une copie des cahiers du tiers. — Art. de M. Dupré, dans le Journal de Loir-et-Cher, du 14 juillet 1843.

[2] Relation des États de 1614, par Florimond-Rapine, p. 503.

Cette même année 1614, les Minimes furent établis à Blois, dans le Bourg-Neuf, par Achille d'Herbelin et Marie de la Saussaye, sa femme, dont la famille était alliée à celle de saint François-de-Paule, fondateur de l'ordre [1].

Les Véroniques et les Ursulines avaient aussi leurs maisons dans le même faubourg. Le couvent des Ursulines fut fondé en 1622 par les sieurs Courtin et Le Roux [2].

Blois, désormais dépouillé des splendeurs royales, apparaît maintenant dans l'histoire comme un lieu d'exil et va tirer encore un vif éclat des hautes infortunes auxquelles il donne asyle dans ses murs.

On sait comment le maréchal d'Ancre fut tué le 24 avril 1617, par ordre de Louis XIII et par les conseils de Luynes. Marie de Médicis, obscurément enveloppée dans les accusations où l'on cherchait une apologie pour le meurtre d'un homme dont elle avait élevé si haut la fortune, ne put dès-lors retrouver dans le cœur de son fils ni condescendance ni pitié. Après huit jours passés en vaines supplications, elle quitta le Louvre pour le château de Blois, où elle ne devait trouver ni une captivité ni une liberté réelle; tel est du moins le sens de la lettre écrite par le roi aux échevins de la ville de Blois, le 2 mai, pour leur annoncer la venue de sa mère [3].

[1] Voy. la Vie des Saints, édit. de 1704, t. IV, p. 31.

[2] Bernier, Hist. de Blois, p. 61 et 62.

[3] Reg. commun. de la ville de Blois, à l'année 1617.

Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, que l'on voyait alors préluder par l'ascendant qu'il acquérait sur la mère, à l'empire absolu que plus tard il devait exercer sur le fils, avait, sur l'ordre de Louis XIII, suivi Marie, pour remplir auprès d'elle les fonctions de chef de son conseil et d'intendant de sa maison. Mais la présence à Blois, d'un homme dont l'habileté et la finesse étaient bien connues, ne tarda pas à effaroucher la défiance ombrageuse du duc de Luynes. Un ordre de la cour l'éloigna de la reine-mère. L'évêque de Luçon se retira dans son diocèse, et mit à obéir un empressement et une résignation qui font soupçonner l'adroit prélat d'avoir lui-même cherché, dans cette opportune rigueur, une sauvegarde contre les périls qui s'associent d'ordinaire à la fidélité gardée envers la grandeur déchue [1]..

Le système d'espionnage et de délation dont le favori de son fils entourait la reine-mère la plongèrent d'abord dans un profond découragement. Marie, se réfugiant dans la solitude, refusait même de communiquer avec les amis restés fidèles à ses malheurs. Peut-être espéra-t-elle d'abord que sa résignation dissiperait, dans l'esprit de Louis XIII, toutes les craintes qu'on pouvait lui inspirer sur ses projets de recouvrer une autorité désormais perdue. Mais après un an de muettes douleurs, désespérant de voir sa réconciliation avec son fils et son rappel à la cour devenir le prix de sa résignation, elle consentit enfin

[1] Vie du duc d'Epernon, par Girard, t. II, p. 300.

à autoriser les démarches franches et loyales que le duc de Rohan voulait faire pour elle, et plus tard les intrigues secrètes de quelques serviteurs.

La prison, le bannissement, les supplices pour les auteurs de ces intrigues, et pour Marie une surveillance plus grande et une captivité plus étroite, tel avait été, jusqu'en 1618, le résultat des secrètes menées qui avaient eu sa délivrance pour objet [1].

Cependant, au milieu de toutes ces intrigues, une seule avait échappé à la vigilance de Luynes et de ses nombreux espions. Elle se tramait par un homme dévoué, ambitieux, habile, et qui comprenait que pour arriver à sauver la reine, il fallait un concours plus puissant que celui d'amis obscurs, ou de courtisans disgraciés. L'abbé Ruccellai, ancien ami de Concini, son compatriote, et l'ennemi prononcé de Luynes, ne tarda pas à faire adopter à la reine un plan de délivrance dont l'exécution, longtemps différée par d'épineuses négociations, eut cependant un plein succès. Traqué de tous côtés par une foule d'émissaires chargés d'épier sa conduite, réduit, pour éviter leur vigilance, à une vie de ruses et de stratagèmes, il ne voyageait plus que la nuit, seul et travesti, et se cachant le plus souvent aux environs de Blois, d'où il entretenait des relations suivies avec la reine-mère.

Effrayé de tant de démarches, ostensibles ou secrètes, ayant pour but la délivrance de Marie, le

[1] Mém. de Rohan, t. I, p. 72. — Histoire de la mère et du fils, t. II, p. 290 et suiv.

conseil de Louis XIII voulut entourer cette princesse de liens plus difficiles à rompre, du moins on s'en flattait, que ceux à l'aide desquels on l'avait jusqu'alors retenue à Blois.

Le père Arnoux, confesseur du roi, lui fut député pour éclairer la conscience d'une mère sur les devoirs d'une sujette. Il lui représenta avec force ce que ceux-ci avaient d'impérieux et de sacré, et obtint d'elle qu'elle souscrivît à l'engagement formel de « n'avoir désormais pensée ni désir qui ne tendît à » la prospérité des affaires du roi, de lui rendre, toute » sa vie, tous les devoirs et toute l'obéissance dus à » Sa Majesté comme à son souverain seigneur ;... » de n'avoir aucune correspondance, ni dedans ni de- » hors le royaume, qui pût préjudicier à son service; » désavouant toutes les personnes, de quelque qualité « qu'elles fussent qui, sous son nom, se voudroient » ingérer d'aucune pratique ou menée... contraire » à la volonté de sa majesté, et de n'avoir aucune vo- » lonté de retourner à la cour, que lorsqu'il plairoit » au roi de le lui ordonner, etc. »

Toutefois Ruccellai, muni de pouvoirs antérieurs, gagnait à la cause de la reine l'appui des ducs de Bouillon et d'Epernon. Du Buisson, conseiller au parlement de Paris, ami de Ruccellai, La Hillière, gouverneur de Loches et créature de d'Epernon, Du Plessis, gentilhomme attaché au duc, et le plus intime de ses confidents, furent les agents subalternes, de Ruccellai et des deux ducs. Ce qu'il fallut de démarches et d'intrigues, pour l'exécution d'un complot qu'on

avait employé près de deux années à mûrir ; les incidents divers, les trahisons qui le traversèrent, auraient à être racontés tout l'intérêt d'un roman [1] ; mais notre sujet nous oblige de nous renfermer dans le récit des circonstances du dénouement.

Au mois de février 1619, tout était préparé pour l'évasion. Du Plessis, retenu auprès de La Hillière, effarouché des premières ouvertures qui lui avaient été faites, fut réduit à se faire remplacer près de la reine, qu'il devait aller chercher à Blois, par un valet de chambre de confiance, nommé Cadillac.

Voilà donc Cadillac s'acheminant vers Blois, muni de quelques mots pour le comte de Brenne, premier écuyer de Marie de Médicis, et, ce qui était plus grave, chargé de lettres adressées à la reine par les auteurs de l'entreprise. Il arrive, pénétre jusqu'à M. de Brenne, et est introduit par lui dans le cabinet de la reine, avec laquelle il reste seul, son introducteur ne sachant rien de l'objet de sa mission. Alors, au nom de Du Plessis, il conjure Marie d'envoyer aux Montils, la poste la plus voisine de Blois, une personne sûre. Mais Marie déclare n'avoir près d'elle aucun homme à qui elle ose confier son secret, et prie à son tour Cadillac d'inviter Du Plessis à ne point s'arrêter aux Montils, mais à venir jusqu'au faubourg de

[1] Voyez Mém. de Bassompierre, t. I, éd. de Cologne. — Vie du duc d'Épernon, t. II. — Relation du cardinal de la Valette, au Recueil d'Aubery, t. I. — Mercure françois, t. V. — Histoire de la mère et du fils.

Vienne, à l'hôtellerie du *Petit-Maure*, où il aura de ses nouvelles.

Cadillac retourne aussitôt vers son maître qui, rassuré sur la résolution de La Hillière, s'avançait jusqu'au lieu que lui-même avait désigné à la reine pour y attendre ses ordres. Ceux qu'il recevait par Cadillac lui font poursuivre sa route et il arrive, à l'entrée de la nuit, au *Petit-Maure*, où l'on vient le chercher pour le conduire au château, à l'appartement du comte de Brenne.

Dès qu'il fut possible à Marie d'éloigner les personnes de sa maison, elle reçut Du Plessis, qui tout d'abord insista pour que l'exécution du projet d'évasion ne souffrît pas de délai. Il fallait près de la reine-mère quelqu'un chargé de faire tous les apprêts de sa fuite. Elle persistait à dire n'avoir personne à qui confier ce soin; mais Du Plessis lui proposa M. de Brenne. Marie le trouvait bien jeune; Du Plessis se chargea de suppléer à ce qui lui manquait d'expérience.

De Brenne, à qui l'on s'ouvrit alors, eut rapidement préparé tout dans la journée du lendemain. Il y eut des échelles prêtes, des voitures commandées, et Du Plessis, demeurant enfermé dans le cabinet de Marie, expédia Cadillac à l'archevêque de Toulouse, qui devait attendre la reine à Loches, en le chargeant d'instruire le prélat de ce qui s'était passé. Mais le confident de Du Plessis rencontra le duc d'Épernon lui-même, qui n'avait pas voulu se laisser devancer par son fils, et Cadillac fut aussitôt renvoyé à Blois, pour

annoncer que l'archevêque devait se rendre à Montrichard avec cinquante gentilshommes, et y serait bientôt suivi par son père, qui avec le gros de sa troupe viendrait au devant de la reine [1].

Parmi les personnes qui entouraient Marie de Médicis, quatre seulement étaient dans le secret de son projet d'évasion : de Brenne, la Mazure, du Lyon, exempts de ses gardes, et Catherine, femme de chambre italienne. La nuit même où les desseins de la reine étaient au moment de s'exécuter, où les échelles étaient dressées pour sa fuite, l'on insistait encore, dans ce petit conseil intime, pour la détourner d'une entreprise hasardeuse, dont les confidences de Marie n'étaient point allées, il est vrai, jusqu'à nommer les promoteurs. Néanmoins, Marie demeurait ferme dans son projet, trop près d'ailleurs de son exécution pour qu'on pût y rien changer. Sans vouloir, on ne sait pourquoi, avouer le concours du duc d'Épernon, elle s'efforçait, de son côté, d'inspirer à sa petite cour une sécurité qui sans doute était loin d'elle, lorsque tout-à-coup quelqu'un heurte à la fenêtre du cabinet. C'était Cadillac.

Parti de Loches à huit heures du soir, et arrivé au pont de Blois à minuit, Cadillac avait été arrêté par un écuyer de la reine et un valet de pied, qui chargés de conduire les voitures hors de la ville, avaient ordre de ne laisser passer que le courrier attendu. Ca-

[1] Vie du duc d'Épernon, t. II, p. 368 et suiv. — Recueil d'Aubery, t. I, p. 285 et suiv.

dillac eut beau dire qu'il était ce courrier, les gens de la reine, n'ayant pas voulu le croire sur parole, l'avaient suivi jusqu'au lieu où devait s'effectuer l'évasion. L'intelligent messager de Du Plessis avait si bien reconnu toutes les rues qui conduisaient aux échelles, qu'il arriva bientôt à celle qui était posée contre la terrasse. Il passa ensuite à la seconde, dressée de la terrasse contre le cabinet par où Marie devait sortir. Parvenu à la fenêtre, il entendit le bruit de la discussion à laquelle donnaient lieu les craintes et les hésitations de la reine. Sa présence dissipait heureusement tous les doutes. En se précipitant aux pieds de Marie, il lui dit que tout allait au gré de ses désirs, que le duc d'Épernon était à Loches, monseigneur de Toulouse à Montrichard, et trois cents gentilshommes avec eux, prêts à suivre et à servir partout Sa Majesté.

Au nom du duc d'Épernon, que les gens de la reine entendaient pour la première fois, ils se rassurèrent et n'insistèrent plus contre la résolution de leur maîtresse. La gaîté se répandit sur tous les visages ; la reine, en témoignait plus que tous les autres.

« Sans perdre plus de temps à parler, dit Girard, » elle-même leva sa robe, et l'ayant troussée pour » sortir plus aisément, elle donna la main au comte » de Brenne, qui étoit passé le premier, et descendit » la seconde, Le Plessis, le troisième, et ensuite les » autres. La reine eut tant de peine à cette première » descente, qu'elle ne put se résoudre à se servir d'é» chelle pour descendre du haut de la plate-forme

» dans la rue du faubourg. Elle aima mieux, la terre » étant éboulée en beaucoup d'endroits, parce que la » terrasse n'étoit pas encore revêtue, s'asseoir sur un » manteau, lequel, tiré doucement en bas, conduisit » à l'aise Sa Majesté. Les autres, ou par même moyen, » ou par l'échelle, la suivirent promptement, de » sorte qu'elle fut incontinent prise sous le bras par » le comte de Brenne et Le Plessis qui, la conduisant » le long du faubourg, firent rencontre de ses propres » officiers. Ceux-ci, voyant une femme sans flam- » beaux, entre deux hommes, la prirent pour une » femme de débauche. Elle l'ouït, et dit en riant au » Plessis : *Ils me prennent pour une bonne dame* [1]. »

Le plus difficile paraissait fait ; un carrosse devait attendre les fugitifs à l'extrémité du pont. Ils arrivent, mais ne trouvent ni carrosse, ni personne pour les avertir de ce qu'il était devenu. Nouveau trouble, nouvelle anxiété. Les gens de la reine avaient-ils été

[1] Vie du duc d'Épernon, par Girard, t. II, p. 379 et suiv. — Avant les constructions de Gaston d'Orléans, les terrasses du château de Blois n'étaient point soutenues par des revêtements de pierre, et ne présentaient que les pentes abruptes du rocher ou de la tranchée des *fossés du château*. On gagna le sommet des terrasses par les pentes de la tranchée du côté du faubourg du Foix et on alla de là au-dessous des fenêtres de la reine, où la pente des fossés, maintenant comblés en cet endroit, a conservé, en partie, son ancienne physionomie, et on y trouva l'échelle de corde attachée à la fenêtre du cabinet.

gagnés ? Était-on trahi par Du Plessis, ou Du Plessis l'était-il par Cadillac ? On ne savait s'il fallait attendre ou retourner sur ses pas, lorsqu'un valet de pied arrive et apprend que le carrosse avait été mis dans une ruelle écartée, afin qu'il ne fût point aperçu des gens qui passaient sur le pont.

La reine monta avec le comte de Brenne, Du Plessis et Catherine. Les autres avaient des chevaux. On allait partir, lorsque Marie s'aperçoit qu'il lui manque une cassette. Elle veut qu'on la trouve, et ce nouveau retard met au comble l'impatience générale. Après une longue recherche, la cassette est trouvée au pied de la terrasse, où elle avait été oubliée dans la précipitation du premier moment ; elle contenait pour cent mille écus de pierreries. Ce fut le dernier épisode. On sortit silencieusement du faubourg, puis les flambeaux furent allumés, et la mère du roi de France, fugitive, se dirigea rapidement, avec sa petite escorte, du côté de Montrichard.

La sortie de la reine avait été si secrète, que personne dans le château ne s'en était aperçu. Il était déjà grand jour, lorsque les gens attachés à son service, étonnés du silence qui régnait dans les appartements, cherchèrent la camériste Catherine, et ne la trouvant pas, entrèrent dans la chambre de la reine. La chambre était vide et les fenêtres du cabinet étaient ouvertes. Les fugitifs avaient eu soin de jeter les échelles dans la Loire, pour ne point laisser de traces de l'évasion. La vérité fut bientôt connue de tous, et la nouvelle que la reine-mère avait quitté Blois se répandit soudain.

Trois mois plus tard, presque toutes les personnes engagées dans cette entreprise, avaient changé de rôle, d'affections et d'espérances, Marie de Médicis, libre par un accommodement conclu avec son fils, se montrait sans empressement de revoir la cour. Richelieu remplaçait, dans son crédit sur la reine-mère, Ruccellai disgracié pour avoir voulu perdre le duc d'Épernon. Tout, en un mot, signalait la confuse instabilité des intrigues de cette époque, et la marche incertaine d'une administration à laquelle l'inflexible volonté de Richelieu n'avait pas encore imprimé une direction et prescrit un but.

Les Capucins, qui avaient été établis par Henri III dans le jardin bas du château, et avaient quitté la ville après le meurtre du duc de Guise, revinrent à Blois, en 1623. L'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, leur donna alors la maison qu'il occupait pendant la tenue des États, située entre les jardins du roi et les Allées [1].

La même année 1623, les religieuses Carmélites s'établirent au faubourg du Foix, dans la rue qui porte encore leur nom [2], et les filles de la Visitation dans le Haut-Bourg.

En 1624, sur la demande du conseil de la com-

[1] Bernier, Hist. de Blois, p. 69. — Leur enclos sert aujourd'hui de cimetière pour les deux paroisses de la ville, et une chapelle est le seul débris des anciennes constructions.

[2] Bernier, p. 69. — Les Carmélites ont été transférées,

mune, les Jésuites succédèrent aux régents séculiers amenés à Blois par Henri III, en 1581. Le collége devint bientôt florissant, comme tous les établissements dirigés par cet ordre célèbre.

On sait combien d'attaques Richelieu eut à soutenir pour demeurer maître absolu de l'autorité et de l'esprit de Louis XIII. Blois devait être le théâtre d'un de ces actes de fermeté, par lesquels le cardinal déjoua les complots tramés contre lui. Il avait persuadé au roi de se rendre en Bretagne, pour effrayer le duc de Vendôme, gouverneur de cette province, associé avec son frère, le grand prieur de Vendôme, au projet conçu par Chalais et soutenu par Gaston, duc d'Anjou, de se défaire du cardinal à sa maison de Fleury, projet que la timidité de ses auteurs avait fait avorter. En apprenant cette nouvelle et la marche du roi vers la Bretagne, le duc et le prieur de Vendôme se rendirent à Blois au-devant de Louis XIII, dans l'espérance que leur empressement à paraître à sa cour apaiserait le courroux du monarque et le ressentiment du ministre. Ils descendirent au château, le 12 juin 1626 ; le roi y était déjà. Il leur fit l'accueil

depuis la Révolution, dans la rue des Rouillis ; leur maison est occupée aujourd'hui par le Haras. Les bureaux de la Préfecture sont établis dans l'ancienne maison des Visitandines, qui ont quitté Blois pour Le Mans, après avoir habité, depuis la Révolution, les bâtiments occupés aujourd'hui par le *Refuge*.

le plus bienveillant, et les invita pour le lendemain à une partie de chasse. Mais à trois heures du matin, le capitaine des gardes entra dans leur chambre, et les éveilla pour leur apprendre qu'ils étaient prisonniers. On les fit conduire à Amboise. Cette arrestation ne satisfit pas Richelieu ; ce ne fut que le prélude de la cruelle exécution du jeune comte de Chalais [1].

A la fin de l'année 1626, Richelieu triomphait de toutes les intrigues formées contre son pouvoir. Gaston, après avoir abandonné le malheureux Chalais à la vengeance du cardinal, venait d'épouser, par ordre du roi, la riche héritière du duché de Montpensier. Pour prix de sa soumission, il avait reçu, en augmentation d'apanage, les duchés d'Orléans et de Chartres, ainsi que le comté de Blois, et il échangeait le titre de duc d'Anjou contre celui de duc d'Orléans.

Le Comté de Blois, reparu dans l'histoire, reçut un éclat passager des séjours de Gaston, forcé à chaque nouvelle faute politique, d'y venir chercher un refuge. Il devait même y terminer, dans l'exil, une vie qui eût été trop indigne d'un fils de Henri IV, si une grande bonté de caractère, un amour éclairé de la science et une fin chrétienne n'eussent effacé, en partie, bien des souvenirs de honte.

Ce fut après sa troisième réconciliation avec son frère, au commencement de l'année 1635, que Gaston,

[1] Mém. de Richelieu, l. XVII, p. 87. — Fontenay Mareuil, t. II, p. 12.

retiré à Blois, entreprit une reconstruction générale du château. Malgré le talent et la magnificence du plan de l'architecte, malgré la beauté d'exécution de ce que le duc d'Orléans eut le temps de conduire à fin, on ne doit pas regretter la réalisation complète de son projet, car il nous eut privé de deux admirables modèles du style architectural des deux siècles précédents.

Mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, vint rejoindre son père au château de Blois, et y passa une partie de l'année 1635. Elle était alors âgée de dix ans. Elle raconte avec beaucoup de naïveté, dans ses Mémoires, ce souvenir de sa jeunesse. Son père lui donnait de grands témoignages d'affection, et prenait souvent part à ses amusements enfantins. La petite-fille de Henri IV, préférait à tout, disait-elle, les *jeux d'action ;* le duc d'Orléans jouait avec elle des *discrétions*, qu'elle gagnait ordinairement et se faisait payer *en montres et en toutes sortes de bijoux* qui se trouvaient alors dans la ville[1].

Vers la fin de l'année 1639, les Récollets tentèrent de fonder une maison à Blois, sous la protection du duc d'Orléans; mais le corps municipal qui voyait avec effroi l'arrivée d'un nouvel ordre mendiant dans la ville, obtint de Gaston de les faire renoncer à leur projet, en lui présentant un tableau effrayant, et malheureusement trop fidèle, des charges de toute sorte dont la commune était affligée.

[1] Mém. de mademoiselle de Montpensier, t. I, p. 14, édit. 1735.

En effet, nos registres municipaux sont remplis, à toutes les époques, et notamment à celle où nous arrivons, de délibérations relatives aux embarras financiers de la ville.

Cette année 1639, les dettes s'élevaient à 88,860 livres, somme énorme pour le temps, et une taxe de 16,000 livres venait d'être nouvellement imposée par le roi. Le conseil de ville avait appelé à son secours *les plus aisez ;* mais, à l'exception de trois citoyens seulement, aucun de ceux portés sur la liste des *aisez* ne répondit à l'appel fait à son patriotisme. Les uns prétextaient de leurs titres de noblesse, les autres d'une charge de la couronne exercée par eux maintenant, ou autrefois par leurs ancêtres, en réclamant le bénéfice de l'hérédité. En vue de ces priviléges exorbitants, il n'y avait bourgeois ni marchand qui, sitôt que sa bourse commençait de s'arrondir, soit par ses économies, soit par son commerce, ne s'empressât d'acheter une de ces charges, et on en créait tous les jours de nouvelles, à une époque où la vénalité des offices était érigée en principe. Dans ces extrémités, les échevins étaient obligés d'emprunter, à leur nom privé, la taxe demandée, et, ce qui donnera une idée aussi juste que fâcheuse du crédit dont jouissait la commune, « sans qu'il » fut faict mention, dans les contracts, de leur » quallité d'eschevins, ny que ce fust pour employer » aux affaires de la ville, d'aultant que soubs telles » clauses et quallitez, il ne se trouveroit personne qui » voulust prester ses deniers. » Les droits d'entrée

étaient ensuite augmentés, s'il convenait au roi, et les échevins payés, s'il plaisait à Dieu.

Pour comble d'infortunes, la peste qui avait déjà visité le Blésois plusieurs fois, dès les premières années du XVIIe siècle, était reparue en 1637 et continua de sévir pendant tous les étés jusqu'en 1640. Les personnes qui n'étaient pas assez riches pour se faire soigner chez elles étaient transportées dans des loges construites près du *Sanitas*, ou dans d'autres lieux, aux environs de la ville, où elles étaient nourries et soignées aux dépens de l'Hôtel-Dieu et de la commune. Les maisons qu'elles habitaient étaient fermées et marquées d'une croix blanche; huit jours après qu'elles avaient été quittées, on les lavait et on les nettoyait, et les gens employés à ces différents services étaient tenus de marcher une baguette blanche à la main. On n'enterrait plus dans les cimetières qui étaient alors, comme on sait, placés à côté des églises. On faisait sortir de la ville tous les animaux domestiques. Il était défendu aux fripiers de vendre et d'acheter; les *assemblées* et foires étaient interdites, les colléges fermés, etc.

Au milieu de ces pénibles circonstances, nous voyons le conseil de la commune toujours digne de sa mission, s'occupant toujours avec zèle et activité des intérêts divers qui lui sont confiés, et se montrant constamment jaloux de ses priviléges. Une résolution importante, touchant les gens de commerce, fut prise dans une de ses réunions de l'année 1640. Elle établissait, en principe, une disposition électorale dont

l'exécution avait été jusqu'alors facultative. Il fut arrêté, qu'à partir du jour de l'assemblée générale du 28 décembre, l'un des deux échevins qui sortirait de charge serait remplacé par un marchand, que celui-ci le serait à son tour par un autre, en continuant de même, dorénavant, à chaque élection.

Ces magistrats devaient être choisis alternativement parmi le corps des marchands merciers, joailliers et drapiers, et le corps des autres marchands. Si deux marchands se trouvaient à la fois officiers municipaux, on devait faire attention à ce que les deux corporations fussent alors représentées en même temps.

Le 16 août 1644, la commune était en meilleure position; la santé publique était rétablie; la taxe avait été réduite de moitié, par l'intercession du comte de Blois; il avait été à peu près pourvu au remboursement des dettes par une élévation des taxes de l'octroi. On se disposait donc joyeusement à recevoir Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, qui venait de débarquer à Brest et devait traverser Blois en se rendant à Paris. La milice urbaine préparait ses armes, on tendait de tapisseries toutes les rues par lesquelles la reine devait passer. « Les » portes seront ornées, disait la délibération muni» cipale, de porticques, escussons et aultres décora» tions, et sera encore faict une chaire et un daix de » velours, estoffé de passement et franges d'or et » d'argent, ledit daix porté par les eschevins, et la » chaire par les officiers bastonniers; et sera faict à » la dicte dame royne présent de fruits cruds et confi-

» tures, des plus beaux qui se pourront rencontrer. »

Les troubles de la minorité de Louis XIV donnèrent lieu à deux convocations d'États demeurées sans résultat, en 1649 et 1651. Toutefois, les élections se firent dans plusieurs bailliages, et notamment dans celui de Blois, qui envoya un très petit nombre de mandataires aux assemblées électorales. Les élections offrirent quelques particularités nouvelles. Ainsi, l'assemblée générale des notables ne nomma plus les commissaires à la rédaction du cahier ; mais chaque corporation envoya un délégué, et tous les délégués se réunirent aux officiers municipaux pour opérer. Le coffre aux doléances, au lieu d'une clef, en eut deux, l'une confiée au lieutenant-général, l'autre aux échevins[1].

Au mois de mars 1652, tandis que la *grande Mademoiselle* prenait résolument la ville d'Orléans sur les troupes royales, la cour de Louis XIV occupait à Blois le château de son père. On y organisait, contre la Fronde, un système vigoureux de défense dans les provinces de la Loire, refuge ordinaire de la monarchie en péril[2]. Une armée, sous les ordres des maréchaux de Turenne et d'Hocquincourt était cantonnée à Blois pour s'opposer à l'armée de la Fronde, commandée par le prince de Condé[3].

[1] Registres municipaux, de 1637 à 1651.

[2] Lettres écrites de Blois, par le cardinal Mazarin, dans les Mém. de Bussy de Rabutin, t. I, p. 417 à 423.

[3] Registres municipaux.

Louis XIV, chassé de Paris par les intrigues du duc d'Orléans, y rentrait, le 21 octobre, vainqueur de toutes les mauvaises passions qui avaient troublé les premières années de son règne. Avec la Fronde, finit le rôle politique de Gaston, et un ordre du roi changeait en lieu d'exil l'apanage du prince. Rélégué à son château de Blois, il y supporta d'abord impatiemment sa disgrâce, et, comme la plupart des hommes tombés du pouvoir, il prétendait que l'état périrait entre les mains de ceux qui le gouvernaient. Voici le singulier pronostic du duc d'Orléans sur le grand règne qui se préparait : « La monarchie, disait-il, alloit finir. En » l'état où étoit le royaume, elle ne pouvoit subsister, » car dans toutes celles qui avoient fini, leur déca- » dence avoit commencé par des mouvements pareils » à ceux qu'il voyoit [1]. »

Mademoiselle de Montpensier, ennemie irréconciliable de sa belle-mère, Marguerite de Lorraine, et sans cesse en querelle et en procès avec son père, ne trouva plus à Blois, dans les différents séjours qu'elle y fit, de 1655 à 1659, que des contrariétés et des sujets d'ennui. La fâcheuse disposition d'esprit où elle se trouvait lui a fait représenter, sous des traits peu flatteurs, le duc et la duchesse d'Orléans et leur cour de Blois, dans toutes les pages de ses Mémoires où elle parle d'eux [2].

En 1657, Gaston s'acquit de nouveaux titres à la

[1] Mém. de madem. de Montpensier, t. III, p. 39.

[2] V. t. III, p. 39, 233 et 234; t. V, p. 20, 21 et 34.

reconnaissance des Blésois, en fondant un hôpital pour recevoir des vieillards, et élever des enfants pauvres. On se servit des bâtiments d'une ancienne prison nommée la *géolle*, située dans le faubourg de Vienne[1].

En 1659, Louis XIV passait à Blois, pour se rendre à Saint-Jean-de-Luz, où il devait épouser l'infante d'Espagne; Mademoiselle nous a laissé un récit piquant de la réception faite au roi par le duc d'Orléans :

« On alla dîner à Blois, où mon père donna à » manger au roi dans le château. Mes sœurs vinrent » au bas des degrez [le grand escalier à jour] recevoir » Sa Majesté. Par malheur, de certaines mouches que » l'on nomme cousins, avoient mordu ma sœur; » comme ce qu'elle a de plus de beau est le teint, » elles le lui avoient si gâté et la gorge qu'elle avoit » maigre, comme l'ont ordinairement les filles de » quatorze ans, qu'elle faisoit pitié à voir. Ajoutez à » cela le chagrin où elle étoit d'avoir cru épouser le » roi. On lui avoit toujours tenu ce discours, et on » l'appeloit toujours la petite reine. Elle voyoit qu'il » s'alloit marier à une autre; tout cela ne lui donnoit » pas des charmes. Pour la petite de Valois, elle étoit » fort jolie. On la voulut faire danser...; elle dansa » fort mal, quoiqu'on disoit qu'elle dansoit très bien. » La petite, que mon père avoit dit qui causoit à » étourdir les gens, et qu'elle le divertissoit extrême-

[1] Bernier, Hist. de Blois, p. 70.

» ment, ne voulut jamais parler. Comme les officiers » de mon père n'étoient plus à la mode, quelque ma» gnifique que fut le dîner, on ne le trouva pas bon et » Leurs Majestés mangèrent très peu. Toutes les da» mes de la cour de Blois, qui étoient en grand nombre, » étoient habillées comme les mets du repas, c'est» à-dire point à la mode. Le roi et la reine avoient si » grande hâte de partir, que je n'en vis jamais une » pareille; cela n'avoit pas l'air obligeant. Je crois » que mon père étoit de même de son côté, et qu'il » étoit bien aise d'être défait de nous [1]. » Chapelle et Bachaumont ont été plus bienveillants envers les dames de Blois et les dîners du duc d'Orléans [2].

Ce fut pendant ce court séjour de Louis XIV à Blois, qu'il dut voir, pour la première fois, mademoiselle de la Vallière, dont la mère s'était mariée en secondes noces à M. de Saint-Remy, premier maître d'hôtel de Gaston. Louis XIV s'arrêta encore à Blois à son retour des Pyrénées [3].

Au mois de janvier 1660, le prétendant à la couronne d'Angleterre, Charles II, séjourna au château de Blois, en revenant aussi des Pyrénées, où il avait cherché vainement à entamer des négociations avec Mazarin. Gaston fit une autre tentative pour marier sa fille cadette avec le prétendant, auquel sa fille aînée avait également songé dans ses in-

[1] Mém. de madem. de Montpensier, t. V, p. 20 et 21.
[2] Voyage de Chapelle et Bachaumont.
[3] Mém. de Madame de Motteville, t. I, p. 128.

nombrables projets de mariages. « L'on ajusta fort » ma sœur, dit Mademoiselle, parce que l'on la vou- » loit marier à quelque prix que ce fut [1]. »

Désabusé enfin des menées politiques et des intrigues de cour, Gaston avait appelé à son aide le goût qu'il avait montré, dès sa jeunesse, pour l'étude des sciences naturelles et de l'histoire. Il avait établi au château de Blois une très belle bibliothèque, une galerie de tableaux, un cabinet d'estampes, de médailles et de pierres gravées, des collections d'oiseaux et d'insectes, n'étant étranger à aucun genre de *curiosité*, comme on disait alors. La plus remarquable de ses collections était celle des plantes vivantes, indigènes et exotiques, formée dans les jardins du château [2].

Mais au moment où il commençait de jouir tranquillement de ses établissements scientifiques et de sa somptueuse demeure, Gaston, affecté depuis longtemps d'une maladie grave, tomba dangereusement malade. On fit venir en toute hâte, de Paris, le célèbre Guenault; Belay, médecin blésois, qui devait bientôt acquérir aussi une grande réputation, et le premier médecin, Brunyer, lui donnèrent également leurs soins; mais il succomba le 2 février 1660,

[1] Madem. de Montpensier, t. V, p. 34.

[2] V. Abel Brunyer, *Hortus Blesensis*, in-f°, 1653 et 1655. — Morison, *Hortus Blesensis auctus*, in-12, Londres, 1669. — J. de Pétigny, Vie de Brunyer, dans les Mém. de la Soc. acad. de Blois, t. III, p. 381 et suiv.

malgré le talent des habiles praticiens dont il était entouré [1].

Gaston, qui depuis plusieurs années était devenu très dévot, fut admirable de piété, de résignation et de repentir. On dit que l'abbé de Rancé, son premier aumônier, qui avait mené jusque-là, comme on sait, une vie assez déréglée, fut si touché des circonstances de la mort du duc d'Orléans, qu'il renonça dès-lors à ses erreurs et forma le projet d'établir à son abbaye de la Trappe la réforme qui le rendit célèbre [2].

Le corps du duc d'Orléans fut porté à Saint-Denis; son cœur, qu'il avait légué à la ville de Blois, fut embaumé par Bernier, médecin ordinaire de Madame, et déposé à l'église des Jésuites, que Gaston avait fait bâtir, sur les dessins de Jean Mansard [3]. Il était renfermé dans une urne que tenait à la main une belle statue représentant mademoiselle de Montpensier [4].

Le duc d'Orléans, par son testament, avait légué à Louis XIV toutes ses collections. Ce qui était relatif à l'histoire naturelle fut recueilli au Jardin du roi. Les livres, estampes, médailles et pierres gravées, furent portées au Louvre; ils sont venus depuis rejoindre, à la Bibliothèque Royale, toutes les riches-

[1] Mém. de madem. de Montpensier, t. V, p. 66 et 67.

[2] Mademoiselle de Montpensier, *ibid.* — Marsollier, Vie de l'abbé de Rancé, p. 41 et suiv., éd. in-4°.

[3] Bernier, p. 334.

[4] Ce monument a été en partie détruit à la Révolution.

ses bibliographiques recueillies aussi à Blois par Louis XII [1].

C'est un fait remarquable que les trois collections scientifiques les plus précieuses possédées par la France : la Bibliothèque des Manuscrits, le Cabinet des Médailles et le Muséum d'Histoire naturelle, aient dû, en partie, leur origine ou leurs accroissements aux richesses amassées dans le château de Blois.

Les collections emportées à Paris, les objets de décoration ou d'ameublement disparurent, à leur tour, pour aller orner d'autres maisons royales. Celle de Blois finit par être tout-à-fait abandonnée.

Les nombreux travaux exécutés par Gaston, pendant son séjour à Blois, ses fondations charitables, les bienfaits qu'il répandait sans cesse autour de lui, ses manières douces et affables, son éloquence et son savoir rendirent sa mémoire grande et vénérée dans le Blésois, et firent porter de lui, dans notre pays, un jugement différent de celui dont l'a frappé l'impartialité de l'histoire. Bernier n'a pas craint de dire qu'il réunissait en lui toutes les grandes qualités des comtes de Blois, ses prédécesseurs, et qu'il fut pour le pays un autre Louis XII [2]. La Fontaine, visitant notre ville en 1663, était sans doute sous l'impression des

[1] Discours de Jussieu sur le progrès de la botanique au jardin royal de Paris, 1718, et Mém. du même sur la peinture des fleurs, au Recueil de l'Académie des sciences, 1727, p. 131. — Mém., hist. sur la Biblioth. du Roy, au t. I du catal. imprimé, p. xxix.

[2] Histoire de Blois, p. 363.

souvenirs qu'y avait laissés Gaston, quand il écrivait que « de semblables princes devroient naître un peu » plus souvent, ou ne point mourir. »

Le bon La Fontaine trouva fort à son goût la façade du château qui regarde la place des Jésuites . « Il y » a, dit-il, force petites galeries, petites fenêtres, » petits balcons, petits ornements, sans régularité et » sans ordre; cela fait quelque chose de grand qui plaît » assez. » Quant à l'intérieur, il n'eut pas le loisir de le voir, parce qu'il ne plut pas à son cocher, qui ne se soucia que de le faire partir quand il eut déjeuné. Il eut le temps cependant de s'apercevoir que la façon de vivre était fort polie à Blois, « soit que le » séjour de Monsieur eût amené cette politesse, soit » que le climat et la beauté du pays y contribuent, » ou le nombre des jolies femmes.» La Fontaine dit de la ville, que difficilement on pourrait trouver un aspect plus riant, et il trouve les côteaux de la Loire *les plus agréablement vestus qui soient au monde*[1].

L'année 1664 vit les libertés municipales de la ville de Blois diminuées considérablement, par ordre du roi. Ces libertés étaient fort étendues, et constituaient à peu près le suffrage universel, à en juger par les lettres royales. « Estant informé, dit le roi, » des désordres que causent ordinairement, dans les » assemblées générales qui se tiennent en la ville de » Blois, tant pour les élections que pour les aultres » affaires de la ville, la multitude du peuple qui s'y

[1] Voyage de La Fontaine dans le Limousin, lett. III.

» assemble indifféremment, de touttes conditions, » et en telle affluence que diffisilement les advis peu- » vent estre libres, à cause des mauvaises voies dont » se servent ceux qui briguent pour acquérir les suf- » fraiges de plusieurs personnes faciles à gaigner; » d'où il arrive que souvent l'eslection tombe sur des » personnes ou très peu cognoissantes, ou plus affec- » tionnées à leurs interestz qu'à ceux du public, et » les aultres affaires ne sont délibérées que tumul- » tuairement, etc. » Sous prétexte de remédier à cet état de choses, le roi décida qu'à l'avenir les assemblées ne seraient composées que des personnages suivants : le bailli, son lieutenant général, le commissaire de la banlieue, le procureur du roi, les échevins, le receveur en charge, et les huit conseillers ordinaires de la ville [1]. Parmi les principaux habitants, le droit électoral n'appartint plus qu'aux suivants : quatre ecclésiastiques pour tout le clergé, trois officiers d'épée, trois nobles ou bourgeois, trois marchands de la paroisse Saint-Solenne, pareil nombre pour la paroisse Saint-Honoré, deux seulement, un de chaque corps, pour la paroisse Saint-Martin, et pareil nombre pour la paroisse Saint-Sauveur. Les

[1] On trouve l'origine de ces conseillers dans une délibération du 30 juin 1567, où furent nommés douze commissaires pour délibérer des affaires ordinaires de la ville, avec les échevins, *sans messieurs de la justice et sans qu'il fut plus besoin de faire assemblées générales*. Le nombre des conseillers varia plusieurs fois, et avait fini, comme on voit, par être réduit à huit.

électeurs étaient élus eux-mêmes par l'assemblée générale des habitants des trois ordres, qui ne se réunissait plus qu'une fois par an, le dimanche suivant la fête de Noël. L'élection directe fut ainsi remplacée par une élection à deux degrés, comme cela avait déjà eu lieu pour Paris, Orléans et plusieurs autres villes de France[1].

Cependant les conditions d'ordre et de tranquillité où le règne de Louis XIV, alors dans tout son éclat, avait placé la France, portaient partout leurs fruits. Dans les provinces centrales, les murailles des villes tendaient à s'abaisser, les fossés à se remplir. Nos délibérations communales contiennent fréquemment, dans le milieu du XVII[e] siècle, des permissions d'abattre des chemins de ronde sur les remparts, d'ouvrir des portes et des fenêtres dans les murs de ville, pour donner de l'air et de la vue, de cultiver des jardins et de bâtir des maisons dans les tranchées.

Les routes, débarrassées de toutes ces milices irrégulières que les guerres d'invasion et les discordes civiles avaient entretenues au cœur du royaume, rendaient les communications de plus en plus fréquentes. En 1668, des *coches et carrosses* furent établis, *pour la commodité du public*, entre Paris et Blois, par un nommé Jourdain, ancien gendarme de la reine. On ne se risquait cependant pas encore à voyager la nuit, et le service n'était pas assez perfectionné pour parcourir, en moins de quatre jours, une distance que

[1] Regist. municip.

la sécurité complète des routes et les chemins de fer permettent de franchir aujourd'hui en quatre heures [1].

L'industrie prenait alors chez nous un développement considérable, particulièrement dans la fabrication des objets de luxe, qu'avaient aussi favorisés les séjours fréquents de la cour à Blois. A cette époque, où les corporations des arts et métiers habitaient chacune un quartier particulier, l'îlot de maisons, abattu depuis pour former la place Louis XII, et les rues Saint-Lubin et des Orfévres, étaient occupées presqu'entièrement par des horlogers, des orfévres et des émailleurs.

L'horlogerie de Blois était célèbre depuis le commencement du XVI[e] siècle. Ecoutons le P. Marteau, en son Paradis délicieux de la Touraine, faire la description de l'horloge de la Cathédrale de Tours, ouvrage d'un horloger blésois.

« ..... On y voit un horloge prodigieux, duquel la
» structure ravit l'œil..... Il marque les jours de la
» sepmaine en petites figures humaines, et puis le
» cours de la lune et des mois, avec un très ample
» calendrier. Et faut remarquer qu'avant qu'il frappe
» l'heure, il fait résonner le chant d'un hymne sur
» plusieurs clochettes accordantes..... Pendant le-
» quel chant on voyt marcher par ordre, autour d'ice-
» luy horloge, une procession d'ecclesiastiques suivis

[1] Registres municipaux. -- Journal ms. de l'abbaye de St.-Laumer.

» du peuple qui en sortent par une petite porte, la-
» quelle s'ouvre à ressort, et rentrent par une autre,
» qui se ferme après eux quand ils ont fait tous
» leurs tours[1]. »

L'an 1677, Louis XIV chercha encore à empiéter sur les priviléges de la commune de Blois. On a vu plus haut que la présidence des assemblées communales appartenait de droit au bailli et gouverneur de la ville, et à son défaut, à son lieutenant-général, qui remplissait des fonctions analogues à celles des maires dans d'autres villes. Le roi, pour nommer directement à cette charge, ou peut-être pour en créer une nouvelle, donna commission à Jean de la Saussaye,

[1] P. Martin-Marteau, Paradis délicieux de la Touraine, 2e parterre, p. 7. — Dans les anciens comptes mss. de l'église Saint-Gatien de Tours, on voit, aux années 1525 et 1526, que la construction de cette horloge a coûté 487 l. 19 s., savoir : au sieur Julien, horloger à Blois, auteur du mécanisme, 300 l.; pour les marmousets, 7 l. 8 s.; pour les deux gendarmes qui frappent la cloche, 2 l. 10 s.; pour le Saint-Maurice, au-dessus de l'horloge, 3 liv.; au menuisier, pour la procession des chanoines et pour les jours de la semaine, 22 l. 7 s.; pour les clochettes, 26 l. 8 s.; la grosse cloche, sur l'horloge, 3 l.; au peintre, 34 liv., etc. La livre sous François Ier reviendrait à 3 liv. 11 s. 2 d.; ainsi les 487 l. 19 s., prix de cette horloge, représentent aujourd'hui environ 1,736 francs. Je dois ce renseignement à mon ami et collègue M. Cartier, d'Amboise.

président de la chambre des comptes de Blois et conseiller de ville, de présider les assemblées communales, *au lieu et place* du lieutenant-général. Cette atteinte grave aux droits de la commune et à ceux du lieutenant-général excita sans doute de vives réclamations, car depuis le 23 décembre, date de la commission, ni le lieutenant-général, ni le nouveau président ne siégèrent, jusqu'au 8 février suivant; le lieutenant particulier les remplaça, et le 8 février, le lieutenant-général Belot reprenait sa place. En marge de la commission du roi, transcrite au registre des délibérations de la ville, on lit: « La présente commission « a été révoquée par M. Charron, intendant [de la gé- » néralité d'Orléans], par ordre du roy[1]. » Les projets de Louis XIV devaient reparaître plus tard, sous une autre forme, et être appliqués à toutes les villes du royaume, comme on le verra bientôt.

Le 16 juin 1678, un ouragan terrible renversa de fond en comble l'église de Saint-Solenne, à l'exception de la tour du clocher[2]. A la sollicitation de madame de Colbert, qui était Blésoise[3], elle fut promptement reconstruite, et, en grande partie, par les bienfaits du roi.

En 1685, l'impolitique révocation de l'édit de Nantes

[1] Regist. municipaux.

[2] Bernier, p. 51.

[3] Elle était fille de Guillaume Charron, seigneur de Menars, grand bailli de Blois, et de Marie Bégon.

détruisit la plupart des établissements industriels de la ville de Blois, et diminua de beaucoup sa population, qui pouvait être, alors, d'environ 18,000 âmes[1]. En effet, le commerce et l'industrie se trouvaient presque exclusivement entre les mains des protestants[2], et la bourgeoisie, composée, en général, de personnes enrichies par les affaires commerciales, comptait aussi un grand nombre de religionnaires. Quant à la noblesse et au peuple, ils étaient restés, à Blois, fidèles à la foi de leurs pères[3].

L'an 1639, les deux charges d'administrateurs de l'Hôtel-Dieu avaient été réunies à celles des échevins, et le nombre de ceux-ci fut alors élevé à six. Mais, en 1685, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ayant été nommés à vie, le nombre des échevins retomba à quatre, comme il avait été fixé dans l'origine de la charge. Toutefois les échevins assistaient aux délibérations tenues à l'Hôtel-Dieu, et présidées par le lieutenant-général, pour les affaires ordinaires. Pour celles d'une plus haute importance, elles continuaient d'être traitées au conseil de la ville[4].

Par un édit du mois d'août 1690, Louis XIV réalisa

[1] Registres de l'état civil de Blois.

[2] Dans un registre de la corporation des *orlogeurs* de Blois, nous trouvons, avant l'année 1685, des délibérations signées par 38 maîtres en horlogerie, tous fabricants ; en 1686, nous ne voyons plus que 17 signatures.

[3] Registres de l'état civil des protestants de Blois.

[4] Regist. municipaux.

ses projets pour la nomination directe des présidents des assemblées communales, en créant, dans toutes les villes du royaume, des charges de maire perpétuel. Celle de Blois fut *levée*, comme on disait, par le lieutenant général Druillon, qui la remplissait alors. A cette époque, où l'abus de la vénalité des offices était porté au comble, toutes les autres charges municipales furent données, comme celle du maire, moyennant finance[1].

L'an 1686, le nombre des conseillers de ville avait été élevé à dix, desquels deux devaient être pris parmi les marchands, l'un, du corps des merciers, joailliers et drapiers, et l'autre, du corps des autres marchands; mais en 1693 on rétablit le nombre ordinaire de huit[2].

Dans le but de détruire les débris de l'hérésie, qui avaient survécu chez nous à la révocation de l'édit de Nantes, Blois fut érigé en évêché, l'année 1697. Malgré la vive opposition de l'évêque de Chartres, auquel on prenait tout le territoire du nouveau diocèse, malgré les plaintes amères et les actives démarches des monastères et chapitres du Blésois, aux dépens desquels le revenu temporel était formé, M. de Berthier devint notre premier prélat[3]. Son siége épiscopal fut placé à l'église de Saint-Solenne,

[1] Regist. municip.

[2] *Ibid.*

[3] Journal ms. des religieux de Saint-Laumer, f° 38 et suiv.

qui fut mise sous le vocable de saint Louis, en l'honneur du roi Louis XIV, restaurateur du monument et fondateur de l'évêché. Le nouveau chapitre se composa des deux collégiales de Saint-Sauveur et de Saint-Jacques. Gabriel, premier architecte du roi, planta hardiment le palais épiscopal et ses jardins en terrasses sur le coteau du Haut-Bourg [1].

Cependant, tous les efforts de M. de Berthier tendaient à justifier les motifs de l'érection de son évêché. Un assez grand nombre de protestants, pour échapper à l'exil et conserver leur fortune à leurs enfants, avaient abjuré; mais ils n'en continuaient pas moins de suivre en secret les pratiques de la religion réformée. La surveillance dont ils devinrent l'objet, de la part de l'évêque, déterminèrent de nouveaux exils ou de nouvelles conversions. Celles-ci étaient-elles plus sincères? il était permis d'en douter. Aussi, pour en assurer l'effet, au moins dans l'avenir, on fonda, dans la rue du Puits-du-Quartier [2], le couvent des Nouvelles-Catholiques, où l'on faisait élever les enfants des réformés nouvellement conver-

[1] Avant cette construction, la rue des Papegaux continuait son cours, parallèlement à la rue du Haut-Bourg. Toutes les maisons furent abattues et leurs terrains compris dans les cours et les jardins de l'Évêché, à partir du lieu où la rue des Papegaux est interrompue.

[2] Le puits public qui avait donné son nom à cette rue, et que l'on aperçoit sur d'anciennes vues gravées sur bois, du temps de Charles IX, avait été comblé en 1643 (Reg. mun.).

tis et ceux qui n'avaient pu suivre leurs parents dans l'exil [1]. Cet établissement fut ensuite placé près des Cordeliers.

Le 10 décembre de l'année 1700, le duc d'Anjou passait par Blois, accompagné de ses deux frères, les ducs de Bourgogne et de Berry, pour aller prendre possession du trône d'Espagne, sous le nom de Philippe V. Les princes descendirent à la Galère, où ils reçurent les hommages de toute la population blésoise, qui saluait avec enthousiasme, de ses acclamations, le triomphe éclatant de la politique de Louis XIV.

Nous donnerons quelques détails sur le cérémonial observé, dans cette occasion mémorable, par la commune, d'après l'ordonnance de MM. Druillon, maire perpétuel, Raffard, Bergevin, Pelloquin et Ditely, échevins, et d'après le compte-rendu des mêmes administrateurs, consignés au registre des délibérations communales.

« 1° On fit sabler toutes les rues par où les princes
» debvoient passer, depuis la Croisille jusque devant
» la Galère, au Fois..., afin de rendre le pavé plus
» doux et plus uny, ce qui fit un bon effet dont les
» princes et leur cour furent fort contents..... et les
» dites rues estoient tendues des plus belles tapisse-
» ries.....

[1] Registres du couvent des Nouvelles-Catholiques. — V. aussi J. de Pétigny, Appendice à la Vie d'Abel Brunyer, § IV.

» 2º Les habitants se mirent sous les armes et » formèrent une double haye depuis le commence- » ment de la rue de la Chesne jusques à la Galère.... » Il fut fait défense d'avoir les fusils chargez, crainte » d'accident, et mesme il fut enjoint de rabattre le » chien et oster les pierres des fusils. On ne tira les » boîtes et mousquets de la ville qu'après que les » princes furent dessendus du carrosse......

» 3º Messieurs de la ville firent faire deux arcs de » triomphe, l'un à la porte de la tour du milieu du » pont, et l'autre devant l'hostellerie de la Galère, » où le roy d'Espagne debvoit dessendre; chaque arc » de triomphe estoit entouré de lauriers, et on ob- » serva de mettre à chacun les escussons de France, » d'Espagne, de Bourgongne et de Berry, et celuy de » la ville, tous entourez aussy de lauriers et autres » ornemens.

» 4º Messieurs du corps de ville allèrent au-de- » vant du roy d'Espagne et de nos princes, les ducs » de Bourgogne et de Berry, les attendirent sur le » milieu du pont et furent présentez au roy et aux » princes par M. Desgranges, maître des cérémonies. » M. Druillon, maire, à la teste du corps de ville, » ayant pris des mains du clerc de ville les clefs de » la ville, il les présenta au roy, et ensuite le haran- » gua, et ne harangua point les princes, parce que » M. Desgranges dit qu'ils ne souhaitoient pas...... » Après quoy MM. les quatre eschevins présentèrent » un dais devant la portière du carrosse (on emprun- » ta pour cet effet le dais des pères Minimes). Le roy

» ne dessendît point du carrosse. Cela n'empescha
» point que ledit dais ne fût porté par lesdits quatre
» eschevins devant le carrosse du roy jusques sous
» l'arc de triomphe qu'on avoit préparé à la porte de
» la Galère, où S. M. dessendit.....

» 5° Le roy estant dessendu de carosse et monté
» dans son appartement, MM. de ville firent à S. M.
» des présents qui estoient composez de quatre dou-
» zaines de bouteilles de vin et de trois corbeilles,
» dont l'une estoit remplie de raisins, la seconde
» remplie de quatorze livres de massepins, et la troi-
» sième de dix livres de biscuit..... On fit porter les-
» dites corbeilles par de jeunes gens de famille qui
» s'en firent honneur, aussy bien que ceux qui por-
» tèrent les bouteilles. On observa de s'habiller tous
» de drap noir, parce que la cour estoit en deuil.

6° La ville envoya aussi des présents aux ducs de Bourgogne et de Berry, qui logèrent chez les Bénédictins de Saint-Laumer, et on en fit autant, mais avec moins de générosité, et d'après le rang des personnes, aux ducs de Noailles et de Beauvilliers-Saint-Aignan, et au maître des cérémonies Desgranges.

» 7° Le soir, dans toutes les rües, les habitants de
» la ville et faubourgs mirent, chacun sur sa fenestre,
» deux chandelles alumez, du poids de chacun un
» quarteron, et entourés de papier[1]. »

[1] Registres municip. — Journal manuscrit des Bénédictins de Saint-Laumer.

Les princes partirent le lendemain pour aller coucher à Amboise.

Outre la harangue officielle du maire de la ville, le jeune roi eut à entendre celles des Bénédictins et des Cordeliers. « On dit qu'Orléans estoit magnifique en » présents, mais que les harangues n'en valoient » rien, et de Blois, que les présens estoient succincts, » mais que les harangues en estoient bonnes. » Le journal des Bénédictins de Saint-Laumer, auquel nous empruntons ce jugement, ajoute que le discours du P. prieur, orateur du couvent, valut mieux que celui de l'orateur des Cordeliers. Nous n'avons malheureusement plus le journal des Cordeliers de Blois, où nous trouverions peut-être exprimée une opinion différente.

En 1716, mourut au château de Blois la reine de Pologne, aïeule de Louis XV; elle fut enterrée dans l'église des Jésuites[1].

Le 22 février 1722, *Messieurs de la ville* renouvelaient les cérémonies de la réception du roi d'Espagne, à l'occasion du passage de l'infante, que la politique du duc d'Orléans destinait au jeune roi Louis XV, tandis que l'héritier du trône d'Espagne devait épouser l'une des filles du régent; c'était le double gage de sa réconciliation avec la cour de Madrid.

Ce passage fut l'occasion d'une espèce d'émeute

[1] Le monument qui lui avait été consacré a été détruit en 1793.

populaire. Les habitants du faubourg de Vienne voulurent enlever le drapeau aux couleurs de France et d'Espagne qui flottait au bout du pont, du côté de la ville, pour l'arborer triomphalement du côté du faubourg. Dans la lutte opiniâtre qui s'établit entre les habitants des deux rives, le drapeau fut lacéré, et était hors de service quand l'infante vint à passer. Triste présage du sort que la Providence réservait à l'union projetée !

Trois ans après, la jeune infante revoyait la ville de Blois, sans pompe, en reprenant sa route pour l'Espagne. Le duc d'Orléans était mort, la politique changée ; le roi, devenu majeur, allait épouser la fille d'un roi détrôné et proscrit[1].

Blois, refuge ordinaire des hautes infortunes, avai recueilli le roi Stanislas Leczinski et sa famille, chassés de la Pologne. Ils habitèrent le château de Blois avant celui de Chambord, où ils allèrent, en 1725, attendre les événements. Pendant leur séjour dans notre ville, ils replantèrent les Allées, dont les arbres avaient été arrachés pour construire sur la Loire un pont, destiné à remplacer provisoirement le vieux pont de Blois qui venait d'être détruit[2].

Pendant l'hiver de 1716, un amas de glaces considérable l'avait emporté, et la reconstruction en avait été immédiatement entreprise sur les plans et sous

[1] Registres municip. — Art. de M. Alp. Laurent, dans le *Blaisois* du 11 juillet 1837.

[2] Reg. mun.

la direction de Gabriel et Pitrou, architectes du roi; elle était terminée au mois de mai 1724 [1]. Le célèbre N. Coustou vint sculpter les deux tritons qui supportent l'écusson royal placé au-dessous de la pyramide. Ce fut le premier ouvrage public du règne de Louis XV, et une médaille a été frappée alors pour en conserver le souvenir [2].

C'est la construction du nouveau pont de Blois qui a commencé d'enlever à la ville sa physionomie du moyen-âge. La ruine du vieux pont, de ses maisons de bois, de sa chapelle, de ses bastilles et de ses moulins, fut bientôt suivie de la destruction des murailles que baignait la Loire sur sa rive droite. Les deux bras du fleuve ayant été réunis en un seul, on construisit des quais pour maintenir les eaux dont la rapidité, accrue par le retrécissement de son lit, emporta deux îlots plantés d'arbres, placés en aval du vieux pont. Deux nouvelles rues furent percées aux deux bouts du pont neuf, et les anciens murs de

[1] Registres municip.

[2] Cette médaille présente, d'un côté, la tête de Louis XV, enfant, et de l'autre, le pont et une partie de la ville de Blois. La légende est : AVGENDO POPVLORVM COMMERCIO (V. Godonnesche, Méd. du règne de Louis XV, pl. XXVI). — Il existe, chez un officier supérieur de l'Hôtel des Invalides, un très bon tableau représentant la ville de Blois à l'époque de la reconstruction du pont. Les figures du premier plan sont des portraits des ingénieurs, du bailli, des échevins et d'autres fonctionnaires de la ville.

ville, enterrés à moitié par les quais, firent place peu à peu à des maisons, sinon élégantes, car le goût et l'art s'en allaient, au moins propres, gaies et commodes[1].

Lorsqu'en 1771 Louis XV, par les conseils du chancelier Maupeou, substitua au parlement six conseils supérieurs, Blois fut désigné pour recevoir l'un d'eux; mais le parlement Maupeou ne fut pas vu plus favorablement chez nous qu'ailleurs. La gazette du temps nous a conservé une complainte, sur l'air des *pendus*, publiée sous le pseudonyme du maître d'école de Chousy, village près Blois, dans laquelle la cérémonie de l'installation de la cour est spirituellement tournée en ridicule. L'un des couplets renferme un trait qu'a retrouvé Béranger, dans une de ses chan-

[1] Avant la construction du nouveau pont et des quais, les voyageurs arrivant de Paris par la rive gauche de la Loire, le long de laquelle était alors la route de poste, entraient par la rue de la Chaîne, près de l'auberge de la Creusille, suivaient le vieux pont et la rue qui porte encore son nom, et allaient rejoindre les levées, en passant par la rue des Orfèvres, la rue Saint-Lubin et celle des Trois-Marchands, dont le nom était tiré de celui d'une auberge très achalandée (nº 9). L'ancienne hôtellerie de la Galère (aujourd'hui maisons particulières, nºs 1 et 2 de la levée du Foix), la plus importante de la ville, se trouvait au point de jonction des levées, de l'ancien port du Foix, des fossés de la ville et de la rue des Trois-Marchands.

sons politiques, circonstance qui fait beaucoup d'honneur au poète blésois :

Pour attirer le Saint-Esprit
Sur eux, qu'au saut du lit on prit,
La messe en pompe fut chantée,
La musique était bien notée :
Mais l'Esprit-Saint n'est pas venu,
Aucun ne l'a vu ni connu [1].

Au mois de novembre 1774, les parlements furent rétablis et les conseils supérieurs supprimés. Celui de Blois, formé de magistrats de la chambre des comptes et du présidial, n'avait pu être mis au complet; la plus grande partie des membres du présidial, le lieutenant-général Druillon, à la tête, avaient refusé de reconnaître son autorité.

Quand Louis XVI rétablit les choses et les personnes en leur premier état, M. Louet, conseiller au conseil supérieur, qui avait en même temps tenu la charge de lieutenant-général, voulut remettre à M. Druillon la somme de trois mille et quelques cents livres

[1] Voici les vers de Béranger auxquels nous avons fait allusion; c'est le refrain d'une chanson sur la messe du Saint-Esprit célébrée pour la rentrée des chambres :

Esprit-Saint, descends, descends jusqu'en bas!
Non, dit l'Esprit-Saint, je ne descends pas.

La complainte du prétendu maître d'école de Chousi est insérée en entier dans un Mémoire de M. le comte de Salaberry, au t. III des Mémoires de la Société Académique de Blois, p. 232.

qu'il en avait retirée pendant son exercice, et qu'il avait mise à part [1]. On dit qu'après un combat de désintéressement entre les deux magistrats, Druillon parvint à vaincre la résistance de son intègre prédécesseur [2].

La chambre des comptes de Blois partagea le sort du conseil supérieur. Elle était l'une des plus anciennes du royaume et jouissait des mêmes priviléges que celle de Paris [3].

Cependant les vieux remparts des rives de la Loire avaient presque entièrement disparu, que l'hôtel-de-ville présentait encore ses murs noirs et percés d'étroites ouvertures qui lui donnaient, du côté de la Loire, l'aspect sombre et triste d'une prison. Enfin, en 1777, sous la mairie de M. de la Saussaye, arrière-petit-fils du conseiller de ville dont nous avons parlé plus haut, la démolition de la vieille muraille fut résolue, et on la remplaça par la façade que l'on voit aujourd'hui [4].

[1] Journal de politique et de littérature, 1775, t. III, 201.

[2] Cf. comte de Salaberry, Etudes littéraires pour servir à l'histoire de Blois et du Blésois, dans les Mém. de la Soc. Acad. de Blois, t. III, p. 230 et suiv. — M. Louet de Terrouenne est le petit-fils du conseiller Louet; l'épitaphe de son bisaïeul, aussi conseiller au présidial, est dans l'église des Montils, au-dessus du banc de la chapelle seigneuriale du fief de Terrouenne.

[3] Bernier, p. 42.

[4] Reg. municip.

Avant de terminer ce chapitre, nous avons à passer en revue les noms des Blésois qui se sont rendus illustres depuis le commencement du XVII[e] siècle.

L'importance littéraire et scientifique que notre pays avait commencé d'acquérir pendant le XVI[e] siècle, s'accrut au XVII[e], et suivit le progrès intellectuel qui fit la véritable gloire de la monarchie de Louis XIV.

Dans le mouvement imprimé aux esprits par la réforme, Blois fournit des noms demeurés célèbres : Isaac Papin, dont le grand Bossuet trouva la conversion digne de ses efforts, Jérôme Vignier et Jean Morin, qui abjurèrent aussi ; le dernier devint l'un des plus savants docteurs du catholicisme.

Dans les sciences : Florimond de Beaune fut l'émule et l'ami de Descartes ; malheureusement ses écrits n'ont pas été publiés, et il n'est connu que par les eloges de ses contemporains ; le médecin Reneaulme, condamné par la faculté de Paris, comme partisan de la médecine progressive, de l'émétique et des médicaments tirés des minéraux, fit de véritables découvertes en botanique, pour la détermination du genre et de l'espèce, et dans son *Specimen historiæ plantarum,* publié en 1611, entrevit le système sexuel que Linnée fit connaître un siècle plus tard[1]. Grâce

[1] Blois compta, de tout temps, des médecins très distingués, et les *Statuta collegii medicorum Blesensium,* datés de 1626, sont un réglement remarquable, par sa latinité pure et concise, et par les sentiments libéraux qui

aux éloquents plaidoyers de M. Arago, la gloire de notre compatriote, Denis Papin, comme inventeur de la

en ont dirigé la rédaction. Le réglement des médecins de Blois a été publié, d'après le manuscrit original, par M. le docteur Beaussier, dans le tome 1er des Mém. de la Société académique de Blois, p. 437.

Voici une liste des médecins blésois dont la réputation s'est le plus étendue, soit par leurs propres ouvrages, soit par les éloges de leurs contemporains : Pierre Beschebien, doyen de la faculté de Paris, en 1417, qui fut ensuite évêque de Chartres ; Louis de Bourges (ou *Burgensis)*, premier médecin des rois François Ier et Henri II ; Jean Dufour, doyen de la faculté de Paris en 1548 ; Jean Blanchet, médecin de Catherine de Médicis ; Pierre Le Beau, médecin de Charles IX ; Gilles Deschamps (ou *Campensis)*, auteur d'une traduction de Térence ; Dufour, médecin de Henri IV ; Paul Reneaulme, célèbre botaniste ; Nicolas Papin ; Michel Chicoyneau, chancelier de la faculté de Montpellier, en 1664 ; Belay, l'un des médecins les plus en réputation du XVIIe siècle ; notre historien Bernier ; l'illustre Denis Papin ; Michel Reneaulme, doyen de la faculté de Paris en 1734 ; Marin-Bailly, phrénologiste distingué ; Léon Simon, professeur d'homœopathie.

Dès 1648, cette merveilleuse abondance de médecins habiles, nés sur le sol blésois, qui produisait aussi la fameuse *terre sigillée* à laquelle on attribuait des facultés curatives extraordinaires, faisait dire fort agréablement à Siméon Courtaud, doyen de la faculté de Montpellier, à propos de notre pays : *terram medicam atque medicorum.*

machine à vapeur, n'est plus contestée maintenant [1].

Nous citerons parmi les historiens qui font honneur aux Blésois : Guillaume Ribier, qui nous a laissé une collection de pièces diplomatiques pour servir à l'histoire des règnes de François Ier, Henri II et François II; le capucin Théodore de Blois, auteur d'une histoire générale de la marine et d'une histoire de Rochefort; le P. Ange de Sainte-Rosalie, si connu par son Histoire de la maison de France et des grands officiers de la couronne; le médecin Bernier, qui publia le premier une Histoire de Blois.

Dans les arts : deux peintres, Mosnier et Bunel; quatre graveurs, Picault, les frères Chereau et Leroy; un grand nombre d'orfévres émailleurs, parmi lesquels Vauquer et Grisblin doivent être cités comme artistes distingués de l'époque. L'horlogerie, au point où elle était arrivée à Blois, peut être considérée aussi comme du domaine de l'art; la famille Cuper y tint un rang honorable pendant près de trois siècles [2].

[1] Voir le beau travail de M. Arago sur l'invention de la machine à vapeur, publié deux fois dans l'Annuaire du Bureau des Longitudes, depuis 1829.

[2] Registres municipaux. — Quand l'ilot de maisons, abattu pour former la place Louis XII, était encore debout, on lisait au-dessus d'une porte surbaissée, ornée d'un vieil imager de bois, cette inscription :

PAVL CVPER ORLOGEVR DV ROY

qui datait de l'établissement, dans notre ville, de la famille Cuper qui y subsiste encore.

Le gouvernement et l'administration s'honorèrent de la famille Phelypeaux qui fournit à l'état un chancelier et onze ministres, et de Michel Bégon, intendant de Rochefort, protecteur des lettres et des arts, qui paya de ses deniers le beau livre que Perrault consacra aux hommes illustres de la France.

X

Blois, de 1789 à 1830.

Quand la révolution qui s'accomplit de 1789 à 1793 eut passé son inflexible niveau sur la France, les institutions particulières des villes perdirent leur physionomie locale, et à chacun des changements de constitution qui se sont succédé depuis 89 jusqu'à nos jours, ces institutions devinrent celles de tout le territoire français. Cette admirable unité dans le gouvernement et l'administration est le résultat le plus généralement apprécié, et le plus digne de l'être, de notre grande révolution; pourquoi fallut-il l'acheter par des épreuves aussi terribles, aussi sanglantes!

Ces épreuves, hâtons-nous de le dire, la douceur

naturelle aux mœurs des Blésois en évita chez eux les horreurs. Blois eut son *Temple de la Raison,* son *Repaire des suspects;* elle reconnut, à la majorité des suffrages, l'*Être-Suprême;* mais si elle participa aux folies de l'époque, elle eut le bonheur de rester pure de ses cruautés.

En quittant le suffrage à deux degrés pour reprendre le vote universel, notre commune échappa aux excès dans lesquels le nouveau système électif entraînait un grand nombre de cités. La noblesse, la bourgeoisie et le commerce continuèrent d'y représenter le peuple par ce qu'il comptait dans ses rangs de plus éclairé, de plus riche, et par conséquent de plus intéressé au maintien de la justice, de l'ordre et de la tranquillité ; l'aristocratie de la naissance et de la fortune, on le sait, avait accueilli, d'ailleurs, avec enthousiasme, les intentions généreuses du malheureux Louis XVI, d'apporter une réforme prompte, mais sage, aux abus de l'ancien régime.

Des sentiments unanimes célébrèrent la fête de la fédération, et une immense population accompagna les autorités constituées et la garde nationale au lieu choisi pour la cérémonie.

C'était le 14 juillet 1790. Dès le matin la générale fut battue, et les cloches commencèrent de sonner à toute volée. Une salve d'artillerie annonça le départ. Le marquis de Romé commandait la garde nationale, et avait été élu, comme le marquis de la Fayette à Paris, pour ouvrir l'assemblée fédérative. Une vaste clairière, située près de l'entrée de la forêt de Russy,

avait été choisie pour le lieu de la cérémonie, et en a retenu depuis le nom de *Camp de la Fédération*.

Quand les troupes furent arrivées au camp et rangées en bataille, on fit la bénédiction des drapeaux, dont l'un avait été donné par le corps municipal, et l'autre par les dames de la ville. La messe commença immédiatement après la bénédiction des drapeaux; elle fut précédée et suivie de salves d'artillerie, et il en avait été fait aussi une à l'élévation.

Après la célébration de la messe, le président de l'assemblée fédérative monta à l'autel, fit à haute voix la lecture du serment fédératif, puis, élevant le papier et présentant son épée sur l'autel, il s'écria : *Je le jure!* L'assemblée tout entière répéta aussitôt : *Je le jure!* Les corps constitués défilèrent devant l'autel en renouvelant le serment; les troupes firent de même, et au fur et à mesure que chaque peloton se trouvait vis à-vis l'autel, toutes les personnes qui le composaient disaient : *Je le jure!*

On forma ensuite des tentes, sous lesquelles on prit des rafraîchissements, et on resta une partie de la journée dans la forêt à se livrer à des jeux, des courses, des promenades, à causer et à *fraterniser*. Le soir, des décharges d'artillerie et la sonnerie des cloches de la ville annoncèrent le retour de l'assemblée fédérative, comme elles en avaient annoncé le départ.

En mettant sous les yeux de nos lecteurs les signatures placées au bas du *Plan du cérémonial de la fédération*, on verra que toutes les classes de la société

avaient pris part chez nous, comme presque partout, aux premiers actes de la révolution, et que l'aristocratie elle-même se faisait gloire d'être à la tête du mouvement. Voici ces signatures : Marquis de Romé, colonel commandant; Dubin de Grandmaison, colonel en second; France de la Gravière, major; Bourdon-Champigny, Riffault, de la Boullais, Mouton, Cheron, Dufay-Farré, Durie-Masson, Delestre, Flamant, Garrault, Tessier de Santau, Cellier-Bereuil, Debi, Rangeard-Maré, Liger, Huard, Tessier de Russy, de Feraudy, Aurioust, Hadou, commissaire de la fédération; Gelhé, secrétaire.

Petit, maire; P. Legros, Chartier, Ferrand, officiers municipaux [1].

Trois ans plus tard, le *fédéralisme*, le *modérantisme* et le *négociantisme* était regardés comme des crimes que la mort seule pouvait expier; la plupart des personnes dont on vient de lire les noms furent persécutées, emprisonnées ou forcées de s'enfuir, et le marquis de Romé, président de l'assemblée, porta sa tête sur l'échafaud [2].

C'est qu'en dehors de cette réunion d'hommes sages et désireux de faire le bien, s'était formée une assemblée populaire, composée d'éléments tout différents, et qui après l'épouvantable catastrophe du 21 janvier, prit le titre de *Société populaire, révolutionnaire et mon-*

[1] Plan du cérémonial et de la police qui seront observés à la fédération.

[2] V. Durie-Masson, Tableau des prisons de Blois.

tagnarde, régénérée, de la commune de Blois. Un article de son réglement était ainsi conçu : « Elle surveille les » agents des autorités constituées, et dénonce les » abus de tout genre [1]. » De ses réunions partirent les rapports qui amenèrent à Blois le représentant du peuple, Guimberteau, *chargé de pouvoirs illimités pour l'épuration des autorités constituées*. Chose merveilleuse, dans ce nouveau régime dont le système électif, fondé sur les bases les plus larges, était l'âme, et dont la liberté et l'égalité étaient l'esprit, rien ne se voyait plus communément que l'abus du pouvoir et de la supériorité sociale. Voici un exemple, à l'égard de notre ville, du respect que l'on avait pour le droit électoral, quand ses résultats gênaient le despotisme ombrageux du gouvernement républicain.

Le 9 brumaire de l'an II (30 octobre 1793), à 10 heures du matin, tous les membres des autorités constituées, la société populaire et une foule immense de peuple se trouvaient rassemblés à l'église cathédrale, désignée par Guimberteau pour le lieu où il tiendrait ses séances.

Le représentant entre au bruit des applaudissements et des cris de *Vive la république ! vive la Montagne !* Placé sur une estrade, en face de la chaire, il annonce l'objet de sa mission, qui lui a été donnée, dit-il, par la Convention nationale, *sur la demande réitérée*

[1] Réglement de la Société populaire, révolutionnaire et montagnarde, régénérée, de la commune de Blois, art. 8 de la section I.

de la société populaire de Blois. Il ajoute : « Pour pres-
» sentir le vœu du peuple et bien ordonner mes opé-
» rations, je me suis entouré de sans-culottes de la
» société républicaine, pris parmi ceux qui m'ont
» paru, dans les séances où j'ai assisté, réunir
» le plus de lumière et d'énergie..... Je con-
» sulterai l'assemblée sur toutes les destitutions, sur
» tous les remplacements, sur tous les besoins de
» la chose publique.... Je ne me réserve que d'être
» l'organe de ses volontés. »

Le citoyen Roulhier, secrétaire de la commission du représentant, prend ensuite la parole et rappelle à l'assemblée qu'elle a été opprimée par les *Messieurs*, qu'elle doit être juste et sévère, et qu'elle ait le courage de dénoncer au représentant le crime, la perversité et le *modérantisme.* « Ne perdez pas de vue,
» disait-il, que celui qui n'a rien fait pour la révolu-
» tion est nécessairement son ennemi; que celui-là
» même peut encore être considéré comme suspect.
» S'il est riche, il est nécessairement égoïste, et tout
» égoïste est dangereux... Forcez la cupidité mar-
» chande et le fanatisme imbécile à contribuer de
» leur fortune à l'aliment des femmes et des enfants
» des malheureux sans-culottes qui sont aux fron-
» tières. Ancien partisan des mesures révolutionnai-
» res, je suis glorieux de concourir à celles que le
» sans-culotte Guimberteau va prendre contre vos
» aristocrates de toutes les nuances. Au milieu de ré-
» publicains tels que vous, le patriotisme s'enflamme,
» l'esprit révolutionnaire dévore, la chose publique

» prend une consistance majestueuse, inébranlable.
» Patriotes ! s'écrie-t-il, vous n'aurez plus que des
» triomphes; ce jour est celui d'où comptera l'ère du
» bonheur des sans-culottes de Blois. »

Le citoyen Rochejean, suppléant à la Convention nationale, et membre du comité de surveillance, prononça aussi un discours dont nous ne citerons que cette belle phrase : « Magistrats indignes !.... rentrez
» dans ce que vous appelez vos consciences, et vous y
» lirez que vous méritez d'être destitués, taxés, et
» vous le serez; et si vous vous agitez sous la masse
» levée pour vous écraser, je vous annonce votre ju-
» gement dernier ! »

Après ces discours, Guimberteau commença par reprocher à la municipalité ses *crimes généraux*. Citons-en quelques uns; ce sont des titres d'honneur pour nos compatriotes :

« Plusieurs de ses membres ont dit plusieurs fois, et
» sans en être repris par leurs collègues, qu'il n'y
» avait point de gens suspects à Blois.

» Elle a déserté la société populaire.

» Elle n'a point félicité la Convention sur la des-
» truction du tyran.

» Elle a conservé avec affectation le très noble
» usage de *Monsieur*.

» Elle a voulu répartir indifféremment les armes
» entre les patriotes et les aristocrates. »

Maintenant continua Guimberteau : « Je vais faire
» passer en détail la municipalité sous les yeux de
» l'assemblée, en commençant par le maire.

« Girault! Tu ne t'es jamais montré Jacobin ; tu
» as été du club Feuillant, royal, constitutionnaire :
» tu as cessé d'être membre de la société populaire...
» Un jour, lorsqu'on t'avertissait de l'inexécution de la
» loi qui ordonne aux femmes de porter la cocarde,
» tu as répondu que ce n'était pas la cocarde qui
» faisait le patriotisme... Je te destitue, je te taxe
» révolutionnairement à 1200 livres. J'ordonne que
» de ce lieu, tu te rendras au repaire des aristocrates
» dont tu as toujours été le souteneur. »

Girault cherche à se défendre ; le peuple, dit le procès-verbal de la séance, a la modération ou la faiblesse de ne répondre que par le silence. Sur les attaques violentes de plusieurs membres de la société populaire ou du district, le représentant répète la sentence; *le peuple applaudit* (dit le procès-verbal.)

Il appelle ensuite Dinochau, procureur de la commune, suspendu de ses fonctions depuis plusieurs mois. Dinochau avait eu la prudence de s'absenter.

« Le peuple, dit Guimberteau, se trompa en dépu-
» tant Dinochau à l'assemblée constituante, et Dino-
» chau le trompa en singeant le patriotisme... Depuis
» son retour à Blois, il fut le chef connu des modérés,
» le chef secret des contre-révolutionnaires... Je con-
» vertis la suspension en destitution. Il n'est pas riche,
» je ne le taxe qu'à mille livres. J'ordonne que, sur-le-
» champ, le comité de surveillance l'envoie saisir par
» deux gendarmes et conduire à la maison d'arrêt. »

Leroux, substitut du procureur de la commune. « Tu » as, dit-il, flotté entre les opinions et les partis. Il » ne faut dans toutes les places que des républi- » cains fortement prononcés..... » Leroux est destitué.

Salaberry, officier municipal, suspendu et mis en arrestation depuis plusieurs mois par le comité de surveillance. « Salaberry fut toujours suspect aux » patriotes. Il a tous les vices de son extraction ; am- » bitieux, dominant, vraiment *noble*. Il est un de ces » ci-devant qui ont eu la criminelle audace de se » faire donner des postes dans la révolution, pour » l'entraver. Je le destitue ; je confirme son arresta- » tion ; je le taxe à 15,000 livres. »

Une voix s'élève dans l'assemblée et prend la défense de Salaberry. « Il a fait des dons à la garde » nationale, secouru les pauvres des campagnes, il a » le suffrage des bourgs et villages où sont situées ses » possessions, il est aimé dans Blois où les citoyens » l'ont appelé aux fonctions de juge de paix et en- » suite d'officier municipal. »

Plusieurs membres du comité de surveillance attaquent Salaberry, et malgré le silence du peuple, le représentant répète la triple sentence [1].

Le soir, à quatre heures de relevée, Guimberteau

[1] La Société populaire ne fut pas satisfaite, et de nouvelles dénonciations firent mander à Paris M. de Salaberry, qui périt avec le marquis de Romé sous la hache révolutionnaire.

épura le conseil municipal, que l'on appelait le conseil général de la commune, et le tribunal de paix. Guyon de Montlivault, ci-devant; Bellenoue-Villiers, bourgeois; Lecomte-Bartomeuf et Massion, marchands; Bergevin, notaire; Riffault et Gaudron, négociants, sont successivement destitués et taxés. Il ne resta que quatre membres du corps municipal.

Le représentant, après avoir nommé des successeurs à ceux qu'il venait de révoquer, leva la séance et fut reconduit jusqu'à sa demeure aux cris de : Vive la république, vive la Montagne, vivent les sans-culottes [1]!

Le 20 novembre suivant (6 frimaire an II), la société populaire, triomphante, faisait imprimer le procès-verbal d'une de ses délibérations dans laquelle, en style de proclamation, elle provoquait à la destruction de tous les signes extérieurs d'un culte quelconque. « Déjà, disait-elle, partout les cloches se fondent en » canons, les confessionnaux se changent en guérit- » tes et les croix en arbres de la Liberté. Nous ne » voulons plus de cloches ni de croix, même au cou » des femmes. Nous ne voulons plus de prêtres dans » les autorités civiles et révolutionnaires, qu'ils n'aient » abjuré publiquement le préjugé religieux et déposé » leurs lettres de prêtrise sur l'autel de la patrie. Le » jour de la deuxième décade de frimaire, nous inau- » gurerons un temple à la Raison [2], un autre à la Li-

[1] Procès-verbal des séances tenues dans l'église cathédrale de Blois, par le citoyen Guimberteau.

[2] La cathédrale.

» berté et à l'Égalité [1], où notre société populaire » tiendra ses séances..... Dans ce jour solennel nous » brûlerons les livres de la superstition et du fanatis- » me, et nous en ferons un sacrifice expiatoire à la » Raison sur l'autel que nous lui aurons élevé [2]. »

Le manifeste de la société populaire fut bientôt suivi de la clôture des églises. « Le peuple, dit la pro- » clamation du comité révolutionnaire de Blois, s'y » est porté en masse, dans l'enthousiasme de la Rai- » son, et a démoli les autels du fanatisme aux cris » redoublés de *Vive la république !* Bons citoyens, ajou- » tait-elle, adorez l'Être-Suprême, rendez hommage » à la Raison, pratiquez la religion des bonnes œuvres » et respectez les lois ; c'est à cela que se réduisent la » morale de l'Évangile et la doctrine du sans-culotte » Jésus, son auteur. »

La première signature de cette pièce extravagante, consacrée au culte de la Raison, est celle d'un prêtre parjure, et la seconde, celle du bourreau. Elle porte la date du 15 frimaire, an II (5 décembre 1793)[3].

Au mois de janvier 1794 fut célébrée la fête de l'inauguration du temple de la Raison et des bustes de Marat et Le Pelletier. Le cérémonial de ces fêtes est

[1] L'église des Jésuites.

[2] Les sans-culottes composant la Société populaire de Blois, aux Sociétés populaires et à tous les sans-culottes du département de Loir-et-Cher.

[3] Les membres du Comité Révolutionnaire de Blois, à toutes les communes du département de Loir-et-Cher.

si connu que nous n'avons pas besoin de le rapporter ici. A Blois, comme partout, la déesse de la Raison, représentée par *une citoyenne dans la fleur de l'âge*, fut portée en triomphe, et on n'oublia pas l'âne en surplis et en rabat, traînant dans un tombereau les *dépouilles du royalisme et de la superstition*, représentés par des couronnes, des fleurs-de-lis, des calottes, des rabats et des bulles, surmontés des bustes de Pitt et Cobourg, qui furent brûlés sur la place publique [1].

Guimberteau n'avait épuré que le corps municipal et le tribunal de paix: le 23 février 1794 (5 ventôse an II), Garnier, de Saintes, vint tenir de nouvelles séances dans la cathédrale, devenue le *temple de la Raison,* pour l'épuration des autres corps administratifs. Tribunal criminel, ingénieurs, administrateurs des hôpitaux, directoire du district, tribunal de commerce, bureau de conciliation, notables, comité de surveillance, gendarmerie, maîtrise des eaux-et-forêts, bibliothécaire, tout fut passé en revue.

Mais à cette réunion, l'assemblée montra plus de hardiesse et réclama hautement en faveur de quelques-uns de ses magistrats. On dénonça même les manœuvres coupables de plusieurs membres de la société populaire, qui, aux séances de Guimberteau, avaient organisé sur divers points de la foule, des groupes chargés de pousser des vociférations contre les officiers municipaux qu'ils voulaient perdre, et de

[1] Procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison.

*

couvrir par des cris les voix de leurs défenseurs. Garnier, de Saintes, reconnaissant la vérité de ces assertions, ordonna d'élargir la plupart des prisonniers et leur fit la remise de leurs taxes [1].

Si, chez nous, les personnes furent sauves, les monuments furent détruits, soit par une complète démolition, comme les églises Saint-Sauveur, Saint-Nicolas, Saint-Martin, Saint-Honoré et Bourg-Moyen, soit par une mutilation barbare, comme le château et l'église des Jésuites. Tous les couvents furent dévastés et convertis en établissements publics ou en magasins. Saint-Honoré renfermait la belle chapelle sépulcrale de la grande famille des Robertet ; on admirait aux Cordeliers la magnifique tombe du garde des sceaux, Morvillier, par Germain Pilon [2]; Saint-Sauveur, l'église du château, est à jamais regrettable ! Ce vieux monument du XI[e] siècle avait vu bénir l'étendard de Jeanne d'Arc, avait été témoin des funérailles de Charles d'Orléans, d'Anne de Bretagne, de Catherine

[1] Procès-verbal des séances tenues dans le temple de la Raison de la ville de Blois, par le citoyen Garnier (de Saintes).

[2] Le buste de bronze de M. de Morvillier a été envoyé à l'évêché d'Orléans; le cercueil de plomb est dans les caveaux de la cathédrale. Deux des quatre pleureuses placées aux angles du monument se voient aujourd'hui dans le cimetière de Blois, à la tombe de M. Bergevin, ancien vice-président du tribunal, qui les avait sauvées de la destruction.

de Médicis, des cérémonies religieuses des États de Blois, etc.; sous le double rapport de l'histoire et de l'art c'était un des édifices les plus importants du pays.

Rendons encore hommage au patriotisme de l'administration renversée par Guimberteau, car elle retarda, autant qu'il lui fut possible, la ruine et la dégradation de nos monuments; nous en retrouvons un témoignage précieux dans le procès-verbal de la séance du 21 décembre 1792 de la Convention nationale. Un membre demanda que l'assemblée « prononçât sur la » conduite de la municipalité de Blois qui paraissait » avoir écarté les pétitions tendantes à l'exécution de » la loi qui ordonne que tous les signes de la féoda» lité disparaissent du territoire de la république. »

Après une pareille dénonciation, la municipalité de Blois pouvait courber la tête devant la terrible assemblée qui faisait trembler l'Europe.

Dans la réaction qui suivit le 9 thermidor, les autorités blésoises avaient été reconstituées d'une manière plus conforme aux sentiments du pays. Mais vers la fin de l'année 1797, le timide Directoire, accueillant de nouvelles dénonciations, destitua les membres des administrations centrale et municipale de Blois. L'arrêté directorial se fondait sur les motifs suivants : Le département de Loir-et-Cher était un de ceux où l'inexécution des lois contre les émigrés et les prêtres insoumis avait le plus encouragé, dans leurs manœuvres, les ennemis de la république qui abondaient dans le départe-

ment; ces prêtres y exerçaient impunément le culte catholique....; la persécution et l'oppression des amis de la république y étaient, sinon encouragées, au moins tolérées....; la lenteur des mesures prises par l'administration centrale, pour donner connaissance à toutes les communes de l'arrondissement des événements de la journée mémorable du 12 fructidor, ainsi que des proclamations et pièces y relatives, ne laissaient point de doute sur les intentions qui avaient dirigé cette administration..... etc. [1].

La conséquence de cet arrêté fut le retour au pouvoir municipal de la faction qu'avait renversée la réaction thermidorienne.

Si les égards dus à des familles qui subsistent encore, nous empêchent de rappeler les noms des auteurs des actes révolutionnaires les plus coupables accomplis à Blois, nous pouvons du moins en signaler les principaux instigateurs : C'étaient, circonstance honorable pour nous, trois étrangers au Blésois : Fouchard, ex-prêtre ; Velu, instituteur; Hézine, ancien professeur à Pont-Levoy. On appelait à Blois cette association perverse : *le Triumvirat* [2].

Nous sommes heureux de signaler à la reconnaissance de nos concitoyens les noms de ceux dont le dévoûment, alors bien dangereux, aux intérêts de

[1] Arrêté du Directoire concernant les administrations départementale et municipale de Blois.

[2] Voir le Tableau des prisons de Blois, par Durie-Masson.

l'ordre public et à la sécurité des personnes, parvint à garantir notre ville des excès révolutionnaires. L'administration renversée en 1797 était composée, pour le département, de MM. Turpin, président; Alardet, Turmeau, Chandon et Cellier, administrateurs; Lefebvre, commissaire du directoire exécutif, et Liger, secrétaire en chef (celui-ci conserva sa place). Le nouveau président de l'administration fut forcé de se charger de sa propre installation et de celles de ses collègues, le commissaire du directoire ayant refusé de le faire, en envoyant sa démission. Un des membres de l'administration de la commune, le commissaire du pouvoir exécutif et le secrétaire étaient conservés; les membres révoqués étaient MM. Delestre, président; Bourguignon, Darneaux et Rogier, administrateurs. Trois des administrateurs nouvellement nommés refusèrent de siéger, sous différents prétextes [1].

Le nouveau corps municipal fit en vain tous ses efforts pour diriger les esprits dans les voies républicaines; il fit en vain des arrêtés pour empêcher les boutiques d'être fermées le dimanche; en vain, voulut-il faire remettre à des décadis, les assemblées de *Lazare* et de *Gervais*[2]; son crédit ne s'établit pas mieux que celui du pouvoir directorial qui l'avait nommé. Au 18 brumaire, aucune ville n'était mieux disposée à revenir aux idées monarchi-

[1] Registres municipaux.
[2] *Ibid.*

ques et religieuses, dont le rétablissement était l'œuvre réservée par la Providence à Napoléon.

Lorsque sous cette main puissante, l'ordre politique se fut raffermi, M. de Corbigny, nommé préfet de Blois, contribua beaucoup, par une administration forte, mais sage et éclairée, à relever les ruines des monuments, comme celles du pouvoir.

De 1805 à 1812, année de sa mort, il reconstitua de la manière la plus digne d'éloges, toutes les autorités locales; il fit réparer le pont de Blois dont une arche avait été détruite par les ordres de Guimberteau, dans la crainte illusoire de l'approche des armées vendéennes; il appropria les divers édifices religieux à des prisons, à des hôpitaux, un cimetière, des abattoirs, des boucheries, une poissonnerie, etc.; il ouvrit ou répara différentes avenues de la ville, et fit un grand nombre de plantations, à Blois et aux environs.

Le 22 mai 1808, les souverains découronnés de l'Espagne, se rendant à Compiègne, passaient à Blois, où 108 ans auparavant, passait aussi leur aïeul, pour prendre possession de ce trône où la politique de la France de Louis XIV le plaçait, et d'où la politique de la France de Napoléon chassait aujourd'hui ses descendants.

Les princes malheureux reçurent des Blésois des témoignages non équivoques de sympathie pour leur infortune. Le roi s'étant mis à la fenêtre de l'appartement qu'il occupait à la Boule-d'Or [1], des cris de

[1] Aujourd'hui la maison n° 13 du quai du Département.

Vive le roi se firent entendre ; le prince riposta avec esprit : Criez plutôt, Vive la paix [1] !

Napoléon et l'impératrice Josephine traversèrent Blois, en revenant aussi d'Espagne, le 13 août de la même année ; ils arrivèrent à 7 heures du soir et descendirent à la préfecture, d'où ils repartirent à 10 heures. Les rues de la ville par lesquelles les souverains devaient passer furent sablées, d'après la tradition municipale; mais les tapisseries, passées de mode, furent remplacées par des garnitures de ramée. Napoléon était soucieux, et justement préoccupé des événements qui se préparaient ; il dut cependant dérider son front en entendant, de la bouche du préfet, un mot d'ingénieuse flatterie, qui eut beaucoup de succès. On sait que l'empereur adressait parfois des questions bizarres à ses fonctionnaires, pour s'amuser de leur embarras. « Combien d'oiseaux de passage, dans votre département, demanda-t-il à M. de Corbigny ? — Un seul, » Sire, un aigle [2]. »

Les désastres de 1814 vont rendre à la ville de Blois, pour un moment, l'importance que lui ont attirée, dans toutes les invasions du sol français, sa position centrale et le rempart de la Loire.

Le 29 mars, au mépris des ordres de son frère, qui

[1] Annuaire de Loir-et-Cher pour l'an 1809.

[2] Ce mot a été attribué à un autre préfet ; mais des personnes de Blois, anciennement attachées à l'administration, et présentes à la réception de l'empereur, m'ont assuré l'avoir entendu dire à M. de Corbigny.

lui a imprudemment confié sa capitale, Joseph Napoléon abandonne les Tuileries, emmenant avec lui l'impératrice Marie-Louise, le roi de Rome, les grands dignitaires, les ministres, même celui de la guerre, enlevant, en outre, à la défense de Paris, deux mille cinq cents hommes d'escorte, et se dirige en toute hâte vers Blois, pour y organiser une régence.

Le 2 avril, la cour impériale arrivait dans notre ville, déjà témoin de tant d'illustres disgrâces, y donner le spectacle d'une infortune plus grande encore. Cette cour, qui naguère occupait des trônes sur tous les points de l'Europe, siégait dans l'hôtel de la préfecture d'un des plus faibles départements de la France, et la petite ville de Blois devenait la dernière capitale de l'empire de Napoléon.

Le dimanche, 3 avril, après la messe qui fut dite au palais, il y eut un conseil des ministres et une réception des autorités, sans discours de la part de celles-ci. L'impératrice, accompagnée du roi de Rome, adressa la parole à chacune d'elles; sa tristesse était grande; l'assemblée, sous l'impression d'émotions diverses et profondes, n'était pas moins affectée.

La cour recevait des bulletins, mais n'en donnait pas communication au dehors; le dernier annonçait la capitulation de Paris. On était, à Blois, dans une ignorance complète de ce qui se passait à l'armée et à Paris, d'où il n'arrivait plus ni lettres, ni journaux, ni voyageurs.

Le lundi 4, pour toutes nouvelles de la capitale, on vit passer un roulier, dont le passeport, signé Sacken,

fut une révélation assez éloquente des faits accomplis.

Les ministres allaient chaque jour, après déjeuner, chez l'impératrice, où ils restaient jusqu'à l'heure de dîner, sans laisser rien percer de leurs délibérations. Le lundi, les rois Joseph et Jérôme, accompagnés du ministre de la guerre, allèrent à Orléans, pour savoir s'il ne convenait pas d'y établir la régence ; mais il y reçurent les dépêches de Fontainebleau, dans lesquelles Napoléon éclatait avec désespoir contre eux, attribuant sans doute la prise de Paris à la faute du lieutenant général, qui en était sorti malgré l'ordre d'y rester.

Le mardi, 5, Joseph et Jérôme revinrent, décidés à tenir et à organiser le gouvernement à Blois. Ils étaient précédés des bureaux de la guerre, chargés de travailler jour et nuit au recrutement de l'armée. Le roi Louis ne prenait aucune part à tout ce qui se faisait dans le conseil de sa belle-sœur.

Le 6 on fit l'inspection des abords de Blois, on évacua les voitures inutiles, notamment celle du sacre qui fut envoyée à Chambord. L'école polytechnique, celles de Saint-Cyr, de Charenton et les pages arrivèrent ce jour là. Les écoles furent casernées au collége. Les prisonniers et les blessés, qui encombraient le château et les hôpitaux, avaient été évacués la veille avec une précipitation qui fit périr en route un tiers des malades. Les maisons de la ville restèrent occupées en commun, par les habitants et par les nombreux chefs de l'administration et de l'armée ; il fut question de former deux camps aux environs de

Blois ; le pont était miné et devait sauter pour protéger la fuite des hôtes dangereux auxquels la ville donnait une hospitalité forcée.

Le jeudi-saint, 7 avril, on afficha, dès le matin, une proclamation signée de Marie-Louise, où elle déclarait que c'était de Blois et des ministres de l'empereur qu'émaneraient les seuls ordres qui devaient être reconnus par le peuple Français, et où elle remettait les droits et la personne de son fils sous leur sauve-garde. La date était du 3 avril, quoiqu'elle fût contresignée de M. Montalivet, nommé seulement le 5 secrétaire de la régence, en l'absence du duc de Cadore. Le fait est que la proclamation avait été rédigée dans le conseil du 6 et affichée dans la nuit du 6 au 7. On a recherché si c'était un moyen de ménager un accommodement avec le gouvernement provisoire, ou de donner preuve de zèle et d'activité à la cause de l'empereur. La pièce fut envoyée dans tous les départements avec lesquels on pouvait avoir des rapports.

Les princes délibéraient cependant de se retirer, tantôt à Tours, tantôt à Rennes, et tantôt dans le Berri ; mais il paraît que l'impératrice goûtait peu ces projets. Enfin, le vendredi-saint, 8 avril, ils prirent un parti décisif. Entre 8 et 9 heures du matin, ils se rendirent à la préfecture, avec deux voitures ; ils dirent à Marie-Louise qu'ils allaient partir et qu'ils venaient lui proposer de les suivre, afin de mettre sa personne en sûreté. Marie-Louise répondit qu'elle ne craignait rien pour sa personne et qu'elle était décidée à attendre les événements. Les deux beaux frères insis-

tèrent alors; l'impératrice demande si c'est par ordre de son mari : les deux princes répondent qu'il n'y a pas d'ordres, mais qu'il y a nécessité de se retirer au de-là de la Loire, et que deux voitures sont à la porte, l'une pour elle, l'autre pour son fils. Marie-Louise répond par des larmes; les deux princes prennent leur belle-sœur, chacun par un bras, et veulent user de violence : Marie-Louise pousse des cris qui font accourir plusieurs officiers de sa maison; le préfet, M. Christiani, piémontais au service de France, M. d'Haussonville, chambellan, et M. de Bausset, préfet du palais, étaient aussi parmi eux. Les deux rois, déconcertés par la présence de tant de témoins, et intimidés par l'appui qu'ils prêtèrent à l'impératrice, se retirèrent.

Cependant, vers deux heures, on apprend que le comte Schouvalow , est descendu à l'hôtel de la Galère, et qu'il vient chercher l'impératrice. Quoiqu'il arrivât seul, sans l'appui d'aucune force armée, dès ce moment la régence fut dissoute. Tout ce qui tenait à la cour et à l'administration, les ministres à la tête, se précipita à la mairie pour demander des passeports que, pour plus de sûreté, on faisait viser au comte Schouvalow : le nombre s'en éleva à quatre cents. Dans la foule qui se pressait autour de l'envoyé étranger, il y eut des tours de faveur, et le comte paraissait très bien renseigné sur le degré d'égards qu'il devait à chacun des grands personnages de la cour.

De ce jour, la ville posséda des journaux, et malgré la joie que causait la délivrance des inquiétudes de

toute sorte qui pesaient sur la timide population blésoise, elle conserva une attitude calme et réservée; les lois de l'hospitalité furent exercées dans leur entier, et tous ces personnages, dépouillés de leurs dignités, furent traités avec les mêmes égards que lorsqu'ils en étaient revêtus.

Le dernier acte de la régence, fut le partage de l'argent contenu dans les fourgons du trésor : les membres du gouvernement reçurent l'arriéré de leur traitement et une indemnité de frais de voyage. Les princes avaient des fourgons particuliers qui contenaient, dit on, des sommes considérables: celui de Madame-mère, faillit rester dans les boues de la Beauce, tant il étai lourd. Les troupes reçurent trois mois de paie. Beau coup d'adhésions, entre autres celle de l'archi-chancelier de l'empire, furent envoyées au gouvernement provisoire.

Le samedi 9, l'impératrice, dont le comte Schouvalow avait pris les ordres la veille, partit de Blois et prit la route d'Orléans, avec le roi de Rome, une partie de la cour et l'escorte qui les accompagnait à leur arrivée [1].

Ainsi finit le gouvernement impérial à Blois. La dignité qui lui manqua à ses derniers moments, fit assez voir combien il avait peu de force et de grandeur, quand la pensée puissante qui l'avait créé et qui le dirigeait était absente.

[1] Moniteur des 11 et 12 avril 1814. — La Régence à Blois.

Le 26 mai, le duc d'Angoulême passait par Blois, pour aller à Paris rejoindre la famille royale; il était accueilli, par des acclamations unanimes, dans notre ville, qui comme toute la France d'alors, lasse du despotisme impérial, voyait avec joie le retour des Bourbons.

Pendant l'hiver de 1815, le maréchal Ney vint passer en revue la garde impériale, en garnison à Blois, où elle attendait, avec une ferme confiance, le retour de l'ile d'Elbe.

Après la seconde chute de Napoléon, le faubourg de Vienne vit s'exécuter, avec une résignation sublime et digne des grandes choses que l'Empire avait accomplies, le licenciement de l'armée de la Loire. La ville était occupée alors par les troupes prussiennes, et les Blésois ne virent pas sans effroi un régiment de cosaques, campé dans leurs murs[1].

Depuis cette époque mémorable jusqu'à 1830, aucun événement important n'est venu troubler la tranquillité de la ville de Blois, qui n'eut plus de pages intéressantes à fournir à l'histoire de la France. Consolons-nous de la stérilité de nos annales, en répétant le mot de Montesquieu : *Heureux le peuple dont l'histoire est ennuyeuse* !

La prospérité des sciences, des lettres et des arts, suit celle des peuples. Nous l'avons vue naître dans le Blésois, à l'époque où il devint un petit état, ayant

[1] Sur la *Grande-Pièce*, aujourd'hui la place de la Préfecture.

son souverain, ses institutions et son histoire à part, et où Blois passe de l'état de village à celui de ville. Les sciences et les lettres, oubliées ou reparues depuis, à diverses reprises, selon les vicissitudes diverses de notre histoire, ont surtout brillé pendant le doux règne du bon roi Louis XII, sous les Valois, et sous Gaston d'Orléans, parce que notre pays était la résidence habituelle de ces princes, protecteurs éclairés des gens de lettres et des artistes. A ces époques, le talent n'était pas encore émancipé et avait besoin du patronage des grands pour se produire; il n'est donc pas étonnant de voir disparaître de notre ville les études scientifiques et littéraires, quand elle perdirent Gaston leur dernier protecteur. Elles ne reparurent à Blois qu'avec le mouvement social qui s'opéra sur la fin du XVIIIe siècle.

Boësnier de l'Orme doit être remarqué parmi les propagateurs d'une science qui venait alors de naître, l'Économie politique, et il émit, dans son *Gouvernement économique*, la plupart des idées fondamentales, auxquelles Adam Smith, génie supérieur, ne donna de la popularité, par son talent, que quelque temps après [1]. Les réputations du mécanicien Charpentier

[1] L'ouvrage de Boesnier de l'Orme parut en 1775; mais il était composé depuis longtemps. La première édition du livre d'Adam Smith, sur la Richesse des nations, parut à la fin de 1775 et au commencement de 1776. (V. un article de M. H. Colliez, au 1er vol. des Mém. de la Soc. acad. de Blois, p. 76.)

et de sa fille, sculpteur habile, appartiennent à la fin du dernier siècle et au commencement du XIXe. Fariau Saint-Ange tint un rang distingué parmi les poètes de l'Empire.

A la Révolution française, où surgirent tout-à-coup tant de talents oratoires et tant de gloires militaires, notre esprit doux et tranquille resta le même et ne se signala pas plus dans les combats de la parole que dans ceux des armes ; il ne sortit de notre ville, ni orateurs ni généraux. Le célèbre Lavoisier, à la Législative, et Grégoire, notre évêque constitutionnel, à la Convention, les seuls, parmi les députés de Blois, qui prirent une position élevée dans les assemblées nationales, n'appartenaient pas à notre pays par la naissance.

Après la réaction d'ordre et de tranquillité, qui eut lieu au commencement du XIXe siècle, et sous l'influence des idées réorganisatrices de l'Empire, les études, interrompues par la tourmente révolutionnaire, reparurent à Blois, et furent grandement favorisées par l'ouverture, en 1805, d'une nouvelle bibliothèque qui vint remplacer celles de Saint-Laumer, de Louis XII et de Gaston, successivement perdues. Celle-ci, formée comme dans les autres villes, aux dépens de celles que l'on confisquait sur les couvents et les émigrés, n'était pas riche en manuscrits précieux, comme les premières ; mais elle les surpassa toutes par le choix et la condition des livres imprimés. Ces nouvelles richesses furent presque entièrement dues à la collection bibliographique de M. de Thémines, ancien évêque de Blois.

Enfin, la paix ayant apporté à la nation les conditions les plus favorables au progrès général ; dans l'immense mouvement des intelligences qui se fit alors, Blois vit briller au premier rang les noms de plusieurs de ses enfants : M. Pardessus fonda la science du droit commercial, et se montra digne héritier de l'érudition bénédictine dans sa Collection des lois maritimes; M. Augustin Thierry, ouvrit une nouvelle carrière à l'histoire, par ses admirables travaux; M. Amédée Thierry, son frère et son émule, suivit ses traces avec bonheur dans son Histoire des Gaulois.

Aujourd'hui que les villes de France, se montrant fières et reconnaissantes de l'illustration que leur ont léguée les grands hommes nés dans leur sein, élèvent à l'envi des statues aux plus grands d'entre eux, Blois a plus d'une dette à acquitter. L'image du bon roi Louis XII, *le Père-du-Peuple,* doit être restituée au porche du château où il reçut le jour, et une de nos places publiques attend la statue de Denis Papin, créateur d'une de ces forces nouvelles qui changent la face du monde.

IMP. E. DÉZAIRS, A BLOIS.

TABLE
